

---

# PLAN LOCAL D'URBANISME

# PLU

## Commune d'Ambérieu-en-Bugey

### **1.A** RAPPORT DE PRÉSENTATION *État initial de l'environnement et diagnostic du territoire*

*Signature et Cachet*

Vu pour être annexé à la délibération du  
Conseil municipal du 12 Juillet 2019



Hôtel de Ville  
Place Robert Marcelpoil  
01500 Ambérieu-en-Bugey  
Tél : 04 74 46 17 00

**URBICAND**  
71, rue Chabot Charny  
21000 DIJON  
03 80 36 49 42  
urbicand@urbicand.com



# 1. SOMMAIRE

<b>1. PRÉAMBULE</b>	<b>6</b>
1. Démarche de révision du Plan Local d'Urbanisme .....	6
2. Contenu du rapport de présentation du PLU .....	6
<b>2. ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT</b>	<b>8</b>
<b>1. LE TERRITOIRE DANS SES DIMENSIONS PHYSIQUES</b> .....	<b>8</b>
1.1. Le contexte topographique .....	8
1.2. Le contexte géologique .....	8
1.3. L'exploitation du sol et du sous-sol .....	10
1.4. L'occupation du sol et ses évolutions .....	10
<b>2. LA RESSOURCE EN EAU</b> .....	<b>15</b>
2.1. Les eaux superficielles .....	15
2.2. Les eaux souterraines .....	17
2.3. Les zones humides .....	18
2.4. L'alimentation en eau potable .....	20
2.5. L'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales .....	25
2.6. Les politiques publiques en cours .....	28
2.7. Synthèse des enjeux liés à la ressource en eau .....	31
<b>3. LA BIODIVERSITÉ ET LES FONCTIONNALITÉS ÉCOLOGIQUES</b> .....	<b>33</b>
3.1. La typologie des milieux présents et les espèces associées .....	33
3.2. Les milieux remarquables : Les inventaires et les protections .....	35
3.3. Les fonctionnalités écologiques du territoire .....	41
3.4. Les politiques publiques en cours .....	44
3.5. Synthèse des enjeux liés à la biodiversité et aux fonctionnalités écologiques .....	48
<b>4. LE CLIMAT, L'AIR ET L'ÉNERGIE</b> .....	<b>50</b>
4.1. Le contexte climatique .....	50
4.2. 4.2. .... La qualité de l'air ..	52
4.3. Les émissions de GES et consommations énergétiques .....	53
4.4. La production d'énergie et le potentiel de production d'énergies renouvelables .....	54
4.5. Les politiques publiques en faveur de l'air et de l'énergie .....	55
4.6. Synthèse des enjeux liés au climat et à l'énergie .....	57
<b>5. LES RISQUES ET LES NUISANCES</b> .....	<b>58</b>
5.1. Les risques naturels .....	58
5.2. Les risques technologiques .....	63
5.3. La pollution des sols .....	64
5.4. Les nuisances acoustiques .....	66
5.5. La gestion des déchets .....	69
5.6. Synthèse des enjeux liés aux risques et aux nuisances .....	71

<b>3. DIAGNOSTIC PAYSAGER ET URBAIN</b>	<b>77</b>
1. L'ANALYSE PAYSAGÈRE .....	77
1.1. Les grands entités paysagères .....	77
1.2. Les perceptions visuelles.....	78
1.3. Les axes majeurs de déplacement et entrées de ville.....	78
2. L'ANALYSE URBAINE .....	84
2.1. Le tissu bâti.....	84
2.2. Une qualité d'espaces publics trop souvent oubliée .....	89
2.3. La trame viaire.....	90
2.4. Les façades urbaines .....	92
2.5. Les besoins de renouvellement .....	93
2.6. Le patrimoine bâti.....	95
3. SYNTHÈSE DES ENJEUX PAYSAGERS ET URBAINS .....	96
<b>4. DIAGNOSTIC SOCIO-ÉCONOMIQUE</b>	<b>97</b>
1. LA DEMOGRAPHIE ET LA POPULATION.....	97
1.1. Les territoires et dynamiques démographiques.....	97
1.2. Les mobilités résidentielles.....	100
1.3. Les caractéristiques de la population.....	103
1.4. Synthèse des dynamiques démographiques.....	107
2. L'HABITAT.....	108
2.1. Le parc de logements existants.....	108
2.2. La construction neuve et la maîtrise du foncier.....	113
2.3. Les politiques en cours.....	115
2.4. L'organisation de l'offre de services.....	118
2.5. Synthèse des dynamiques résidentielles.....	125
3. LES DYNAMIQUES ECONOMIQUES .....	126
3.1. Les dynamiques générales.....	126
3.2. L'industrie et la construction.....	129
3.3. Le secteur tertiaire.....	130
3.4. Les activités et espaces agricoles.....	135
3.5. Synthèse des dynamiques économiques.....	141
4. LES TRANSPORTS ET LA MOBILITE .....	142
4.1. Les déplacements domicile-travail.....	142
4.2. Les infrastructures routières.....	144
4.3. Les infrastructures et l'offre ferroviaire .....	148
4.4. Le transport collectif routier.....	149
4.5. Le TAM, réseau de bus urbain.....	150
4.6. Le stationnement.....	151
4.7. Les modes actifs (piétons et vélos).....	152
4.8. Synthèse des enjeux de déplacements .....	155



## 2. PRÉAMBULE

### 1. DÉMARCHE DE RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Ambérieu-en-Bugey dispose d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé par délibération du conseil municipal du 27 février 2012, remettant en vigueur le document du 25 février 2008 suite à son annulation par le Tribunal Administratif de Lyon du 14 décembre 2010.

Par délibération du 25 juin 2012, la commune s'est engagée dans une révision de son PLU pour permettre une adaptation aux exigences actuelles de l'aménagement communal et des différentes politiques publiques :

- Répondre aux besoins en logements générés par un fort développement démographique,
- Impulser, anticiper et accompagner les différents projets d'aménagement,
- Répondre au cadre exigeant d'un PLU « version Grenelle de l'Environnement », avec des enjeux sociaux et environnementaux forts,
- Intégrer les dispositions issues des normes supra-communales : Directive Territoriale d'Aménagement de l'Aire métropolitaine lyonnaise, Schéma de Cohérence Territoriale du Bugey Côtière Plaine de l'Ain, Programme Local de l'Habitat de la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain, plan de prévention des risques d'inondation et de mouvement de terrain, plan local de déplacements, etc.

Elle couvre 24,6 km<sup>2</sup> et présente une population de 13 835 habitants en 2011 (population municipale INSEE).

### 2. CONTENU DU RAPPORT DE PRÉSENTATION DU PLU

Le contenu du rapport de présentation est défini à l'article L. 151-4 :

*Le rapport de présentation explique les choix retenus pour établir le projet d'aménagement et de développement durables, les orientations d'aménagement et de programmation et le règlement.*

*Il s'appuie sur un diagnostic établi au regard des prévisions économiques et démographiques et des besoins répertoriés en matière de développement économique, de surfaces et de développement agricoles, de développement forestier, d'aménagement de l'espace, d'environnement, notamment en matière de biodiversité, d'équilibre social de l'habitat, de transports, de commerce, d'équipements et de services.*

*En zone de montagne, ce diagnostic est établi également au regard des besoins en matière de réhabilitation de l'immobilier de loisir et d'unités touristiques nouvelles.*

*Il analyse la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix années précédant l'arrêt du projet de plan ou depuis la dernière révision du document d'urbanisme et la capacité de densification et de mutation de l'ensemble des espaces bâtis, en tenant compte des formes urbaines et architecturales. Il expose les dispositions qui favorisent la densification de ces espaces ainsi que la limitation de la consommation des espaces naturels, agricoles ou forestiers. Il justifie les objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain compris dans le projet d'aménagement et de développement durables au regard des objectifs de consommation de l'espace fixés, le cas échéant, par le schéma de cohérence territoriale et au regard des dynamiques économiques et démographiques.*

*Il établit un inventaire des capacités de stationnement de véhicules motorisés, de véhicules hybrides et électriques et de vélos des parcs ouverts au public et des possibilités de mutualisation de ces capacités.*

*NOTA : Conformément à l'article 37 II de la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018, ces dispositions ne sont pas applicables aux plans locaux d'urbanisme dont l'élaboration ou la révision a été prescrite avant le 24 novembre 2018. Elles sont applicables à l'élaboration du plan local d'urbanisme ou à la prochaine révision du plan local d'urbanisme effectuée en application des articles L. 153-31 ou L. 151-34 du code de l'urbanisme.*

Le tome 1a du rapport de présentation correspond à l'application du R151-1 qui précise l'application du contenu du rapport de présentation :

*Pour l'application de l'article L. 151-4, le rapport de présentation :*

*1° Expose les principales conclusions du diagnostic sur lequel il s'appuie ainsi que, le cas échéant, les analyses des résultats de l'application du plan prévues par les articles L. 153-27 à L. 153-30 et comporte, en annexe, les études et les évaluations dont elles sont issues ;*

*2° Analyse les capacités de densification et de mutation des espaces bâtis identifiés par le schéma de cohérence territoriale en vertu du deuxième alinéa de l'article L. 141-3 ainsi que des autres espaces bâtis identifiés par le rapport lui-même en vertu du troisième alinéa de l'article L. 151-4 ;*

*3° Analyse l'état initial de l'environnement, expose la manière dont le plan prend en compte le souci de la préservation et de la mise en valeur de l'environnement ainsi que les effets et incidences attendus de sa mise en œuvre sur celui-ci.*

# 3. ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

## 1. LE TERRITOIRE DANS SES DIMENSIONS PHYSIQUES

### 1.1. Le contexte topographique

La ville d'Ambérieu-en-Bugey s'est développée dans la vallée de l'Albarine au droit de son ouverture dans la plaine de l'Ain, au débouché du Bugey. Le territoire communal se situe ainsi à l'interface entre deux entités géomorphologiques :

- L'extrémité Ouest du massif du Bugey. Cette chaîne de moyenne montagne, qui culmine à 750 mètres, constitue l'élément fort du paysage. Le massif du Bugey est entaillé par des vallées et vallons qui structurent le paysage de la commune :
- La vallée de l'Albarine vient ouvrir le massif sur la plaine de l'Ain et offre des vues réciproques et profondes entre les différentes entités,
- Le vallon de Vareilles emprunté par le ruisseau le Gardon,
- Le vallon du Nantet.
- La Plaine de l'Ain se situe à une altitude moyenne de 220 m et s'étend à l'ouest du territoire.

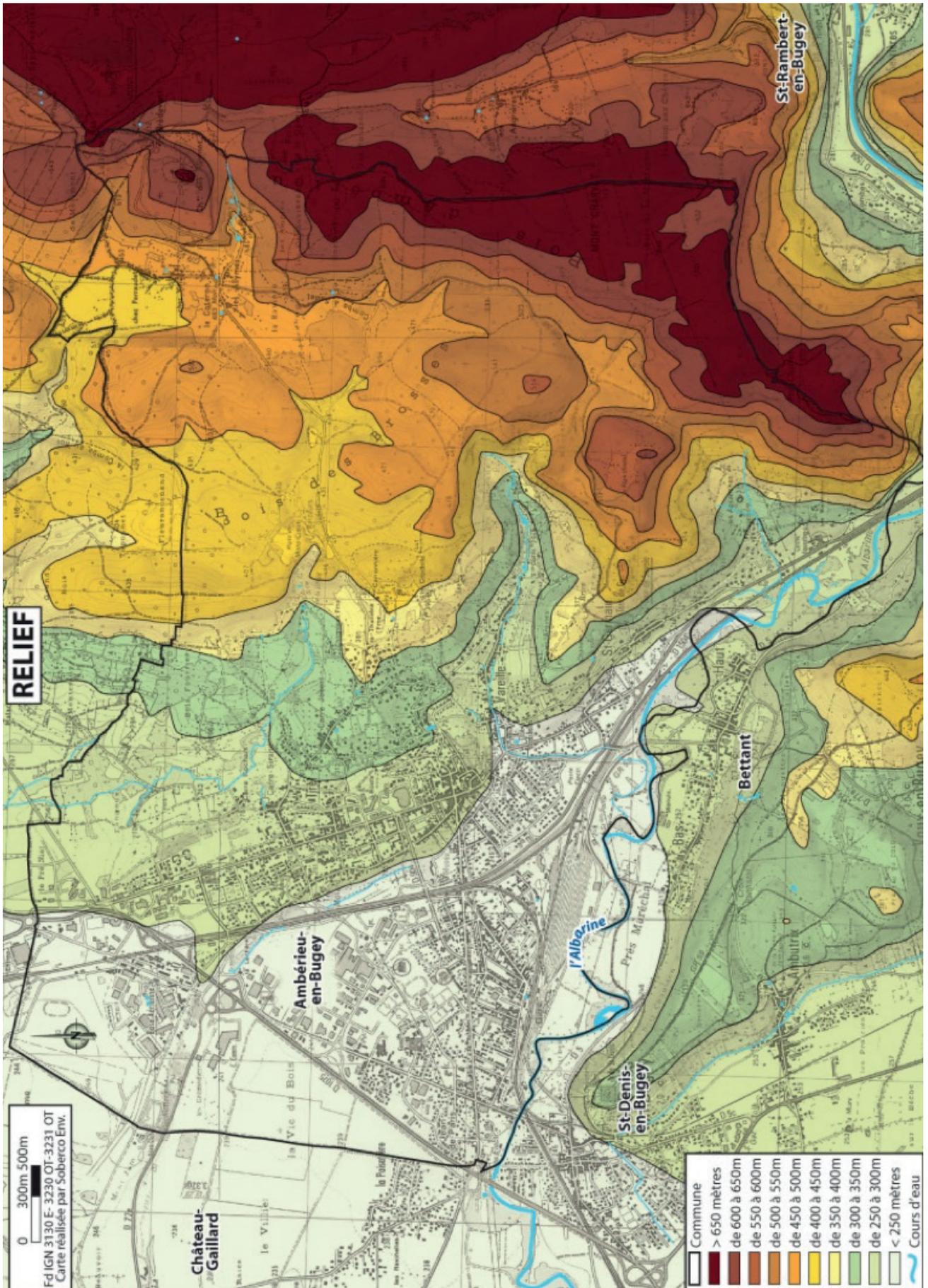
Cette étendue plane d'une dizaine de kilomètres de largeur est divisée en terrasses pratiquement horizontales : au Nord, le terrain d'aviation d'Ambérieu-en-Bugey à l'altitude de 245 mètres et au Sud, la zone agricole à l'altitude de 235 mètres. Ces deux terrasses sont séparées par une côtière.

Le bourg historique s'est d'abord développé sur les contreforts du Bugey, surplombant la vallée. Puis, le développement urbain s'est fait en direction de la plaine de l'Ain, s'étirant le long de l'Albarine.

### 1.2. Le contexte géologique

Située en zone de piémont, la ville d'Ambérieu-en-Bugey est située à la charnière de deux entités géographiques et géologiques distinctes :

- Le massif du Bugey, à l'Est, correspond aux contreforts méridionaux du Jura. Il s'agit d'une



zone de collines vigoureuses et complexes constituées par des terrains sédimentaires d'âge jurassique (calcaires karstifiés). Ce substratum calcaire constitue un ensemble soumis à des failles dans lequel la tectonique est représentée par un canevas serré, dessiné en lanières. Il en résulte des secteurs d'unités structurales limitées, compartimentées superficiellement, mais qui peuvent avoir des relations, des interactions entre elles.

- La vallée de l'Ain, à l'Ouest du territoire communal, est une vaste plaine alluviale subdivisée en terrasses constituées de formations récentes quaternaires résultant de la dernière grande glaciation wurmienne. Les nappes alluviales fluvio-glaciaires résultent du lessivage des moraines par les eaux de fonte du glacier. Elles forment un ensemble relativement perméable constitué par des formations gravelo-sableuses plus ou moins grossières.

S'ajoutent à ces deux unités, un ensemble de terrains limono-argileux que l'on regroupe sous le terme de formations de couverture. Sont concernés notamment la partie haute des Seillières, le secteur du Clos de Tricaud et la Sommelière en Pailletant au-dessus de Vareilles, le secteur de Grangeon Dieu et les pentes situées en amont de Saint-Germain. Il s'agit des formations suivantes :

- Les formations superficielles de plateau, de versant et de fond de vallée ; éboulis liés aux falaises, colluvions (dépôt de bas de pente), limons résiduels formant des placages irréguliers de limons jaunes et argiles résiduelles sur les calcaires masquant le substrat (aux Allymes notamment),
- Le complexe des moraines externes d'Ambérieu-en-Bugey qui forment des placages altérés qui tapissent les versants. Ce sont des formations hétérogènes constituées de blocs réunis au sein d'une matrice argilo-sablo caillouteuse,
- Les dépôts miocènes constituent le substratum de la plaine de l'Ain. Ils n'apparaissent que sur les pentes qui encadrent la dépression de l'Ain.

### 1.3. L'exploitation du sol et du sous-sol

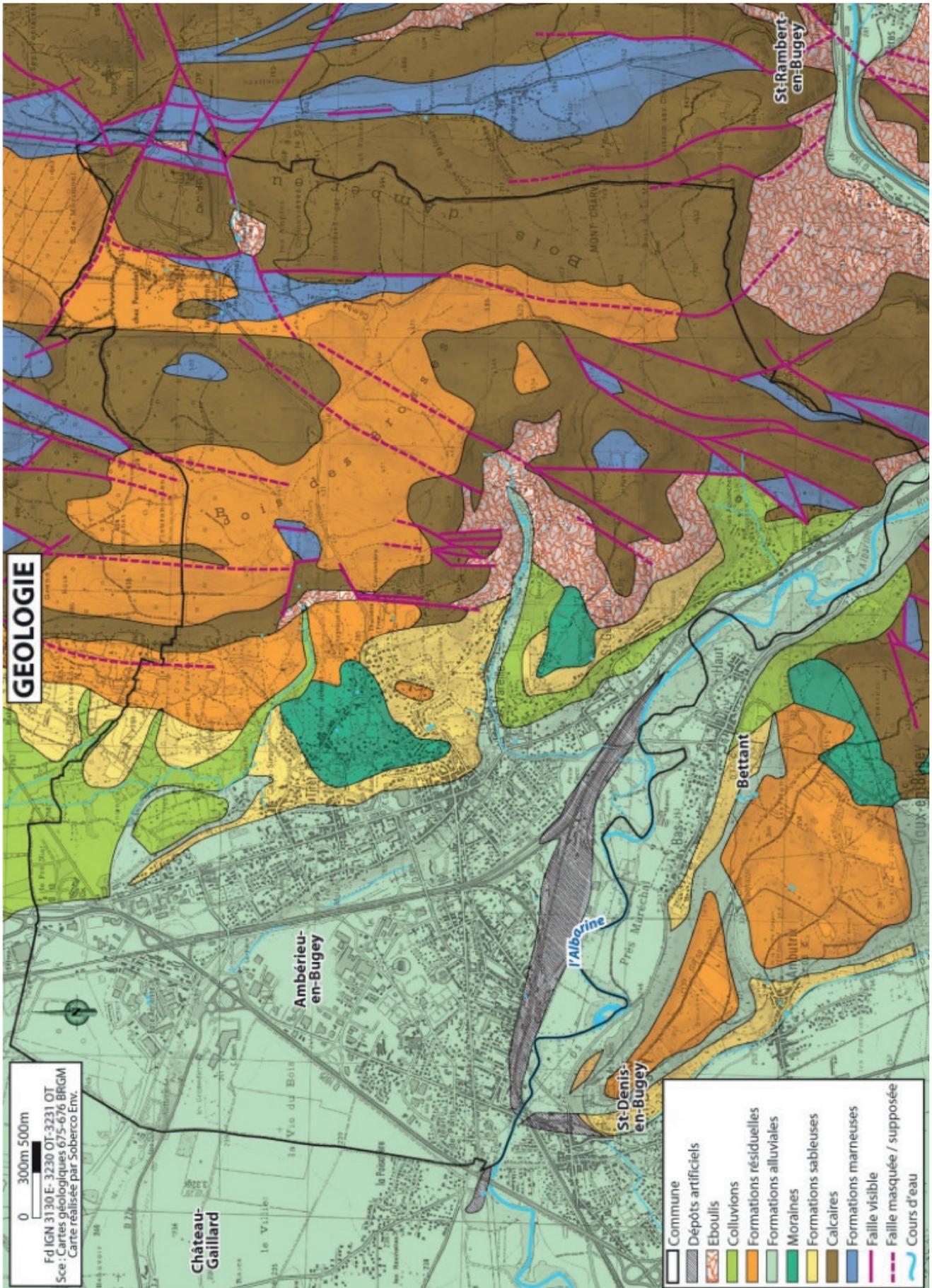
Aucune exploitation de matériaux n'est recensée sur la commune d'Ambérieu-en-Bugey.

Le schéma départemental des carrières de l'Ain, approuvé en mai 2004, identifie la base aérienne d'Ambérieu-en-Bugey comme ressource potentielle en sables et graviers alluvionnaires (zone à élément favorable). Cependant, l'ensemble du territoire communal est concerné par des contraintes environnementales et urbaines qui limitent fortement les possibilités de création de carrières.

La commune est concernée par le permis de recherche de pétrole et de gaz conventionnel dit « des Moussières » accordé en 2008 à la société Celtique Énergie. L'occupation du sol et ses évolutions

### 1.4. L'occupation du sol et ses évolutions

L'évaluation de la consommation foncière sur les dix dernières années a été réalisée sur la base de la photo-interprétation des fonds IGN 2000 et 2011.



Cette analyse permet de repérer très précisément les surfaces agricoles et naturelles cédées pour artificialisation et de dégager les observations suivantes.

En tout, 78 hectares ont été artificialisés sur une période de 11 ans, ce qui correspond à un rythme de consommation d'environ 7 hectares par an, soit une évolution de la consommation foncière de +18% entre 2001 et 2011.

La destination de la consommation foncière se répartit de la façon suivante :

- 44,6 ha à destination d'activités, soit 57% de la consommation totale,
- 33,2 ha à destination d'habitat, soit 42% de la consommation totale,
- 0,6 ha pour la création d'équipement (centre nautique).

L'aménagement de zones d'activités ayant permis la création et le maintien d'environ 4 000-5 000 emplois (3/4 des emplois environ en zone d'activités sur un total de 7719 emplois en 2010) et a mobilisé la moitié des espaces construits entre 2000 et 2011.

La consommation foncière à vocation résidentielle a été plus modérée. Les 33,2 ha artificialisés correspondent à la construction de plus de 1200 logements entre 2001 et 2011, soit une densité moyenne de logements estimée à 35 logements, à savoir :

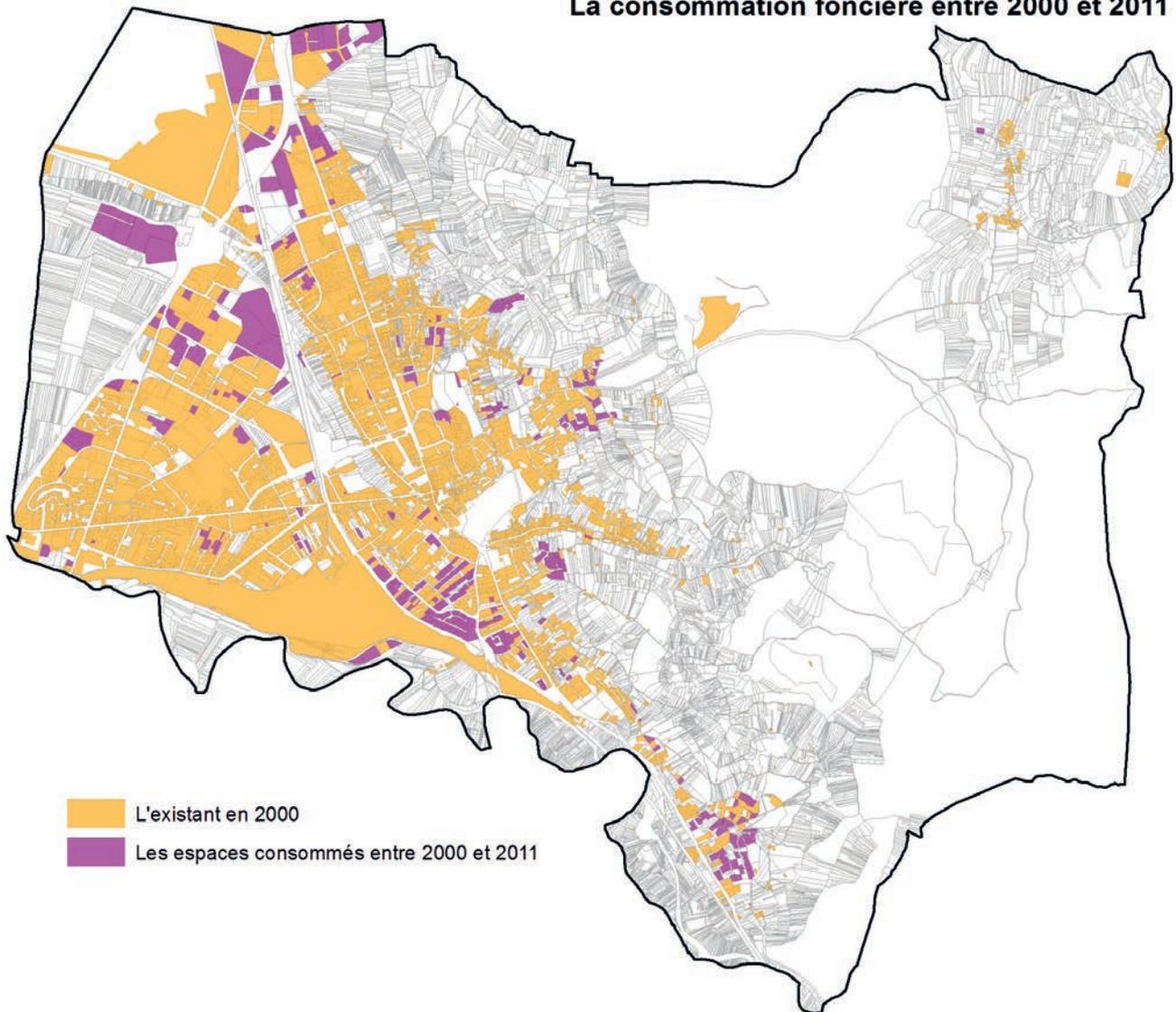
- 11 logements à l'hectare pour les maisons pavillonnaires,
- 35 logements à l'hectare pour les logements individuels groupés,
- 165 logements à l'hectare pour les logements collectifs.

Un quart de la production de logements a fait l'objet de réhabilitations ou changements de destination permettant de limiter la ponction d'emprises foncières.

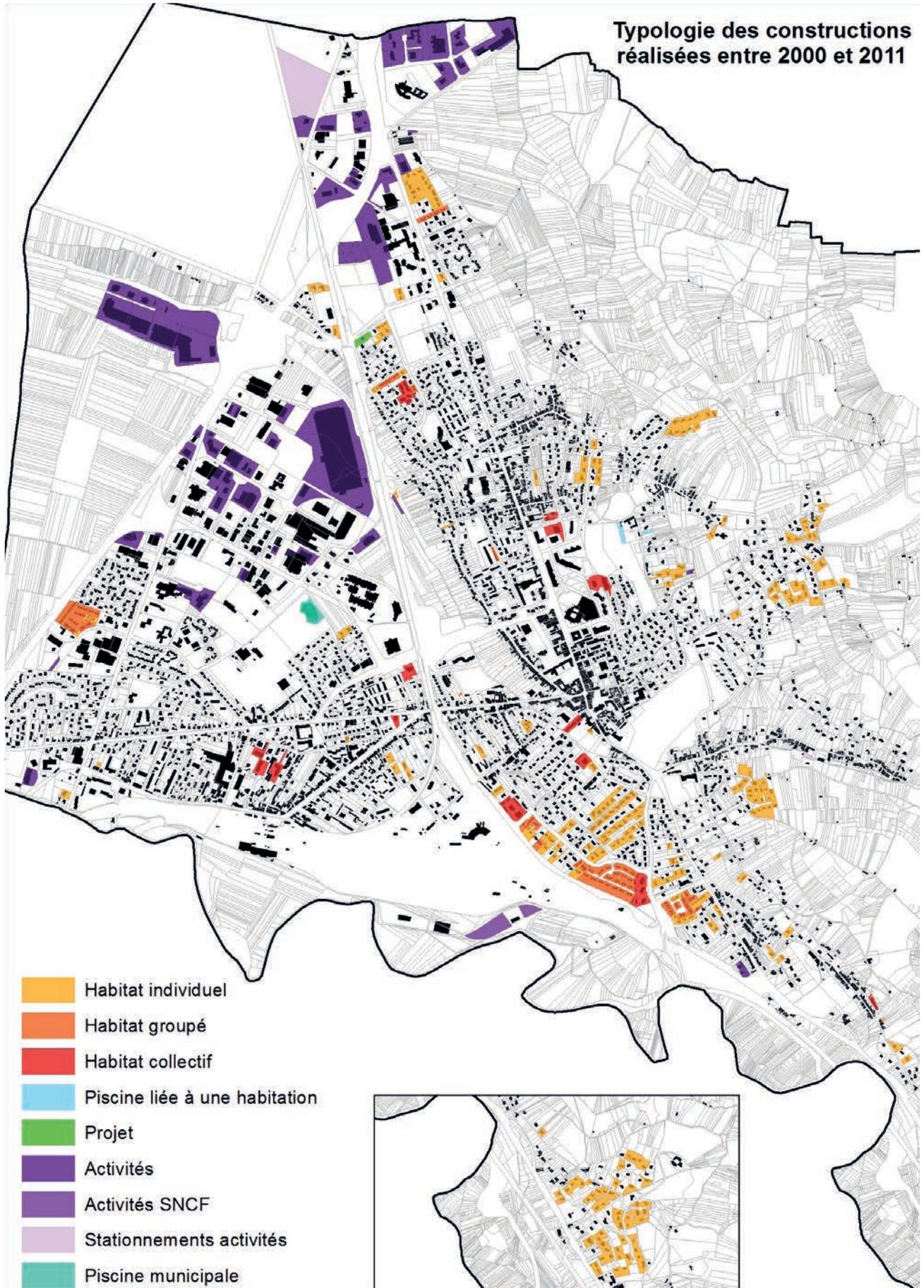
Sur les 78,4 ha urbanisés entre 2001 et 2011, la moitié des surfaces étaient auparavant des espaces agricoles, 11% des espaces naturels, 11% des prés arborés situés en continuité immédiate du bâti et 13% des terrains à l'intérieur de l'enveloppe urbaine (espace vert, déjà artificialisé tel qu'un parking, terrains enfrichés, déjà bâti, jardin).

Usages antérieurs	Surface en ha
Naturel	8,4
Prés arborés	16,3
Agricole	43,5
Espace vert	0,6
Déjà artificialisé	3,6
Friche	4,3
Déjà bâti	1,4
Jardin	0,3
<b>Total</b>	<b>78,4</b>

### La consommation foncière entre 2000 et 2011



Typologie des constructions  
réalisées entre 2000 et 2011



## 2. LA RESSOURCE EN EAU

### 2.1. Les eaux superficielles

La commune d'Ambérieu-en-Bugey appartient au bassin versant de l'Ain qui se décompose, à l'échelle de la commune, en 2 sous-bassins-versants principaux : le bassin versant de l'Albarine et le bassin-versant du Seynard.

#### 2.1.1 Le bassin versant de l'Albarine (FRD485)

L'Albarine traverse la partie sud de la commune où elle constitue la limite avec les communes de Saint-Denis en Bugey et Bettant. Elle draine un bassin versant de 313 km<sup>2</sup>.

L'Albarine prend sa source à 650 mètres d'altitude sur le plateau d'Hauteville dans le massif du Bugey. Après une chute de 115 m au niveau de la cascade de Charabotte, elle parcourt un paysage de gorges avant de rejoindre la plaine de la basse rivière d'Ain, au niveau des communes d'Ambérieu-en-Bugey et de Bettant, dans laquelle elle se jette à 222 m d'altitude.

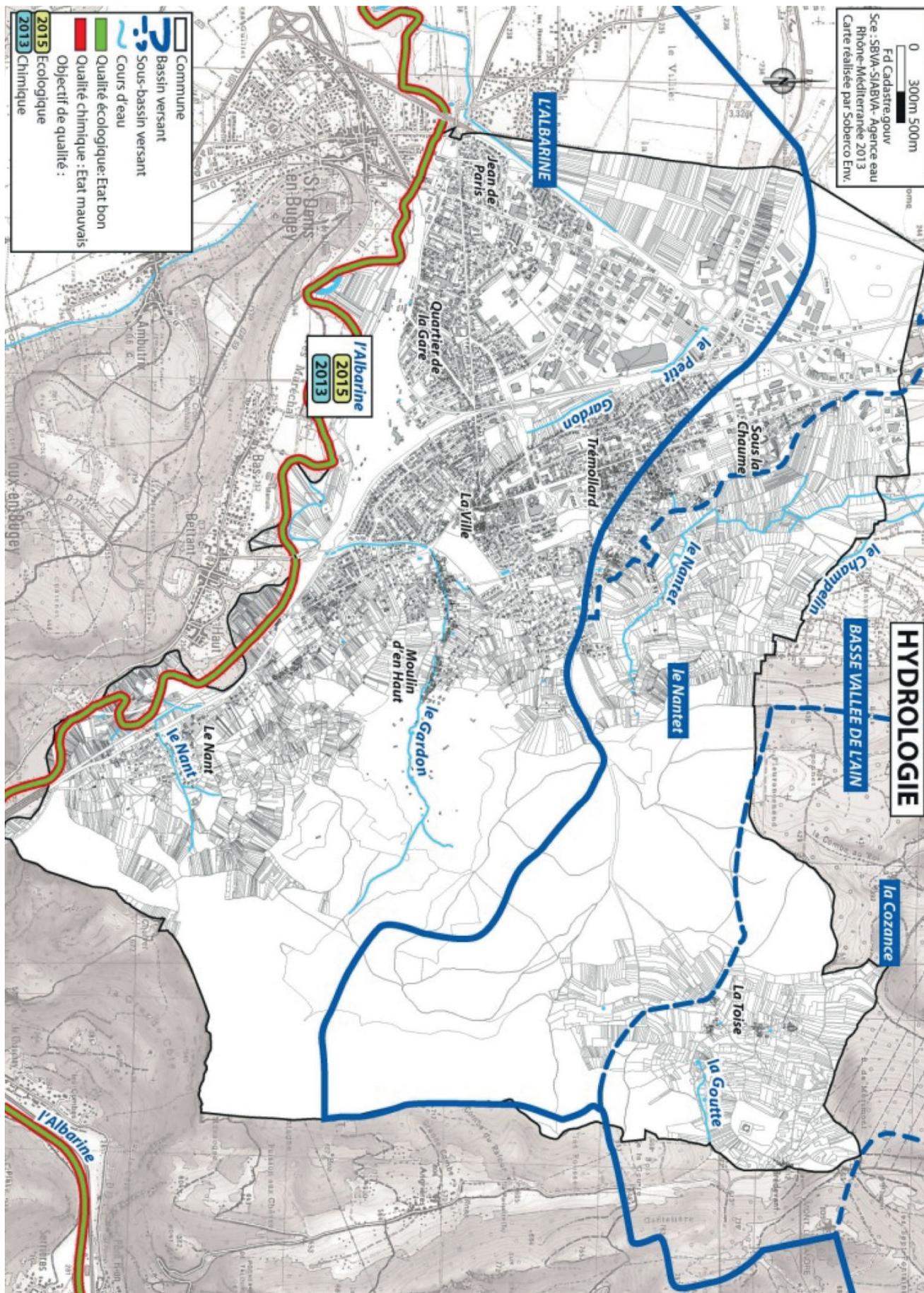
La rivière présente un régime hydrologique fluvio-nival avec des variations très importantes de débits entre des étiages sévères (QMNA5 de 0,4 m<sup>3</sup> à Saint-Denis-en-Bugey) à des débits de crues très importants (débit de crue décennale de 103 m<sup>3</sup> à Saint-Denis-en-Bugey). À l'étiage, la rivière est drainée par sa nappe alluviale au point de l'assécher superficiellement. Ainsi, entre Bettant et la confluence avec l'Ain, l'Albarine est à sec en moyenne 102 jours/an. En période d'assec, la rivière est particulièrement sensible au rejet de polluants qui ont tendance à s'infiltrer dans la nappe alluviale.

En 2012, l'état écologique de l'Albarine entre Torcieu et Saint-Maurice-de-Remens était bon. À contrario, son état chimique est mauvais (présence de mercure). L'objectif d'atteinte du bon état est fixé à 2015 pour les deux paramètres.

Enfin, la commune compte deux petits cours d'eau secondaires, affluents de l'Albarine, nés des émergences en pied de coteau calcaire :

- Le Nant prend sa source au lieu-dit Les Abbéanches, au sud-est de la commune et coule, selon une pente d'environ 17.9%, pour se perdre dans les anciens bras de l'Albarine, sans franchir la voie SNCF.
- Le Gardon apparaît à la source de Fontelune, traverse le village de Vareilles. À la sortie du quartier, une partie du débit est dévié (depuis le XIV<sup>ème</sup> siècle) vers l'Albarine, dans laquelle il se jette à hauteur du pont dit de Bettant, via un ouvrage de décharge sous l'axe de contournement routier d'Ambérieu et la voie ferrée. L'autre partie du débit suit le cours originel du ruisseau (le Petit Gardon), au pied de la terrasse d'Ambérieu et s'infiltrer dans la nappe alluviale de la plaine de l'Ain au lieu-dit Les Grémodières, à l'Ouest de la RD1075.

Ces deux cours d'eau ne font pas l'objet d'un suivi de qualité par l'agence de l'Eau Rhône-Méditerranée. Aucun objectif de qualité n'est défini dans le cadre du SDAGE pour ces cours d'eau.



### 2.1.2 Le bassin versant du Seymard (FRDR12114)

Deux ruisseaux affluents du Seymard traversent la commune d'Ambérieu-en-Bugey :

- Le Nantet émerge à la source de la Dhuit, en aval du terrain de moto-cross de la commune. Il traverse le plateau de Seillières avant de rejoindre le Nantay au niveau de Coutelieu puis le Seymard. Il parcourt les espaces agricoles du plateau de Seillières.
- Le Champelin rejoint le Nantet en aval immédiat de la RD36c. Le cours d'eau constitue la limite entre les communes d'Ambérieu-en-Bugey et de Douvres.
- La Goutte

Ces deux cours d'eau ne font pas l'objet d'un suivi de qualité par l'agence de l'Eau Rhône-Méditerranée. Aucun objectif de qualité n'est défini dans le cadre du SDAGE pour ces cours d'eau.

### 2.2. Les eaux souterraines

Trois types d'aquifères sont présents au droit de la commune d'Ambérieu-en-Bugey :

- Le massif karstique du Bugey (FRDG114 «Calcaires et marnes jurassiques chaîne du Jura et Bugey - BV Ain et Rhône RD ») forme un aquifère complexe. Formée de terrains secondaires à dominante karstique complexes, la zone du Bugey se caractérise par des pertes importantes sur certains cours d'eau dont l'Albarine. Malgré une vulnérabilité intrinsèque liée à leur fracturation, le caractère très compartimenté des formations calcaires limite la vulnérabilité à des secteurs restreints. La qualité y est globalement satisfaisante. Selon le SDAGE Rhône-Méditerranée, les états chimiques et quantitatifs des ressources aquifères karstiques du massif sont considérés comme bons avec un objectif de bon état fixé à 2015 pour les deux paramètres. À Ambérieu, il est exploité pour l'alimentation en eau potable à la source de Fontelune.
- La nappe alluviale de la plaine de l'Ain, située à une profondeur de 2 à 21 m, est en relation directe avec l'Ain et l'Albarine. Du fait de sa puissance (transmissivité supérieure à  $5.10^{-2}$  m<sup>3</sup>/s), elle constitue une ressource stratégique d'importance régionale et le secteur compris entre Ambérieu-en-Bugey et Château-Gaillard a été défini comme un secteur particulièrement intéressant pour ses caractéristiques hydrogéologiques et pour les indices de qualité de la ressource esquissée (zone stratégique future du SAGE Basse vallée de l'Ain). L'état chimique et quantitatif de la nappe est bon mais l'objectif de bon état est reporté à 2021 pour le paramètre chimique en raison de pollution aux pesticides et aux nitrates. En effet, la nappe alluviale est très vulnérable aux pollutions de surface du fait d'un faible recouvrement argilo-limoneux (entre 4,6 et 9 mètres de profondeur au niveau de la gare<sup>1</sup>). Au nombre des risques ponctuels (activités agricoles, trafic routier et ferroviaire) pouvant contaminer la nappe, on retiendra la grande zone industrielle d'Ambérieu-en-Bugey. À Ambérieu, la nappe alluviale est mobilisée par le captage des « Puits de l'Albarine » (eau potable) et par le captage de la base aérienne (eau industrielle).

<sup>1</sup> Suivi piézométrique réalisé entre 6 mars 2013 et le 11 décembre 2013 au niveau de la place Pierre Semard.

- L'aquifère Miocène sous couverture Lyonnais et sud Dombes (FRDG240) est une masse d'eau plus profonde située sous la nappe alluviale de la plaine de l'Ain (22 à 32 mètres de profondeur). Elle est en connexion avec cette dernière. Selon le SDAGE Rhône-Méditerranée, les états chimique et quantitatif de la nappe sont considérés comme bon avec un objectif de bon état fixé à 2015. Le SDAGE identifie cette masse d'eau comme une ressource majeure d'enjeu départemental à régional. Aucun prélèvement n'est identifié dans cette masse d'eau à Ambérieu.

### 2.3. Les zones humides

Le Syndicat de la Basse vallée de l'Ain, en partenariat avec le CREN Rhône-Alpes, a conduit un inventaire des zones humides en 2012. Sur le territoire de la commune, 82,8 ha zones humides ont ainsi été identifiés :

- La forêt alluviale de Bettant. Elle couvre une superficie de 34,8 ha (dont 64 % sur la commune d'Ambérieu) et est constituée d'une aulnaie-frênaie accompagnée d'une galerie de grands saules en bord de rivière. Cette zone, considérée comme stratégique pour la gestion de l'eau (ZHSGE), fait d'ores-et-déjà l'objet d'une protection en étant intégralement comprise dans le périmètre de protection rapproché des puits de captages de l'Albarine.
- Le fond de vallée de l'Albarine couvre une superficie de 105,5 ha (dont 31 % sur la commune d'Ambérieu). est constitué de l'Albarine et de sa ripisylve (aulnaie-frênaie). Il est identifié comme zone humide prioritaire.
- La partie amont du ruisseau du Gardon est identifiée en zone humide prioritaire, sa traversée du village de Vareilles est identifiée en zone humide non classée. Cette zone humide couvre une superficie de 3,9 ha.
- Les parties aval des ruisseaux du Nantet et du Champelin sur le plateau de Seillières, identifiées en zone humide prioritaire, couvrent une superficie de 23,8 ha dont 73% sur la commune d'Ambérieu.

Le marais des Léchères est identifié comme zone humide prioritaire. D'une superficie de 4,22 ha, il présente un état passablement dégradé mais compte deux habitats d'intérêt communautaire (boisements alluviaux de saules blancs et magnocaricaies) et abrite une petite population d'Agrion de Mercure (espèce d'intérêt communautaire). Un plan de gestion est en cours sur ce site sur la période 2013-2016 (SIABVA).

Selon les dispositions du SDAGE et du SAGE, ces zones humides doivent être préservées.

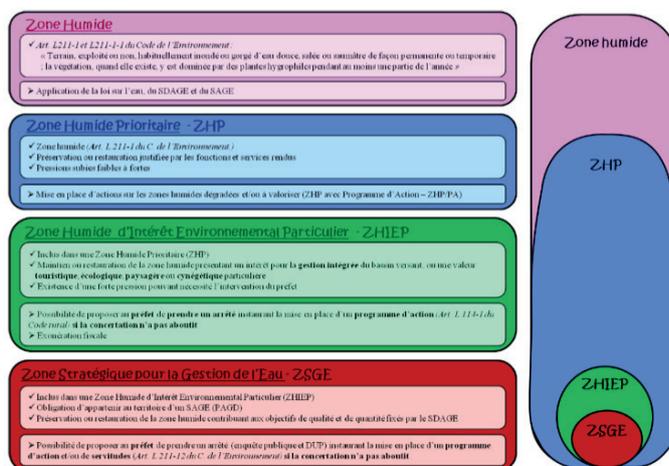
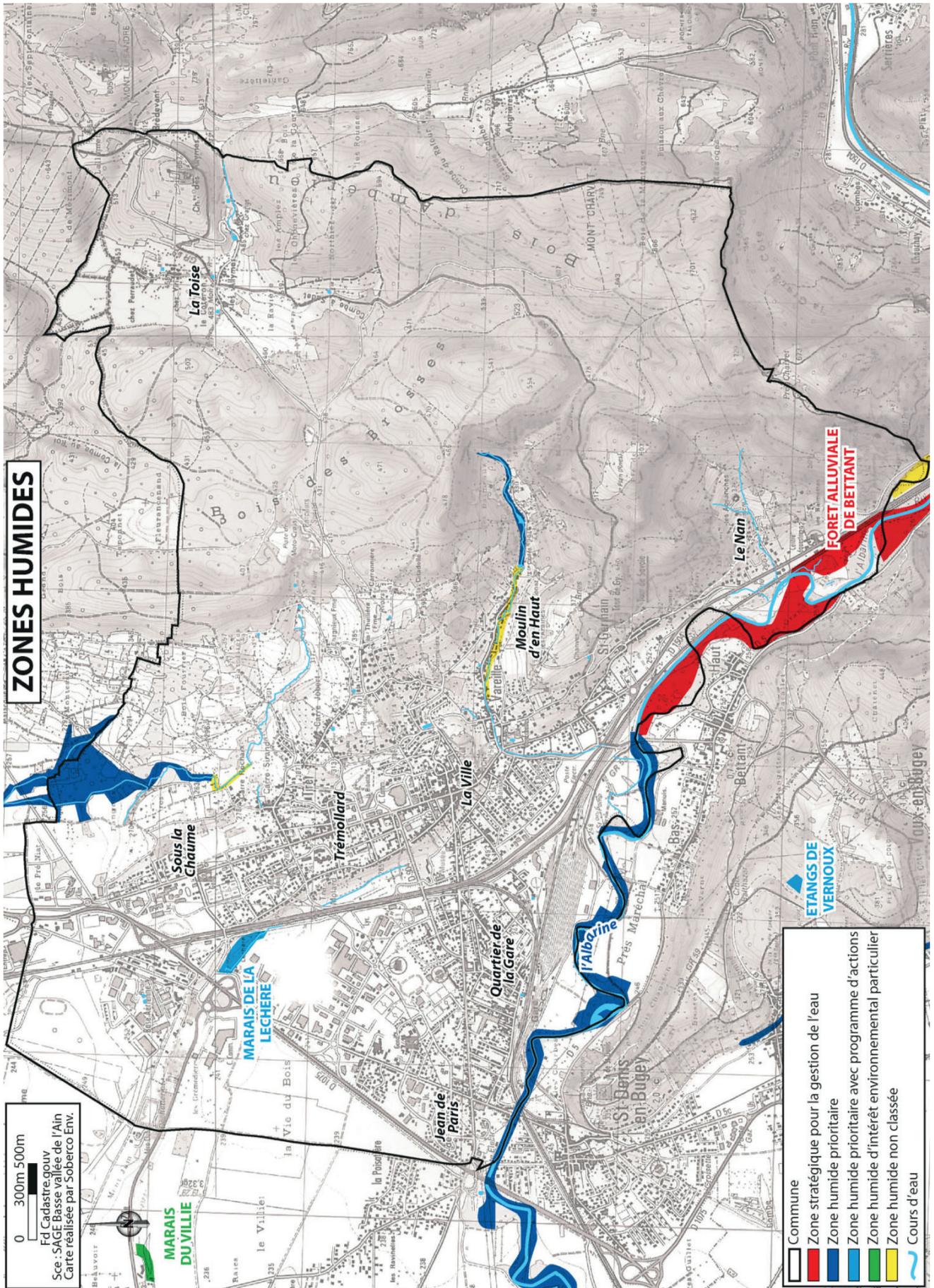


Figure 0 : Schéma de caractérisation des ZH, ZHP, ZHIEP et ZSGE (SBVA, 2012)



## 2.4. L'alimentation en eau potable

### 2.4.1 Origine et qualité de la ressource

L'eau potable distribuée à Ambérieu-en-Bugey provient de deux zones de captages, situées sur le territoire communal :

- Les Puits de l'Albarine sont situés dans la vallée de l'Albarine au lieu-dit « A l'Escalier ». Ces puits prélèvent l'eau de la nappe alluviale de l'Albarine qui présente une bonne qualité (taux de nitrates de 4 mg/l et taux de pesticides inférieurs aux seuils réglementaires) et une bonne productivité. Ce captage a ainsi produit, en 2011, 720 000 m<sup>3</sup> d'eau potable alors que la DUP, en date du 29 novembre 2008, autorise le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région d'Ambérieu (SIERA) à prélever jusqu'à 480 m<sup>3</sup> par heure soit environ 3,5 millions de m<sup>3</sup> par an. Sur le plan quantitatif cette ressource présente donc un potentiel de prélèvement encore important. Toutefois, cette ressource est fragile. En effet, du fait de faible recouvrement argilo-limoneux de la nappe, un accident sur la ligne SNCF, qui traverse le périmètre de protection rapproché, pourrait entraîner une pollution de la ressource en eau. À ce titre, la DUP impose au SIERA la recherche d'une source d'eau extérieure (autre aquifère ou interconnexion) pour faire face à une pollution durable de la nappe de l'Albarine.
- La source gravitaire de Fontelune est située dans la partie amont du ruisseau du Gardon. Cette ressource est d'origine karstique, sa productivité n'est donc pas régulière (elle peut même être tarie) mais présente une faible sensibilité aux pollutions (ses périmètres de protection sont intégralement constitués de zones forestières du massif du Bugey). L'eau prélevée est ainsi de bonne qualité (taux de nitrates de 3 mg/l et taux de pesticides inférieurs aux seuils réglementaires). Ce captage a produit, en 2011, 339 400 m<sup>3</sup> d'eau potable. Il fait l'objet d'un arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique en date du 21 août 1990. Il définit 3 périmètres de protection au sein desquels l'occupation du sol et les activités sont réglementées.

### 2.4.2 Organisation de la distribution

La production et l'adduction en eau potable de la commune d'Ambérieu-en-Bugey sont assurées par le Syndicat Intercommunal des eaux de la région d'Ambérieu-en-Bugey (SIERA) qui gère le service en régie. La commune est alimentée via un réseau de distribution qui alimente aussi les communes de Douvres et de Saint-Denis-en-Bugey.

Ce dernier est structuré en cinq sous-réseaux de distribution interconnectés :

- Le réseau « Saint-Germain » est structuré autour du réservoir Saint Germain (279 m<sup>3</sup>) situé à 317 mètres d'altitude. Alimenté par les puits de l'Albarine, il dessert les secteurs suivants : le Grangeon Dieu, Saint-Germain, Les Abbéanches et la Poepe.
- Le réseau « Plâtre » est structuré autour des 4 réservoirs du Plâtre (3080 m<sup>3</sup>) situés à 300 mètres d'altitude. Alimenté par les puits de l'Albarine et la source de Fontelune et fonctionnant en équilibre avec les réservoirs de Saint-Denis-en-Bugey, ce réseau dessert les secteurs suivants : gare, Jean-de-Paris, Bas Tiret, Centre-ville.
- Le réseau « Champ-Tiret » est structuré autour des deux réservoirs du Champs (1931 m<sup>3</sup>) situés à 397 mètres d'altitude et des deux réservoirs du Tiret (500 m<sup>3</sup>) situés à 335 mètres d'altitude. Il est alimenté par les puits de l'Albarine et la source de Fontelune via la station de pompage du Plâtre et dessert les secteurs suivants : Tiret, Seillièrre et la commune de Douvres.
- Le réseau Allymes est structuré autour des deux réservoirs des Allymes (500 m<sup>3</sup>) situés à 513 m d'altitude. Il est alimenté par les puits de l'Albarine et la source de Fontelune via la station de pompage du Champ n°2. Il dessert le village des Allymes
- Le réseau Brédevent est structuré autour du réservoir Brédevent (31 m<sup>3</sup>) situé à 640 mètres d'altitude. Il est alimenté par les puits de l'Albarine et la source de Fontelune via la station de

pompage du Champ n°2.

La commune d'Ambérieu en Bugey a consommé 764 500 m<sup>3</sup> d'eau en 2011 soit environ 72% de la production des puits de l'Albarine et de la source de Fontelune. La consommation annuelle moyenne s'établit ainsi à environ 56 m<sup>3</sup> par habitant<sup>1</sup>. Le rendement général des réseaux du SIERA est de 81% en 2011.

### 2.4.3 Bilan des besoins et des ressources

Aujourd'hui, les deux ressources alimentant le territoire présentent une bonne productivité et répondent parfaitement aux besoins des trois communes du réseau.

Au rythme de production annuelle de logement prévus par le PLH (+249 logements par an), les besoins en eau potable engendrés par le développement conjoint des communes d'Ambérieu-en-Bugey, de Douvres et de Saint-Denis-en-Bugey (+ 8500 habitants) conduiront à une augmentation des besoins en eau potable de l'ordre de 53% à l'horizon 2025. Or, en jour de pointe, la production des deux captages du réseau présente une capacité résiduelle de l'ordre de 13024 équivalents habitants. En situation normale, le SIERA est donc en capacité de répondre aux besoins supplémentaires en eau potable générés par le développement des trois communes du réseau au rythme prévu par le PLH.

### 2.4.4 Les zones stratégiques pour la ressource en eau potable

Le SDAGE Rhône-Méditerranée et le SAGE de la Basse Vallée de l'Ain identifient la nappe alluviale de l'Albarine comme une ressource stratégique pour l'eau potable. Or une grande partie des zones urbanisées et urbanisables de la commune d'Ambérieu se localisent au droit de cette nappe. Aussi, au regard de la sensibilité de la nappe aux pollutions, le SAGE de la Basse Vallée de l'Ain encadre les possibilités d'aménagement au-dessus de la nappe en distinguant trois secteurs :

- Les secteurs de niveau 1 et de niveau 2 sont inclus dans le périmètre de protection rapproché des puits de l'Albarine. Dans ces secteurs le SAGE impose au PLU de ne pas étendre l'urbanisation et d'y éviter l'implantation d'activités pouvant présenter un risque de pollution accidentelle et/ou chronique de la nappe. La DUP des puits de l'Albarine encadre d'ores et déjà strictement les possibilités d'aménagement dans ce secteur.
- Le secteur de niveau 3 recouvre l'ensemble de la vallée de l'Albarine et notamment les zones urbaines de la gare et Jean-de-Paris ainsi que le secteur d'urbanisation future des Portes du Bugey. Le SAGE encadre les possibilités d'aménagement dans ce secteur en autorisant la densification des zones urbaines existantes (disposition 4-06) et en définissant les conditions d'aménagement de la ZAE des Portes du Bugey :
  - Démonstration de l'impossibilité d'urbaniser sur un autre secteur, de densification de l'urbanisation existante ou de réhabilitation des sites abandonnés (disposition 4-06) ;
  - Définition, dans les documents d'urbanisme, des modalités d'urbanisation envisagées pour permettre la préservation de la ressource sur les plans qualitatif et quantitatif (disposition 4-06) ;

<sup>1</sup> En 2009, environ 93 m<sup>3</sup> d'eau potable ont été consommés par habitant en région Rhône-Alpes (Source : CGDD, Chiffres et statistiques n°290, février 2012).

- Limitation des possibilités d'implantation d'activité présentant un risque pour la ressource en eau souterraine dans les zones stratégiques pour l'alimentation en eau potable actuelle et future (Disposition 4-07) ;
- Séparation a minima des réseaux d'eau en trois réseaux pour les nouveaux sites d'activités situés dans les zones stratégiques pour l'alimentation en eau potable future : réseau eaux usées, réseau eaux pluviales de voirie et réseau eaux pluviales de toiture (Disposition 4-15).

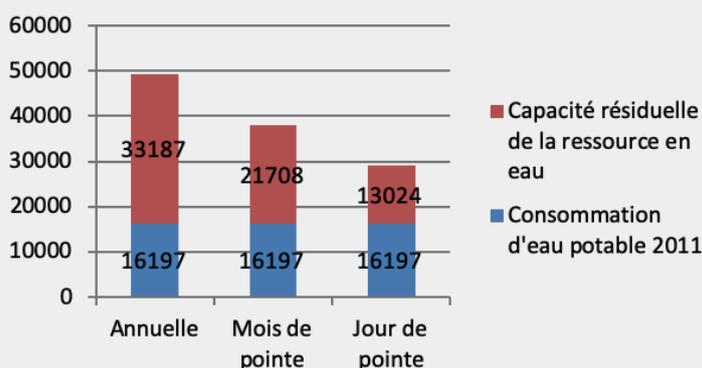
### 2.4.5 Autres prélèvements

La base aérienne d'Ambérieu-en-Bugey exploite un captage dans la nappe alluviale de l'Albarine. Ce dernier a prélevé, en 2006, environ 44 000 m<sup>3</sup> (source SIABVA 2010).

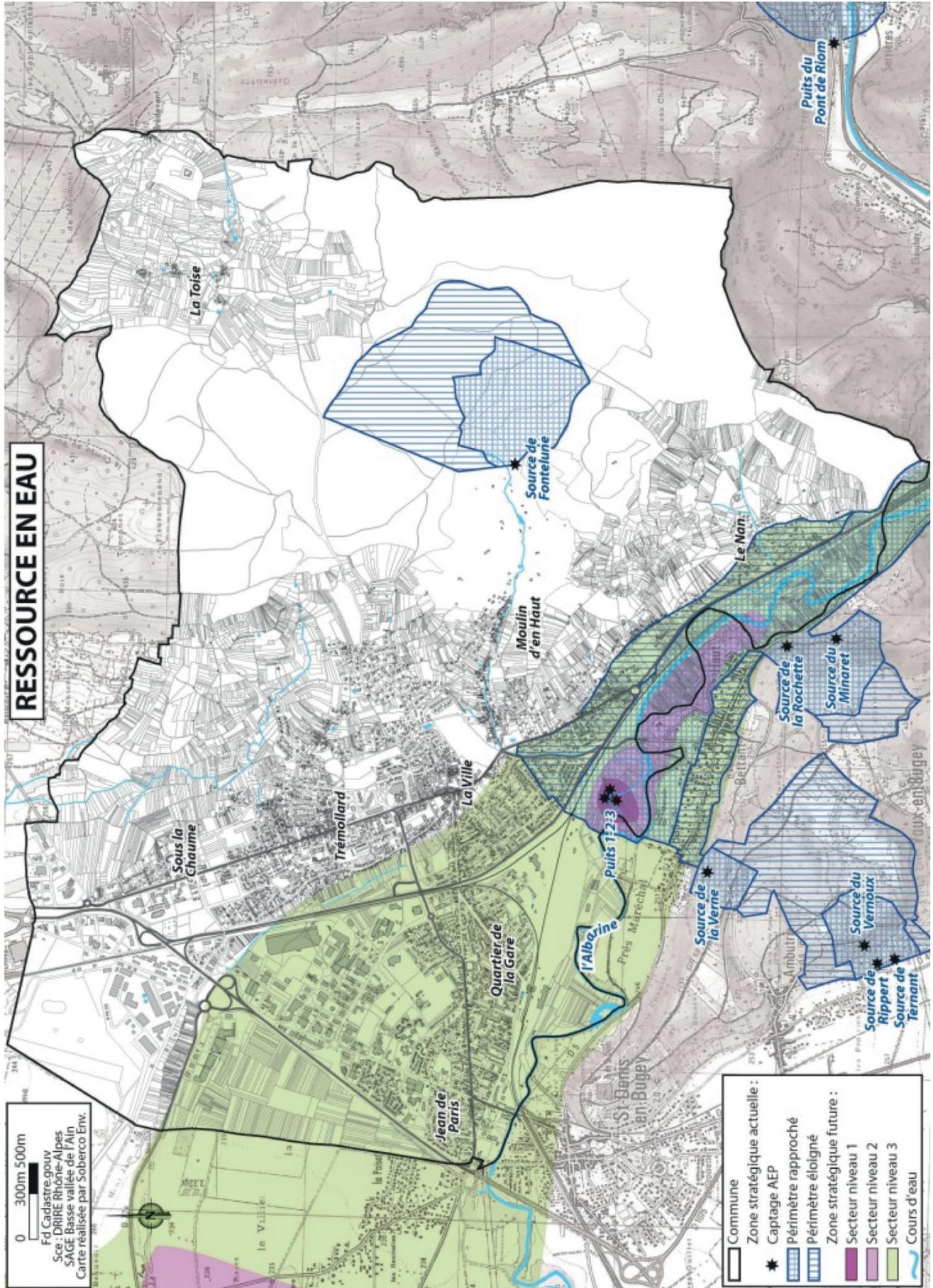
## Méthodologie d'estimation de la capacité résiduelle d'alimentation en eau potable

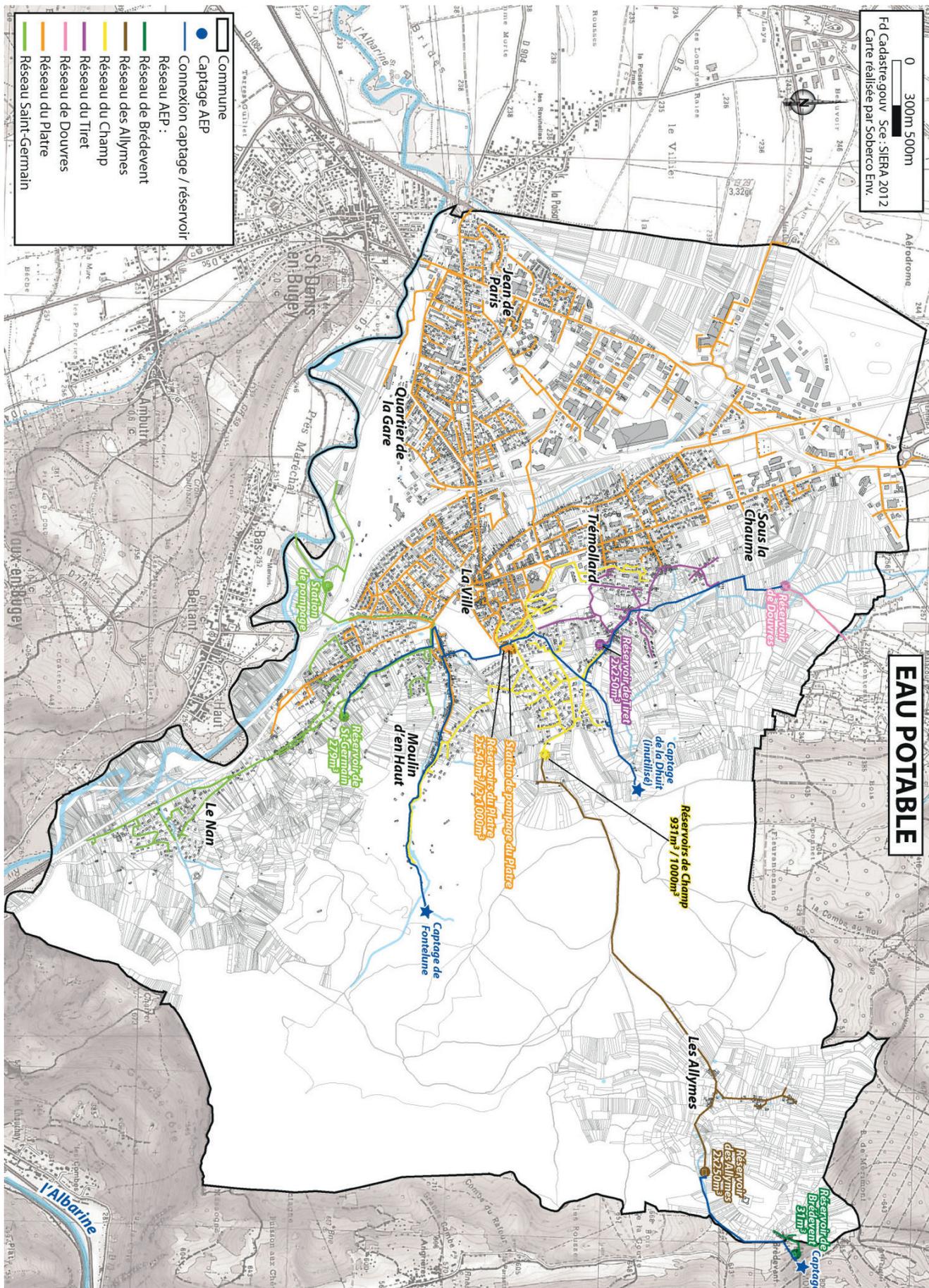
La capacité résiduelle d'alimentation en eau potable du réseau d'Ambérieu-en-Bugey a été estimée à partir des hypothèses suivantes :

- Stabilisation de la consommation moyenne par habitant au niveau observé en 2011 sur les trois communes : 56 m<sup>3</sup>/an (RPQS SIERA 2011)
- Stabilisation du rendement du réseau AEP au niveau observé en 2011 : 81% (RPQS SIERA 2011)
- Prise en compte des ratios de consommation de pointe suivant : 1,3 pour le mois de pointe et 1,69 pour le jour de pointe



Capacités d'alimentation en eau potable du réseau Ambérieu - Douvres Saint-Denis-en-Bugey (en équivalent habitant)





**EAU POTABLE**

FD Cadastre.gouv Sce:SIERA 2012  
Carte réalisée par Sobserco Env.

## 2.5. L'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales

### 2.5.1 L'assainissement collectif

Le Syndicat de traitement des eaux d'Ambérieu et de son agglomération (STEASA) dispose de la compétence en assainissement collectif. Le service est exploité par la société Alteau.

La collecte des eaux usées est assurée sur l'ensemble des zones urbanisées de la commune d'Ambérieu-en-Bugey à l'exception de quelques habitations isolées. Par ailleurs, quelques habitations situées en zone d'assainissement collectif ne sont toujours pas raccordées pour des raisons techniques. Le ratio de population connecté au réseau d'assainissement est ainsi de l'ordre de 94 %.

Le réseau d'assainissement des eaux usées de la commune d'Ambérieu est constitué de 45700 mètres linéaire de canalisations en séparatif (62% du réseau), de 27600 mètres linéaire en unitaire (38% du réseau) et de 10 déversoirs d'orage. D'importantes entrées d'eau claire parasite viennent régulièrement saturer le réseau d'eau usée du territoire, notamment pour des événements pluvieux d'occurrence inférieure à la pluie mensuelle. Cette situation conduit à des déversements réguliers d'eau usée au milieu naturel, au niveau des déversoirs d'orage, qui induisent une dégradation de la qualité du milieu récepteur.

Le traitement des eaux usées de la commune d'Ambérieu-en-Bugey est assuré par trois stations d'épuration :

- La station d'épuration des Blanchettes à Château-Gaillard traite les effluents de 7 communes <sup>1</sup>. En 2012, elle présentait une capacité nominale de 33700 équivalents-habitants (EH), une capacité résiduelle moyenne de 22000 équivalent-habitants<sup>2</sup> et une capacité résiduelle pour le percentile 95 de 11 000 équivalent-habitants (paramètre DBO5). Pour les paramètres DCO, MeST et NTK, les valeurs du percentile 95 atteignent ponctuellement les valeurs nominales de dimensionnement, mais restent la plupart du temps inférieures à ces valeurs. La STEP de Château-Gaillard répond donc largement aux besoins de traitement actuels de l'agglomération d'assainissement. Au regard de la convention de déversement, la commune d'Ambérieu-en-Bugey dispose d'une capacité résiduelle de rejet dans la station d'épuration d'environ 4000 EH. Toutefois, des dépassements de la capacité nominale en volume sont régulièrement observés en période de forte pluie dus à d'importants volumes d'eau claire parasite introduits dans le réseau. Les volumes d'effluents véhiculés par les réseaux d'assainissement jusqu'à la station atteignent ainsi, en 2012, près de 160 % de la capacité hydraulique de la station. Ainsi, 82 déversements sans traitement d'eau usée ont été effectués vers l'Albarine en 2012 représentant 178 000 m3 by-passés. En période normale, le rendement épuratoire de la station d'assainissement est néanmoins de bonne qualité.
- La station d'épuration des Allymes, construite en 2012, présente une capacité nominale de 120 EH.

<sup>1</sup> Ambérieu-en-Bugey, Ambutrix, Douvres, Château-Gaillard, Saint-Denis-en-Bugey, Saint Rambert-en-Bugey et Torcieu.

<sup>2</sup> Un diagnostic de la station de Château-Gaillard est en cours en vue de programmer un renforcement des capacités

- Le hameau de Breydevent dispose d'une petite station d'épuration. Cette fosse toutes eaux complétée par deux filtres à sable présente une capacité de 20 EH et de 130 EH en pointe.

Depuis quelques années, la station d'épuration indépendante de la station aérienne a été supprimée et transformée en parking. Aujourd'hui, la zone militaire est raccordée au réseau d'assainissement collectif du STEASA.

La commune d'Ambérieu-en-Bugey dispose d'un zonage d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales élaboré en avril 2001 par le bureau d'étude Aménagement Géologie Environnement. Le STEASA et la commune d'Ambérieu-en-Bugey ont programmé son actualisation en parallèle de la démarche de révision du PLU.

### 2.5.2 L'assainissement non collectif

Le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin Versant de l'Albarine (SIABVA) dispose de la compétence en assainissement non collectif.

Seules quelques habitations dans la zone urbaine d'Ambérieu et du hameau des Allymes sont en assainissement non collectif, soit 32 logements en 2012, représentant environ 75 habitants (0,5% de la population communale). Les secteurs non desservis par le réseau d'assainissement collectif sont les suivants :

- Chagneux où des travaux d'extension du réseau d'assainissement sont programmés par le STEASA pour l'année 2014,
- Combe de la Sommelière,
- Triangle SNCF,
- Extrémité Sud de l'Avenue Jules Pellaudin prolongée. Dans ce secteur, des rejets vers l'Albarine dans la zone de protection rapprochée des puits de l'Albarine sont identifiés,
- Rue du Carré Rocher (partie Nord) où quelques habitations excentrées ne sont pas desservies par le réseau d'assainissement
- Hameau des Allymes où plusieurs habitations ne sont pas encore connectées à la nouvelle station d'épuration du hameau.

### 2.5.3 La gestion des eaux pluviales

La gestion des eaux pluviales est de compétence communale. Le réseau d'assainissement pluvial est constitué :

- dans la zone urbaine, d'un réseau d'assainissement séparatif, dont les eaux sont rejetées soit dans un réseau de fossés soit dans les cours d'eau, et d'un réseau unitaire dont les eaux sont rejetées au niveau de la station d'épuration de Château Gaillard
- sur le reste de la commune, d'un réseau de fossés qui draine les eaux pluviales vers les principaux cours d'eau de la commune.



## 2.6. Les politiques publiques en cours

### 2.6.1 La directive cadre européenne sur l'eau

Cette directive établit un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau. Ce cadre pour la gestion et la protection des eaux par district hydrographique concerne les aspects qualitatifs et quantitatifs. La DCE est appelée à jouer un rôle stratégique et fondateur en matière de Politique de l'Eau. Parmi ses objectifs, figure celui de retrouver un « bon état » pour toutes les eaux du territoire européen d'ici 2015, sauf dérogation : bon état écologique et chimique des eaux de surface et bon état chimique et quantitatif des eaux souterraines.

La Directive Cadre sur l'Eau prévoit également depuis 2009, la réalisation d'un plan de gestion définissant les objectifs à atteindre en 2015 et d'un programme d'actions.

### 2.6.2 Le SDAGE Rhône-Méditerranée

La commune d'Ambérieu-en-Bugey dépend du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Rhône-Méditerranée approuvé par arrêté préfectoral en date du 17 décembre 2009. Il fixe 8 grandes orientations :

- Privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité.
- Concrétiser la mise en œuvre du principe de non dégradation des milieux aquatiques.
- Intégrer les dimensions sociale et économique dans la mise en œuvre des objectifs environnementaux.
- Organiser la synergie des acteurs pour la mise en œuvre de véritables projets territoriaux de développement durable.
- Lutter contre les pollutions, en mettant la priorité sur les pollutions toxiques et la protection de la santé.
- Préserver et développer les fonctionnalités naturelles des bassins et des milieux aquatiques.
- Atteindre et pérenniser l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir.
- Gérer les risques d'inondation en tenant compte du fonctionnement naturel des cours d'eau.

Le Plan d'action opérationnel territorialisé 2012-2015, déclinaison opérationnelle du programme de mesures du SDAGE, définit les actions suivantes sur la commune d'Ambérieu :

- Pollutions domestiques et industrielles : améliorer l'efficacité de la collecte des effluents de l'agglomération d'Ambérieu-en-Bugey
- Eaux superficielles et hydromorphologie :
  - en vue de restaurer la continuité écologique de l'Albarine, acquisition, par le SIABVA de la zone de divagation de l'Albarine à Bettant et de parcelles le long du cours d'eau au niveau de la zone de confluence avec l'Ain,
  - en vue de restaurer les cours d'eau, poursuite du programme pluriannuel d'éradication des plantes invasives sur le bassin-versant de l'Albarine.
- Pollution agricole (azote, phosphore et matières organiques) : Les

mesures à privilégier sont la mise en place de cultures pièges à nitrates, la substitution de cultures par des cultures moins polluantes et l'acquisition de connaissances supplémentaires sur les pollutions.

- Pollution par les pesticides : les mesures à privilégier sont notamment celles visant la mise en œuvre d'alternatives au désherbage chimique.
- Le transport sédimentaire : les mesures à privilégier visent à maîtriser les apports solides liés à l'occupation du sol des bassins versants.

### 2.6.3 Le SAGE Basse vallée de l'Ain

La commune d'Ambérieu-en-Bugey dépend du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Basse Vallée de l'Ain approuvé en 2014. Ce dernier définit six enjeux fondamentaux :

- Reconquérir, préserver et protéger les ressources en eau souterraine pour l'alimentation en eau potable actuelle et future et les milieux naturels.
- Maintenir et restaurer sur certains secteurs une dynamique fluviale active sur la rivière d'Ain pour préserver les milieux annexes, les nappes et mieux gérer les inondations.
- Définir et mettre en œuvre un partage de l'eau permettant le bon fonctionnement écologique de la rivière d'Ain tout en conciliant les différents usages (eau potable, industrie, hydroélectricité, agriculture, loisirs).
- Atteindre le bon état des eaux dans les délais fixés par le SDAGE Rhône-Méditerranée afin d'avoir un milieu favorable aux espèces aquatiques.
- Préserver les milieux aquatiques dont les zones humides prioritaires et les espèces remarquables.
- Poursuivre la dynamique d'échanges entre tous les acteurs de l'eau afin de renforcer le rôle des espaces de concertation au niveau local (CLE) et au niveau de l'ensemble du bassin versant (concertation Jura-Ain).

Ces six enjeux sont déclinés en 142 dispositions et 12 règles réparties dans 9 thématiques. 23 dispositions concernent de manière directe ou indirecte le PLU d'Ambérieu-en-Bugey :

- L'extraction de matériaux dans le lit majeur des cours d'eau (disposition 1-03)
- La maîtrise de l'occupation du sol à proximité des cours d'eau (dispositions 1-15, 1-16, 3-09, 5-16, 6-11)
- La gestion de l'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales (dispositions 3-03, 3-09, 5-17, 5-18)
- La protection des zones humides et des milieux remarquables (dispositions 6-03, 6-12, 6-16, 6-17 et article 6 du règlement)
- La cohérence entre capacité de ressource en eau et les perspectives de développement urbain (disposition 2-07)
- La préservation des zones d'expansion des crues et des zones stratégiques pour la ressource en eau (dispositions 3-01, 4-02, 4-04, 4-05, 4-06, 4-07, 4-15 et 4-19)

Le PLU d'Ambérieu-en-Bugey doit être compatible avec l'ensemble de ces dispositions.

#### 2.6.4 Le Contrat de rivière de l'Albarine

Le second contrat de rivière de l'Albarine a été validé par le SIABVA en 2010. Il a identifié 4 grands objectifs de gestion de l'eau sur le bassin versant de l'Albarine :

- Lutte contre la pollution en vue de la restauration de la qualité des eaux. Pour la commune d'Ambérieu-en-Bugey, le contrat de rivière prévoit la réalisation d'une station d'épuration au village des Allymes (réalisée en 2012), l'amélioration du fonctionnement des déversoirs d'orage, l'amélioration des performances de traitement de la station d'épuration de Château Gaillard (diagnostic en cours) ainsi que l'amélioration des pratiques d'entretien des espaces verts.
- Restauration du bon état physique des cours d'eau et des milieux aquatiques. Sur la commune d'Ambérieu, le contrat de rivière prévoit des acquisitions foncières dans le secteur des grandes îles d'Ambérieu-Bettant pour préserver à long terme le fonctionnement hydromorphologique de l'Albarine dans ce secteur, un programme de restauration des berges au niveau des ateliers municipaux d'Ambérieu ainsi qu'un programme de gestion de la ripisylve (plantations). La gestion des zones humides est aussi prévue à travers des acquisitions foncières ou la définition de plans d'action (exemple du plan de gestion du marais des Léchères). Enfin, la réalisation d'un sentier d'interprétation est prévue dans la vallée de l'Albarine.
- Prévention et protection face au risque inondation. Le contrat de rivière programme à Ambérieu la mise à niveau des gabarits du Nant et du Gardon afin de protéger les habitations concernées par les inondations de ces cours d'eau et la reconquête des zones d'expansion de crue.
- Gestion quantitative de la ressource en vue notamment de limiter l'impact des différents usages sur les milieux aquatiques en période d'étiage

## 2.7. Synthèse des enjeux liés à la ressource en eau

LES RICHESSES ET LES OPPORTUNITÉS	LES FAIBLESSES ET LES MENACES
<p>Le réseau hydrographique de la commune se structure autour de l'Albarine et de ses petits affluents qui sourdent du massif du Bugey</p> <p>La nappe alluviale de l'Albarine est identifiée comme ressource stratégique pour l'alimentation en eau potable.</p> <p>La ressource en eau potable est suffisante pour répondre aux besoins actuels et futurs, elle est de bonne qualité et fait l'objet d'une protection par DUP (captages des Puits de l'Albarine et de Fontelune)</p> <p>99,5% de la population est connectée à un réseau d'assainissement collectif et 63% du réseau d'assainissement est séparatif.</p> <p>La station d'épuration de Château-Gaillard fait l'objet d'une étude diagnostic en vue de travaux d'amélioration de ses performances épuratoires</p> <p>Un SAGE et un contrat de rivière assurent une bonne prise en compte des problématiques de gestion de l'eau</p>	<p>L'urbanisation engendre des pressions sur les cours d'eau et les zones humides qui leur sont associées : le Gardon à Vareilles, le Nant au quartier des Abbéanches, le Petit Gardon dans sa traversée du quartier Jean-de-Paris, le Nantet avec le projet d'urbanisation du plateau de Seillières.</p> <p>L'Albarine et sa nappe alluviale présentent une forte vulnérabilité aux pollutions notamment en période d'assec liée à la présence de dispositifs d'assainissement non collectif à proximité des périmètres de protection de captage de l'Albarine (Avenue J Pellaudin), à un risque d'accident sur la voie ferrée et aux projets de densification et de développement urbain des secteurs gares, Jean de Paris et Portes du Bugey.</p> <p>D'importants volumes d'eau claire parasite saturant régulièrement le réseau d'assainissement du STEASA. Une partie des eaux usées sont ainsi régulièrement rejetés à l'Albarine et au Petit Gardon sans traitement (déversoirs d'orage).</p> <p>La station d'épuration de Château-Gaillard dispose d'une capacité résiduelle de traitement limitée au regard des perspectives de développement démographique de l'agglomération d'assainissement.</p> <p>L'organisation du réseau d'adduction d'eau potable pourra venir limiter les possibilités de développement des secteurs situés à plus de 300 mètres d'altitude.</p> <p>L'alimentation en eau potable de la commune n'est pas sécurisée. Le SIERA a proposé une solution d'interconnexion qui n'a pas encore reçu l'aval de l'ARS</p>

### ENJEUX

Préservation des abords des cours d'eau et des zones humides notamment dans les secteurs urbanisés (Gardon et Petit Gardon, Nantet)

Protection des périmètres de protection des captages.

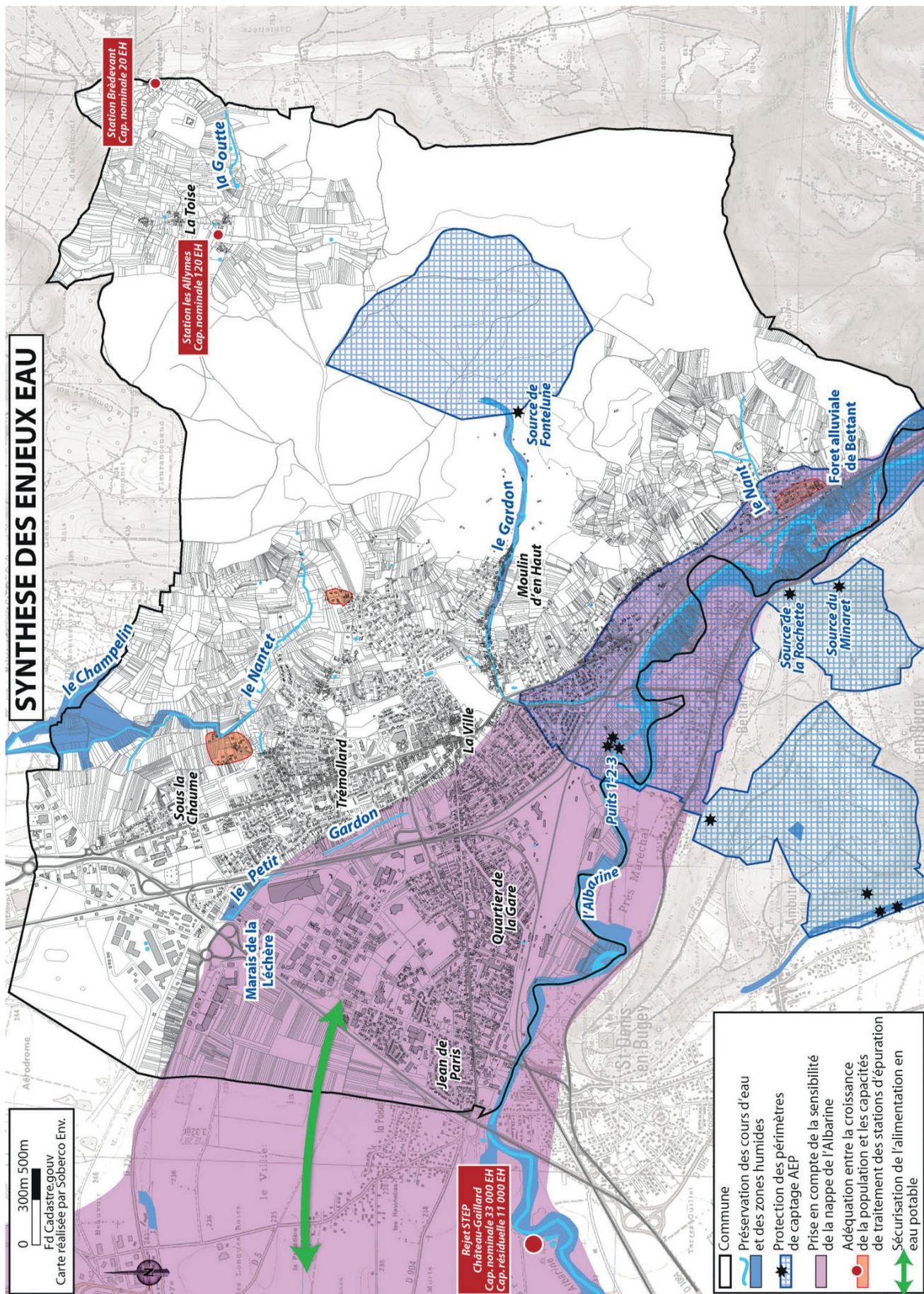
Prise en compte de la sensibilité aux pollutions de la nappe de l'Albarine dans les quartiers de la Gare, Jean-de-Paris et dans le cadre du projet Portes du Bugey : gestion des eaux usées et pluviales adaptée à la sensibilité de la nappe, encadrement des possibilités de sous-sols...

Adéquation entre la croissance de la population et les capacités de traitement des stations d'épuration des Allymes et de Breydevent.

Réduction des entrées d'eau claire parasite dans le réseau d'eau usée et amélioration des performances d'assainissement de la station d'épuration de Château-Gaillard

Prise en compte des besoins de renforcement du réseau d'eau potable dans les projets urbains (Plateau de Seillières)

Sécurisation de l'alimentation en eau potable par création d'une interconnexion



## 3. LA BIODIVERSITÉ ET LES FONCTIONNALITÉS ÉCOLOGIQUES

### 3.1. La typologie des milieux présents et les espèces associées

La commune d'Ambérieu-en-Bugey est entourée par 4 grandes entités naturelles qui présentent des habitats et des espèces typiques des milieux rencontrés :

- Les massifs forestiers du Haut-Bugey et du Bas-Bugey
- Les cours d'eau et les milieux humides associés
- Le plateau agro-naturel de Seillière
- Les espaces agricoles et les pelouses sèches de la basse vallée de l'Ain

Par ailleurs, le réseau d'espaces verts et de jardins participe à la structuration de la trame verte urbaine.

#### 3.1.1 Le massif du Haut-Bugey

Le Bois des Brosses et le Bois d'Ambérieu occupent la partie Est de la commune. Ce vaste ensemble forestier appartient au massif calcaire karstique du Haut-Bugey dont il constitue l'extrémité sud.

Ce dernier se caractérise par la présence de grands espaces forestiers constitués principalement de chênes et d'épicéa commun. Il accueille une grande diversité d'espèces forestières : chevreuil, sanglier, chamois mais aussi chat forestier et lynx boréal. Le caractère karstique du massif contribue aussi à la présence de nombreuses grottes et falaises qui sont très favorables à l'accueil de chauve-souris (le petit rhinolophe) et de rapaces (faucon pèlerin au niveau des falaises de Maupas). Autour des hameaux des Allymes et de Breydevent, des espaces ouverts de prairies se maintiennent. Ils servent d'espaces de chasse pour certaines espèces forestières (gélinotte des bois, faucon pèlerin, chauve-souris...).

Les espaces boisés de la commune se concentrent sur le massif du Haut Bugey et sont en grande partie constitués d'une forêt communale soumise au régime forestier. Elle fait l'objet d'un arrêté d'aménagement forestier en date d'avril 2008 qui fixe ses principes de gestion à l'horizon 2027. Cet arrêté précise notamment qu'un espace de près de 32 ha sera laissé en repos de coupe d'ici 2027 pour assurer le maintien de pelouses sèches et la nidification du faucon pèlerin.

Ce vaste espace boisé présente un grand intérêt écologique mais ne fait pas l'objet de pressions importantes (absence d'urbanisation diffuse, gestion adaptée des boisements par l'ONF, absence de grandes infrastructures routières). On notera toutefois la présence d'une piste de motocross sur la route des Allymes qui peut être source de dérangement. Une gestion forestière adaptée à la sensibilité écologique des espèces présentes (lynx, petit rhinolophe, faucon pèlerin) et le maintien d'une activité agricole pour conserver des espaces ouverts sont les garants du maintien des qualités écologiques du secteur.

### 3.1.2 Les cours d'eau et les milieux humides associés

Le réseau hydrographique de la commune d'Ambérieu-en-Bugey se structure en premier lieu autour de l'Albarine. Ce cours d'eau présente un caractère méandriforme tressé d'une grande qualité écologique à partir de la forêt alluviale de Bettant jusqu'à la gare d'Ambérieu. Dans ce secteur, la ripisylve est présente sur la quasi-totalité du parcours de l'Albarine. Cependant, le peuplement est vieillissant et marqué par la présence de plantes envahissantes comme la renouée du japon et le robinier.

Du fait de l'assec régulier de l'Albarine, elle accueille, en aval de Bettant, des populations limitées de truites et d'ombre commun en provenance de l'Ain ou des parties amont de la rivière. Par ailleurs, les abords de l'Albarine sont particulièrement favorables à l'accueil de nombreuses espèces : crapaud, grenouille voire triton et salamandre, couleuvre vipérine et couleuvre à collier, cingle plongeur, martin pêcheur, héron cendré, chauve-souris comme le murin de Daubenton. Enfin, des traces de castors sont régulièrement observées, mais l'assec estival empêche l'établissement d'une population permanente.

Les autres cours d'eau n'ont pas fait l'objet d'études faunistiques et floristiques particulières mais ils présentent des intérêts écologiques variés :

- Le Champelin et le Nantet traversent le plateau des Seillières et alimentent une vaste zone humide boisée. Leurs abords présentent une belle ripisylve.
- Le Gardon dans sa partie amont traverse des espaces forestiers et présentent ainsi une ripisylve. Il perd de son intérêt écologique dans la traversée du hameau de Vareilles où il est en partie canalisé. On notera l'intérêt du lac bleu comme zone de chasse pour les chauves-souris qui peuvent fréquenter le massif du Bugey.
- Le Petit Gardon parcourt un fossé agricole dans sa traversée d'Ambérieu. Toutefois, au nord de la zone d'activité du Triangle, il alimente une zone humide d'un grand intérêt écologique (présence d'une magnocariçaie et d'un peuplement de saules blancs, présence d'une petite population d'agrion de mercure). Ce secteur est cependant dégradé mais fait l'objet d'un plan de gestion. En aval de ce secteur, le Petit gardon est canalisé dans un fossé agricole sans ripisylve.
- La majeure partie du cours du Nantet traverse les lotissements du quartier des Abbéanches. La ripisylve est très limitée.

### 3.1.3 Les pelouses sèches de la base aérienne d'Ambérieu

Mosaïque de prairies herbeuses rases voire très rases et de fourrés épars plus ou moins denses, la base aérienne d'Ambérieu-en-Bugey abrite sur 268 hectares une multitude d'espèces animales et végétales adaptées à de fortes températures et à la sécheresse du sol. La base abrite des populations d'oiseaux hautement originales. La dernière observation de l'outarde canepetière du département de l'Ain a été réalisée ici en 2005. L'Edicnème criard espèce d'oiseau remarquable, y établit son nid à même le sol.

Fortement convoitées pour la culture et l'urbanisation dans la plaine de l'Ain, ces pelouses sèches se retrouvent aujourd'hui morcelées et à l'état relictuel. Grâce aux sites militaires, elles ont pu être préservées sur la base aérienne

d'Ambérieu-en-Bugey où elles constituent l'un des plus importants complexes de pelouses sèches du département de l'Ain avec le camp militaire de la Valbonne et les Brotteaux de la rivière d'Ain.

Environ 190 espèces végétales, 42 espèces de papillons et 80 espèces d'oiseaux ont été recensées sur le site de la base aérienne<sup>1</sup>. En partenariat avec l'Armée, le CREN développe un plan de gestion pour la période 2012-2013.

### 3.1.4 Les espaces agricoles de la plaine de l'Ain

Les espaces de grande culture de la plaine de l'Ain sont essentiellement utilisés pour la production de céréales (maïs). Leur couvert arboré est ainsi limité. Ils sont occupés par des populations de lapins et des lièvres.

#### 3.1.3.1 Le plateau de Seillières

Le plateau de Seillière constitue un espace agro-naturel de transition entre les espaces agricoles ouverts de la plaine de l'Ain et le massif forestier du Bugey. Il présente une occupation du sol mixte où alternent prairies ouvertes et zones boisées.

#### 3.1.3.2 La trame verte urbaine

La trame verte urbaine d'Ambérieu-en-Bugey se structure autour de plusieurs espaces non construits aux statuts variés :

- le parc du Grand Dunois, principal espace vert public de la commune ;
- le parc du château des Échelles ;
- la coulée verte entre la RD 1504, la rue de la République et la rue Aristide Briand ;
- le parc du château de Tricaud ;
- le square Fransozini dans le quartier de la gare ;
- le square Pierre Mendès-France dans le quartier Jean-de-Paris

## 3.2. Les milieux remarquables : Les inventaires et les protections

### 3.2.1 Les inventaires

#### 3.2.1.1 Les zones d'intérêt faunistique et floristique (ZNIEFF)

Sur le territoire de la commune d'Ambérieu-en-Bugey, 3 ZNIEFF de type 2 et 3 Znieff de type 1 ont été répertoriées :

- Znieff de type 2 : « Aéroport d'Ambérieu », « Massifs occidentaux du Bugey », et « Gorges de l'Albarine et cluses des Hôpitaux ».
- Znieff de type 1 : « Pelouses sèches d'Ambérieu », « Falaises et pentes de Maupas » et « l'Albarine »
- Ces inventaires traduisent l'intérêt patrimonial et fonctionnel des trois grands ensembles agro-naturels qui entourent la ville d'Ambérieu-en-Bugey :
- la plaine de l'Ain et ses pelouses sèches délictuelles accueillent notamment l'Œdicnème criard,
- le massif forestier du Bugey et ses zones de falaises accueillent le Lynx et de nombreux rapaces dont le Faucon pèlerin,
- l'Albarine et ses milieux associés (ripisylve et zones humides) est particulièrement favorable à certains espèces d'oiseaux d'eau (Martin-

<sup>1</sup> Cf CREN, Plan de Gestion 2012-2016 Pelouses sèches de la base aérienne 278 d'Ambérieu-en-Bugey, 2011

pêcheur et Cingle plongeur), de reptiles (Couleuvre vipérine) et d'amphibiens (Salamandre tachetée)...

Le tableau suivant détaille les principales caractéristiques de ces ZNIEFF.

### 3.2.1.2 L'inventaire des zones humides

Milieus naturels indispensables à la survie de nombreuses espèces végétales et animales, les zones humides jouent également un rôle essentiel dans la gestion globale de l'eau. Pourtant, ces milieux sont en forte régression et sont même menacés, à terme, de disparition. À ce titre, le SDAGE Rhône-Méditerranée et le SAGE de la Basse Vallée de l'Ain instaurent un principe général de protection des zones humides associé à un principe de compensation. 82,8 ha de zones humides sont identifiés sur la commune<sup>2</sup>.

### 3.2.1.3 L'inventaire des pelouses sèches

Le CREN a mené au cours de l'année 2013 un inventaire des pelouses sèches dans le département de l'Ain. Les résultats de ce travail sont en cours de formalisation en vue d'une diffusion aux collectivités.

## 3.2.2 Les outils de protection

### 3.2.2.1 Les arrêtés préfectoraux de protection des biotopes

La commune d'Ambérieu-en-Bugey est concernée par l'arrêté préfectoral de protection de biotope du 4 décembre 2002 relatif à la protection des oiseaux rupestres (faucon pèlerin, milan noir ...), sur le site de la falaise des Balmettes et des falaises de Saint Germain et de Vareilles, qui couvre environ 3 % de la superficie communale.

### 3.2.2.2 Le classement des cours d'eau

Sur la commune d'Ambérieu-en-Bugey, le Nantet et son affluent le Champelin sont identifiés comme un cours d'eau de liste 1 et l'Albarine en amont de la forêt de Bettant comme cours d'eau de liste 2 au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement.

<sup>2</sup> Cf descriptif des zones humides de la commune p12 et 13



Edicnème criard



Petit Rhinolophe



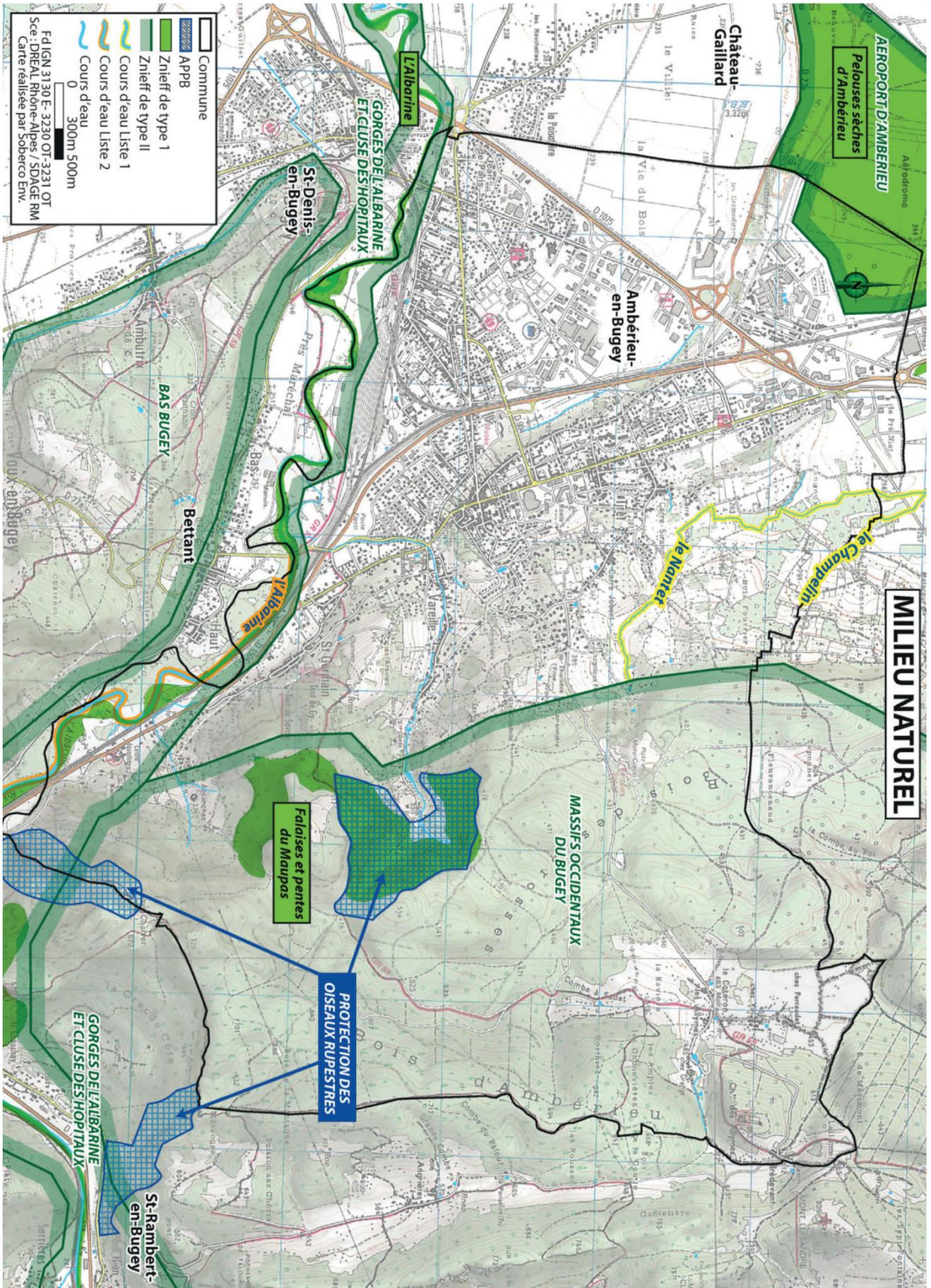
Agrion de mercure



Lynx d'Europe



Faucon pèlerin



Type de Znieff	Identifiant Znieff	Nom	Superficie totale (ha)	Superficie à Ambérieu (ha)	Intérêt écologique
<b>Znieff de type 1</b>	01120009	Falaise et pentes de Maupas	71	71	La falaise de Maupas offre un site favorable à la nidification de certains rapaces dont le Faucon pèlerin alors qu'une part importante des effectifs français niche dans le département de l'Ain. Les sites connus et retenus à l'inventaire sont de toute première importance pour la préservation de cette espèce dans notre pays.
<b>Znieff de type 1</b>	1200001	L'Albarine	209	24	L'Albarine prend sa source au cœur du Bugey, sur le plateau de Hauteville à plus de 700 m d'altitude, puis traverse le massif avant de rejoindre la rivière d'Ain à hauteur de Saint Maurice de Remens. Bien qu'elle constitue le seul grand axe de communication qui traverse le Bugey (réseau ferré et routier), la rivière reste néanmoins préservée sur une bonne partie de son cours, le secteur le plus en aval étant certainement le plus intéressant, avec ses milieux associés (ripisylve et zones humides). Cette ZNIEFF accueille notamment le Martin-pêcheur, le Cincle plongeur ainsi que plusieurs espèces de reptiles et d'amphibiens : Salamandre tachetée, Couleuvre vipérine et Sonneur à ventre jaune. Le peuplement piscicole comprend quelques espèces indicatrices d'un bon milieu comme l'Ombre commun
<b>Znieff de type 1</b> <b>Znieff de Type 2</b>	01110001 0111	Pelouses sèches d'Ambérieu (ZNIEFF 1) / Aéroport d'Ambérieu (ZNIEFF 2)	298	38	Cet ensemble délimite une relique significative des steppes naturelles de l'Est lyonnais. Elles hébergent une flore adaptée (caractéristique des pelouses calcaires sub-atlantiques semi-arides), souvent riche en espèces méridionales parvenant ici en limite de leur aire de répartition géographique. Le CREN a recensé sur l'ensemble de la base aérienne environ 190 espèces végétales, 42 espèces de papillons et 80 espèces d'oiseaux. Elles accueillent notamment des oiseaux nichant au sol dans les espaces découverts (tel que l'Édiclème criard ou la Caille des blés).
<b>Znieff de type 2</b>	0120	Gorges de l'Albarine	10692	155	Ce secteur du Bugey correspond à une cluse profondément entaillée au sein d'un massif calcaire au fonctionnement karstique. l'ensemble forme un complexe écologique particulièrement diversifié au sein duquel se côtoient falaises, vastes éboulis instables, habitats forestiers variés très influencés par l'exposition, zones humides et réseaux karstiques actifs ou fossiles. Il convient entre autres de mentionner l'intérêt des nombreuses grottes et galeries du massif (favorables à plusieurs espèces de chiroptères), des formations végétales sèches très développées, avec des taillis denses de Buis et de Chêne pubescent favorable à un peuplement d'oiseaux original, tandis que falaises et éboulis rocheux abritent une faune et une flore rupicole spécifiques.
<b>Znieff de type 2</b>	0112	Massifs occidentaux du Bugey	12215	1076	Le massif du Bugey est présente l'aspect d'un massif calcaire de faible altitude (inférieure à 1000 m) majoritairement boisé et où la déprise agricole est marquée. Un relief tourmenté, marqué par de nombreuses parois rocheuses, la présence de nombreux cours d'eau, une densité de population et d'infrastructures modestes et la diversité des substrats (calcaires ou marneux) contribuent à une diversité importante des milieux naturels, de la flore et de la faune : pelouses sèches et de pinèdes sur marne, Lynx d'Europe, Chat sauvage, Faucon pèlerin, Hirondelle des rochers...

### 3.2.3 Les outils de gestion

#### 3.2.3.1 Les sites Natura 2000

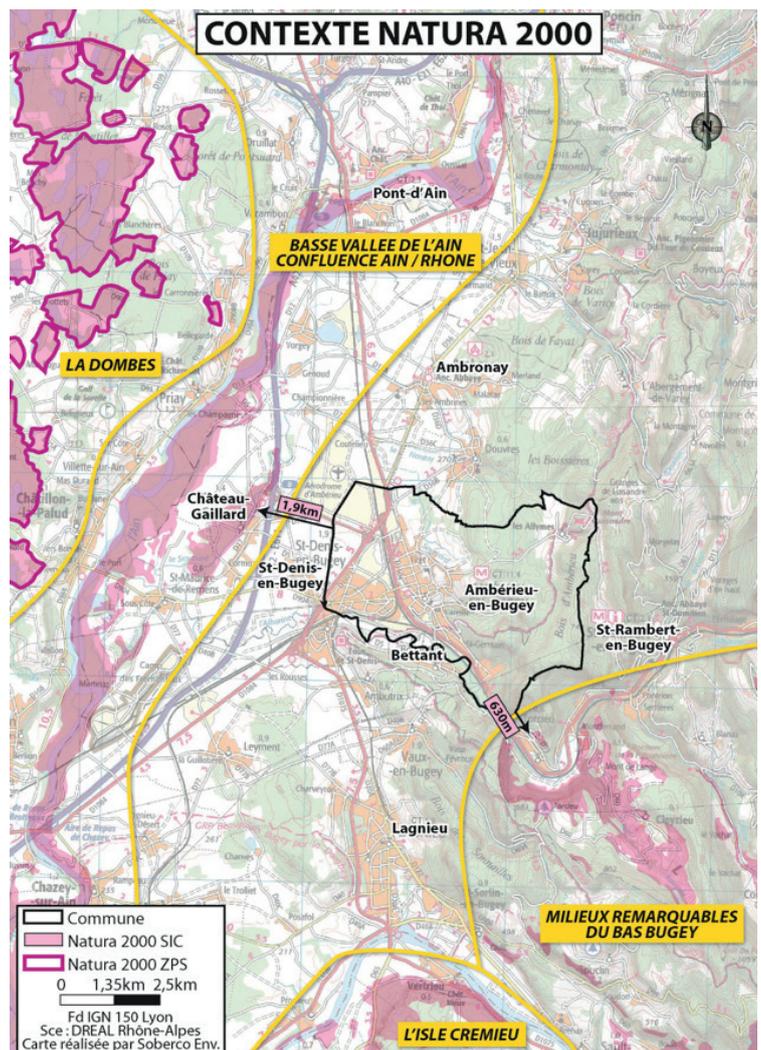
Aucun site Natura 2000 n'est identifié sur la commune d'Ambérieu en Bugey. Cependant, les aménagements prévus dans la commune pourraient avoir une incidence indirecte sur les espèces présentes au sein de deux sites Natura 2000 :

- Le site d'intérêt communautaire « Basse vallée de l'Ain – Confluence Ain-Rhône » se situe à environ 1,9 km à l'Ouest de la commune. Par l'intermédiaire de l'Albarine, ce site est en connexion hydraulique directe avec la commune d'Ambérieu-en-Bugey.
- Le site d'intérêt communautaire « Milieux remarquables du Bas Bugey » se situe à environ 700 mètres au sud de la commune. La commune d'Ambérieu-en-Bugey présente des milieux favorables à l'accueil d'espèces d'intérêt communautaire identifiées sur le site Natura 2000 : Lynx dans les espaces forestier du massif du Bugey, Agrion de mercure au marais des Léchères, Chauves-souris dans les cavités du massif du Bugey...

#### 3.2.3.2 Les Espaces Naturels sensibles du Département de l'Ain (ENS)

Fin 2003, le Conseil Général de l'Ain s'est doté de la politique des espaces naturels sensibles qui permet au département de prélever la TENDS (Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles), afin de gérer, protéger et valoriser les milieux naturels et les paysages.

Actuellement la politique départementale concernant les espaces naturels sensibles est en cours de redéfinition. La base aérienne d'Ambérieu en Bugey est identifiée comme site emblématique du patrimoine naturel de l'Ain.



Numéro du site	Statut	Nom du Site	Surface	Description du site	Habitats d'intérêt communautaire	Espèces d'intérêt communautaire (annexe 2 directive habitat)	Opérateur	Docob
FR 8201653	SIC 26/01/2013	Basse vallée de l'Ain, confluence Ain-Rhône	3417 ha	Les 48 derniers kilomètres de la rivière d'Ain constituent l'un des corridors fluviaux d'envergure les mieux préservés de France et aboutissent à un vaste delta naturel à sa confluence avec le Rhône. La divagation de la rivière Ain, son pouvoir régénérant, tant morphologique que biologique, du milieu présentent un intérêt considérable pour le maintien de la variété des peuplements végétaux et animaux. La juxtaposition de biotopes (eau courante, îles, ripsylve, landes et pelouses sèches...) et leur qualité induisent une richesse biologique exceptionnelle : Lamproie de Planer, Chabot, Blageon, Lucane cerf-volant, Agrion de Mercure, Castor, Loutre..., mais aussi Ombre commun, une quarantaine de plantes remarquables...	11 habitats d'intérêt communautaire dont 4 prioritaires : pelouse sèche (6210), forêts de pentes (9180), forêts alluviales (91E0)	Grand rhinolophe, Grand murin, Loutre d'Europe, Castor, Cistude d'Europe, Lamproie de planer, Blageon, Chabot, Apron du Rhône, Lucane Cerf-volant, Vertigo des Moulins, Agrion de Mercure, Flûteau nageant,	SAGE de la Bassée vallée de l'Ain	Oui
FR8201641	ZSC 14/06/2010	Milieux remarquables du Bas Bugey	648 ha	Moins élevé que le Bugey mais également calcaire, le Bas-Bugey s'élève rapidement par paliers jusqu'à 1.000 mètres. L'orientation nord-ouest/sud-est du massif est favorable à la présence et au maintien d'une végétation relativement adaptée à la sécheresse et à la chaleur. Le site, éclaté au sein d'espaces agrofrestiers gérés, recèle de nombreux types d'habitats, appréciés du Lynx, très présent sur tout le massif.	13 habitats d'intérêt communautaire dont 4 prioritaires : pelouse sèche (6210), tourbières hautes actives (7110), marais calcaires (7210), sources pétrifiantes (7220), éboulis calcaires (8160)	Lynx, Liparis de Loesel	CREN Rhône-Alpes	Oui

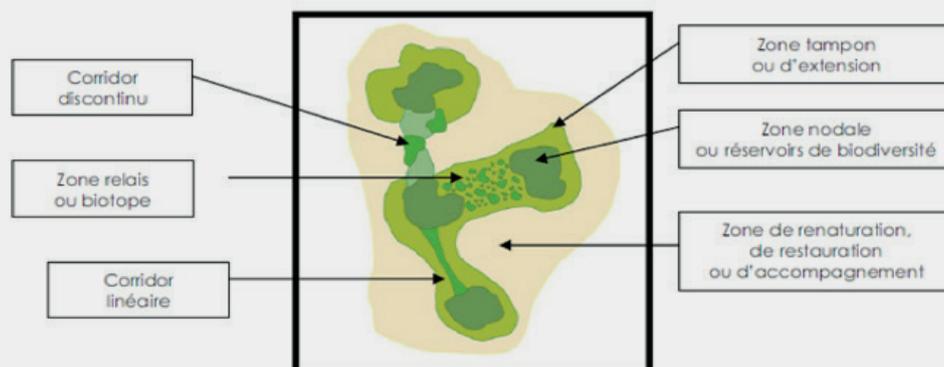
### 3.3. Les fonctionnalités écologiques du territoire

#### Rappel sur la notion de Trame Verte et Bleue

La Trame verte et bleue est un outil d'aménagement du territoire qui vise à (re)constituer un réseau écologique cohérent et fonctionnel, à l'échelle du territoire national, pour permettre aux espèces animales et végétales, de circuler, de s'alimenter, de se reproduire, de se reposer... En d'autres termes, d'assurer leur survie, et permettre aux écosystèmes de continuer à rendre à l'homme leurs services. Pour être fonctionnel, un réseau écologique doit contenir des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques qui traversent le territoire et relient ces réservoirs entre eux.

L'identification du réseau écologique repose sur la cartographie des éléments suivants:

- Des réservoirs de biodiversité : « C'est dans ces espaces que la biodiversité est la plus riche et la mieux représentée. Les conditions indispensables à son maintien et à son fonctionnement sont réunies. Ainsi une espèce peut y exercer l'ensemble de son cycle de vie : alimentation, reproduction, repos, et les habitats naturels assurer leur fonctionnement. » Ce terme sera utilisé de manière pratique pour désigner « les espaces naturels et zones humides importants pour la préservation de la biodiversité », au sens de l'article L. 371-1 du code de l'environnement ;
- Des continuums : « un continuum représente l'espace accessible, à partir des réservoirs de biodiversité, au groupe d'espèces associé. Un continuum comprend les réservoirs de biodiversité et une enveloppe, d'une largeur variable, autour de ces réservoirs de biodiversité. [...] En pratique, le continuum est souvent constitué de plusieurs sous-ensembles qui nécessitent des corridors écologiques pour les relier » ;
- Des corridors : « Voies de déplacement empruntée par la faune et la flore, qui relie les réservoirs de biodiversité. Cette liaison fonctionnelle entre écosystèmes ou habitats d'une espèce permettent sa dispersion et sa migration ». Ils assurent des connexions ou liaisons fonctionnelles entre les réservoirs de biodiversité ou entre les différentes composantes du paysage au sein des continuums. Les corridors reposent souvent sur des structures linéaires (haies, ripisylves, bandes enherbées) ou sur des structures en « pas japonais » (continuum altéré, espaces-relais, îlots refuges...) ;
- Des points noirs : espace d'intersection entre un réservoir de biodiversité, un corridor ou un continuum et une barrière, naturelle ou artificielle. La barrière représente un lieu où la mortalité des individus est très élevée ou un espace infranchissable.



Éléments constitutifs d'un réseau écologique. (D'après Bennett, 1998)

### 3.3.1 Les réservoirs de biodiversité à l'échelle du territoire communal

Les réservoirs de biodiversité à l'échelle de la commune sont constitués des milieux naturels et agricoles qui présentent un intérêt notable pour la biodiversité. 6 réservoirs de biodiversité peuvent être identifiés sur la commune :

- Les zones de falaises de Maupas identifiées par un arrêté de protection du biotope. Elles accueillent des couples de faucons pèlerin qui y trouvent des zones de nidification,
- Le fond de vallée de l'Albarine et les zones humides associées,
- Le marais des Léchères : malgré son enclavement dans la zone urbaine d'Ambérieu et un état passablement dégradé, ce secteur accueille une petite population d'Agrion de Mercure.
- Les zones humides du Nantet au sein du plateau agro-naturel de Seillière.
- Les pistes de la base aérienne d'Ambérieu qui constituent les dernières reliques des pelouses sèches qui occupaient autrefois l'ensemble de la basse vallée de l'Ain.
- Le massif forestier du Bugey.

### 3.3.2 La trame verte

Le territoire se situe à l'articulation de trois grands ensembles naturels : les massifs forestiers du Haut-Bugey et du bas-Bugey, la plaine agricole de l'Ain et la vallée de l'Albarine. Ainsi, malgré son caractère très artificialisé, la commune d'Ambérieu joue un rôle important dans la structuration de la trame verte locale. Trois ensembles de corridors écologiques sont ainsi identifiés sur la commune :

- Un corridor au nord de la commune permet la circulation de la grande faune (sanglier, chevreuil) et de la petite faune entre le massif boisé du Bugey et les espaces agricoles de la plaine de l'Ain. Ce corridor s'appuie essentiellement sur la mosaïque de milieux agricoles et boisés du plateau de Seillière. Il est actuellement fragmenté par la RD36B entre le secteur de la Clinique d'Ambérieu et le bourg de Douvres. Toutefois, cette voirie présente un trafic modéré qui ne constitue pas un obstacle majeur pour le déplacement de la faune.
- Quatre corridors, au sud-ouest de la commune, assurent des échanges faunistiques entre le massif forestier du Haut-Bugey et le massif forestier du Bas-Bugey. Fortement fragmentés par la RD1504, la voie ferrée et le développement de l'urbanisation entre Saint-Germain et les Abbéanches, ces corridors apparaissent aujourd'hui peu fonctionnels pour la grande faune. Toutefois, des sangliers traversent régulièrement ce secteur, occasionnant des dégâts dans les jardins et des collisions sur la RD1504.
- La vallée de l'Albarine représente le dernier corridor qui traverse Ambérieu-en-Bugey. L'alternance de boisements humides, liés au cours d'eau, et d'espaces agricoles assurent une bonne perméabilité pour la faune. Toutefois, en période de hautes-eaux, l'Albarine peut constituer un obstacle aux déplacements. De plus, entre Saint-Denis-en-Bugey et Ambérieu-en-Bugey, l'Albarine est « pincée » entre deux zones urbaines qui réduisent les possibilités d'échange entre la partie amont et la partie aval de la vallée.

De plus, la trame verte communale peut trouver des prolongements au sein même de la zone urbaine en s'appuyant sur les espaces verts urbains de la commune et notamment sur la coulée verte du Trémollard située au cœur de l'agglomération. Plusieurs liaisons vertes permettent de connecter ces espaces verts entre eux et aux espaces agro-naturels périphériques. Actuellement peu fonctionnelles, elles mériteraient d'être renforcées pour valoriser la biodiversité urbaine.



### 3.3.3 La trame bleue

La trame bleue se structure autour des cours d'eau et de leurs zones humides d'accompagnement :

- L'Albarine est le principal corridor de la trame bleue communale. Ce cours d'eau est régulièrement asséché et présente donc une fonctionnalité piscicole limitée d'autant plus que le radier du pont de Saint-Denis limite les échanges piscicoles entre l'amont et l'aval.
- Le Vieux Gardon traverse la coulée verte. Fragmenté par les infrastructures de transports (RD1504, RD1075 et voie ferrée), sa fonctionnalité écologique est fortement dégradée. Toutefois, des déplacements d'insectes et de libellules peuvent être envisagés le long du cours d'eau.
- Le Nantet et sa ripisylve d'accompagnement peut être le support de déplacements d'espèces inféodées aux zones humides. Seule la RD36B peut représenter un obstacle pour le déplacement de ces espèces.
- Le Gardon peut potentiellement accueillir quelques espèces aquatiques et inféodées aux zones humides. Toutefois, le barrage du lac Bleu et la canalisation du cours d'eau dans la traversée du village de Vareilles viennent fortement réduire son potentiel écologique.

### 3.3.4 Les espaces à enjeux pour la fonctionnalité écologique

En sus des réservoirs de biodiversité dont la bonne fonctionnalité écologique doit être maintenue, cinq secteurs apparaissent comme stratégiques pour maintenir les fonctionnalités écologiques de la commune :

- Le plateau de Seillière qui assure les échanges faunistiques entre le massif du Haut-Bugey et la plaine de l'Ain et sur lequel la commune envisage de développer des secteurs résidentiels
- La vallée de l'Albarine entre Saint-Germain et les Abbéanches où les habitations à flanc de coteau, la RD1504 et la voie ferrée constituent des obstacles aux déplacements de la faune entre le massif du Haut-Bugey et le massif du Bas-Bugey.
- Les abords de la RD1575 et de la RD77e qui peuvent permettre des échanges de population d'Agrion de Mercure entre le marais des Léchères, le marais de Villé et l'Albarine.
- Les abords de l'Albarine au sud du quartier Jean-de-Paris où la ripisylve du cours d'eau est réduite entre les zones urbanisées du quartier Jean-de-Paris et de Saint-Denis-en-Bugey.
- La zone urbaine située entre la coulée verte du Trémollard et le parc de Tricaud dont le rôle de liaison verte entre ces deux entités pourrait être valorisé.

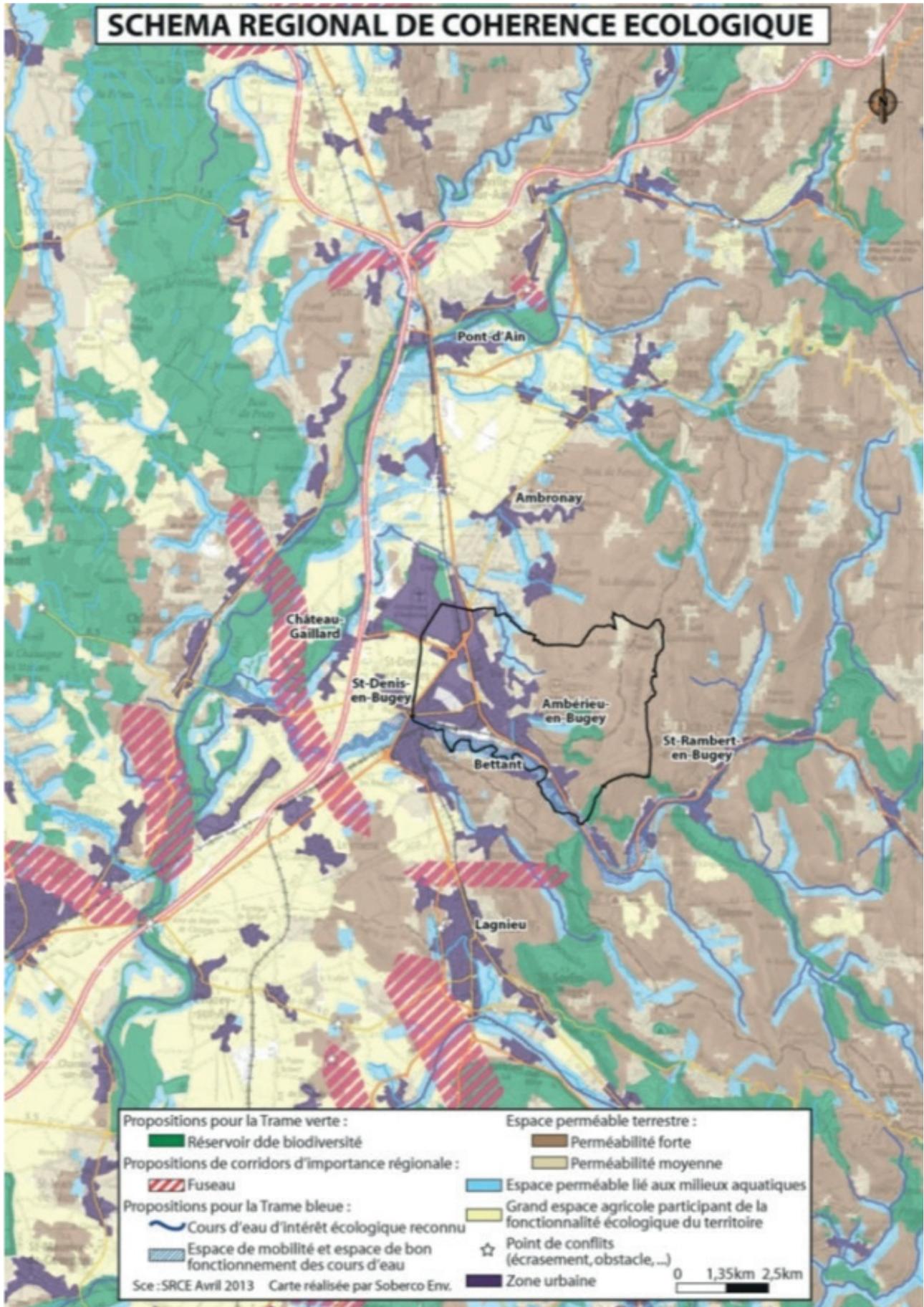
## 3.4. Les politiques publiques en cours

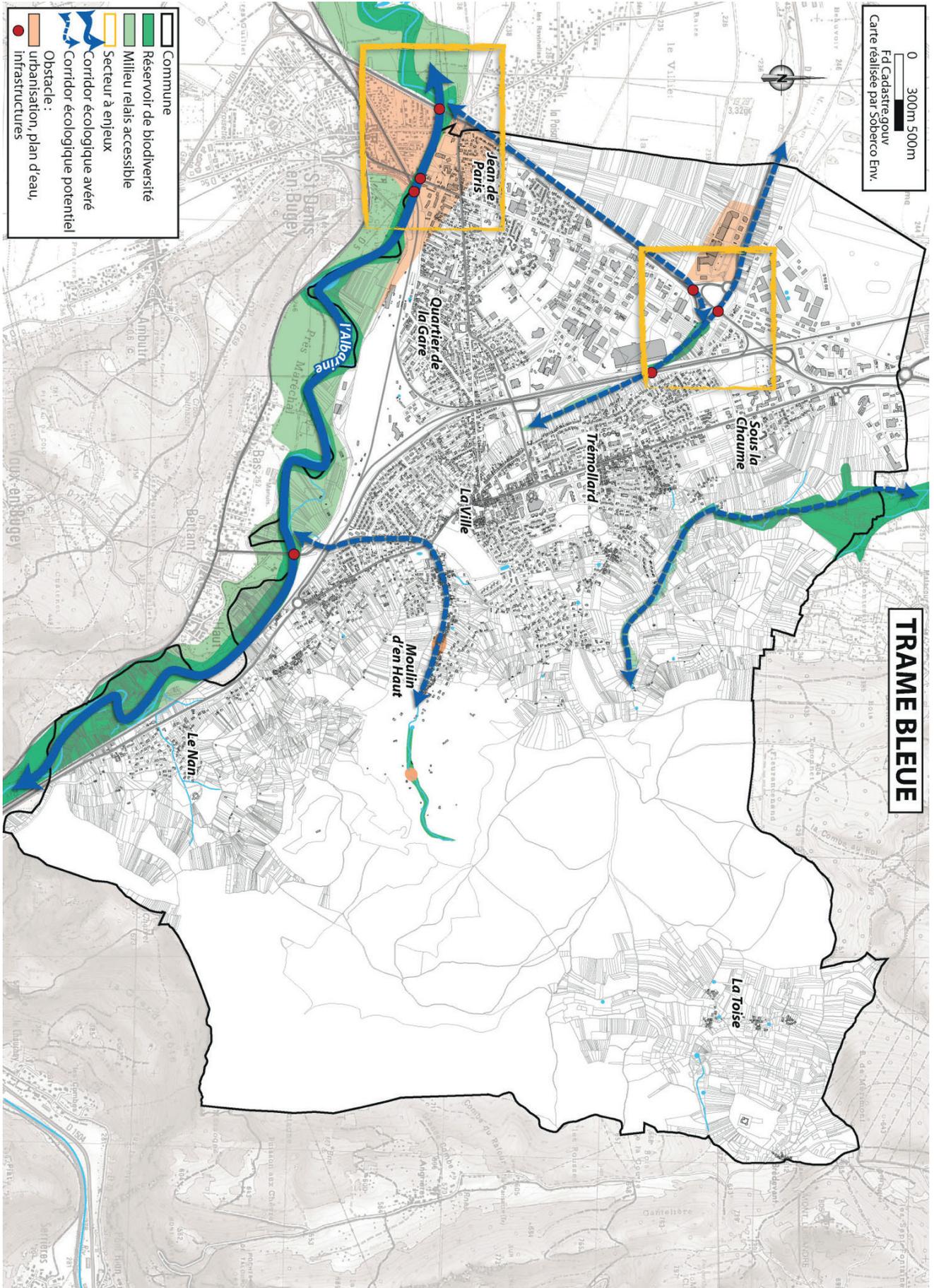
### 3.4.1 Le SRCE

La loi Grenelle 2, promulguée le 12 juillet 2010, prévoit que le Préfet de Région et le Président du Conseil Régional élaborent conjointement un Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE). Ce schéma vise à élaborer une stratégie régionale de préservation et de remise en état des sites à forte qualité écologique, riches en biodiversité (les réservoirs) ainsi que le maintien et la restauration des espaces qui les relient (les corridors).

En région Rhône-Alpes, l'élaboration du SRCE est en cours à partir des travaux menés dans le cadre de la définition du RERA en 2009. Le document devrait être validé début 2014. Dans le cadre du diagnostic validé par le Comité Régional Trame Verte et Bleue en février 2012, 8 enjeux sont distingués en Rhône-Alpes :

- La maîtrise de l'étalement urbain qui a des conséquences irréversibles sur la fonctionnalité du réseau écologique
- La restauration et l'intégration des continuités écologiques pour les infrastructures existantes et les projets d'infrastructures
- La mise en valeur et la préservation des espaces d'interface (milieux de transition)
- La maîtrise de la déprise agricole sur les terres les moins productives qui conduit à la fermeture des milieux ouverts
- La recherche d'un maillage équilibré entre milieux ouverts et fermés et le maintien des structures écopaysagères agricoles et forestières
- L'accompagnement du développement des énergies renouvelables
- L'intégration de la biodiversité dans toutes les politiques publiques
- La prise en compte du changement climatique sur la biodiversité
- Le projet de SRCE identifie sur le territoire de la commune :
  - un réservoir de biodiversité reprenant les périmètres de l'arrêté préfectoral de protection du biotope dont la vocation de préservation doit être garantie dans les documents d'urbanisme (objectif 1.1) ;
  - des espaces de fortes perméabilités dans les zones forestières du massif du Bugey et des espaces de perméabilités moyennes sur le plateau de Seillière dans lesquels les collectivités sont incitées à maintenir la vocation naturelle, agricole ou forestière de l'espace perméable (objectif 1.2)
  - des espaces de perméabilité liés aux milieux aquatiques le long de l'Albarine, du Gardon et du Nantet dans lesquels les collectivités doivent s'assurer que la vocation des sols et/ou les projets situés dans ces espaces perméables ne remettent pas en cause la fonctionnalité de la trame bleue (objectif 1.4)
  - un espace de mobilité et de bon fonctionnement des cours d'eau de part et d'autre de l'Albarine dont les documents d'urbanisme doivent assurer la préservation (objectif 1.4)
- aucun corridor écologique de niveau régional n'est identifié sur le territoire communal

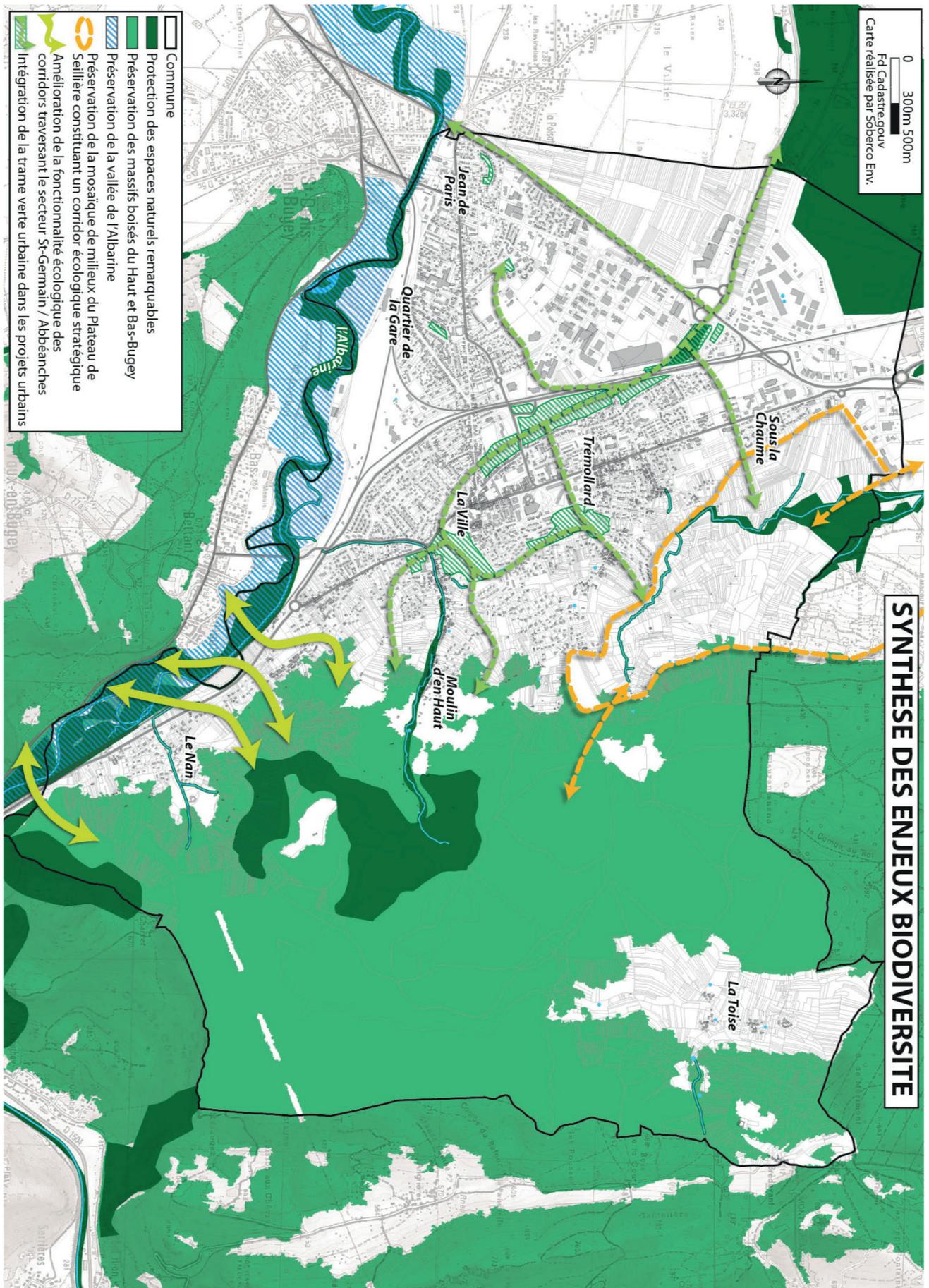




### 3.5. Synthèse des enjeux liés à la biodiversité et aux fonctionnalités écologiques

LES RICHESSES ET LES OPPORTUNITÉS	LES FAIBLESSES ET LES MENACES
<p>Des espaces naturels remarquables sont identifiés sur la commune : falaise de Maupas, vallée de l'Albarine, marais des Léchères, pelouses sèches de la base aérienne, boisements humides du plateau de Seillière...</p> <p>Le plateau de Seillière constitue un espace relais stratégique pour les échanges faunistiques entre le massif du Bugey et la plaine de l'Ain</p> <p>De nombreuses espèces protégées sont présentes sur la commune : Lynx et chat sauvage dans le Bugey, chauve-souris dans le massif du Bugey et la vallée de l'Albarine, Agrion de Mercure dans l'étang des Léchères...</p> <p>La zone urbaine d'Ambérieu est pourvue d'un réseau de parcs et jardins qui structure la trame verte urbaine. La coulée verte du Trémollard représente une opportunité de valorisation de la trame verte urbaine</p>	<p>Les infrastructures de transport et l'agglomération d'Ambérieu forment des obstacles majeurs aux déplacements faunistiques</p> <p>Les projets d'urbanisation du plateau de Seillière et des Portes du Bugey pourront fragiliser, voire supprimer des corridors écologiques.</p> <p>La densification du tissu urbain existant pourra fragiliser la trame verte urbaine existante : secteur Saint-Germain/Abbéanches, secteur de La Brillatte</p>

ENJEUX
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Protection stricte des espaces naturels remarquables : zones humides et abords des cours d'eau, falaise de Maupas et pelouses sèches de la base aérienne</li> <li>• Préservation des massifs boisés du Haut-Bugey et du Bas-Bugey</li> <li>• Préservation de la vallée de l'Albarine</li> <li>• Préservation de la mosaïque de milieux du plateau de Seillière qui constitue un corridor écologique stratégique</li> <li>• Amélioration de la fonctionnalité écologique des corridors traversant le secteur Saint-Germain/Abbéanches</li> <li>• Préservation du corridor potentiel entre le marais des Léchères et le marais du Villié</li> <li>• Intégration de la trame verte urbaine dans les projets urbains</li> </ul>



## 4. LE CLIMAT, L'AIR ET L'ÉNERGIE

### 4.1. Le contexte climatique

La commune d'Ambérieu-en-Bugey est soumise à un régime climatique de type continental avec des influences océaniques peu sensibles. Toutefois, on soulignera que ce climat reste grandement modulé par la vallée du Rhône, plus au Sud, et par les dispositions géographiques des reliefs montagneux d'orientation générale Nord-Sud (massif jurassien).

#### 4.1.1 Les précipitations

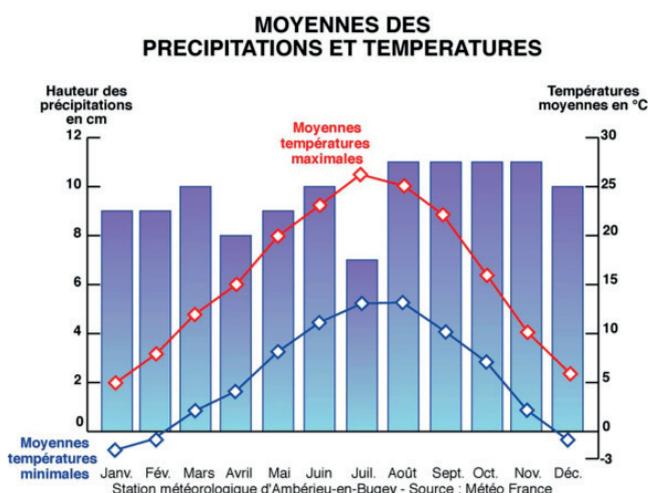
La région présente des précipitations qui varient d'Ouest en Est, de 1000 à 1600 mm. A la station météorologique d'Ambérieu-en-Bugey, implantée sur la base aérienne, on relève des précipitations en moyenne annuelle de l'ordre de 1 160 mm, qui se répartissent uniformément sur l'ensemble de l'année.

Enfin, l'humidité relativement élevée du secteur se traduit fréquemment par la formation de brouillards (en moyenne 52 jours par an). Enfin, l'enneigement est peu marqué et peu fréquent (en moyenne 18 jours par an), toutefois, des chutes de neige peuvent avoir lieu de novembre à avril.

#### 4.1.2 Les températures

L'amplitude thermique annuelle dans la région est assez importante. Les températures les plus froides se produisent généralement en décembre et janvier, avec des températures moyennes minimales de l'ordre de - 2°C. Les températures les plus chaudes s'observent en juillet et août avec des températures moyennes maximales voisines de 26°C.

Le nombre de jour avec gelée est relativement important et est compris entre 80 et 90 jours par an en moyenne (normale établie sur 30 ans). L'analyse des données recueillies à la station d'Ambérieu-en-Bugey fait apparaître une moyenne annuelle de 83 jours avec gelée. Ces derniers se répartissent du mois d'octobre au mois de mai et présentent des occurrences plus élevées de décembre à février (occurrences dépassant 14 jours avec gelées par mois).



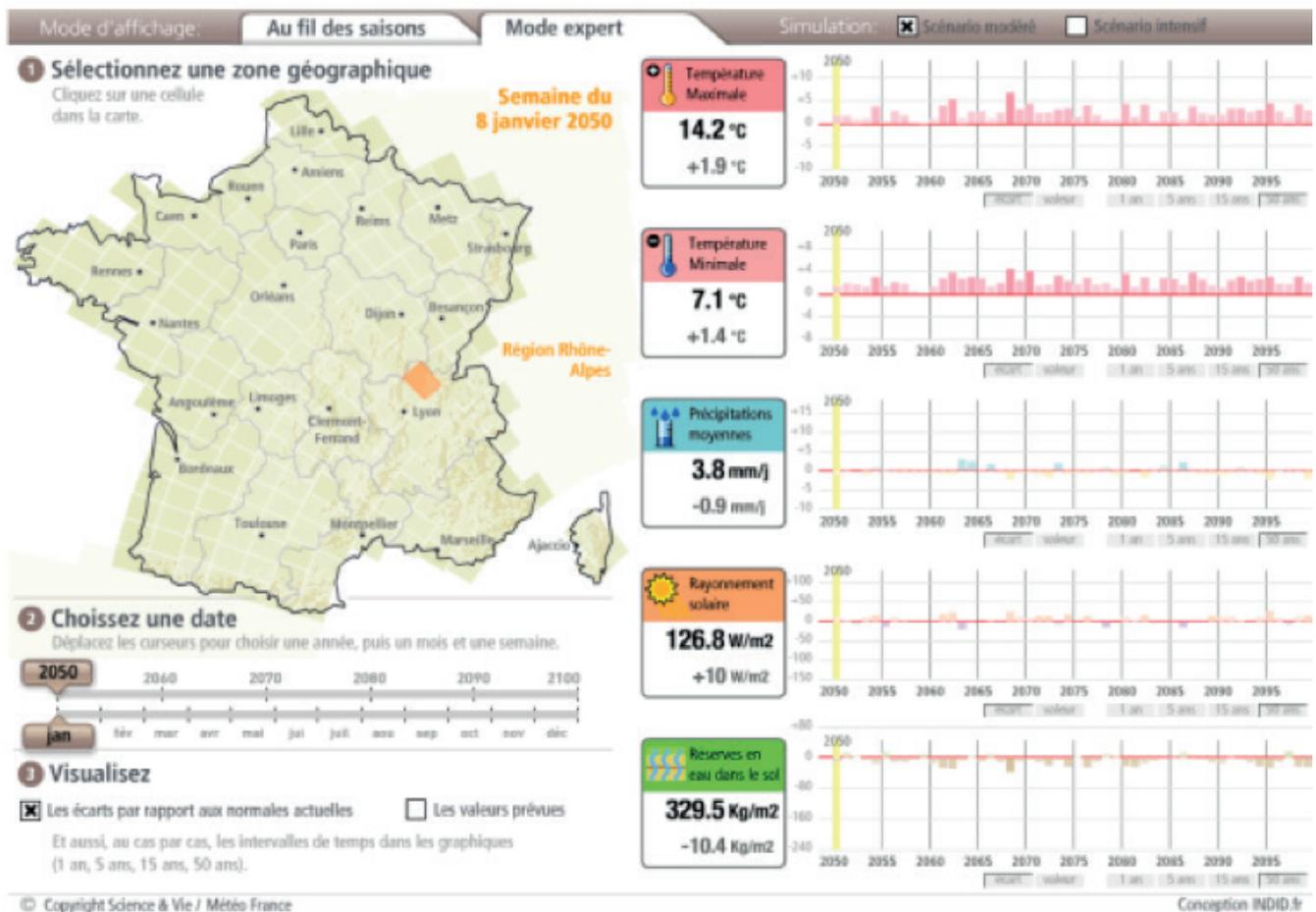
#### 4.1.3 Les vents

Avec 28 jours par an durant lesquels on enregistre des rafales de vents dépassant les 57 Km/h, la commune est localisée dans un secteur peu venté. L'orientation de la vallée de l'Ain à l'Ouest, et, des premiers reliefs de la chaîne jurassienne, à l'Est, joue un rôle déterminant sur l'orientation des vents dominants. Seuls les vents d'orientation Nord-Sud influencent significativement cette région.

#### 4.1.4 Évolutions du climat

Selon les projections du modèle Arpège-Climat de météo France, fondé sur les hypothèses du scénario B2 du GIEC, le territoire connaîtra d'ici 2050 :

- une augmentation globale des températures avec une croissance marquée des températures maximales (+1,9°C) principalement au cours des mois estivaux (+ 4 à 7°C en juillet- août) et hivernaux (+1 à 5°C en janvier). De la même manière, les températures minimales augmenteront mais de manière homogène tout au long de l'année (+1,4°C). Sur le territoire, ces évolutions pourraient avoir une incidence sur la typologie des espèces présentes (végétales et animales), mais également sur les calendriers agricoles.
- une stabilisation des précipitations (-0,9 mm par jour) mais accompagnée d'une modification du régime annuel des précipitations conduisant à une pluviométrie plus importante à la fin de l'hiver et à la fin de l'automne. Inversement, elle aura tendance à diminuer en période hivernale.



Evolution potentielle du climat au nord-est de Lyon à l'horizon 2050 (modèle ARPEGE Climat de Météo France Scénario B2 GIEC)

#### 4.2.4.2 La qualité de l'air

La commune d'Ambérieu-en-Bugey n'accueille aucune entreprise émettant des rejets atmosphériques et présentant un risque pour la qualité de l'air. La circulation automobile constitue donc la principale source de pollution notamment aux abords des RD1075, RD1504 et RD77e. On notera aussi l'impact probable du trafic automobile sur l'A42 dans la pollution de fond de la basse vallée de l'Ain.

Les cartographies régionales de l'année 2011 de l'association Air-Rhône-Alpes confirment cette analyse avec :

- une concentration moyenne de dioxyde d'azote comprise entre 8 et 16  $\mu\text{g}/\text{m}^3$  (valeur réglementaire 40  $\mu\text{g}/\text{m}^3$ ).
- entre 20 et 30 jours de dépassement de la valeur limite pour les PM10 (valeur limite 50  $\mu\text{g}/\text{m}^3$  et seuil réglementaire 35 jours)
- entre 14 et 25 jours de dépassement de la valeur cible pour l'ozone (valeur cible 120  $\mu\text{g}/\text{m}^3$  et seuil réglementaire 25 jours)

La commune ne fait pas l'objet de mesures régulières de la qualité de l'air par l'association Air Rhône-Alpes. La station de mesure la plus proche se situe à Bourg-en-Bresse. Entre 2002 et 2012, aucun des paramètres mesurés (NOx PM10, et O3), excepté l'ozone, n'a dépassé les objectifs annuels de qualité. Globalement la qualité de l'air d'Ambérieu-en-Bugey peut donc être qualifiée de bonne, excepté aux abords immédiats des RD1075 (22159 véhicules / jour dont 2998 PL en 2012) et RD1504 (9590 véhicules / jour dont 360 PL en 2010) où sont aussi implantées des secteurs résidentiels.

### Les polluants atmosphériques

**Les oxydes d'azote (NOx) :** les émissions d'oxydes d'azote sont, pour l'essentiel, imputables à la circulation automobile et notamment aux poids lourds. Une part de ces émissions est également émise par le chauffage urbain, par les entreprises productrices d'énergie et par certaines activités agricoles (élevage, épandage d'engrais). Objectif de qualité NO2 : 40  $\mu\text{g}/\text{m}^3$  en moyenne annuelle

**L'ozone (O3) :** ce polluant est produit, dans l'atmosphère sous l'effet du rayonnement solaire, par des réactions photo-chimiques complexes à partir des oxydes d'azote et des hydrocarbures. Ainsi les concentrations maximales de ce polluant secondaire se rencontrent assez loin des sources de pollution. Objectif de qualité O3 pour la santé humaine : 110  $\mu\text{g}/\text{m}^3$  en moyenne sur une plage de 8 heures ; pour la protection de la végétation : 200  $\mu\text{g}/\text{m}^3$  en moyenne horaire et 65  $\mu\text{g}/\text{m}^3$  en moyenne sur 24 heures

**Les poussières (PM) :** ce sont des particules en suspension dans l'air émises par la circulation automobile (les moteurs diesels en particulier), l'industrie et le chauffage urbain. Objectif de qualité pour des particules de diamètre inférieur ou égal à 10  $\mu\text{m}$  : 30  $\mu\text{g}/\text{m}^3$  en moyenne annuelle.

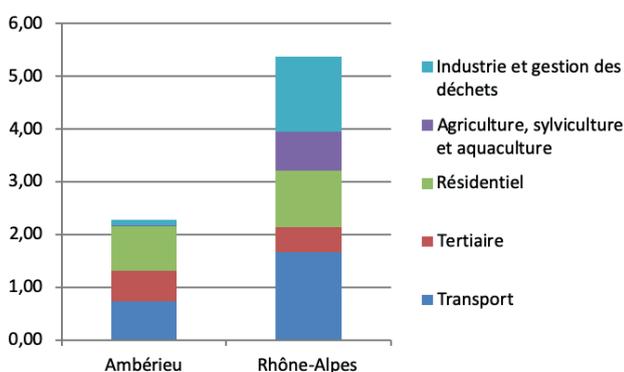
### 4.3. Les émissions de GES et consommations énergétiques

Selon les données de l'OREGES (Observatoire Régional de l'Énergie et des Gaz à Effet de Serre), les émissions de gaz à effet de serre d'Ambérieu-en-Bugey s'élevaient à près de 47 500 tonnes équivalent CO2 en 2010, soit 2,27 tonnes de GES par habitant et par emploi. Ces émissions sont ainsi plus de deux fois inférieures à la moyenne régionale (5,3 tonnes). De plus, les émissions par habitant et par emploi se sont stabilisées depuis 2000. Le dynamisme démographique et économique du territoire au cours de la même période a cependant contribué à accroître de près de 20 % les émissions de CO2 en valeur absolue.

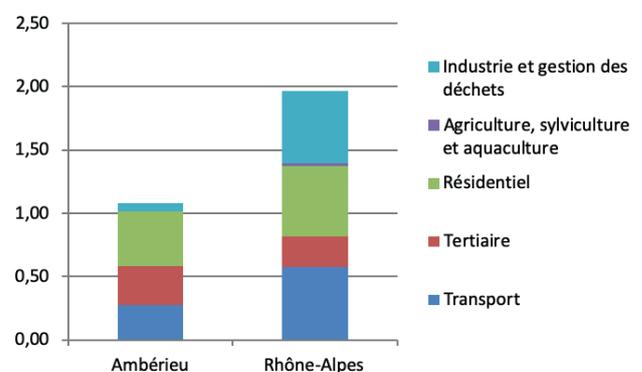
Pôle urbain de la basse vallée de l'Ain, la commune d'Ambérieu a connu une croissance démographique soutenue depuis 1982 accompagnée d'une progression de l'emploi tertiaire. Cette dynamique s'est accompagnée d'une extension de l'urbanisation, essentiellement sous forme pavillonnaire, forme urbaine qui ne présente pas la meilleure performance énergétique. Par ailleurs, la commune dispose d'un parc de logements relativement ancien, 57% des logements étant antérieurs à 1974, qui présente donc des performances énergétiques limitées. Toutefois, les dernières opérations réalisées sur la commune privilégient la réalisation de petits collectifs, plus efficaces sur le plan énergétique, ainsi que le renouvellement du bâti ancien. Le secteur résidentiel-tertiaire constitue ainsi le premier poste d'émissions de GES avec 62% des émissions de GES. Il constitue aussi le premier poste de consommations énergétiques (69% des consommations).

Ambérieu-en-Bugey, avec sa gare TER, constitue aussi le pôle intermodal majeur de la basse vallée de l'Ain. Ainsi, bien qu'une majorité des actifs travaillent à l'extérieur de la commune (57% des actifs), près de 30% d'entre eux utilisent un mode de transport alternatif à la voiture pour leur déplacement domicile-travail. À ce titre, les déplacements constituent seulement le second poste d'émissions de GES et de consommations énergétiques de la commune avec 33% des émissions et 25% des consommations énergétiques.

L'agriculture et l'industrie étant peu développées sur la commune, ces deux secteurs ne représentent que 5% des émissions de GES et que 6% des consommations énergétiques.



Emissions de GES 2010 en tonnes équivalent CO2 par habitant et emploi  
Source : OREGES 2013



Consommation énergétique en tonnes équivalent pétrole par habitant et emploi  
Source : OREGES 2013

## 4.4. La production d'énergie et le potentiel de production d'énergies renouvelables

### 4.4.1 La production d'énergie

La commune ne dispose d'aucune structure collective d'utilisation du bois-énergie ni d'un réseau de chaleur. Du fait des caractéristiques du réseau hydrographique de la commune (assèchement régulier de l'Albarine et faible débit des autres cours d'eau), aucune centrale hydro-électrique n'est recensée.

Néanmoins, plusieurs installations utilisant des ressources naturelles renouvelables sont recensées sur la commune (panneaux solaires thermiques, pompes à chaleur). Ces installations sont individuelles et mises en places par les particuliers. Selon l'OREGES, la puissance des installations photovoltaïques de la commune est de l'ordre de 140 à 370 Kwc.

### 4.4.2 Le potentiel éolien

D'après le schéma régional éolien Rhône-Alpes, la commune d'Ambérieu est balayée par des vents d'une vitesse moyenne de 4 m/s à une hauteur de 50m. Elle est considérée comme une commune favorable à l'implantation d'éoliennes dans un secteur destiné à accueillir une puissance installée de l'ordre de 10 à 20 MW (soit 5 à 10 mâts). Toutefois, au regard des servitudes aéronautiques de la base aérienne d'Ambérieu, des sensibilités paysagères et écologiques importantes du massif du Bugey, l'implantation d'un parc éolien sur la commune d'Ambérieu devra faire l'objet d'études approfondies.

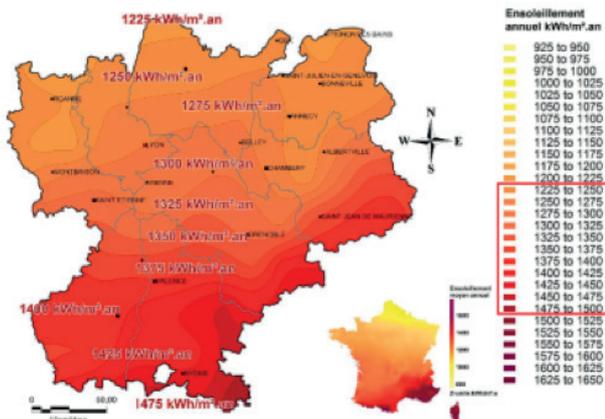
### 4.4.3 Le potentiel solaire

En ce qui concerne l'énergie solaire, le gisement solaire sur le territoire est relativement important et se situe entre 1250 et 1275 kWh/m<sup>2</sup>/an. Les demandes de déclaration pour la mise en place de panneaux photovoltaïques par des particuliers sont en hausse depuis plusieurs années.

### 4.4.4 Le potentiel bois-énergie

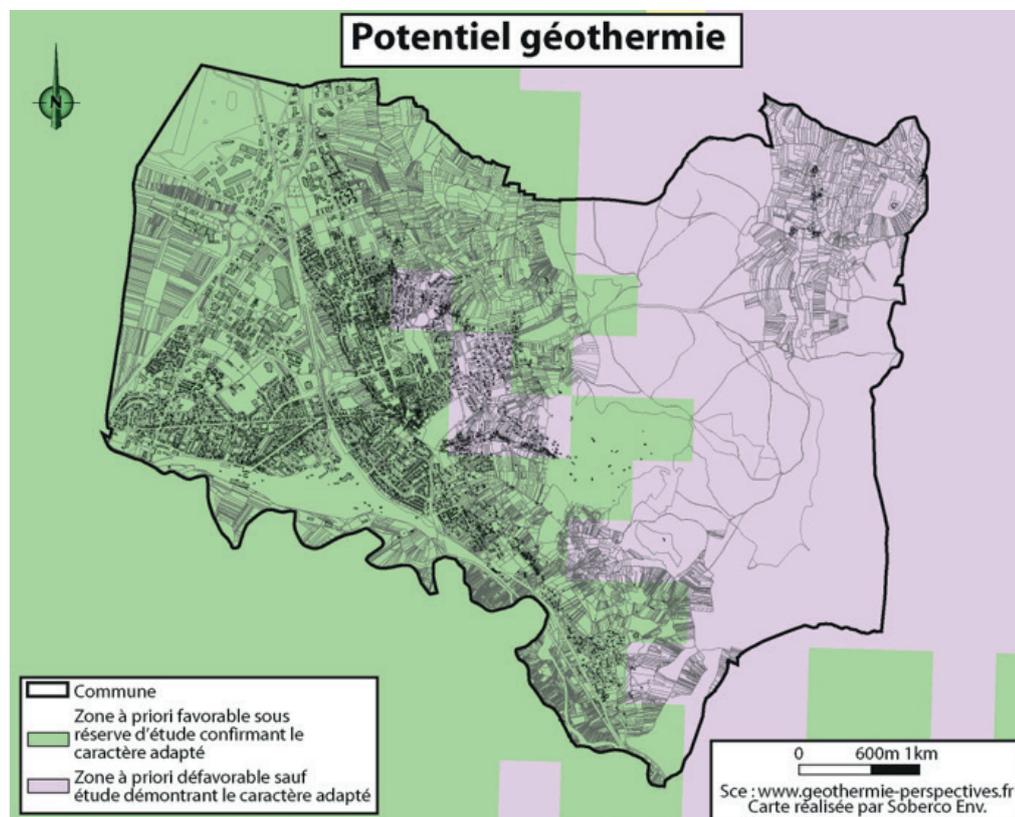
Avec environ 51% de la surface du territoire, la ressource forestière pourrait être en partie valorisée sous forme de bois-énergie. Actuellement, aucun dispositif de chauffage au bois n'est recensé sur le territoire. Toutefois, l'usage de bois-bûche est probablement assez développé.

CARTOGRAPHIE DE L'ENSOLEILLEMENT



#### 4.4.5 Le potentiel géothermique

D'après la cartographie régionale élaborée par le BRGM, la nappe alluviale de l'Albarine présente un potentiel important de géothermie très basse énergie actuellement encore peu utilisé.



### 4.5. Les politiques publiques en faveur de l'air et de l'énergie

#### 4.5.1 Le SRCAE

La loi Grenelle 2, promulguée le 12 juillet 2010, prévoit que le Préfet de Région et le Président du Conseil Régional élaborent conjointement un Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie (SRCAE). Ce schéma vise à élaborer une stratégie et à définir des orientations régionales dans chacune des trois thématiques, climat, air et énergie, en prenant en compte les possibles interactions entre elles. Le Plan Régional pour la Qualité de l'Air de Rhône Alpes, adopté en février 2001, est intégré au Schéma Régional Climat Air Énergie dont il constitue le volet Air. Il a été approuvé par le préfet de Région le 26 octobre 2012.

Le SRCAE fixe les objectifs suivants à l'horizon 2020 :

Consommation d'énergie finale	-30% en 2020 par rapport à 2005 -20% en 2020 par rapport au scénario tendanciel	
Emissions de GES	-32% en 2020 par rapport à 2005 -28% en 2020 par rapport à 1990 -75% en 2050 par rapport à 1990	
Emissions de polluants atmosphériques	PM <sub>10</sub>	-25% en 2015 par rapport à 2007 -39% en 2020 par rapport à 2007
	NO <sub>x</sub>	-38% en 2015 par rapport à 2007 -54% en 2020 par rapport à 2007
Production d'EnR	29% de la consommation d'énergie finale en 2020	

Il intègre des orientations sectorielles qui peuvent concerner directement le PLU d'Ambérieu-en-Bugey :

- Intégrer pleinement les dimensions Air Climat dans l'aménagement du territoire ;
- Préparer la mobilité de demain en préservant la qualité de l'air ;
- Placer la réhabilitation du bâti au cœur de la stratégie énergétique
- Développer les énergies renouvelables

Aussi, selon l'outil de répartition territorialisée des objectifs chiffrés du projet de SRCAE, la commune d'Ambérieu-en-Bugey doit tendre à :

- assurer la rénovation thermique d'environ 160 logements et de 9000 m<sup>2</sup> de bâtiments tertiaires par an entre 2010 et 2020 ;
- réduire la part modale de la voiture à 69% en 2020 pour les trajets domicile travail (70% actuellement ) et à 74% pour les autres trajets ;
- maintenir la surface agricole utile de la commune.

#### **4.5.2 Le PCET de la communauté de communes de la Plaine de l'Ain**

La communauté de communes de la Plaine de l'Ain a engagé la réalisation d'un Plan Climat Energie Territorial. Ce dernier devra être pris en compte par le PLU d'Ambérieu-en-Bugey.

## 4.6. Synthèse des enjeux liés au climat et à l'énergie

LES RICHESSES ET LES OPPORTUNITÉS	LES FAIBLESSES ET LES MENACES
<p>La commune présente un climat continental avec des influences océaniques peu sensibles</p> <p>La commune bénéficie d'une bonne qualité de l'air générale.</p> <p>Des émissions de CO2 par habitant et emploi plus de deux fois inférieures à la moyenne régionale et stables depuis 2000.</p> <p>La part des émissions de CO2 et des consommations énergétiques liée aux déplacements est très inférieure à la moyenne régionale et l'usage de modes alternatifs à la voiture dans les déplacements domicile travail est important (30%).</p> <p>Les constructions récentes privilégient les petits collectifs et les réhabilitations au détriment des maisons individuelles.</p> <p>La commune présente des potentiels de développement de l'énergie solaire, du bois-énergie et de la géothermie actuellement peu valorisés.</p>	<p>Avec des trafics automobiles compris entre 10000 et 22000 véhicules par jour, les RD1075, RD77e et RD 1504 présentent une qualité de l'air dégradée à leurs abords immédiats (sur 15 à 30 mètres environ).</p> <p>En valeur absolue, les émissions de CO2 ont augmenté de 20% entre 2010 et 2011. Cette évolution est liée au dynamisme démographique et économique de la commune.</p> <p>Le parc de logement est majoritairement antérieur à 1974 et présente de mauvaises performances énergétiques malgré quelques opérations récentes de réhabilitation.</p> <p>Les unités de production d'énergie renouvelable sont peu développées sur la commune.</p> <p>Les sensibilités écologiques et paysagères de la commune ne sont pas compatibles avec le développement de l'hydroélectricité et de l'éolien.</p>

ENJEUX
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration des performances énergétiques et d'émissions de CO2 des logements et des locaux d'activité</li> <li>• Densification du secteur gare et renforcement de l'attractivité de la gare TER et des modes alternatifs de déplacements (bus et modes doux)</li> <li>• Développement de l'usage des énergies renouvelables dans les futures opérations d'aménagement et dans les bâtiments existants : photovoltaïque sur les toitures, chaufferies-bois individuelles ou collectives, géothermie au droit de la nappe de l'Albarine</li> <li>• Maîtrise du développement résidentiel aux abords immédiats des principaux axes routiers</li> </ul>

## 5. LES RISQUES ET LES NUISANCES

### 5.1. Les risques naturels

Depuis 1982, la commune d'Ambérieu-en-Bugey a été reconnue en état de catastrophe naturelle :

- par arrêté interministériel du 16 mars 1990 pour inondations et coulées de boue ;
- par arrêté interministériel du 11 mars 1992 pour inondations et coulées de boue ;
- par arrêté interministériel du 25 août 2004 pour mouvements de terrain différentiel consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols.

#### 5.1.1 Le risque d'inondation

La commune est soumise à deux types de risque d'inondation :

- L'inondation par débordement des cours d'eau, cette dernière concerne les abords de l'ensemble des cours d'eau de la commune (Albarine, Nantet, Nant, Gardon, Petit Gardon). Les crues de l'Albarine, et de ses affluents, sont caractérisées par un temps de réponse rapide des débits aux précipitations et/ou aux fontes des neiges (temps de concentration des eaux), par une montée des eaux brutale, par des vitesses importantes, et par une décrue rapide.
- L'inondation par remontée de nappe phréatique qui concerne la vallée de l'Ain. Tout comme la rivière, la nappe répond rapidement aux précipitations et aux fontes des neiges. En effet, elle affleure et/ou envahit certains sous-sols à peu près trois jours après le pic de crue de l'Albarine. Ceci est également valable pour des crues non débordantes, la remontée de nappe étant seulement moins importante.

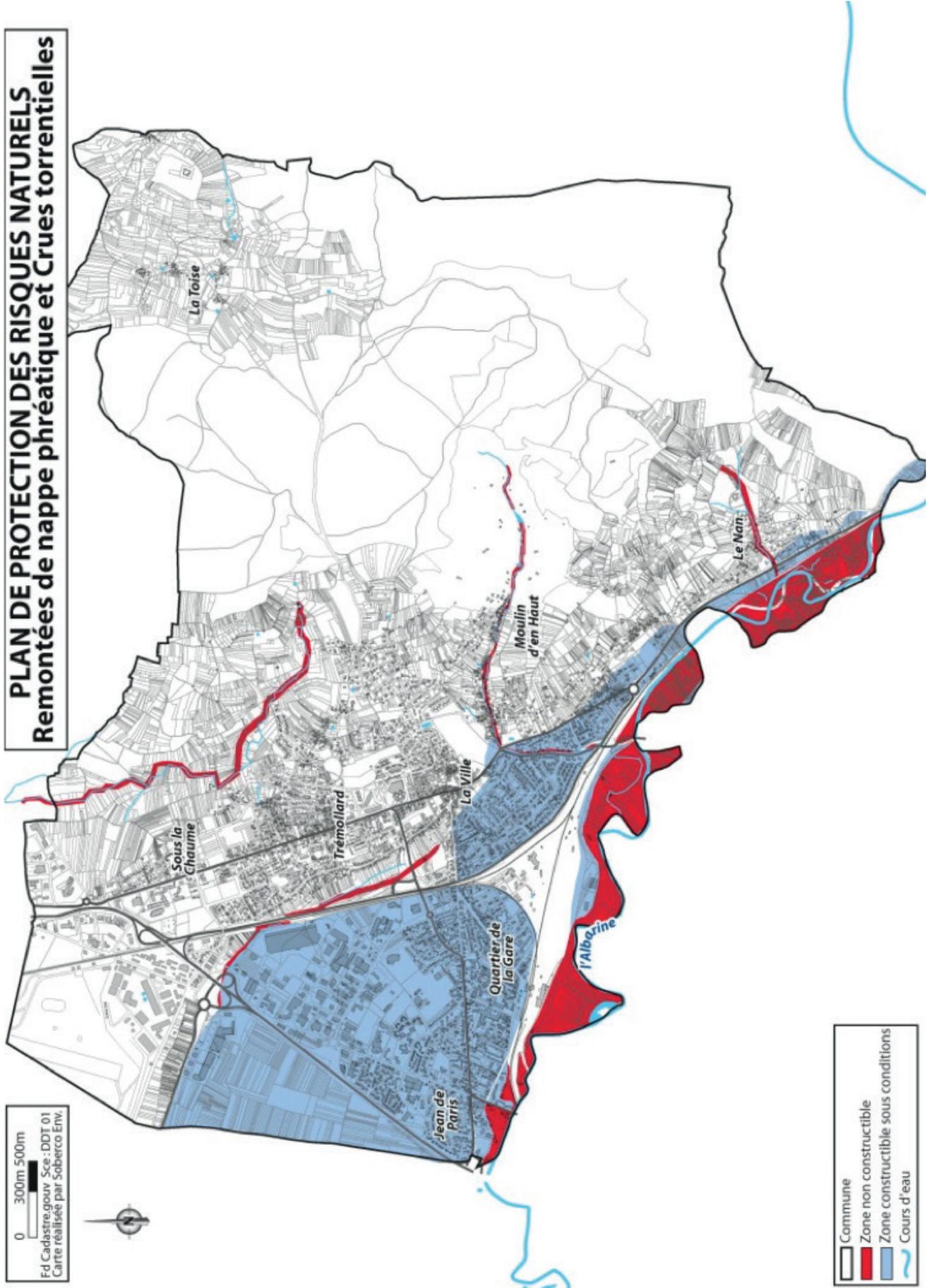
Au regard de la vulnérabilité de la commune au risque inondation, la commune est soumise à un Plan de Prévention des Risques (PPR) approuvé par arrêté préfectoral en date du 6 février 2006<sup>1</sup>. Son volet inondation fait apparaître :

- une zone rouge (RT) exposée aux crues torrentielles de l'Albarine. Le zonage porte sur des zones inondables qu'il convient de garder comme telles.
- une zone rouge (rt) exposée au risque de débordement des ruisseaux le Gardon, le Nantet et le Nant. Cette zone correspond à une marge de recul de 5 à 10 mètres de part et d'autre des berges du cours d'eau à respecter pour les constructions. Les mesures de stabilisation des berges, d'endigement, d'écrêtement des débits, ne semblent pas économiquement opportunes pour y permettre l'implantation de nouvelles constructions.
- une zone bleue (BT) exposée aux crues torrentielles de l'Albarine. Elle porte sur des zones inondables comportant des enjeux ou des zones déjà urbanisées et exposées à des aléas moyens ou faibles. L'implantation de nouvelles activités humaines et la mise en sécurité de celles existantes imposent la mise en œuvre des mesures de **prévention, de protection et de sauvegarde.**

<sup>1</sup> Selon la DDT, l'application du PPR met en évidence quelques inexactitudes de tracé et la difficulté d'autorisation de certains projets, non incompatibles avec la prévention des risques. Une procédure de modification sera engagée prochainement.

- une zone bleue (Bt) exposée aux crues torrentielles du Gardon. Seule la zone inondable du Gardon située au bas du quartier de Vareilles, immédiatement en amont de la RD1504 est concernée.
- une zone bleue (Bi) exposée au risque d'inondation par remontée de la nappe phréatique. Cette zone est soumise à des inondations sur une faible hauteur mais sur une durée relativement longue.

**PLAN DE PROTECTION DES RISQUES NATURELS**  
**Remontées de nappe phréatique et Crues torrentielles**



- Commune
- Zone non constructible
- Zone constructible sous conditions
- Cours d'eau

0 300m 500m  
 Fd Cadastre gouv. Sc: DDT 01  
 Carte réalisée par Sobberco EHV.

### 5.1.2 Le risque de mouvements de terrain

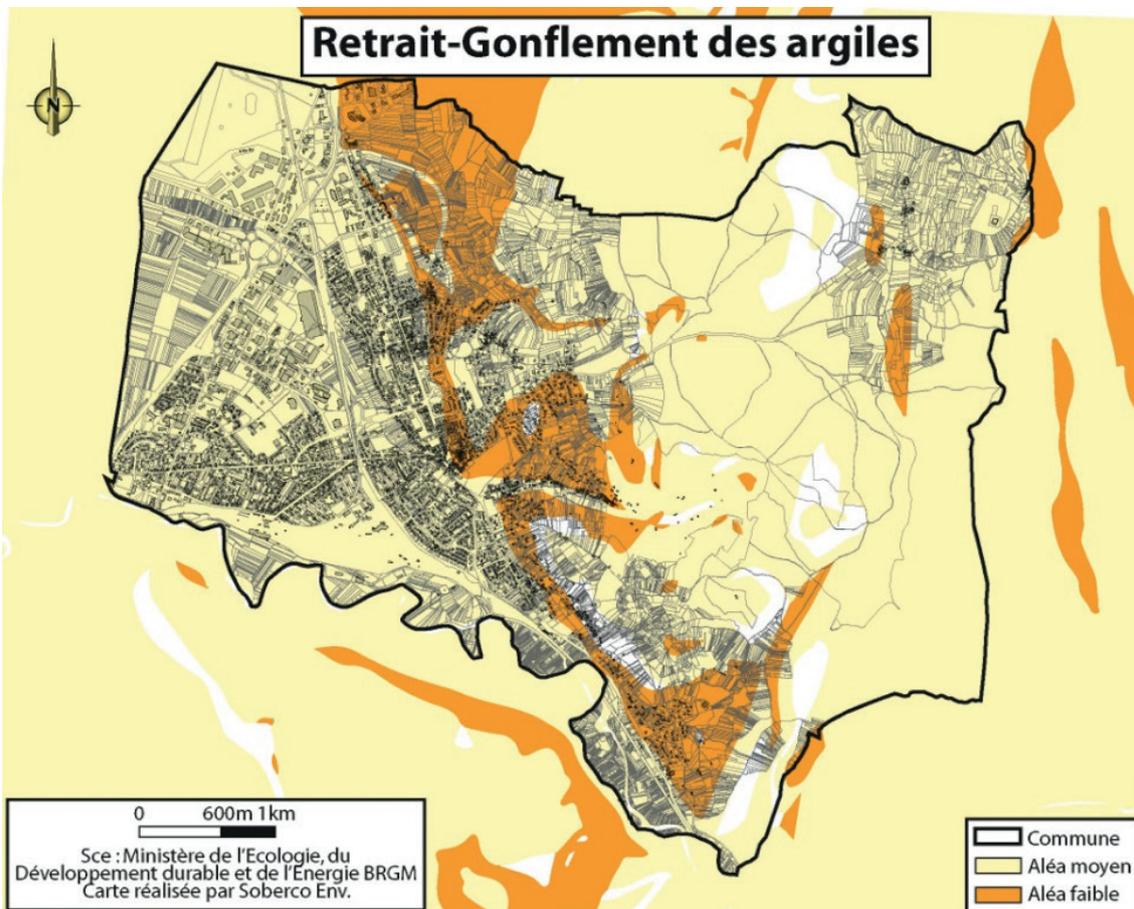
Les aléas «mouvements de terrains» sur la commune d'Ambérieu-en-Bugey sont essentiellement les glissements de terrain lié à des faciès où se conjuguent des pentes fortes ( $10 > P > 25^\circ$ ) et des formations superficielles meubles (moraines argileuses, couvertures d'altération marnes/calcaires, colluvions ou les éboulis). Ils se localisent principalement sur les secteurs les plus pentus des coteaux d'Ambérieu-en-Bugey.

Le Plan de Prévention des Risques (PPR) du 6 février 2006 comporte un volet Mouvement de Terrain qui fait apparaître :

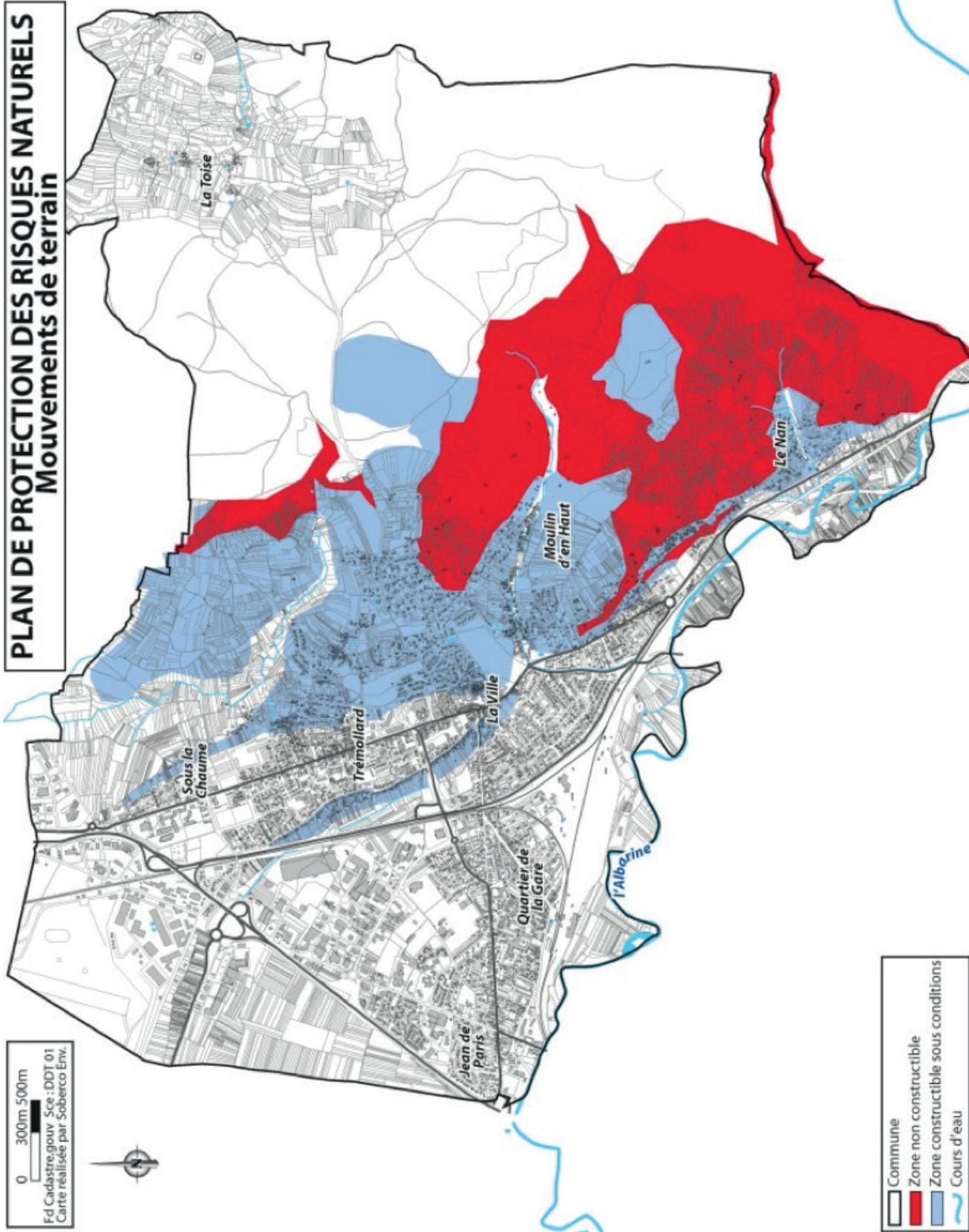
- une zone rouge (Rg) très exposée aux glissements de terrain. En l'état actuel de la connaissance du site, il est difficile d'affirmer qu'il existe des mesures de protection et de prévention économiquement opportunes pour y permettre l'implantation de nouvelles constructions.
- une zone bleue (Bg1) moyennement exposée aux glissements de terrain. Néanmoins, des instabilités apparaîtront si certaines règles de construction ne sont pas suivies.
- une zone bleue (Bg2) faiblement exposée aux glissements de terrain. Néanmoins, des instabilités peuvent apparaître lorsque certaines règles de construction ne sont pas suivies.

De plus, la commune est soumise, dans certains secteurs, à une aléa moyen de retrait-gonflement des argiles : plateau de Seillière, Coteau du Tiret et de Saint-Germain, quartier des Abbéanches, plateau agricole des Allymes.

Enfin, environ 14 cavités souterraines naturelles sont identifiées sur le territoire de la commune. Elles sont toutes situées dans les zones boisées du massif du Bugey et ne présentent pas d'enjeu particulier pour les populations.



**PLAN DE PROTECTION DES RISQUES NATURELS**  
**Mouvements de terrain**



### 5.1.3 Le risque sismique

Afin d'améliorer la prise en compte du risque sismique dans les constructions conformément à l'Eurocode 8, un nouveau zonage sismique réglementaire est entré en vigueur en France le 1er mai 2011.

La commune d'Ambérieu-en-Bugey est classée en zone 3, dite de sismicité « modérée ». En application des articles R563-1 à R563-8 du code de l'environnement modifiés par les décrets 2010-1254 et 2010-1255 du 22 octobre 2010, des règles de construction parasismiques spécifiques s'y appliquent pour les constructions neuves et pour certains bâtiments anciens.

## 5.2. Les risques technologiques

### 5.2.1 Transport de matières dangereuses

Le risque de transport de marchandises dangereuses (TMD) est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces marchandises par voie routière, ferroviaire, voie d'eau ou canalisations. Les RD1075 et 1077 ainsi que les axes ferroviaires Ambérieu-Culoz, Ambérieu-Bourg-en-Bresse et Ambérieu-Lyon sont identifiés comme axes de transport de matières dangereuses sur la commune. Inversement aucune canalisation de transport de matières dangereuses n'est recensée sur la commune.

### 5.2.2 Lignes électriques

5 lignes à haute tension traversent la commune :

- une ligne 225 kv « la Boisse-Génissiat » traverse la partie Est de la commune et notamment le quartier des Abbéanches
- 4 lignes 63 kv

### 5.2.3 Le risque industriel

La commune présente six établissements visés par la législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) :

- la déchetterie de la communauté de communes de la Plaine de l'Ain ;
- la station service Intermarché ;
- un entrepôt de transport, un dépôt de métaux et une boucherie dans la ZAE du Triangle ;
- la gare de triage SNCF.

Ces établissements ne présentent pas de risques particuliers pour les habitants résidant à proximité mais peuvent occasionner des nuisances (bruits, odeurs...).

### 5.2.4 Le risque minier

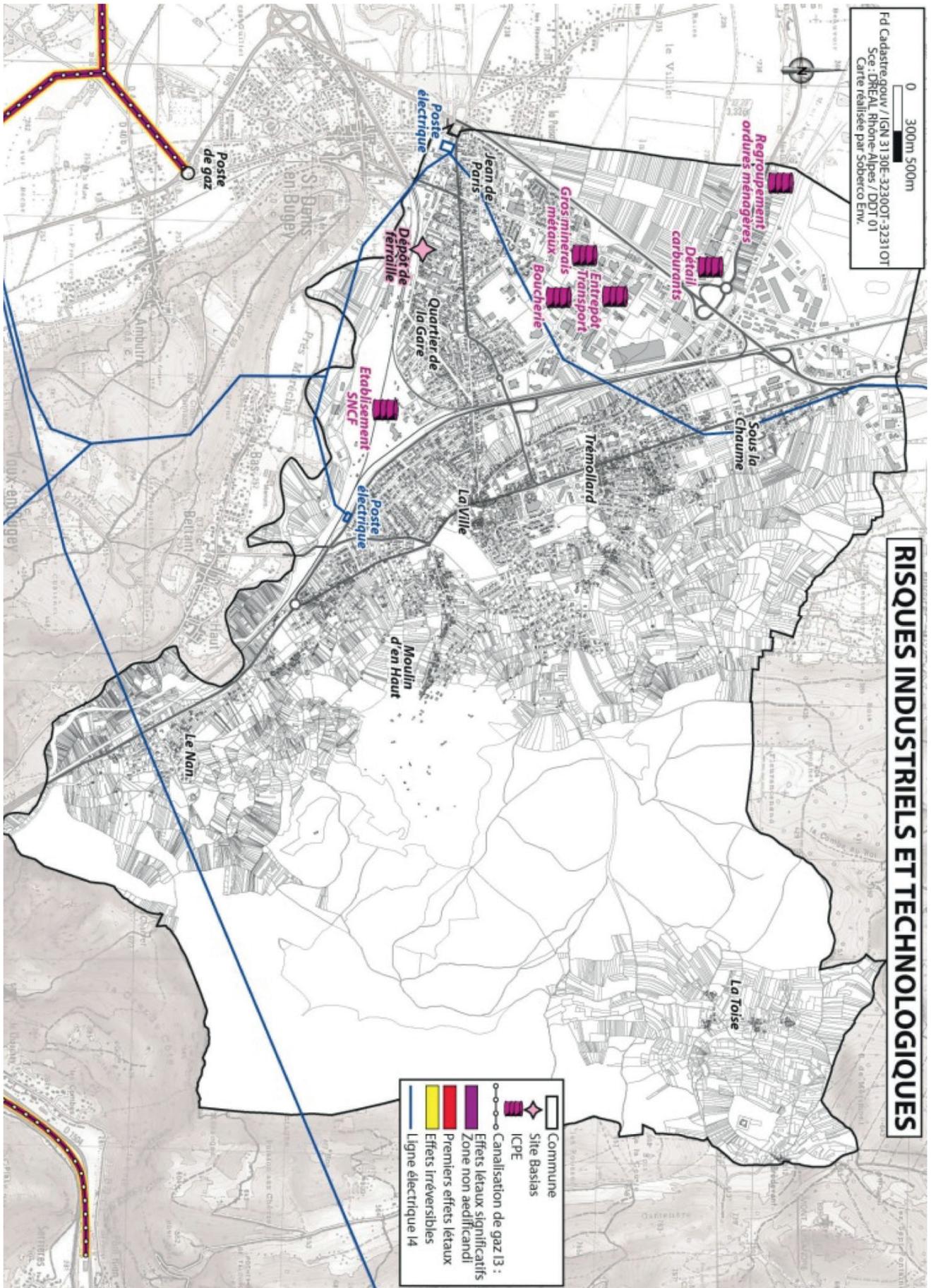
La commune d'Ambérieu-en-Bugey est concernée par d'anciennes concessions de mines :

- concession de fer de « Vaux » dont le titre minier a été renoncée depuis le 27 septembre 1934 ;
- concession de lignite de « Douvres » dont le titre minier a été renoncée depuis le 27 décembre 1887 ;
- concession d'hydrocarbures gazeux de « le Buisin » dont le titre a été annulé depuis le 29 avril 1968.

Toutefois, d'après l'inventaire national des risques miniers, la commune n'est pas concernée par des zones de travaux miniers. Elle n'est donc pas exposée à un risque minier.

### 5.3. La pollution des sols

Aucun site pollué, recensé dans la base de donnée BASOL, n'est identifié dans la commune. La base de données BASIAS recense un ancien dépôt de ferraille au sud du quartier de la gare qui peut être potentiellement pollué. Par ailleurs, une ancienne décharge destinée aux déchets inertes est identifiée aux lieux-dits « Les Brosses » et « Les Allymes ». Cette décharge n'est toutefois pas recensée dans la base de données BASIAS.



## 5.4. Les nuisances acoustiques

### 5.4.1 Les infrastructures bruyantes

Les infrastructures de transport représentent la principale source de bruit sur le territoire. Les arrêtés préfectoraux du 7 janvier 1999 classent les infrastructures selon la largeur des secteurs affectés par le bruit. Les bâtiments nouveaux situés dans un secteur affecté par le bruit doivent être isolés en fonction de leur exposition sonore. Une révision du classement sonore du département de l'Ain est en cours et de nouveaux axes routiers pourront y être intégrés.

Sur la commune d'Ambérieu-en-Bugey, 12 infrastructures de transport sont concernées par ces arrêtés :

- Les voies ferrées n°883000, et 89000 sont identifiées comme infrastructures de catégorie 1, soit une largeur affectée par le bruit de 300 m de part et d'autre de l'infrastructure.
- la RD1075 (22159 véhicules / jour dont 2998 PL en 2012) est identifiée comme infrastructure de catégorie 2 soit une largeur affectée par le bruit de 250m de part et d'autre de l'infrastructure ;
- la RD1504 (9590 véhicules / jour dont 360 PL en 2010) est identifiée comme infrastructure de catégorie 2 et 3 soit une largeur affectée par le bruit de respectivement 250m et 100 mètres de part et d'autre de l'infrastructure. Des protections antibruit sont installées le long de cette voirie dans la traversée d'Ambérieu-en-Bugey ;
- la RD77e (11120 véhicules / jour en 2010) est identifiée comme infrastructure de catégorie 3 soit une largeur affectée par le bruit de 100m de part et d'autre de l'infrastructure ;
- les RD 904, RD5, RD5a, RD36b, RD36e et RD77a (entre 1700 et 7300 véhicules par jour ) sont identifiées comme infrastructures de catégorie 4 soit une largeur affectée par le bruit de 30m de part et d'autre de l'infrastructure ;
- la rue A. Bérard est en partie identifiée comme infrastructure de catégorie 3 et 4 soit une largeur affectée par le bruit de respectivement 100 m et 30m de part et d'autre de l'infrastructure ;
- la rue A. Bonnet est en partie identifiée comme infrastructure de catégorie 3 et 4 soit une largeur affectée par le bruit de respectivement 100 m et 30m de part et d'autre de l'infrastructure.

Ces infrastructures de transport traversant les zones urbaines d'Ambérieu-en-Bugey, une part importante des habitants sont soumis au bruit de ces infrastructures.

La base aérienne d'Ambérieu-en-Bugey est aussi une source de bruit mais cette dernière ne fait pas l'objet d'un Plan d'Exposition au Bruit (PEB).

#### 5.4.2 Les Plans de Prévention du bruit dans l'Environnement (PPBE)

Le PPBE de l'État dans l'Ain a été approuvé par arrêté préfectoral en date du 22 juillet 2013. Il concerne les infrastructures concédées dont le trafic annuel est supérieur à 16 400 véh/jour (routes, autoroutes) et 164 trains/jour (voies ferrées). Aucun des axes de transport visés par le PPBE de l'État ne concerne la commune d'Ambérieu-en-Bugey mais une carte stratégique de bruit a été réalisée par la RD1075.

Le PPBE du Conseil Général de l'Ain n'a pas encore été engagé.

#### 5.4.3 Les zones bruyantes et les zones calmes

La cartographie des nuisances acoustiques permet de distinguer :

- des zones bruyantes le long des infrastructures de transport et notamment dans les quartiers des Abbéanches et de Saint-Germain qui sont exposées aux nuisances cumulées de la RD1504 et de la voie ferrée Lyon-Genève ;
- des zones calmes : au cœur du quartier Jean-de-Paris, sur le plateau de Seillière et au sein des villages de Vareilles et des Allymes



## 5.5. La gestion des déchets

### 5.5.1 La collecte des déchets

La collecte des déchets est gérée par la communauté de communes de la plaine de l'Ain.

#### 5.5.1.1 La collecte des déchets ménagers

La collecte des déchets ménagers est assurée en porte à porte entre une et deux fois par semaine. En 2011, 215 kg de déchets par habitant ont été collectés de cette manière à l'échelle de la communauté de communes. Pour la commune d'Ambérieu-en-Bugey, ceci représente un tonnage de l'ordre de 2870 tonnes.

#### 5.5.1.2 La collecte sélective

La collecte sélective des journaux et magazines ainsi que des emballages légers (carton, métal et plastique) est assurée en porte à porte tous les quinze jours.

La collecte sélective du verre est assurée par 34 points d'apport volontaire répartis sur toute la commune. En 2011, 70 kg de déchets par habitant ont été collectés de cette manière à l'échelle de la communauté de commune. Pour la commune d'Ambérieu-en-Bugey, ceci représente un tonnage de l'ordre de 935 tonnes.

#### 5.5.1.3 Les déchetteries

La communauté de communes de la plaine de l'Ain dispose de 5 déchetteries. Elles sont situées à Ambérieu-en-Bugey, Lagnieu, Meximieux, Loyettes et Villebois. En 2011, 306 kg de déchets par habitant ont été collectés via les déchetteries de la communauté de communes.

Au total, 591 kg de déchets ménagers et assimilés sont donc produits par habitant à l'échelle de la communauté de communes. Pour la commune d'Ambérieu-en-Bugey, cette production représente un tonnage de l'ordre de 7900 tonnes.

### 5.5.2 Le traitement des déchets

La compétence traitement des déchets est assurée par ORGANOM. Les déchets ménagers collectés dans la communauté de communes de la plaine de l'Ain passent par le quai de transfert de Sainte-Julie avant d'être enfouis dans l'installation de stockage de la Tienne à Viriat où un nouveau casier a été ouvert courant 2013. L'arrêté préfectoral du 29 décembre 2011 autorise ORGANOM à exploiter ce site pour 15 ans et d'y enfouir 60 000 tonnes de déchets non dangereux par an. De plus, d'ici 2015, une usine de valorisation des déchets sera implantée sur le site. Elle permettra de traiter 66 000 tonnes de déchets/an par tri mécano-biologique, méthanisation et de compostage. Ce centre de traitement permettra ainsi de produire du compost riche en matière organique, de valoriser les matériaux, notamment les métaux ferreux, et de transformer le biogaz en électricité et chaleur.

Les déchets issus de la collecte sélective sont valorisés par plusieurs filières de recyclage. On notera que la commune d'Ambérieu-en-Bugey accueille une de ces entreprises de valorisation dans la zone d'activité du Triangle (Marcelpoil SA).

### 5.5.3 Les politiques publiques liées aux déchets : le Plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés

Le PDEDMA a été adopté par le Conseil Général de l'Ain le 12 novembre 2007. Ce plan a pour objet d'orienter et de coordonner l'ensemble des actions à mener, tant par les pouvoirs publics que par les organismes privés, en vue d'assurer la réalisation des objectifs prévus par la loi, notamment :

- réduire, recycler, composter les déchets ou les valoriser sous forme d'énergie,
- organiser le transport des déchets dans le but de limiter les distances parcourues et les volumes
- à transporter (application du principe de proximité),
- supprimer la mise en décharge de déchets bruts et n'enfouir que des déchets ultimes,
- informer le public.

A cette fin, le PDEDMA de l'Ain définit 5 grands objectifs :

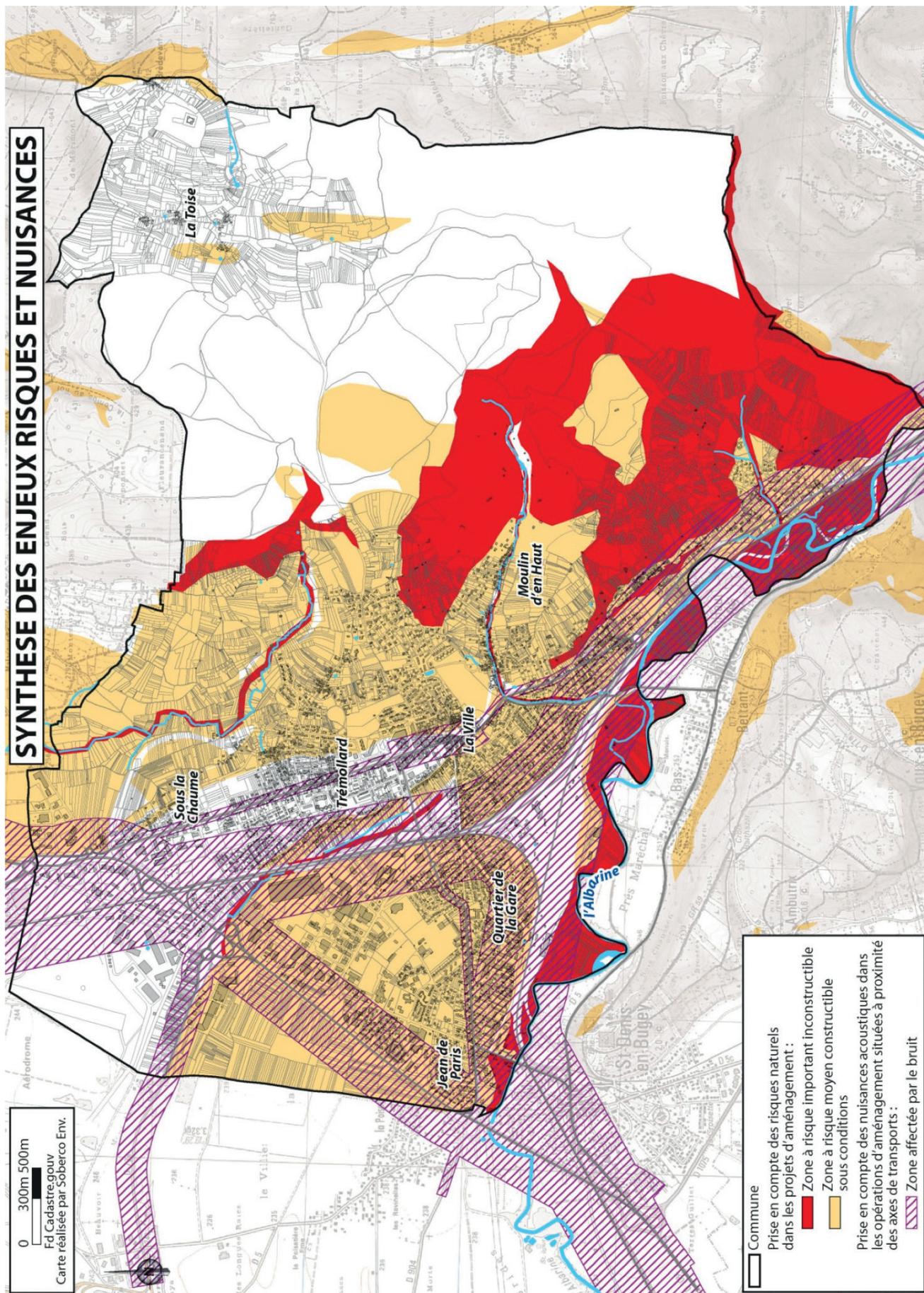
- La réduction à la source : réduire la production d'environ 2 % sur l'ensemble du gisement d'ordures ménagères résiduelles du département.
- Les collectes séparatives : optimiser la collecte sélective des matériaux secs (développement du porte à porte) et la collecte des déchets ménagers fermentescibles en zone urbaine et périurbaine
- La gestion des boues : développer la valorisation agricole des boues
- Le traitement : privilégier la valorisation énergétiques des ordures ménagères résiduelles , réaliser un réseau de centres de stockage des matériaux inertes (CSDU de classe III), intégrant dans la mesure du possible au moins un centre par EPCI ;
- Les déchets des activités : améliorer la connaissance sur chaque gisement de déchets issus des activités et mettre en place une redevance spéciale

Pour la communauté de communes de la Plaine de l'Ain, il est prévu de diriger les déchets ménagers résiduels vers le site de la Tienne dont les capacités d'enfouissement ont été étendues. Le Plan départemental prévoyait aussi l'extension du CET du Plantay. Toutefois, le site a été fermé en 2009 et sa réhabilitation a été engagée.

## 5.6. Synthèse des enjeux liés aux risques et aux nuisances

LES RICHESSES ET LES OPPORTUNITÉS	LES FAIBLESSES ET LES MENACES
<p>Les risques technologiques sont modérés sur la commune. Ils sont essentiellement liés au transport de matières dangereuses sur les axes ferroviaires et les principaux axes routiers.</p> <p>Les quartiers situés sur les coteaux bénéficient d'une ambiance acoustique globalement calme. Seuls deux sites potentiellement pollués sont identifiés sur la commune.</p> <p>L'organisation de la collecte répond aux besoins locaux</p> <p>Une taxe incitative est mise en œuvre par la communauté de communes de la Plaine de l'Ain</p>	<p>Les quartiers situés dans la vallée de l'Albarine sont fortement exposés aux inondations par débordement du cours d'eau ou remontée de la nappe</p> <p>Les quartiers situés sur les coteaux sont soumis à un risque mouvement de terrain important.</p> <p>Les quartiers situés aux abords des principales infrastructures routières (RD1075, RD1504 et RD77e) et ferroviaires sont fortement soumis aux nuisances acoustiques de ces dernières.</p> <p>Les déchets ménagers collectés sont transférés sur le site de la Tienne situés à 26 km au nord d'Ambérieu. Les capacités de traitement d'enfouissement sont en cours de renforcement.</p>

ENJEUX
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intégration des prescriptions des PPRI dans les projets d'aménagement</li> <li>• Prise en compte des nuisances acoustiques dans les opérations d'aménagement situées à proximité des axes de transports notamment dans le cadre du projet Portes du Bugéy</li> <li>• Prise en compte de problématiques de valorisation et de collecte des déchets dans les opérations d'aménagement</li> </ul>



		Bilan environnemental			
Dimen- sions de l'environ- nement	Les richesses et les opportunités	Les faiblesses et les menaces	Enjeux	Importance des enjeux	
				<p><b>Ressource en eau</b></p> <p>La nappe alluviale de l'Albarine : ressource stratégique pour l'alimentation en eau potable. Une ressource en eau potable de bonne qualité, protégée par DUP et suffisante pour répondre aux besoins actuels et futurs de la commune 99,5% de la population connectée à un réseau d'assainissement collectif 63% du réseau d'assainissement séparatif. Un SAGE et un contrat de rivière</p>	<p>Des pressions urbaines sur les cours d'eau et les zones humides qui leur sont associées : le Gardon à Vareilles, le Nant au quartier des Abbéanches, le Petit Gardon dans sa traversée du quartier Jean-de-Paris, le Nantet avec le projet d'urbanisation du plateau de Seillière. Une forte vulnérabilité aux pollutions urbaines et agricole de l'Albarine et de sa nappe alluviale En période de fortes pluies, la station de Château Gaillard rejette régulièrement une partie des effluents à l'Albarine sans traitement (déversoirs d'orage). Elle dispose d'une capacité résiduelle de traitement limitée Une structure du réseau d'eau potable qui peut limiter les possibilités d'urbanisation au-dessus de 300 mètres d'altitude. Absence de sécurisation de l'alimentation en eau potable en cas de défaillance des captages de l'Albarine</p>

<b>Bilan environnemental</b>			
	<b>Les richesses et les opportunités</b>	<b>Les faiblesses et les menaces</b>	<b>Enjeux</b>
<b>Dimen- sions de l'environ- nement</b>	<p>Des espaces naturels remarquables sont identifiés sur la commune : falaise de Maupas, vallée de l'Albarine, marais des Léchères, pelouses sèches de la base aérienne, boisements humides du plateau de Seillières...</p> <p>Le plateau de Seillière constitue un espace relais stratégique pour les échanges faunistiques entre le massif du Bugey et la plaine de l'Ain</p> <p>De nombreuses espèces protégées sont présentes sur la commune : Lynx et chat sauvage dans le Bugey, chauve-souris dans le massif du Bugey et la vallée de l'Albarine, Agrion de Mercure dans la zone humide des Léchères...</p> <p>La zone urbaine d'Ambérieu est pourvue d'un réseau de parcs et jardins qui structure la trame verte urbaine. La coulée verte du Trémollard représente une opportunité de valorisation de la trame verte urbaine</p>	<p>Les infrastructures de transport et l'agglomération d'Ambérieu forment des obstacles majeurs aux déplacements faunistiques</p> <p>Les projets d'urbanisation du plateau de Seillière et des Portes du Bugey pourront fragiliser, voire supprimer des corridors écologiques.</p> <p>La densification du tissu urbain existant pourra fragiliser la trame verte urbaine existante : secteur Saint-Germain/Abbéanches, secteur de La Brillatte</p>	<p>Protection stricte des espaces naturels remarquables : zones humides et abords des cours d'eau, falaise de Maupas et pelouses sèches de la base aérienne</p> <p>Préservation des massifs boisés du Haut-Bugey et du Bas-Bugey</p> <p>Préservation de la vallée de l'Albarine</p> <p>Préservation de la mosaïque de milieux du plateau de Seillière qui constitue un corridor écologique stratégique</p> <p>Amélioration de la fonctionnalité écologique des corridors traversant le secteur Saint-Germain/Abbéanches</p> <p>Préservation du corridor potentiel entre le marais des Léchères et le marais du Villié</p> <p>Intégration de la trame verte urbaine dans les projets urbains</p>
<b>Biodiver- sité</b>			<b>Moyenne</b>

<b>Bilan environnemental</b>					
<b>Dimen- sions de l'environ- nement</b>				<b>Importance des enjeux</b>	
	<b>Les richesses et les opportunités</b>	<b>Les faiblesses et les menaces</b>	<b>Enjeux</b>		
<b>Climat Air Énergie</b>	<p>La commune bénéficie d'une bonne qualité de l'air générale. Des émissions de CO2 par habitant et emploi plus de deux fois inférieures à la moyenne régionale et stables depuis 2000.</p> <p>Un usage de modes alternatifs à la voiture dans les déplacements domicile travail important (30%).</p> <p>Les constructions récentes privilégient les petits collectifs et la réhabilitation au détriment des maisons individuelles. Des potentiels de développement de l'énergie solaire, du bois-énergie et de la géothermie actuellement peu valorisés.</p>	<p>Une qualité de l'air dégradée aux abords immédiats des RD1075, RD77e et RD1504 (sur 15 à 30 mètres environ). Une augmentation, en valeur absolue, de 20% des émissions de CO2 de 20% entre 2010 et 2011.</p> <p>Un parc de logement majoritairement antérieur à 1974 présentant de mauvaises performances énergétiques</p> <p>Une production d'énergie renouvelable peu développée</p> <p>Des sensibilités écologiques et paysannes qui limitent fortement les possibilités de développement de l'hydro-électricité et de l'éolien.</p>	<p><b>Enjeux</b></p>	<p>Amélioration des performances énergétiques et d'émissions de CO2 des logements et des locaux d'activité</p> <p>Densification du secteur gare et renforcement de l'attractivité de la gare TER et des modes alternatifs de déplacements (bus et modes doux)</p> <p>Développement de l'usage des énergies renouvelables dans les futures opérations d'aménagement et dans les bâtiments existants</p> <p>Maîtrise du développement résidentiel aux abords immédiats des principaux axes routiers</p>	<b>Moyenne</b>
<b>Risques naturels</b>		<p>Les quartiers situés dans la vallée de l'Albarine sont fortement exposés aux inondations par débordement du cours d'eau ou remontée de la nappe</p> <p>Les quartiers situés sur les coteaux sont soumis à un risque mouvement de terrain important.</p>	<p><b>Enjeux</b></p>	<p>Intégration des prescriptions des PPRI dans les projets d'aménagement</p>	<b>Fort</b>

Bilan environnemental				
Dimensions de l'environnement	Les richesses et les opportunités	Les faiblesses et les menaces	Enjeux	Importance des enjeux
<b>Nuisances acoustiques</b>	Les quartiers situés sur les coteaux bénéficient d'une ambiance acoustique globalement calme.	Les quartiers situés aux abords des principales infrastructures routières (RD1075, RD1504 et RD77e) et ferroviaires sont fortement soumis aux nuisances acoustiques de ces dernières.	Prise en compte des nuisances acoustiques dans les opérations d'aménagement situées à proximité des axes de transports notamment dans le cadre du projet Portes du Bugey	<b>Moyenne</b>
<b>Gestion des déchets</b>	Prise en compte des nuisances acoustiques dans les opérations d'aménagement situées à proximité des axes de transports notamment dans le cadre du projet Portes du Bugey	Les déchets ménagers collectés sont transférés sur le site de la Tienne situés à 26 km au nord d'Ambérieu, dont les capacités de traitement d'enfouissement sont en cours de renforcement.	Prise en compte de problématiques de valorisation et de collecte des déchets dans les opérations d'aménagement	<b>Faible</b>

# 4. DIAGNOSTIC PAYSAGER ET URBAIN

## 1. L'ANALYSE PAYSAGÈRE

### 1.1. Les grands entités paysagères

Les grandes lignes du relief que sont les piémonts du Bugey, les coteaux et l'entonnoir de l'Albarine encadrent et structurent le territoire communal, lui conférant ses originalités, ses repères.

#### 1.1.1 Les piémonts du Bugey

Ce paysage au relief modestement chahuté et doux, crée des petites cuvettes successives et offre des vues courtes en interne et des percées lointaines sur les côtières.

Il est composé d'un mélange de vergers et de prés, l'urbanisation y est ancienne et témoigne d'activités rurales plus intenses au XIX et XXème siècle. Le Bugey offre un paysage de moyenne montagne (forêts, vallonnements et entités successives, petits cols). Ce secteur dispose de quelques milieux ouverts entretenus par l'agriculture (pâturages, petites surfaces cultivées) au milieu de la forêt mais le risque de fermeture existe (déprise agricole).

#### 1.1.2 Les coteaux

Orientés Nord Sud, ils sont très perceptibles dans le paysage et offrent des espaces de respiration au sein du tissu bâti.

Les points de vue plus intimes permettent une lecture de la ville, implantée historiquement sur les coteaux.



Vieux St-Germain



*Coteau bordé par la RD 1504 marquant le front du front bâti du centre-ville*

### 1.1.3 L'entonnoir de l'Albarine

Ambérieu-en-Bugey s'inscrit dans un triangle spatial matérialisé par l'embouchure de l'Albarine qui s'évase sur la plaine.

La plaine de l'Ain représente une véritable unité paysagère. Un paysage ouvert et plan où les terres de cultures céréalières forment des ensembles visuels d'un seul tenant.

Cependant, la présence de ruptures naturelles ou artificielles, apporte des nuances et permet de distinguer des entités différentes. En effet,

- Les infrastructures de transports (RD1075, A42 notamment) qui parcourent la vallée du Nord au Sud sont des éléments directeurs et donnent naissance à des entités autonomes de part et d'autres des voies.
- La présence d'espaces boisés (Bois de Leyment), parfois liés à un cours d'eau (Albarine, Seynard...) ferment les vues en générant des écrans végétaux ;
- Les formations végétales propres à l'espace de liberté de l'Ain annoncent la transition entre le paysage de plaine et le paysage alluvionnaire.

Le paysage alluvionnaire, correspond à l'espace de liberté de la rivière d'Ain, plus communément désigné sous le nom de Brotteaux. Il est constitué d'un mélange de ripisylve, de bosquets et taillis ou encore de gravières qui rendent la rivière peu perceptible et offre des vues courtes. Dans certains secteurs, les cultures sont en expansion, elles ouvrent les vues et le paysage alluvionnaire se confond avec le paysage de plaine.

## 1.2. Les perceptions visuelles

### 1.3. Les axes majeurs de déplacement et entrées de ville

Les axes routiers n'ont pas pour seul intérêt de favoriser les déplacements et l'essor économique. Ils sont aussi des axes de découverte et de lecture du paysage très stratégiques.

Il est important de laisser bien lisible la structure paysagère primaire (plaine, coteaux, monts du Bugey, entonnoir de l'Albarine) et les éléments repère (Tour de Saint Denis, Château des Allymes, église d'Ambérieu) perçus depuis les grands axes qui offrent des vues très dégagées sur la ville comme, l'A42, la RD77e (depuis la sortie A42), la RD1075.



*Depuis la sortie d'échangeur de l'A42, vues sur l'Albarine et sur la Tour de St-Denis-en-Bugey*



*Rond-point de l'aviation*



*RD1075 ZA en Point Bœuf*



*RD1075, côté St-Denis-en-Bugey*



RD1504, vallée de l'Albarine



Rue Alexandre Bérard



Carrefour de St-Germain

Sur l'ensemble des voies qui sillonnent le territoire et en particulier les voies principales comme la RD 1504, la RD 1075 et les boulevards urbains, des efforts particuliers pour soigner les façades urbaines perçues doivent être fournis.

Ces axes qui traversent la commune participent à l'image d'Ambérieu-en-Bugey, bien qu'ils restent particulièrement banalisés :

- largeur importante de voirie et de trottoirs,
- abords plus ou moins bien traités : bâtiments d'activités et leur aire de stockage, affichage publicitaire, bâti hétéroclite,...

La RD1504 qui relie Ambérieu à Belley en passant par Torcieu est le seul axe important du secteur à pénétrer le massif du Bugey. Les versants sont abrupts et la vallée encaissée ; la fermeture des vues est accentuée par la présence de la voie de chemin de fer qui limite toute perception des pieds des versants.

Cette entrée est aussi celle qui est la plus préservée et appréciée des habitants.

### 1.3.1 Les points de vue interne à la ville

Les points de vue limités au cœur de la ville restent toutefois limités depuis des parcs aménagés ou non, en particulier le parc du grand Dunois et le secteur de la Brillatte.



*Parc du Grand Dunois*



*Secteur de la Brillatte*



*Hauteurs du Tiret*



*Vue sur la ville entre maisons et clôtures*

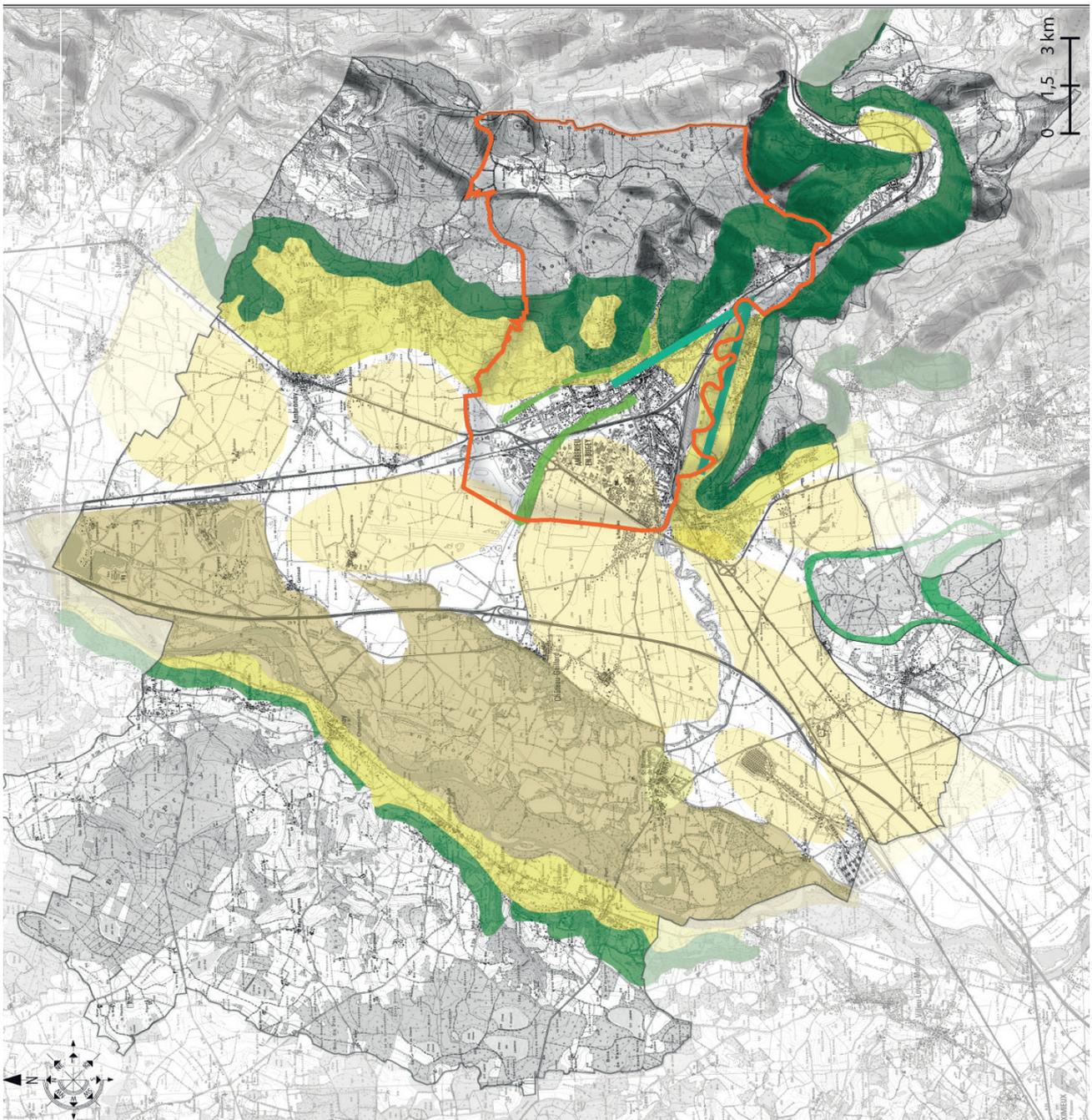
# Entités paysagères

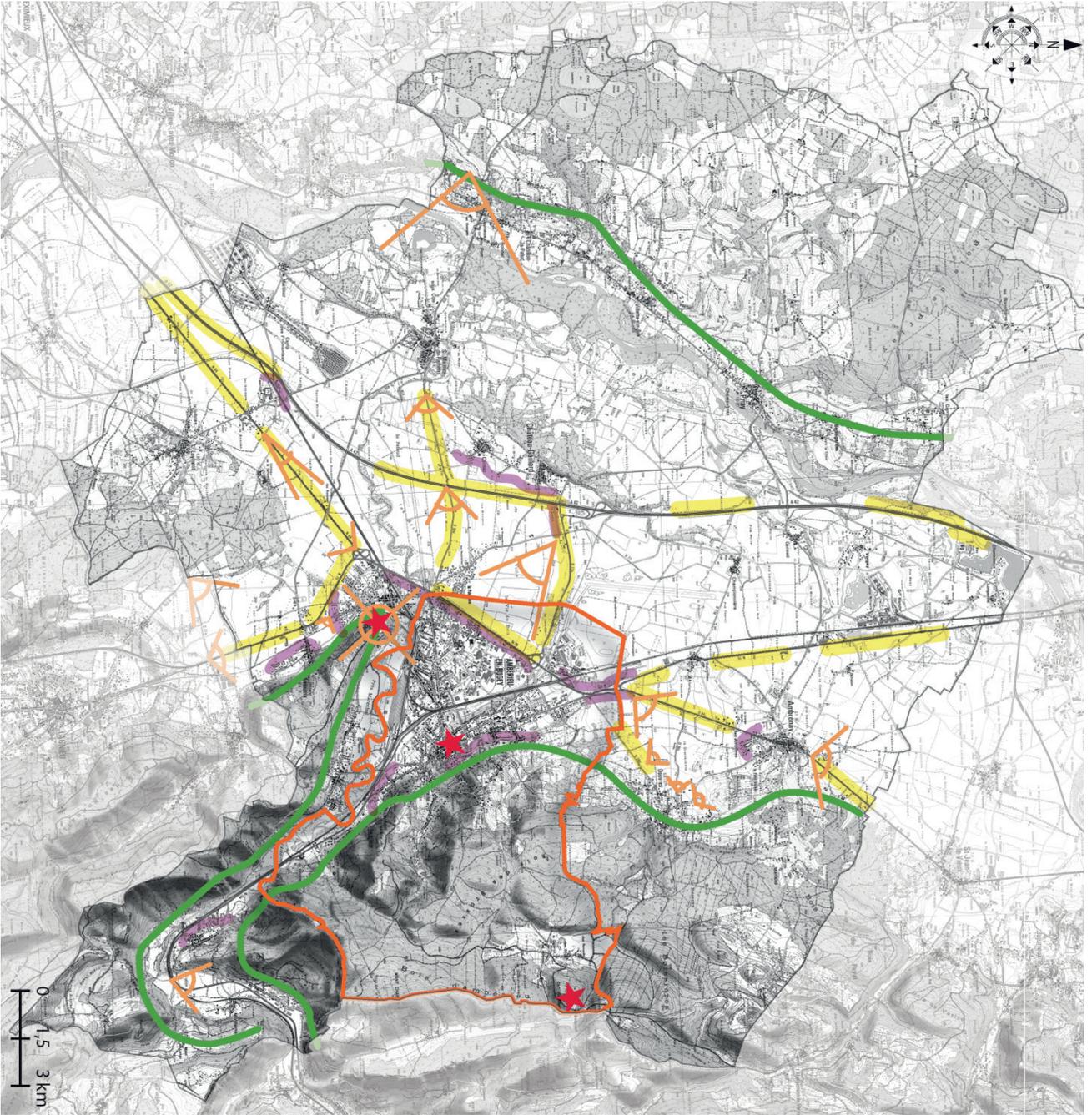
## Les lignes de force

-  Les contreforts du Bugey
-  les coteaux au sein du bâti
-  Entonnoir de l'Albarine

## Les entités

-  Paysage de plaine : paysage ouvert et plan de grandes cultures (maïs ou céréales), ensemble visuel d'un seul tenant
  -  Paysage de piémont : mélange de verger, prés, urbanisation ancienne et bosquets en pied de coteau témoins d'une exploitation et vie rurales plus intenses au XIXème et XXème siècle.
  -  Paysage alluvionnaire : mélange de ripisylve, petites cultures en expansion, bosquets et taillis et gravières. Terrain modestement chahuté, et bosselé, milieu fermé, vues opposées.
- Relief modestement chahuté et doux, créé de petites cuvettes successives engendrant des vues courtes en interne et des découvertes morcelées cependant complétées par des vues et percées lointaines sur les coteaux opposés.





## Perceptions visuelles et paysagères

Grandes fenêtres visuelles depuis les axes

- 2 côtés
- 1 côté

Points de vues importants

- Panoramique
- Très large
- En longueur, profondeur

Éléments fortement perçus

- Façade urbaine
- Front végétal, crêtes
- Éléments repères (monument, tour, silo)



Centre ancien, rue Aimé Vingtrinier



Tiret



Ferme hauteurs du Tiret



Vieux St-Germain

## 2. L'ANALYSE URBAINE

### 2.1. Le tissu bâti

L'analyse de l'urbanisation du site d'Ambérieu nous montre une étroite complicité entre la structure paysagère naturelle et les éléments du bâti.

A l'origine la ville est venue se nicher dans l'embouchure de l'Albarine puis a poursuivi son développement sur les piémonts du Bugey.

#### 2.1.1 Le tissu ancien

Contrairement à de nombreuses villes, le tissu urbain d'Ambérieu n'est pas structuré par un noyau dense qui se serait développé avec le temps de façon radiocentrique ou linéaire. L'organisation de la ville est éclatée. On recense en plus du centre-ville historique, cinq hameaux à la typologie groupée : Tiret, Saint-Germain, Vareilles, Les Allymes, Brédevent.

Ces noyaux anciens se caractérisent par :

- Un tissu bâti dense,
- Une hauteur équivalente à R+2 / R+3,
- Des alignements continus sur rue,
- Des rues étroites,
- Une qualité architecturale.



Breydevent

Le bâti est aujourd'hui bien réhabilité et offre de manière générale de belles façades urbaines (exemple du vieux Saint Germain).

Quelques constructions contemporaines ont su tirer parti des contraintes des sites tout en s'intégrant au tissu bâti traditionnel : construction sur une parcelle de faible largeur (6 m), gestion de la pente.



St-Germain



Vareilles



Vieux St-Germain

### 2.1.2 Le tissu mixte, moyennement dense

L'arrivée du chemin de fer en 1855 apporte une nouvelle dimension à la ville. Un noyau bâti se forme autour de la gare.

Le bâti se conglomère autour des deux axes historiques d'Ambérieu, formant une ville bipartite aux logiques urbaines diverses, liées de fait à leur position dans le site (coteau/plaine) et leur statut (cœur traditionnel/cité SNCF).

Avec la création du quartier de la gare, le caractère multipolaire de la ville s'est accentué. Le développement urbain s'est effectué de façon polycentrique et par remplissage progressif des espaces vides entre ces différents pôles générant un tissu mixte où se côtoient du bâti de densité très variable depuis le collectif (quartier Noblemaire, Barbotière...) jusqu'aux pavillons (avenue Painlevé...). Ce type de tissu offre de grandes potentialités de densification.



*Maison ouvrière SNCF*



*Rue Salvador Allende*



*Les Arcades*



*Immeuble SNCF*

Des petits programmes de qualité ont permis de renouveler certains îlots, en centre-ville, mais également dans le quartier de la gare et le triangle d'activités.



*Jean de Paris  
(résidence des Acacias, rue des Mouettes)*



*Quartier gare  
(rue Girod de l'Ain / Jean Emery)*



*Triangle d'activités (avenue Mering)*

### 2.1.3 Le tissu pavillonnaire peu dense

La ville d'Ambérieu n'échappe pas à l'engouement pour le logement individuel type « pavillon » constaté quasiment partout en France. Plusieurs opérations de lotissement ont vu le jour ces dernières années sur les piémonts du Bugéy qui proposent les vues et les expositions les plus prisées d'Ambérieu. L'organisation urbaine qui se résume souvent à un simple découpage parcellaire avec la création d'une voie en impasse et l'architecture pseudo provençale de ces constructions récentes banalisent le paysage urbain d'Ambérieu.

Ce tissu peu dense laisse une large place au végétal, ce qui donne un aspect « vert » agréable à la ville.

Néanmoins, la qualité des abords, leur intégration dans la ville est souvent négligée, le développement de résidences privées à l'américaine étant d'ailleurs en voie de développement.

Ainsi, des quartiers entiers deviennent des enclaves dans la ville.



Résidence privée Turet, chemin de la Jacinière



Maisons jumelées Turet : rue de la commune 1871



rue Maryse Bastie

### 2.1.4 Les zones d'activités

Les zones d'activités, situées dans le triangle d'activités et la partie Nord de la commune, constituent une entité monofonctionnelle et en rupture avec le tissu environnant en termes de tissu bâti. La qualité y est médiocre, qu'il s'agisse de la voirie, des accotements et des bâtiments d'activités.



*ZA En Point Bœuf*



*Inspiration provençale*



*Stockage en rebord de voirie*

On y trouve une juxtaposition de grandes usines et d'enseignes commerciales en bardage métallique aux couleurs plutôt sombres et de quelques locaux tertiaires d'inspiration provençale. La zone d'activités En Pragnat Nord à vocation dominante de santé a bénéficié d'un traitement de qualité, qu'il s'agisse des espaces publics et des bâtiments. L'architecture moderne, avec des matériaux nobles, valorise le cadre environnant et l'image de marque des activités implantées.



*ZA En Pragnat Nord*

## 2.2. Une qualité d'espaces publics trop souvent oubliée

De par leur forme, leur aménagement, leur matérialité, leur usage, chaque espace public jouit de qualités différentes. Ils sont des lieux d'appoint par rapport à l'habitat. Ils offrent des qualités de vie et sont des sources d'embellissement de la commune.

Le centre ancien s'organise autour de trois espaces majeurs : place de la mairie, du Champ de Mars et de la gare, tous trois réaménagés et jouant un rôle important dans la qualité de vie. Ils jouent sur des ambiances très urbaines et villageoises à la fois.

D'autres places, carrefours complètent ces espaces stratégiques, mais de qualité très diverses :

- Place des Arcades, qui lui donne un aspect de grande ville,
- Place Jules Ferry en partie réaménagée avec la construction de la Mjc,
- Place Bérégovoy, place délaissée à l'arrière de la mairie,
- Places Aristide Bouvet et Sanville, mêlant opération dense de logements et commerces,

On retrouve quelques places dans les quartiers anciens, Vareilles notamment, faisant souvent office de parking, qui mériteraient un retraitement en continuité avec des espaces bâtis et naturels de qualité.



Place de la mairie



Place du Champ de Mars



Place Bérégovoy



Places Aristide Bouvet et Sanville



Tiret



Vareilles



Parking face mairie



Parking Cordier avenue de Mering

## 2.3. La trame viaire

### 2.3.1 Le morcellement du tissu par les infrastructures

En sus de la voie ferrée, de nouvelles infrastructures (RD 1504, RD1075) ignorant le passé et l'avenir vont venir se greffer sur l'armature de l'agglomération. Il en résulte un tissu urbain éclaté complètement décousu, où le développement s'opère au coup par coup.

De plus, les multiples points d'accès ne sont pas traités comme des portes d'entrée qui serviraient à l'image d'Ambérieu, et amélioreraient sa fonctionnalité et son évolution mais comme de simples carrefours routiers.

Les franchissements en tunnel de la RD1504 traités de manière médiocre ne facilite pas la connexion entre quartiers et les continuités urbaines.



Voirie surdimensionnée rue Alexandre Bérard



Franchissement de la RD1504, rue Aristide Briand

## 2.3.2 Un manque de hiérarchisation des axes

### 2.3.2.1 Des axes secondaires trop peu marqués



Avenue de Verdun



Avenue Paul Painlevé



Avenue de Verdun

L'organisation de la ville présente des rues d'intérêt servant de liaisons urbaines entre les quartiers et les équipements stratégiques. Toutefois, leur perception laisse à penser une unique fonction routière sans garantir une utilisation par les vélos et piétons.

### 2.3.2.2 L'organisation en impasse des quartiers, vectrice d'enclavement

Les infrastructures majeures morcellent la ville, mais l'organisation même des quartiers, plébiscitant les voies en impasse.

Cette urbanisation a été le moyen le plus commun de construire ces dernières années, vu son faible coût et l'omniprésence de l'automobile dans nos modes de vie. Elle se poursuit encore dans de multiples opérations.

Les quartiers se singularisent par l'absence globale de hiérarchisation dans la trame viaire. En effet, ils sont constitués de voies de desserte qui ne font que se raccrocher aux rues et routes principales. Ce relatif isolement leur confère un certain calme, mais nécessite un usage régulier de la voiture.

Les espaces publics de convivialité sont complètement absents, et les voies de desserte se séparent en plusieurs voies de moindre importance pour finir soit en boucle soit en impasse.

Il en résulte un enclavement des opérations qui rend la lecture de la ville difficilement compréhensible et un parcours des quartiers, en voiture, à pied ou à vélo, complexe.

Aujourd'hui les préoccupations changent (augmentation du prix du pétrole, consommation énergétique des bâtiments, rareté et cherté du foncier). On peut alors s'interroger sur le devenir de ce tissu bâti, particulièrement morcelé et donc difficilement évolutif.



Lotissement privé, rue de la Poepe (route de Bettant)



Jean de Paris

## 2.4. Les façades urbaines

### 2.4.1 La façade économique de la RD1075

Les façades urbaines perçues depuis la RD1075 sont de médiocre qualité. La ville présente ses « arrières » essentiellement composées de bâtiments et de terrains industriels peu soignés ce qui dévalorise l'image d'Ambérieu.



Façades urbaines perçues depuis la RD1075

### 2.4.2 Les contreforts de la ville entraperçus depuis les axes majeurs

La ville en tant que tel reste peu visible depuis les axes majeurs, totalement occultée depuis la RD1504, mais visible depuis l'avenue de Verdun qui laisse deviner les premières limites de la ville au pied du contrefort des Bugey. Elle se démarque d'autant plus par la présence en contrebas de multiples lanières de vergers qui apporte un côté naturel.

Cette façade n'est pas la plus emblématique d'Ambérieu-en-Bugey, contrairement à celle du vieux St-Germain.

Néanmoins, la ligne de faîtage des bâtiments est visible et toute évolution de bâti avec une rupture dans la morphologie pourrait comporter un impact paysager important.



## 2.5. Les besoins de renouvellement

La pression foncière aujourd'hui ressentie sur la commune d'Ambérieu-en-Bugey, couplée aux grandes capacités de densification du tissu urbain, doivent permettre de recoudre et d'embellir la ville. La dynamique de renouvellement amorcée notamment sur le centre-ville et le quartier gare a déjà rehaussé l'image de la ville.

Certains sites sont pré-identifiés par la municipalité, tels que l'îlot Bravet, la Brillatte, Les projets en cours sont les suivants :



*Ilot Bravet*



*Secteur de la Brillatte*

Ces efforts doivent être poursuivis et étendus au fur et à mesure à d'autres secteurs de la commune qui le nécessitent (la place Bérégovoy, l'entrée nord ZA En point de Bœuf, le pôle BUT avec les locaux de l'ancien Intermarché et Bricomarché).

Le triangle d'activités constitue également un secteur au potentiel urbain et au cadre paysager (ligne d'horizon sur le Bugey) particulièrement intéressant.

Enfin, dans un secteur géographique où le foncier est particulièrement prisé, on observe de nombreux cas de densification spontanée.



*Triangle d'activités*

## ANALYSE URBAINE

### Habitat et équipements

-  Tissu dense, noyaux anciens
-  Tissu mixte moyennement dense
-  Tissu peu dense
-  Dents creuses
-  Emprise des futures extensions
-  Façade urbaine remarquable à maintenir

### Activités

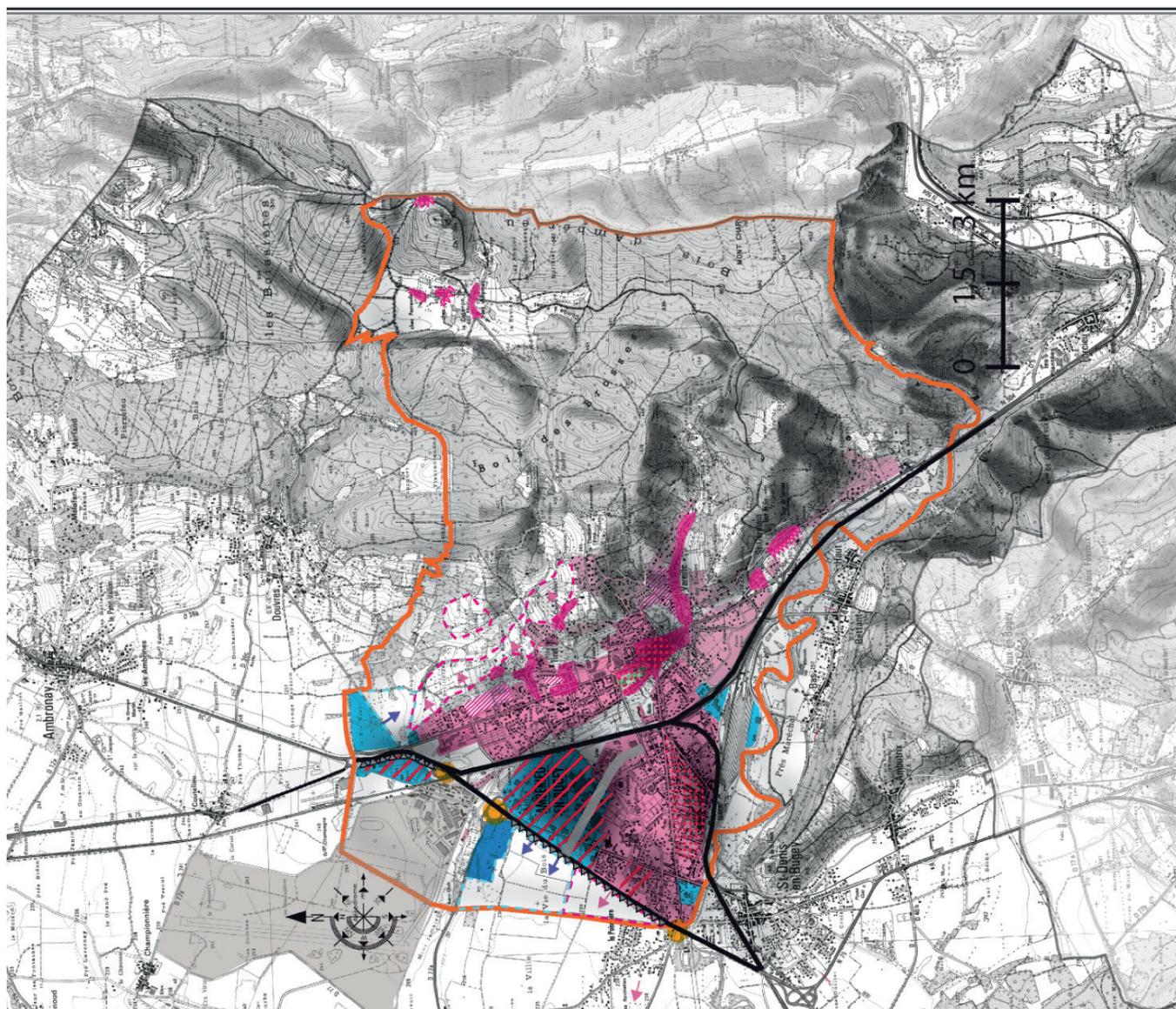
-  Zone d'activité mixte
-  Zone commerciale
-  Emprise des futures extensions
-  Emprise militaire et aéroportuaire

### Zone à requalifier

-  Secteur à requalifier
-  Secteur où la requalification est amorcée
-  Façade urbaine médiocre à recomposer

### Infrastructures

-  Avenue Léon Blum à Requalifier
-  Coupures importantes du tissu urbain
-  Carrefour à traiter



## 2.6. Le patrimoine bâti

Ambérieu-en-Bugey dispose d'un patrimoine bâti développé avec près de 140 éléments repérés (dont une partie identifiés dans le pré-inventaire des richesses historiques et archéologiques du Canton d'Ambérieu-en-Bugey de 1988. A cela, il faut également ajouter le repérage des arbres remarquables.

Ce patrimoine est relativement diversifié entre. On y trouve ainsi :

- des édifices religieux
- les édifices civils publics : grangeon, lavoir, fontaine, four,...
- les édifices civils privés : château, ancienne usine,...

Il est concentré aux 2/3 dans le cœur de ville ancien et le quartier du Tiret. Pour le reste, le patrimoine est bien réparti dans l'ensemble des quartiers anciens de la ville.



Maison vigneronne entrée du parc du Grand Dunois



Ancienne tuilerie rue A. Béard



Château de Boissieu

### 3. SYNTHÈSE DES ENJEUX PAYSAGERS ET URBAINS

LES RICHESSES ET LES OPPORTUNITÉS	LES FAIBLESSES ET LES MENACES
<p>Un bâti ancien de qualité attractif pour les ménages (façade Est) Des espaces de nature à fort potentiel, extérieurs ou aux abords immédiats de la ville, à connecter Un bâti ancien globalement réhabilité Un potentiel de renouvellement urbain et de mutation intéressant Un patrimoine bâti de qualité, mais peu identifié et reconnu</p>	<p>Une organisation éclatée de la ville morcelée par les infrastructures Un cadre de vie peu valorisé en entrée et traversée de la ville – image de la ville peu perceptible Une faible perception des espaces de nature dans la ville et un manque de mise en valeur des belvédères, cônes de vue Un manque de hiérarchisation et de caractère urbain des voies majeures internes à la ville Le manque de qualité urbaine et paysagère des espaces publics, marqués par l'omniprésence de la voiture</p>

ENJEUX
<ul style="list-style-type: none"><li>• Amélioration de la qualité d'aménagement des axes majeurs et secondaires et des façades urbaines perçue</li><li>• Restauration du maillage des quartiers d'habitat et limitation de la place de l'automobile</li><li>• Valorisation des espaces de nature dans la ville et au cœur des quartiers, en lien avec les espaces publics</li><li>• Renouvellement urbain et mutation des secteurs stratégiques</li></ul>

# 5. DIAGNOSTIC SOCIO-ÉCONOMIQUE

## 1. LA DEMOGRAPHIE ET LA POPULATION

### 1.1. Les territoires et dynamiques démographiques

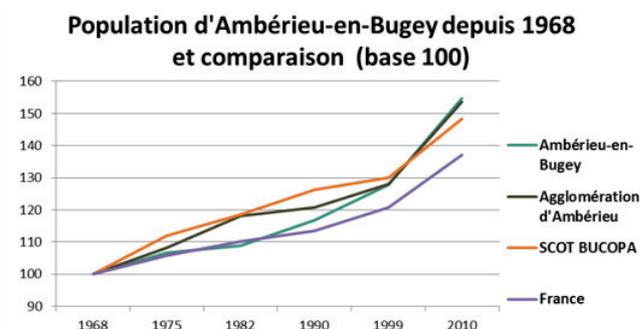
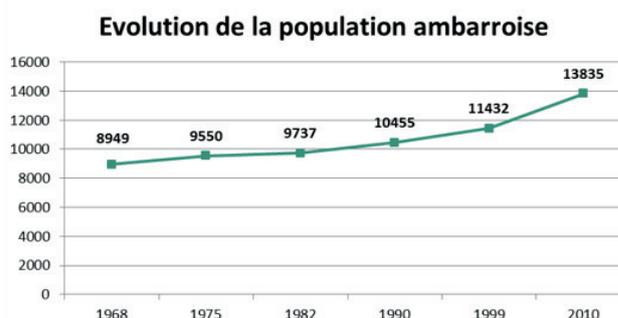
#### 1.1.1 Les évolutions de la population

Ambérieu-en-Bugey connaît depuis plus de 40 ans un fort développement urbain accompagné d'une croissance démographique exceptionnelle. Avec près de 14 000 habitants, Ambérieu est la 3e ville la plus peuplée du département de l'Ain, derrière Bourg-en-Bresse et Oyonnax et la 1ère du périmètre du SCOT BUCOPA devant Miribel et Meximieux.

Entre 1962 et 2010, sa population a été multipliée par 1,5 fois, passant de 8 949 à 13 835 habitants, soit +4900 habitants, dont +2400 habitants sur la dernière décennie 1999-2010.

Cette dynamique est surtout marquée depuis les années 1990, où le solde des flux migratoires est redevenu excédentaire. Depuis cette période, la croissance est alimentée tant par l'accueil de nouveaux arrivants que par un niveau de naissances supérieur aux décès.

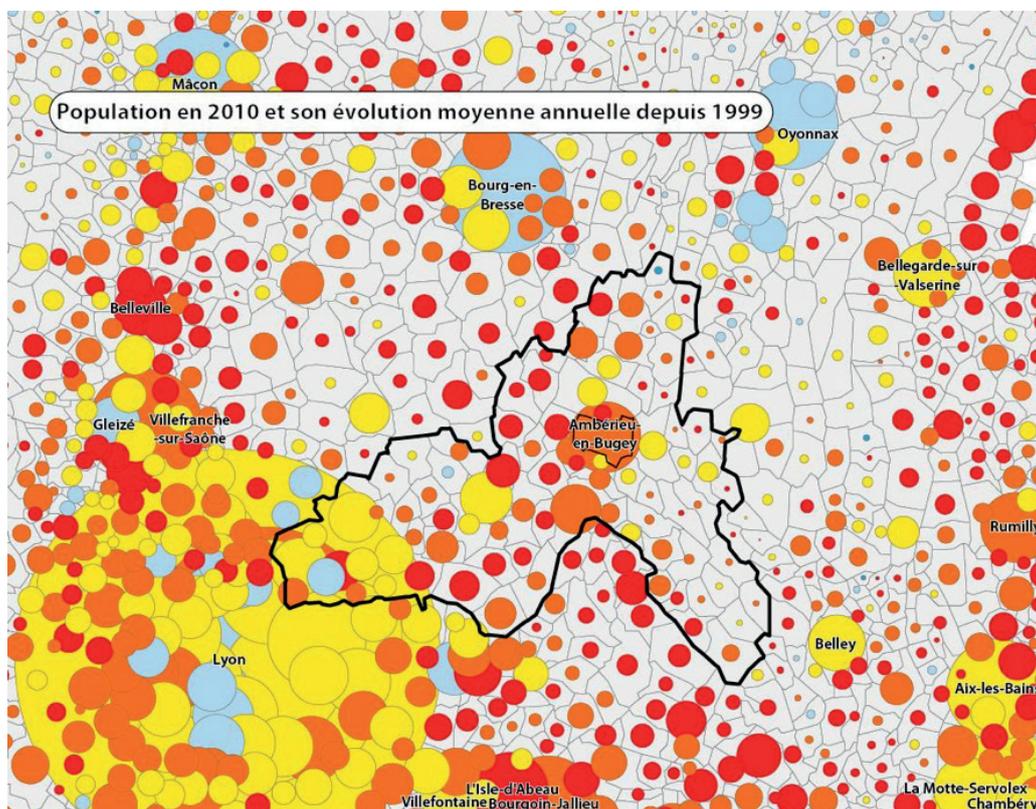
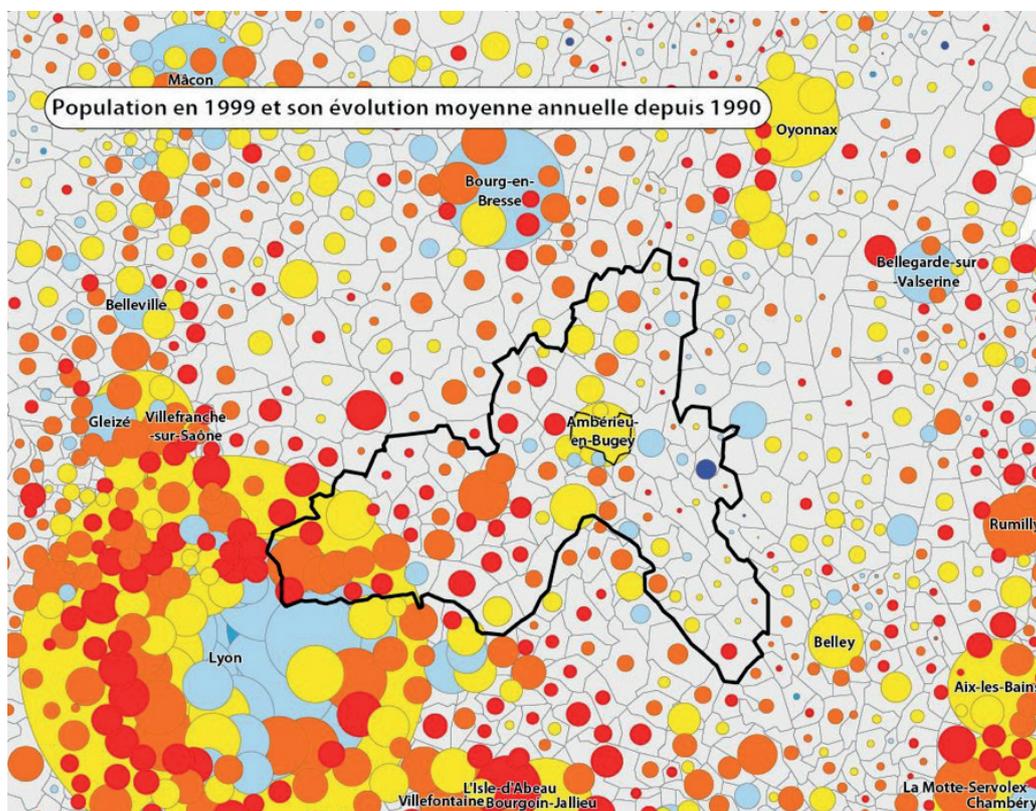
Son taux de croissance annuelle moyen est de +1,75 % entre 1999 et 2010, supérieur aux tendances de du SCOT BUCOPA-département de l'Ain (+1,4%) ou encore en Rhône-Alpes (+0.9%).



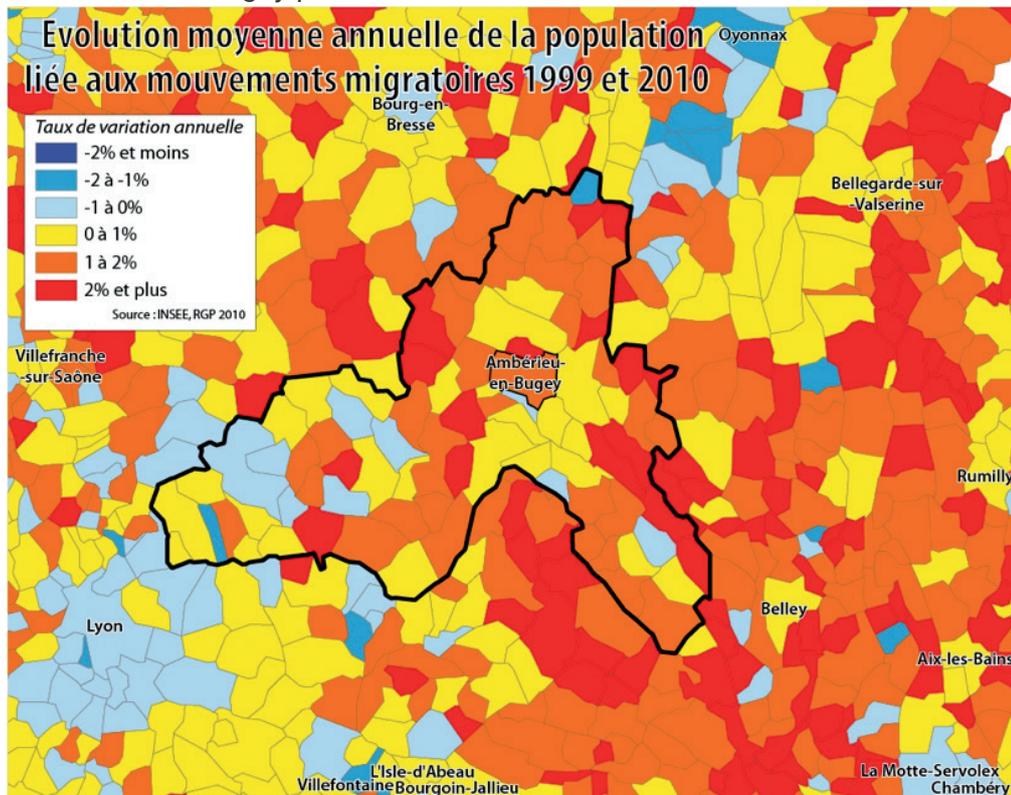
#### Evolution de la population comparée et détaillée entre 1990 et 2010

	Population 1990	Population 1999	Population 2010	Variation 1982-1990 (par an)	Variation 1990-1999 (par an)	Variation 1999-2010 (par an)
AMBERIEU-EN-BUGEY	10455	11432	13835	0,9	1,0	1,7
SCHEMA_DE_SECTEUR	21400	23671	29011	1,5	1,1	1,9
<i>dont AMBRONAY</i>	1996	2144	2362	0,9	0,8	0,9
<i>dont ST-DENIS-EN-BUGEY</i>	1780	1939	2178	2,1	1,0	1,1
<i>dont CHATEAU-GAILLARD</i>	1027	1370	1818	2,7	3,3	2,6
<i>dont BETTANT</i>	703	685	724	2,1	-0,3	0,5
CC PLAINE DE L'AIN	47919	53288	63162	2,2	1,2	1,6
SCOT BUCOPA	103700	115308	133849	1,9	1,2	1,4
AIN	471019	515478	597341	1,5	1,0	1,3
RHONE-ALPES	5350701	5645847	6230691	0,8	0,6	0,9

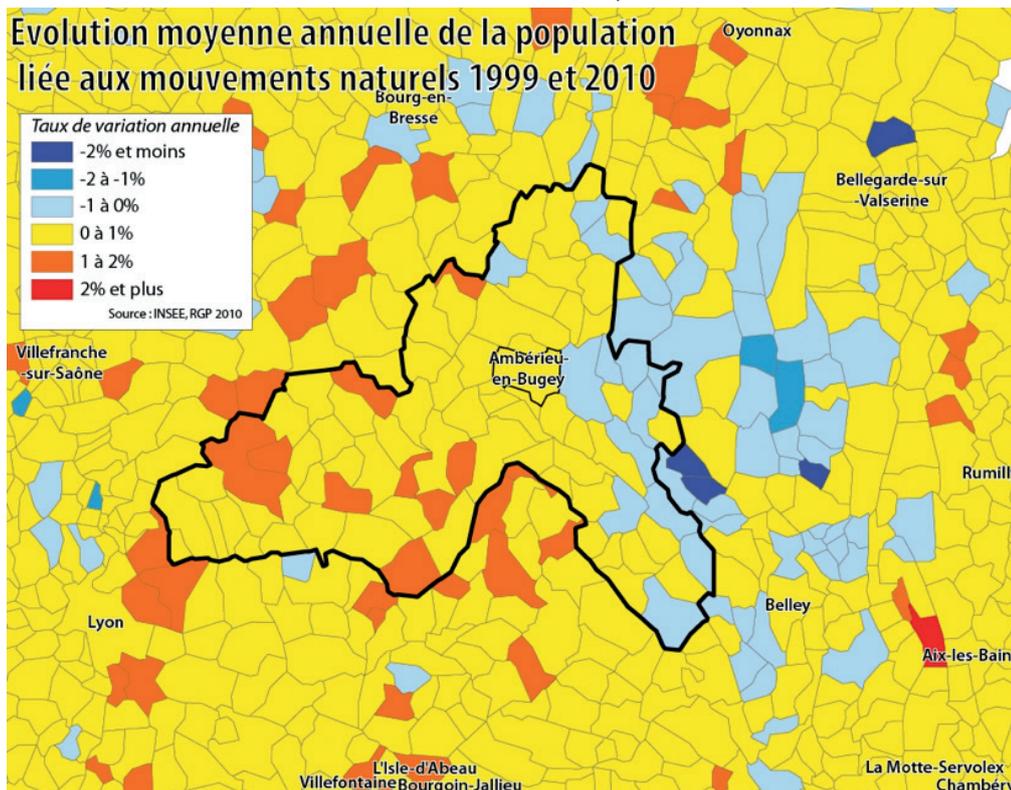
Entre les périodes 1990-1999 et 1999-2010 (cartes ci-dessous), ce sont les communes les plus éloignées de Lyon qui ont connu les progressions de population les plus fortes. Le desserrement de Lyon a largement profité aux secteurs de la plaine de l'Ain et du piémont du Bugey. Ambérieu-en-Bugey y a gagné en attractivité, avec son niveau de services, sa gare (à  $\frac{3}{4}$  d'heure de Lyon-Perrache) et la proximité des sites d'emplois (le PIPA en particulier).



Ces dix dernières années, cette croissance a été alimentée en premier lieu par un surcroît d'arrivants, par rapport aux personnes ayant déménagé d'Ambérieu-en-Bugey pour s'installer ailleurs.



Le solde naturel est également particulièrement favorable, contribuant à +0,65% de croissance en moyenne par an (pour une croissance globale de +1.75%), contre +0.5% dans l'Ain et +0.4% en France (taux de variation moyen annuel lié au solde naturel entre 1999 et 2010).



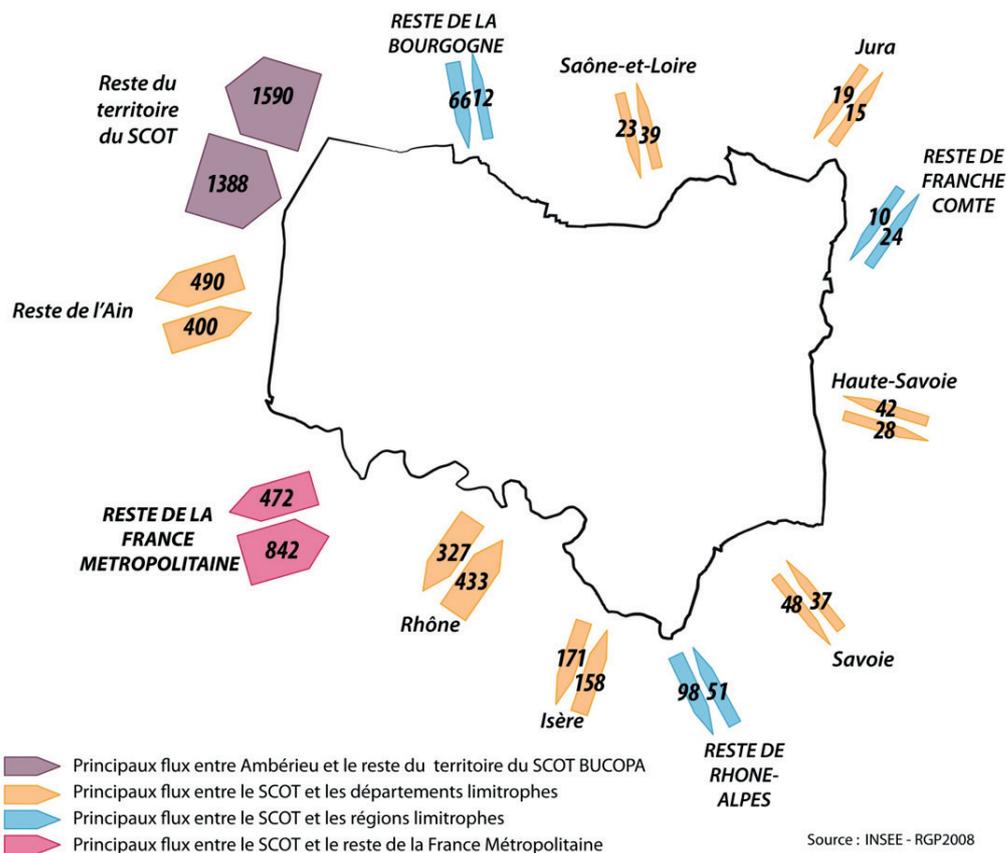
## 1.2. Les mobilités résidentielles

La situation d'Ambérieu-en-Bugey est très favorable sur le plan migratoire, résultant de son influence et de la proximité de Lyon. Entre 2003 et 2008, période d'observation la plus récente des mobilités résidentielles, on constate que :

- 8270 habitants sont restés dans la commune (même logement ou déménagement dans un autre quartier),
- 3 700 individus sont arrivés dans la commune, en provenance de l'Ain (1 arrivant sur deux), du Rhône (12%), dont Lyon (5%), de l'étranger (7%) et de l'Ile-de-France (5%). Localement, Ambérieu-en-Bugey exerce une influence sur les communes de Lagnieu et d'Ambronay (chacune 3%),
- 3 300 individus ont quitté le territoire, pour le département de l'Ain (2 départs sur trois), dont Bourg-en-Bresse (5%), Lyon (4%) et des communes limitrophes d'Ambérieu-en-Bugey.

Les échanges de population s'effectuent majoritairement au sein de la région Rhône-Alpes. Au moins la moitié des échanges sont effectués avec l'Ain, 10% avec le Rhône, 5% avec l'Isère et 5 à 8% avec le reste de la France.

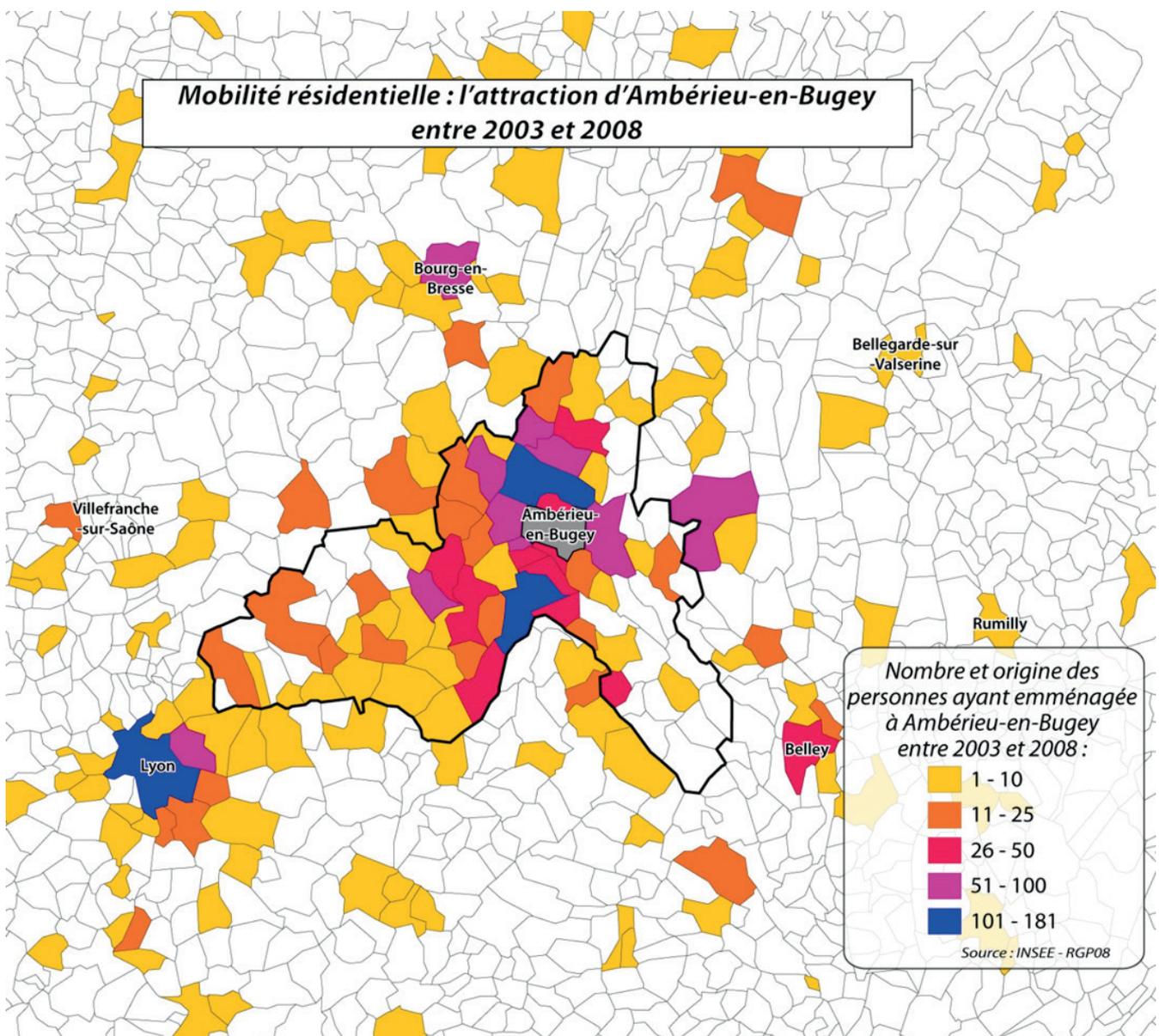
### Migrations résidentielles entre 2003 et 2008

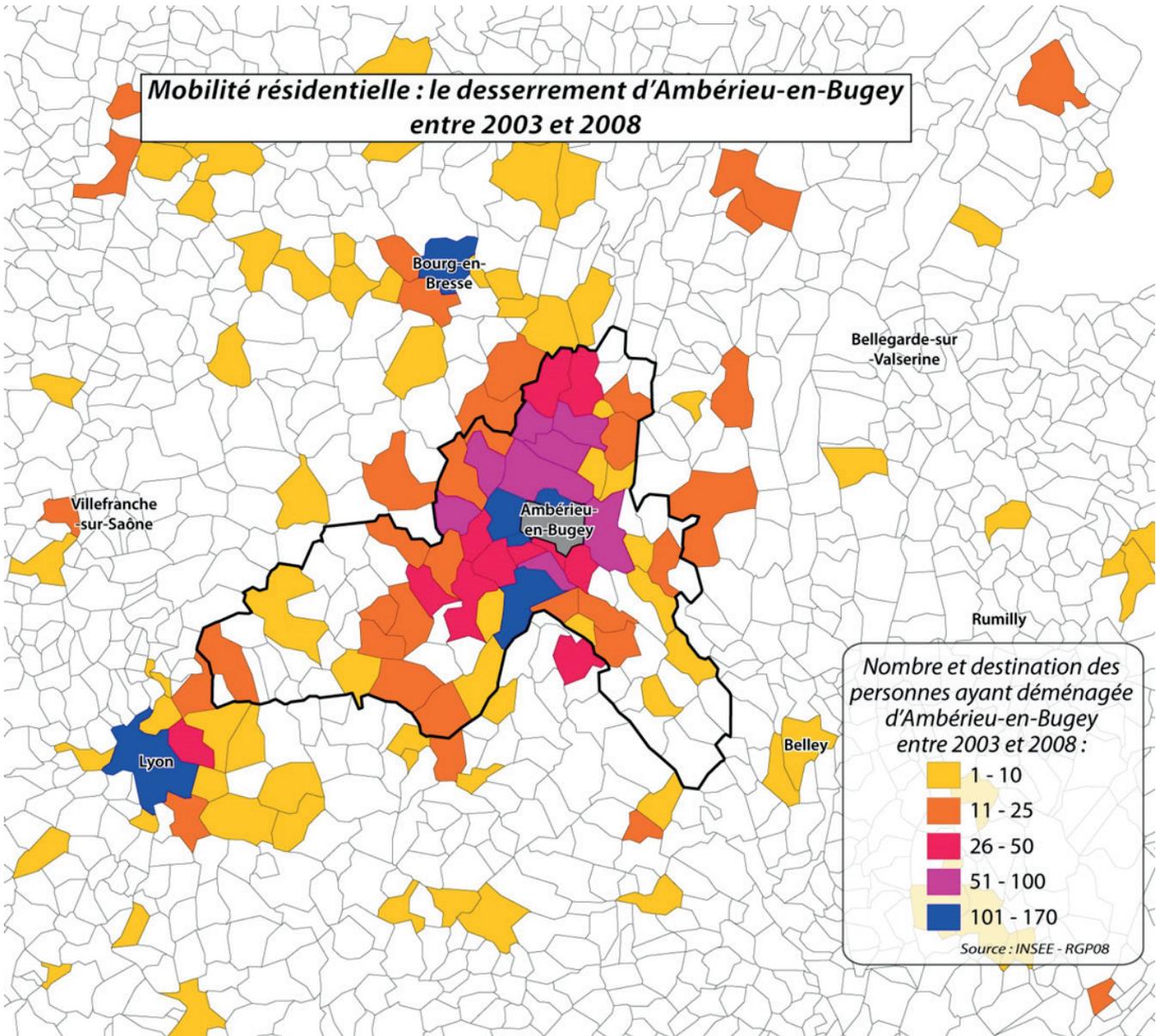


Les cartes ci-après localisent les communes de destination des arrivants sur Ambérieu-en-Bugey et des personnes ayant déménagé pour s'installer ailleurs entre 2003 et 2008.

Les mobilités résidentielles entre le territoire du SCOT et l'extérieur sont caractérisées par :

- L'arrivée de couples avec ou sans enfants (40% et 21%), de personnes seules (17%) et de familles monoparentales (11%), représentés par des catégories socio-professionnelles assez diversifiées (employés, professions intermédiaires, ouvriers et retraités), dont le mode d'hébergement privilégié est le locatif privé. Ambérieu-en-Bugey est particulièrement attractif pour les résidents de Lyon, Lagnieu, Ambronay, Meximieux, Saint-Denis-en-Bugey, Bourg-en-Bresse et Villeurbanne.
- Le départ de couples avec enfants (45%), davantage représentés par les professions intermédiaires et les cadres, souhaitant s'éloigner d'Ambérieu-en-Bugey pour accéder à la propriété (à St-Denis-en-Bugey, Château-Gaillard, Douvres) ou se rapprocher des pôles d'attraction majeurs (Bourg-en-Bresse, Lyon, Lagnieu).



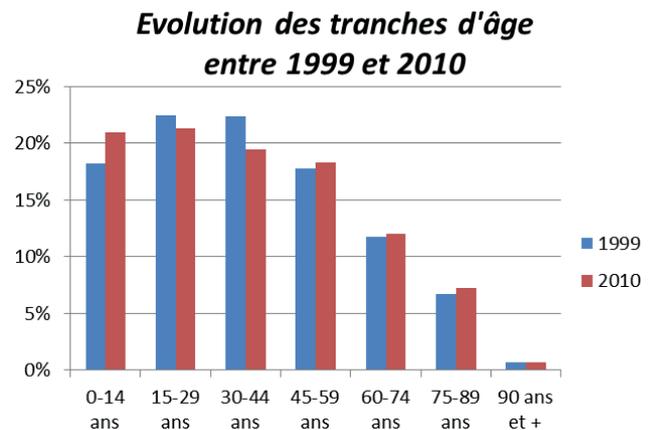


## 1.3. Les caractéristiques de la population

### 1.3.1 Une population moins vieillissante qu'ailleurs

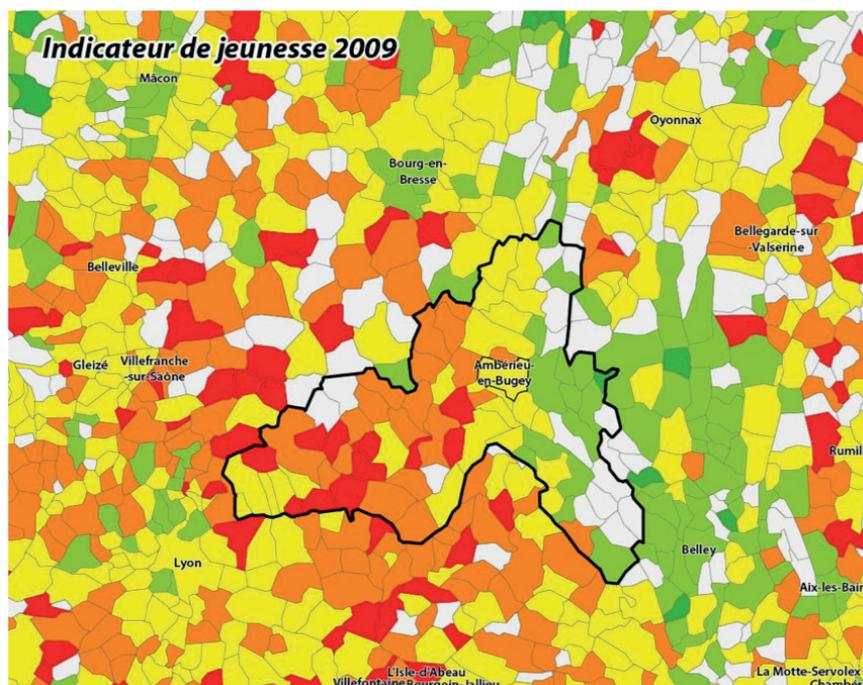
La population d'Ambérieu-en-Bugey est globalement jeune au regard des caractéristiques suivantes :

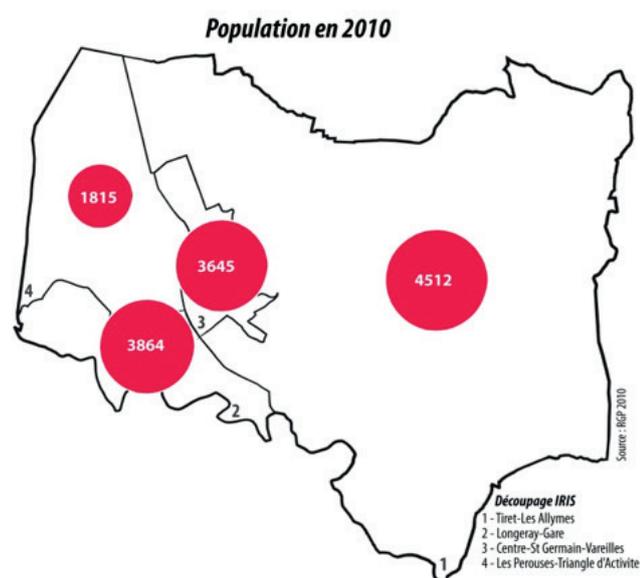
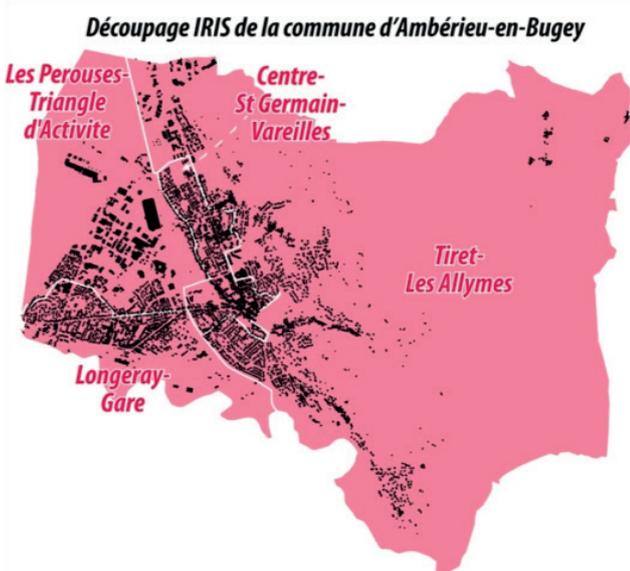
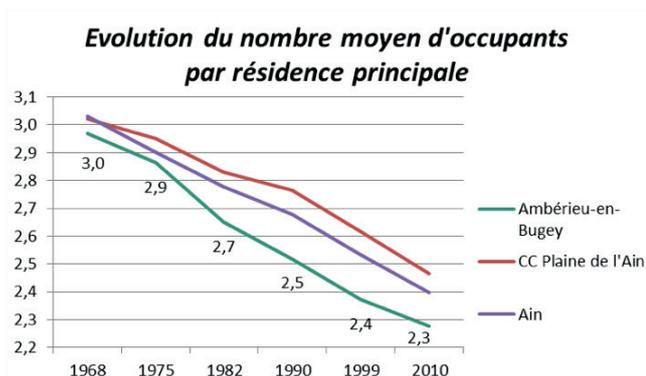
- Une part de 0-34 ans nettement supérieure à la tendance nationale : quasiment la moitié de la population ambarroise (41% en France), avec en particulier :
  - l'importance des enfants de moins de 10 ans représentant 2060 individus et leur part en forte augmentation entre 1999 et 2011 de 11% à 15%, soit +830 individus,
  - une corrélation avec l'accueil de familles avec enfants, les 35-39 ans étant bien représentés,
- La baisse des 15-19 ans et des 25-34 ans, dont les études supérieures les amènent souvent à quitter leur commune de résidence et à s'installer parfois durablement dans les grandes villes,
- L'augmentation des 45-64 ans, probablement liée à l'effet gare TER permettant aux actifs seniors de s'éloigner des grandes villes avec des temps d'accès très concurrentiels,
- Une part de 60 ans et plus nettement inférieure à la moyenne nationale : 20% de la population, soit 2760 habitants, contre 26% en France. En revanche, la part des 80 ans et plus est en hausse : 674 individus, + 240 depuis 10 ans. Cette proportion, qui devrait encore augmenter au cours des 15-20 prochaines années (perspectives INSEE), génère des besoins spécifiques en termes de services et d'hébergements adaptés.



Le « rajeunissement » de la population ambarroise se lit dans l'indice de jeunesse : 1,4 jeune (moins de 20 ans) pour 1 personne âgée (60 ans et plus), chiffre en augmentation par rapport à 1999, alors que la moyenne française est à l'équilibre avec 1 jeune pour 1 moins jeune.

Ce constat est également visible dans les communes sous influence lyonnaise.





### 1.3.2 Une diversification de la composition des ménages

Le nombre de ménages sur le territoire a augmenté de 25% entre 1999 et 2010, pour atteindre 5824 ménages en 2010, soit +1185 ménages.

Cette croissance est supérieure à la croissance démographique (+21% sur la même période) du fait de la réduction de la taille des ménages induit par le vieillissement de la population et le morcellement des familles : 2,3 personnes en moyenne par ménage, contre 3 personnes il y a 40 ans.

Cette diminution très progressive correspond à la moyenne nationale. Néanmoins, on constate une différence importante avec les tendances plus locales : 2,4 personnes par ménage dans l'Ain et 2,5 dans la communauté de communes Plaine de l'Ain, essentiellement lié à l'accueil de familles avec enfants (Château-Gaillard et Douvres).

La composition des ménages est de plus en plus diversifiée, accueillant davantage de personnes seules et de familles monoparentales, tout en restant une ville d'accueil pour les couples avec ou sans enfants.

En 2010, les ménages d'une à deux personnes représentent les 2/3 des ménages de la commune, dont 1/3 de ménages d'une personne (célibataires, divorcés, veufs), soit 3500 ménages (proportion équivalente à la moyenne nationale).

On note également la présence de familles monoparentales (550 ménages) dont la progression s'est faite au même rythme que celle des personnes seules.

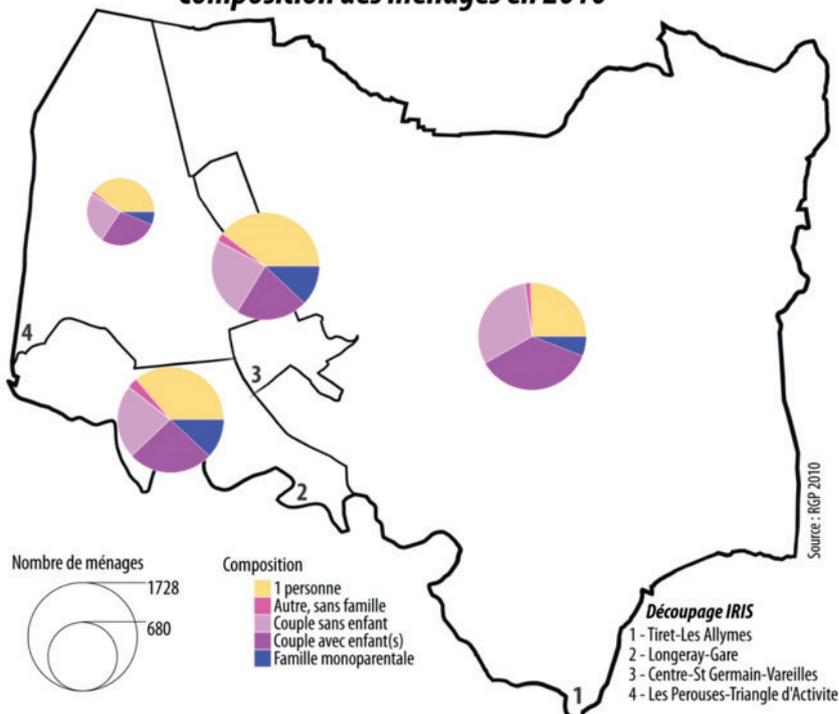
A l'échelle des quartiers, la répartition et les caractéristiques des ménages sont plus contrastées. L'analyse s'appuie sur le découpage IRIS, réalisé par l'INSEE. Cf. découpage ci-contre.

Le quartier centre-ville-St-Germain-Vareilles est privilégié par les petits ménages (couples avec un enfant, divorcés, veufs, familles monoparentales), dont le chef de famille exerce une profession intermédiaire ou est employé.

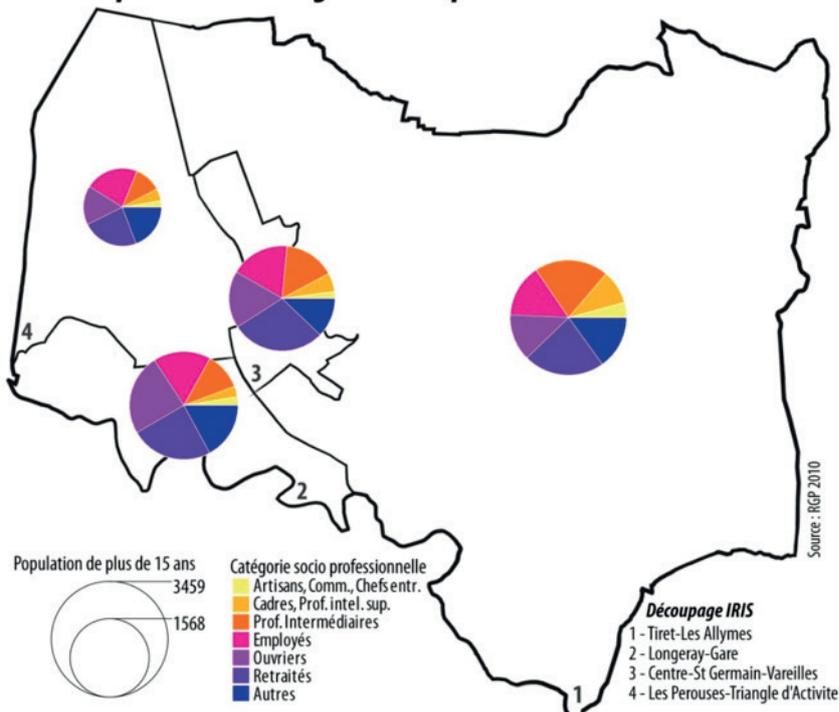
Le quartier de Longeray-gare accueille également des ménages de petite taille, dont le profil socio-professionnel est plus « populaire » (employés, ouvriers et retraités) en lien avec un parc de logements plus abordable,

Le quartier de Tiret-Les Allymes accueille des familles aux revenus plus élevés, des artisans, des cadres, des professions intermédiaires, en lien avec la typologie de logements (grands pavillons en accession à la propriété), avec ou sans enfants.

### Composition des ménages en 2010



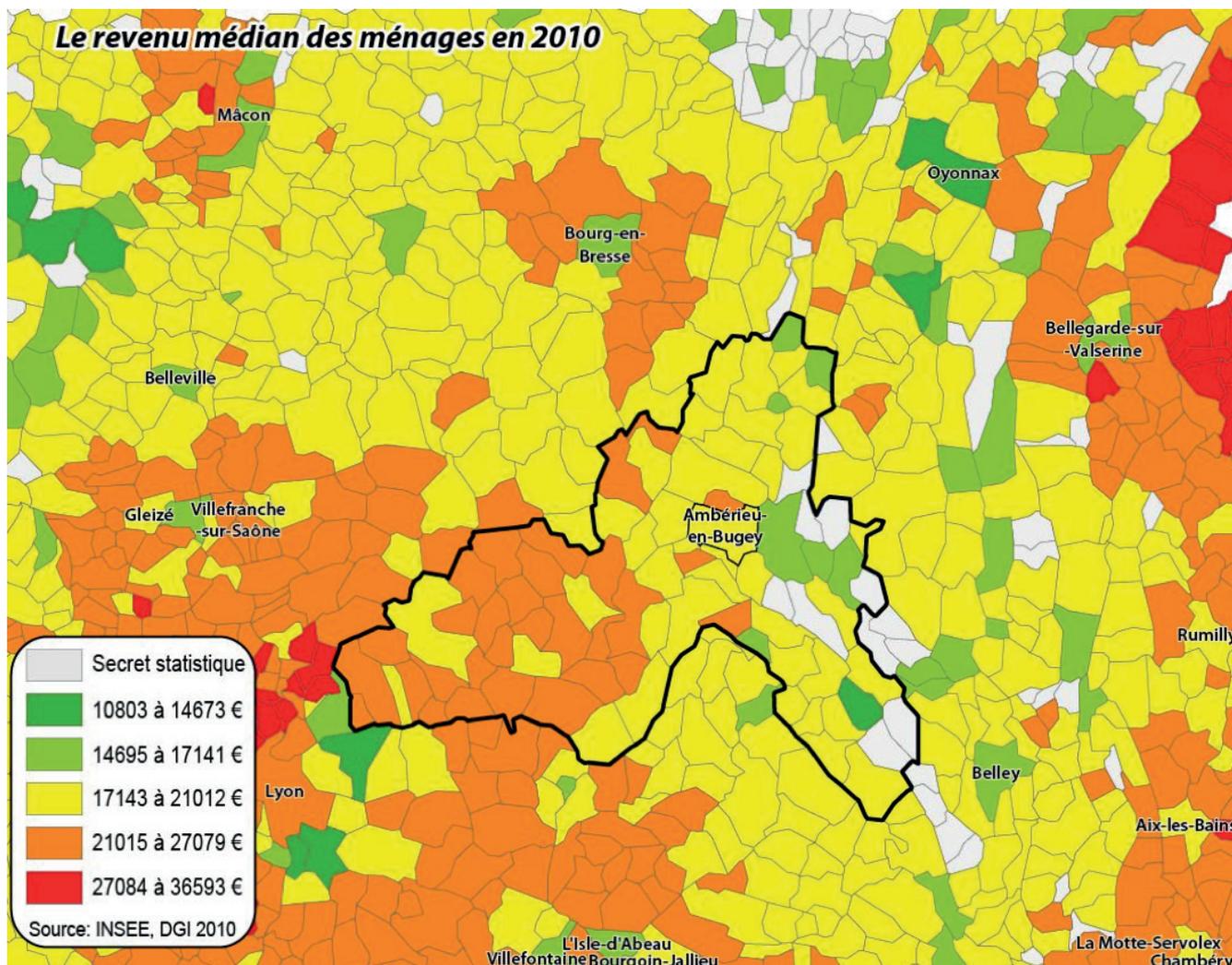
### Population et catégorie socio professionnelle en 2010



### 1.3.3 Une certaine fragilité en termes de revenus

Le revenu médian du territoire d'Ambérieu-en-Bugey est légèrement inférieur aux moyennes départementales et nationales : 18 320 € contre 19 900 € dans l'Ain et 19 500 € en France métropolitaine. La part de part foyers fiscaux non imposables est plus élevée que la moyenne, avec près de la moitié des foyers concernée.

Ces chiffres reflètent le profil hétérogène des ménages, en termes de revenus et d'activité que l'on trouve dans la plupart des moyennes et grandes villes.



70 % des ménages de la ville ont des revenus inférieurs aux plafonds d'accès au parc locatif social (logements financés en PLUS, prêt locatif à usage social). Parmi ces ménages modestes et pauvres, on constate une part plus importante de locataires du parc public et de propriétaires occupants (données Filocom 2007 d'après la DGFIP). Le poids de ces ménages est important dans la ville et supérieur aux moyennes départementale (64%) et régionale (65%).

Les ménages pouvant bénéficier d'un logement financé en PLAI (prêt locatif aidé d'intégration), dont les loyers sont inférieurs à 30% des loyers du PLUS, représentent quant à eux 11% des ménages et sont majoritairement représentés dans le parc locatif public.

En 2007, Ambérieu-en-Bugey comptaient 4 395 allocataires d'une aide au logement, soit 32% de la population, avec une répartition très équilibrée entre propriétaires occupants, locataires du parc privé et locataires du parc public.

La présence de populations aux revenus faibles à modérés pose néanmoins des questions pour l'aménagement futur de la commune, en termes d'offre de logements abordables, d'accès aux services, de vulnérabilité des ménages face à la hausse des coûts de l'énergie.

Une partie du quartier de la gare est d'ailleurs désormais concernée par le dispositif des quartiers prioritaires dans la nouvelle carte de la Politique de la Ville.

#### 1.4. Synthèse des dynamiques démographiques

LES RICHESSES ET LES OPPORTUNITÉS	LES FAIBLESSES ET LES MENACES
<ul style="list-style-type: none"><li>• Une dynamique démographique favorable, singulière pour une ville-centre</li><li>• Un solde migratoire et un solde naturel positifs</li><li>• Une population plutôt jeune et équilibrée dans les tranches d'âge</li><li>• Un solde migratoire largement positif, influencé par la proximité de Lyon</li><li>• Un recentrage des petits ménages dans les centralités</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Des revenus modérés, inférieurs aux moyennes nationales</li><li>• Une part importante de retraités, d'ouvriers (davantage représentés sur la ville) et d'employés</li><li>• Un accroissement de population avec des besoins en services-équipements</li><li>• Une taille des ménages qui diminue, avec l'accroissement des personnes seules, couples sans enfants, familles monoparentales</li></ul>

## 2. L'HABITAT

### 2.1. Le parc de logements existants

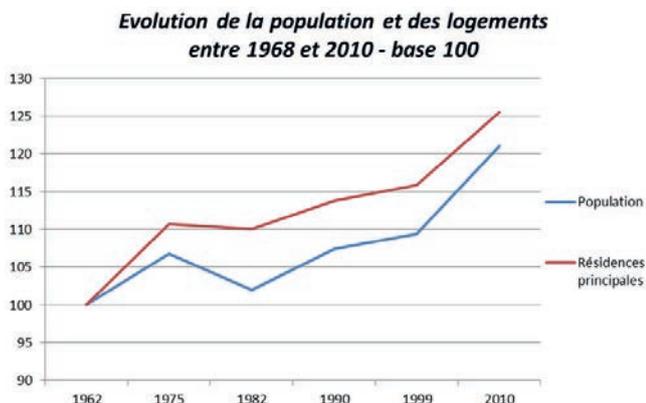
#### 2.1.1 La structure du parc en 2010

Ambérieu-en-Bugey comptabilise 6429 logements en 2010, ce qui représente 1244 logements supplémentaires depuis 1999. Ce parc se répartit de moitié entre maisons et appartements.

Entre 1999 et 2010, le parc de logements a fortement augmenté en corrélation avec un marché immobilier très dynamique :

- La structure du parc immobilier d'Ambérieu-en-Bugey se caractérise par une majorité de résidences principales (91%). Leur nombre a augmenté de 26% depuis 10 ans (+1180 logements), à un rythme plus rapide que celui de l'évolution de la population (+21%).

- Les résidences secondaires ont légèrement diminué : -19 logements sur un total de 110 résidences secondaires, se traduisant par leur basculement en résidence principale.
- Avec 495 logements vacants, le taux de vacance de 7,7% est resté dans les moyennes de référence. Le taux moyen « normal » se situe entre 5 et 8 % (7,1% en France). Néanmoins, deux constats peuvent être faits :
  - Les logements vacants se situent essentiellement dans les quartiers Centre-ville-St-Germain-Vareilles et Tiret-les Allymes avec 160 logements vacants chacun. Le quartier des Pérouses-Triangle présente une part de logements vacants importante rapportée au nombre total de logements, soit 10% de son parc.
  - La part de la vacance « dure » (trois ans et plus) est plus importante que les moyennes de référence, notamment dans le parc public, où 83% des logements locatifs publics sont inoccupés depuis trois ans et plus. Cette situation peut s'expliquer par l'ancienneté du patrimoine bâti, dont une partie date des années 60-70.

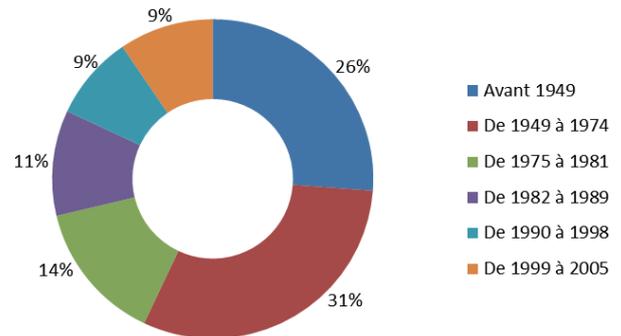


	Logements		Résidences principales			Résidences secondaires et occasionnelles			Logements vacants		
	2010	Evolution 1999-2010	2010	Evolution 1999-2010	Part	2010	Evolution 1999-2010	Part	2010	Evolution 1999-2010	Part
Ambérieu-en-Bugey	6429	24%	5824	26%	91%	110	-15%	2%	495	19%	7,7%
Agglomération hors Ambérieu	3914	26%	3507	28%	90%	137	-23%	3%	270	38%	6,9%
SCOT BUCOPA	60046	19%	52708	23%	88%	2993	-25%	5%	4346	30%	7,2%
Rhône-Alpes	3276922	16%	2661247	17%	81%	389685	6%	12%	225990	21%	6,9%

Le parc de logements est assez ancien, 2/3 des logements ayant été construits au cours des vingt-cinq dernières années (depuis 1975).

On note une part de maisons construites avant 1949 (30%) que l'on trouve à la fois dans le centre ancien et dans les quartiers anciens (Tiret, Vareilles-St-Germain, Les Allymes). Les appartements sont plus récents, la moitié datant des années 60-70.

**Période de construction des logements d'Ambérieu-en-Bugey en 2008**



### 2.1.2 Les résidences principales

Ambérieu-en-Bugey se distingue par une proportion de propriétaires de 44%, nettement inférieure aux moyennes départementales (62 %) et régionales (57%). Cette proportion est toutefois en nette augmentation depuis 1999 (+30%) et s'explique par l'arrivée d'actifs à la recherche d'un bien en acquisition à un coût plus abordable que dans la capitale régionale.

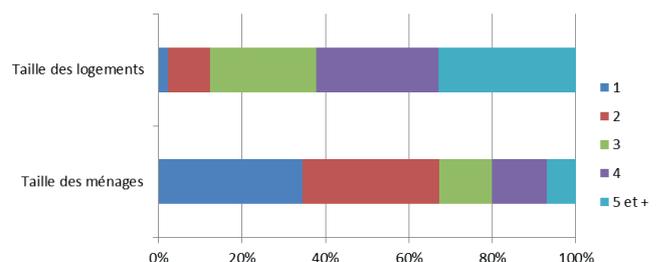
Le parc locatif, largement représenté avec 54 % de l'offre, se répartit entre :

- Un secteur privé avec 30% du parc de résidences principales et environ 1800 logements
- Un secteur public également important avec 24% du parc de résidences principales et 1380 logements. Ceux-ci sont surtout présents dans les quartiers de la gare, Jean de Paris et Tiret.

En terme de taille de logements, le marché est dominé par des logements de moyenne et grande taille (3 à 5 pièces et plus), en proportion plus élevée que les moyennes de référence notamment pour les T3 et T4.

Ce sont les T2 et T5 qui connaissent les progressions les plus fortes, gagnant respectivement +115 logements, soit +24% depuis 1999, et +620 logements soit près de +50% d'augmentation.

**Comparaison entre la taille des logements et la taille des ménages**



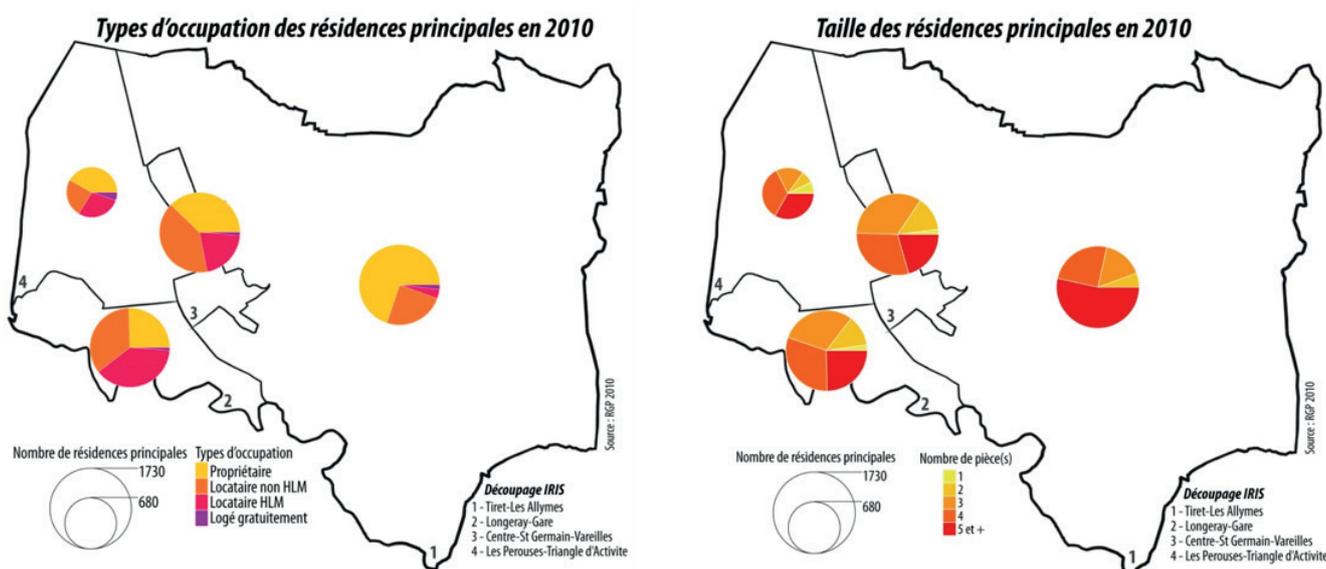
Les T1 quant à eux connaissent un fort déclin, une vingtaine de logements ayant disparu, probablement recomposés pour créer un logement plus grand. Pourtant, ces logements peuvent répondre à des besoins de jeunes travailleurs.

Le marché immobilier en terme de taille de logements répond partiellement aux besoins et à la composition des ménages : 37% de T1-T2-T3 pour 67% de personnes seules et couples sans enfants.

Les typologies de logements diffèrent selon les quartiers, avec les caractéristiques suivantes :

- Les Pérouses-Triangle d'activités : un bon équilibre entre les différentes typologies de logements, proposant des T1, mais aussi de grands logements (T4, T5),
- Centre-ville/Longeray-Gare : une forte présence de logements locatifs, en particulier sociaux dans le quartier de la gare, ainsi qu'une grande diversité de taille de logements,
- Tiret-Les Allymes : la part belle donnée aux propriétaires occupants, avec de grands logements (T5 et plus).

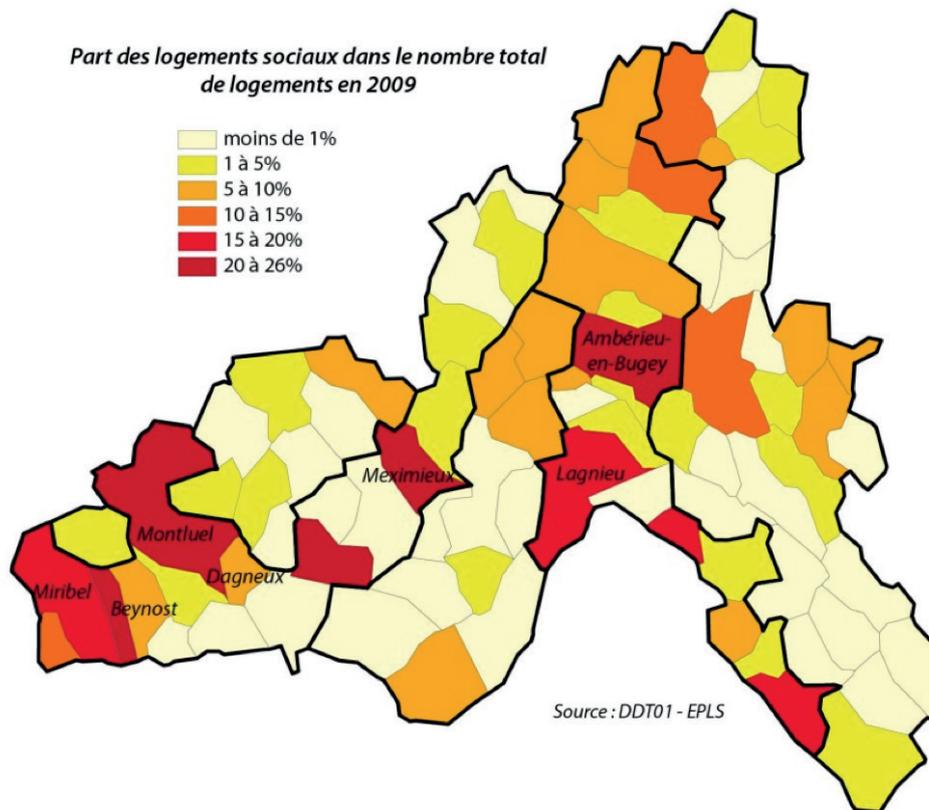
On constate un certain déséquilibre entre le secteur de Tiret-les Allymes et le reste de la ville, en termes d'accessibilité des ménages plus modestes à ce secteur géographique.



### 2.1.3 Le parc locatif social

La ville dispose d'un parc de logements locatifs sociaux relativement important (23,7% en 2010, avec 1380 logements), bien qu'elle ne soit pas soumise à l'objectif de 25% de logements locatifs sociaux à l'horizon 2025 (agglomération de 22 000 habitants en 2010).

La proportion de logements locatifs sociaux dépasse très largement les moyennes de référence, au même niveau que les pôles majeurs du périmètre du SCOT : Montluel, St-Maurice-de-Beynost, Meximieux. A l'inverse, le parc est moins développé dans les communes de l'agglomération ambarroise : moins de 10% dans la couronne Nord et Ouest et moins de 5% pour les communes Sud d'Ambérieu-en-Bugey, obligeant les ménages les plus modestes à s'installer dans la ville-centre.



Le parc s'appuie sur la forte présence de 4 bailleurs sociaux : Ambérieu Habitat (Office Public de l'Habitat), Dynacite (Office Public de l'Habitat, d'Aménagement et de Construction), la SEMCODA et ICF Habitat (Entreprise Sociale pour l'Habitat).

Le parc se répartit entre la gare en premier lieu (Cités des Pérouses, Roger Salengro, Noblemaire), Jean de Paris et centre-ville (Dépôt), et propose une offre de plus petits logements en T3, T2 et T1. Le parc a connu une évolution lente entre 1999 et 2010, et il est relativement ancien, notamment en comparaison avec l'âge du parc de résidences principales. 97% des logements sociaux ont été construits il y a plus de vingt ans.

Néanmoins, on constate depuis 2009, un redémarrage de la dynamique de production de logements sociaux, avec un rythme moyen de 40 logements autorisés par an (source : mairie).



Rue Saint-Georges, 3 niveaux, 16 logements (2008)



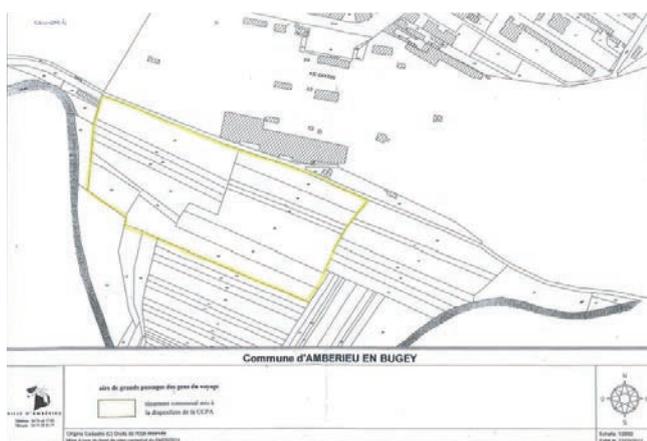
Avenue du Général de Gaulle, 4 niveaux, 44 logements (1986)

### 2.1.4 L'accueil des gens du voyage

La commune d'Ambérieu-en-Bugey figure sur un territoire à enjeux identifié par le Schéma départemental d'accueil des gens du voyage approuvé le 23 décembre 2002. Sont répertoriés sur le territoire communal :

- un terrain de grand passage (250 places de caravanes),
- une aire d'accueil

La commune ne présente plus de situation de sédentarisation de familles. Deux familles sédentaires ont quitté la commune il y a quelques années, pour s'installer à Saint-Martin-du-Mont.



Aire de grand passage, rue du Triage



Commune de AMBERIEU EN BUGEY

Parcelle 564, Section AB

Origine Cadastre (C) Droits de l'Etat réservés.  
Mise à jour du fond de plan cadastral du 10/05/2013

Echelle: 1/2000  
Edité le: 11/03/2014

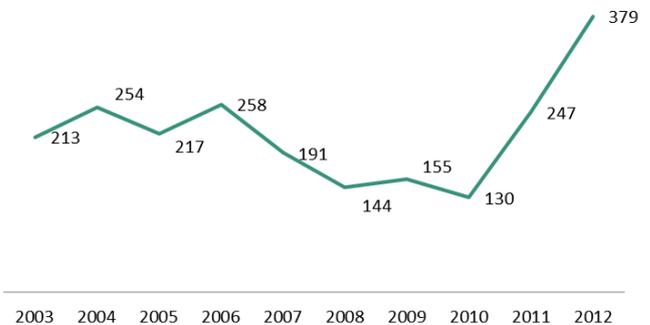
Aire d'accueil, rue Believre, derrière le lycée Alexandre Bérard

## 2.2. La construction neuve et la maîtrise du foncier

Le nombre de permis de construire de logements délivrés a connu une forte hausse en particulier en 2011 et 2012, avec une moyenne de 250 logements autorisés par an entre 2003 et 2012, soit 2188 logements autorisés.

Le marché immobilier est relativement tendu et témoigne d'une très forte demande, à la fois dans l'ancien et le neuf. Néanmoins, les différents acteurs privés sont moteurs pour répondre à la demande. En effet, parmi les 2188 permis délivrés, les 2/3 sont des programmes immobiliers privés ou publics, 1/3 seulement concerne la construction d'une maison individuelle (609).

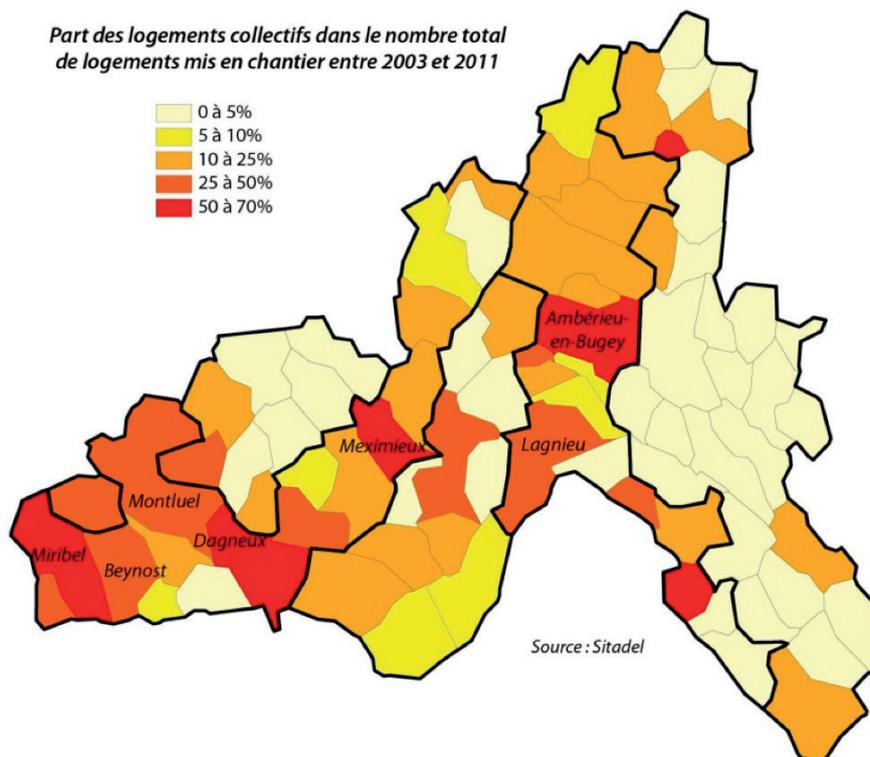
Evolution de nombre de permis délivrés sur la commune d'Ambérieu



Ce nombre de permis délivrés en l'espace de 10 ans correspond à l'équivalent d'1/3 du parc de logements ambarrois, ce qui permet théoriquement un véritable renouvellement de la ville. Néanmoins, on constate un écart important entre les logements autorisés et les logements commencés sur la même période (près de 1000 logements de différence), pouvant s'expliquer par la longueur des procédures, la complexité de certaines opérations et la non-déclaration de commencement des travaux chez les particuliers notamment.

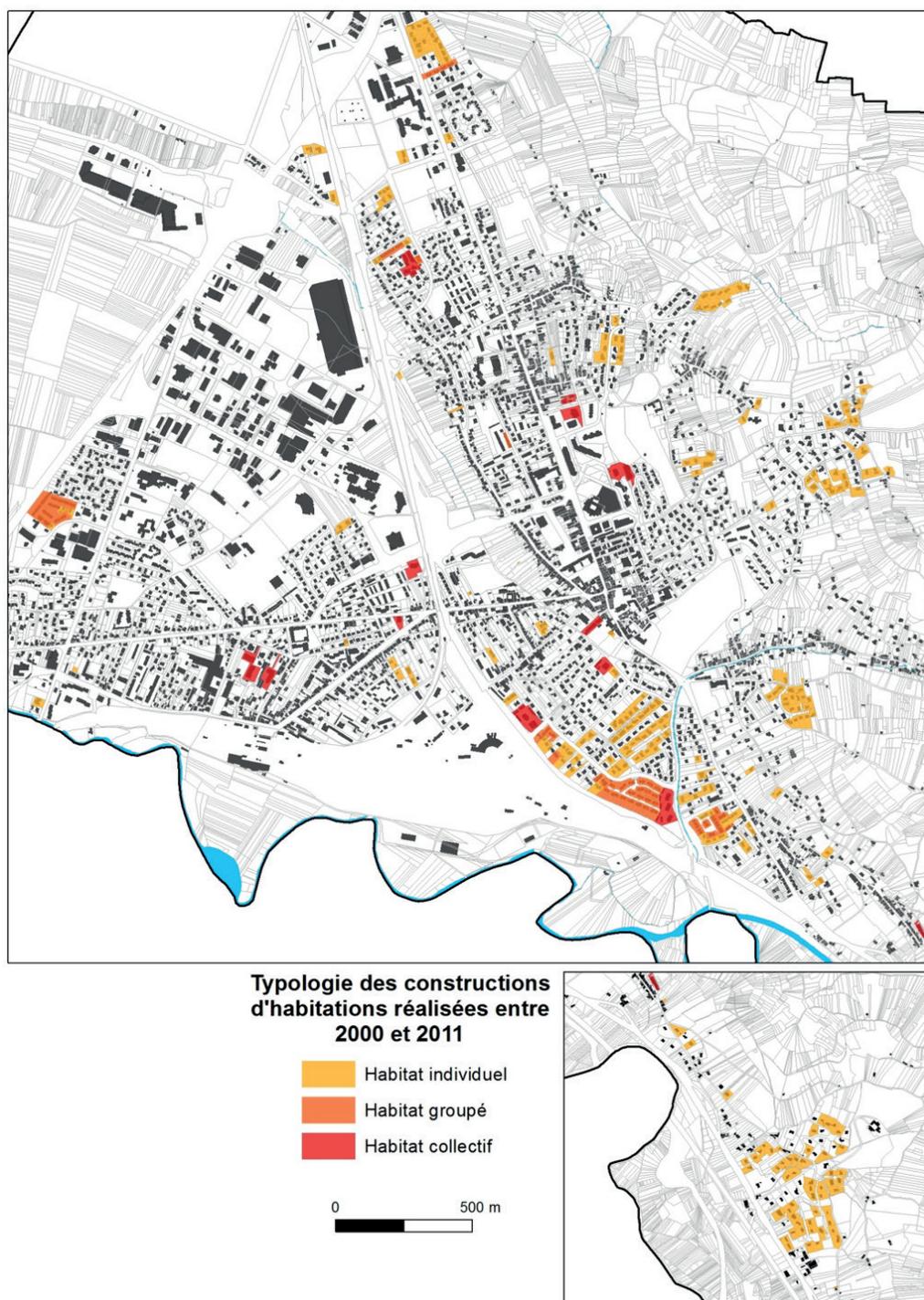
Parmi les logements commencés, on constate une part de logements collectifs (appartements) importante : 60% des logements commencés entre 2003 et 2011. A l'inverse, les communes périphériques d'Ambérieu-en-Bugey présentent généralement un taux de logements pavillonnaires très élevé.

Part des logements collectifs dans le nombre total de logements mis en chantier entre 2003 et 2011



Depuis une dizaine d'années, la construction de logements collectifs et individuels groupés s'est localisée essentiellement au cœur de la ville, mobilisant en priorité d'anciens bâtiments ou des dents creuses, avec des densités de construction élevées (respectivement 165 et 35 logements à l'hectare).

Les opérations sont relativement dispersées, bénéficiant à l'ensemble des quartiers, en particulier le centre-ville et la gare. A contrario, les logements pavillonnaires n'ont représenté que 21% des logements construits. La façade Est de la commune, en continuité des villages (Tiret, Vareilles et Les Abbéanches) en a largement profité. Néanmoins, le foncier mobilisé est relativement important, sans compter la topographie des terrains essentiellement en pente, soit près de 23 ha (densité de 11 logements à l'hectare).



## 2.3. Les politiques en cours

### 2.3.1 Le Programme Local de l'Habitat de la communauté de communes de la plaine de l'Ain

Le développement de l'habitat fait l'objet d'une stratégie intercommunale partagée, à la fois dans le cadre du SCOT BUCOPA et du Programme Local de l'Habitat (PLH) de la communauté de communes de la Plaine de l'Ain.

Dans ce dernier document, les élus se sont fixés 4 ambitions :

- Organiser l'atteinte des objectifs de production de logements nécessaires pour répondre aux besoins,
- Organiser les conditions pour permettre le développement d'une offre de logements plus diversifiée et surtout plus abordable, tant en locatif qu'en accession,
- Assurer la valorisation du parc existant, notamment social pour répondre à la fois aux conditions d'accessibilité, d'adaptabilité et de performance énergétique des logements.
- Garantir le droit au logement pour tous (jeunes, personnes âgées, publics précaires et gens du voyage).

Le PLH en cours (2012-2018) maintient le niveau de production prévu dans l'hypothèse basse du SCOT qui prévoit un besoin de 6600 logements pour 10 ans, ramené à 3960 logements sur la durée du PLH.

Au regard des logements construits sur la période 2007-2020 (horizon SCOT), le nombre de logements restant à réaliser à l'échelle de la ville est de 2490 logements, soit environ 250 logements par an pour Ambérieu-en-Bugey.

La demande en logements sur Ambérieu-en-Bugey est relativement forte, avec plus de 300 demandes par an toutes typologies confondues, non satisfaite (source : notaires locaux).

Ce rythme est suivi, en termes d'autorisation de construction neuve, même si les statistiques de logements commencés sont nettement inférieures.

En matière de production de logements locatifs sociaux, l'objectif du SCOT et sa traduction dans le PLH est de maintenir le niveau d'objectifs prévus sur la ville, à savoir 25% de logements locatifs sociaux.

Ambérieu-en-Bugey n'est pas loin d'atteindre cet objectif avec 23,7 % rapport au nombre de résidences principales. Un rythme de 55 logements à créer par an a été retenu dans le PLH.

Afin de répondre aux besoins de logements et de diversification des types d'habitat, la commune mène une veille active sur les rares espaces fonciers ou construits mis sur le marché immobilier, par un suivi régulier et approfondi des déclarations d'intention d'aliéner (DIA), en vue de procéder à des préemptions pour réaliser des opérations de logement à loyer modéré.

Les opérations d'habitat sont pour la plupart portées par des aménageurs et promoteurs privés et quelques bailleurs sociaux.

### **2.3.2 Analyse des capacités de densification et de renouvellement urbain**

Conformément à l'article L.123-1-2 du Code de l'urbanisme, le diagnostic analyse les capacités de densification et de mutation de l'ensemble des espaces bâtis, en tenant compte des formes urbaines et architecturales. Il expose les dispositions qui favorisent la densification de ces espaces ainsi que la limitation de la consommation des espaces naturels, agricoles ou forestiers.

Les principaux secteurs de renouvellement urbain et de densification sont d'ores et déjà identifiés par la municipalité, concourant à l'atteinte de l'objectif de production de logements :

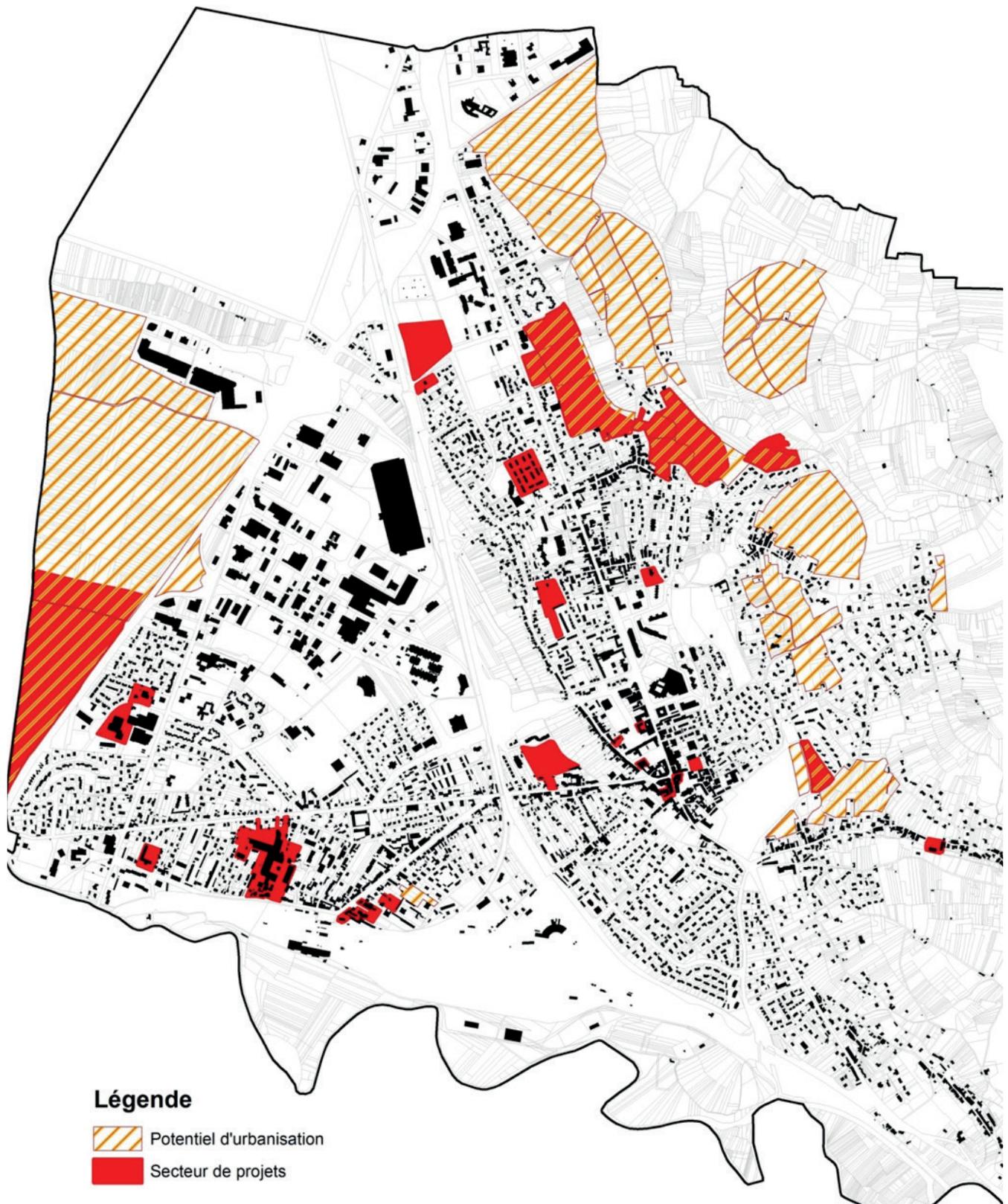
- La place Sémard : 52 logements,
- Brillatte : environ 145 logements,
- L'îlot Bravet : entre 300 et 350 logements,
- Le secteur rue des Apôtres (à venir) : près de 200 logements.

La plupart des secteurs, sauf celui rue des Apôtres, mobilisent des parcelles en renouvellement urbain (démolition-reconstruction, dent creuse).

D'autres secteurs de taille plus réduits sont en cours d'identification, qu'il s'agisse de dents creuses ou de grandes parcelles qui pourraient être redivisées (carte en cours).

## Recensement des sites de développement urbain actuels et futurs

1er janvier 2014 – source : mairie

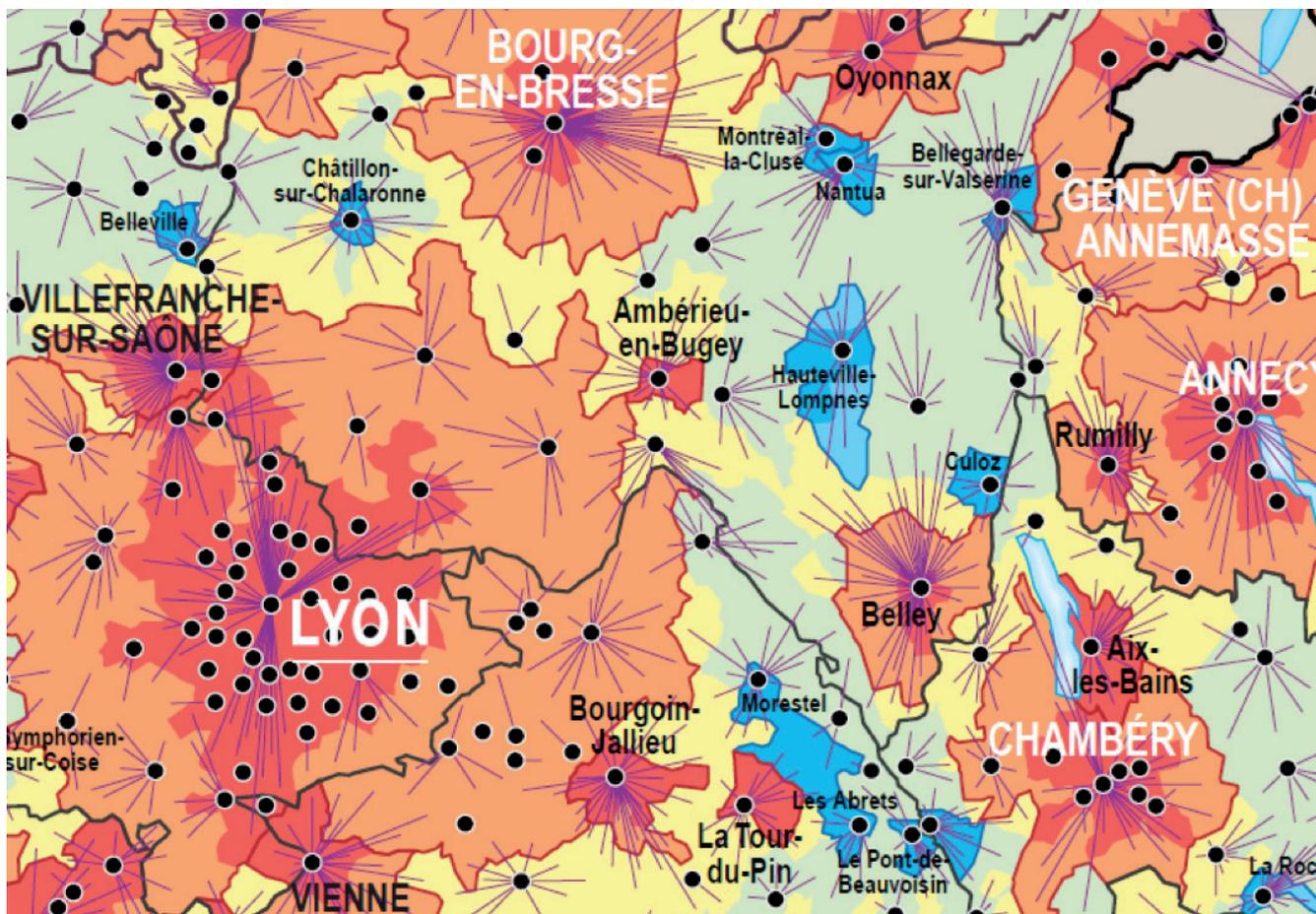


### Légende

-  Potentiel d'urbanisation
-  Secteur de projets

## 2.4. L'organisation de l'offre de services

### 2.4.1 Situation du territoire à l'échelle régionale



#### ORGANISATION TERRITORIALE DE L'EMPLOI

Zonage en Aires Urbaines  
et en aires d'Emploi de l'espace Rural (ZAUER)

##### Espace à dominante urbaine

Aires urbaines (définition simplifiée)

- **Pôles urbains** (864 pôles représentant 3 100 communes)  
Unités urbaines (agglomérations) comptant 5 000 emplois ou plus.
- **Couronnes périurbaines** (10 808 communes)  
Communes (ou unités urbaines) dont 40 % ou plus des actifs résidents travaillent hors de la commune (ou de l'unité urbaine) mais dans l'aire urbaine.

Communes multipolarisées (4 122 communes)

- Communes (ou unités urbaines) dont 40 % ou plus des actifs résidents travaillent dans plusieurs aires urbaines, sans atteindre ce seuil avec une seule d'entre elles.

##### Espace à dominante rurale

Aires d'emploi de l'espace rural (définition simplifiée)

- **Pôles d'emploi de l'espace rural** (626 pôles représentant 873 communes)  
Communes (ou unités urbaines) n'appartenant pas à l'espace à dominante urbaine comptant 1 500 emplois ou plus.
- **Couronnes des pôles d'emploi de l'espace rural** (882 communes)  
Communes (ou unités urbaines) n'appartenant pas à l'espace à dominante urbaine dont 40 % ou plus des actifs résidents travaillent hors de la commune (ou de l'unité urbaine) mais dans l'aire d'emploi de l'espace rural.

Autres communes de l'espace à dominante rurale

- Communes (ou unités urbaines) n'appartenant ni à l'espace à dominante urbaine, ni à une aire d'emploi de l'espace rural.  
(16 780 communes)

Source : INSEE, Recensement de la population 1999

#### ORGANISATION TERRITORIALE DES SERVICES

On définit quatre gammes d'équipements qui se retrouvent très largement dans les mêmes communes :

- une gamme de base (taxi, parking, magasin, alimentation, plomberie, menuiserie, école) ;
- une gamme de proximité (poste, coiffeur, carburant, plâtrier, électricien, médecin, infirmier, pharmacie, boulangerie, boucherie) ;
- une gamme supérieure (hôpital, laboratoire d'analyse médicales, cinéma) ;
- et une gamme intermédiaire\*

Chaque équipement de la gamme intermédiaire qui recouvre des commerces et des services (publics et privés) d'usage relativement fréquent mais ne relevant pas néanmoins de la proximité immédiate exerce le même type d'attraction sur les communes non équipées alentour. Leur implantation et leur attraction définissent ainsi des pôles de services intermédiaires et une aire d'influence autour de chacun d'eux.

Les pôles de services intermédiaires correspondent aux communes les plus fréquentées pour des motifs non professionnels.

##### Pôle de services intermédiaires ou commune bien équipée

Pôle de services intermédiaires (commune exerçant par les équipements de sa gamme intermédiaire une attraction sur les habitants d'au moins une autre commune) ou commune bien équipée (possédant 9 équipements ou plus parmi les 16 caractérisant cette gamme\*). 806 4 064 communes

##### Aire d'influence des pôles de services intermédiaires

Chaque commune est reliée par un trait au pôle de services intermédiaires fréquenté habituellement  
Source : Inventaire communal de 1998 - INSEE-SCIES

\* Les équipements caractéristiques de la gamme des services intermédiaires sont :  
- des commerces (supermarché ou supermarché, boulangerie, épicerie, magasin d'électronique, de vêtements, de meubles et de chaussures) ;  
- des services financiers (banque ou caisse d'épargne, étude de notaire) ;  
- des services sociaux de base (commisariat ou gendarmerie, poste, collège privé ou public) ;  
- certains professionnels de santé (dentiste, masseur-kinésithérapeute, vétérinaire, ambulancier)

Ambérieu-en-Bugey se distingue par une multipolarisation qui, par la multiplicité des commerces et services, lui permet de renforcer son attractivité :

- au niveau de son bassin de vie qui s'étend assez loin sur le plateau de la Dombes et le massif du Bugey mais qui est limité au Nord par l'influence de Pont d'Ain et au Sud par celles de Lagnieu et de Meximieux,
- à un niveau plus vaste du fait de la spécialisation des équipements, services et commerces. La fréquentation d'Ambérieu-en-Bugey dépasse dans ce contexte largement les limites du secteur qui lui confère une véritable vocation de pôle d'intérêt régional (cf. carte ci-contre).

#### 2.4.2 Un bon niveau d'équipement à renforcer

Le poids démographique d'Ambérieu-en-Bugey est à la mesure de l'attractivité de la commune. En effet, la ville accueille un certain nombre d'équipements de haut niveau dont :

- **Un équipement commercial important** à travers la présence de deux hypermarchés, dont un est situé en plein cœur de la ville et de nombreuses moyennes surfaces spécialisées regroupées à l'entrée Ouest de la commune (avenues de la Libération et Léon Blum et nouvellement RD77e). Le tissu commercial est également constitué de nombreux petits commerces concentrés au cœur de la commune, le long de l'artère historique (rues Alexandre Bérard et Amédée Bonnet).

- **Des équipements d'enseignements variés.**

La commune d'Ambérieu compte plusieurs écoles maternelles et primaires :

- Groupe scolaire Jean de paris
- Groupe scolaire Jules ferry
- Groupe scolaire Jean Jaurès
- Ecole maternelle Tiret
- Ecole Sainte Marie

La municipalité constate aujourd'hui qu'elles sont toutes saturées et a donc décidé de créer un nouveau groupe (école, maison de la petite enfance) et restaurant scolaire au Tiret à moyen terme. Le but de cet établissement est :

- de soulager l'école du centre-ville Jules Ferry et peut-être même d'absorber l'école maternelle du Tiret difficile d'accès mais également
- de répondre aux besoins des futurs habitants rue des apôtres « Sous la Chaume ».

Les deux collèges St-Exupéry (public) et Ste-Marie (privé) accueillent respectivement 800 et 330 élèves. Ils regroupent des élèves des communes suivantes : St-Denis-en-Bugey, Douvres et Château-Gaillard. Enclavés dans le tissu urbain de la ville, ils ne possèdent pas de capacités d'extension.

Etant donné l'évolution démographique constatée et souhaitée dans les années à venir sur l'ensemble de ces communes, la création d'un nouveau collège sera sans doute nécessaire à Ambérieu-en-Bugey même ou sur une commune située dans sa périphérie immédiate.

Enfin, la ville dispose de deux lycées et d'un centre de formation des apprentis : le lycée de la Plaine de l'Ain (avenue Léon Blum, en bordure du triangle d'activités, 1500 élèves), un lycée professionnel Alexandre Bérard (Tiret, 650 élèves) et le CFA (Jean de Paris, 1000 élèves).

- **Des équipements pour la petite enfance et les jeunes**

Aujourd'hui l'offre pour la petite enfance est organisée autour d'une maison de la petite enfance qui propose 50 places en crèche (centre-ville) et un réseau de 120 nourrices agréées.

A moyen terme, une seconde maison de l'enfance sera créée dans le quartier du Tiret (crèche d'entreprises privée dans laquelle la commune a d'ores et déjà réservé 4 berceaux).

Concernant la jeunesse, il existe aujourd'hui la MJC Centre culturel Louise Michel située à proximité de l'école Jules Ferry et un centre de loisirs sans hébergement qui fonctionne bien.

- **Des équipements pour personnes âgées**

Les projections démographiques prédisent ici comme ailleurs un vieillissement important de la population, et même si la politique nationale tend à maintenir le plus longtemps possible les personnes âgées à domicile, des structures médicalisées seront nécessaires pour faire face à la demande.

La commune compte sur son territoire trois établissements d'hébergement :

- Résidence Fontelune (rue de la commune 1871), d'une capacité de 84 lits dont une unité Alzheimer de 14 lits,
- Club des aînés (avenue Paul Painlevé), d'une capacité de 64 lits, dont 4 places d'accueil de jour,
- Foyer-logement Allymes (rue Louis Armand) d'une capacité de 35 lits.
- Deux résidences seniors sont en projet : l'une à la Brillatte (55 logements), l'autre rue des Apôtres ->«Sous la Chaume» (de l'ordre d'une douzaine de logements).

- **Des équipements Santé/social**

Le pôle santé qui s'est développé autour de la polyclinique au nord de la commune sur la zone d'En Pragnat Nord, accueille un grand nombre de professionnels de la santé.

La ville bénéficie d'un nombre satisfaisant de lits médicalisés de court et long séjour, mais manque de lits intermédiaires permettant d'accueillir les personnes en rééducation.

Par ailleurs, elle dispose de nombreux services sociaux : pôle emploi, mission locale, association d'aide à l'insertion.

- **Des équipements culturels et sportifs nombreux.**

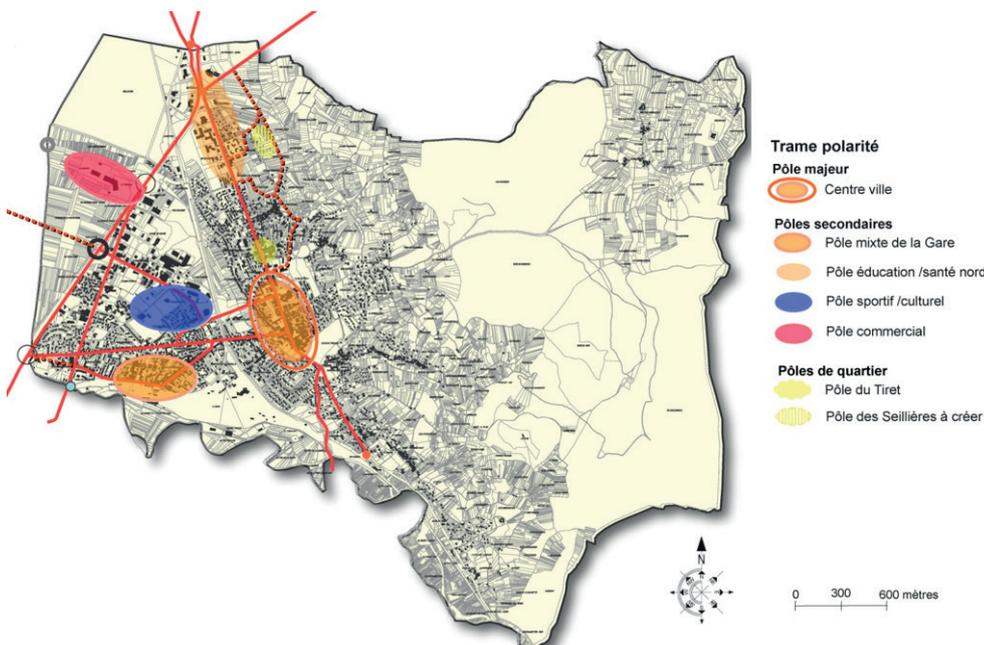
Localisés principalement à l'Ouest de la voie ferrée, l'espace 1500 et le centre nautique ainsi que divers équipements sportifs (gymnase, terrains de jeux de plein air) forment un pôle récréatif attractif. L'initiative privée a également permis d'améliorer la gamme des services offerts avec l'ouverture d'un cinéma avenue de Verdun.

- **Des infrastructures de transports collectifs** dont la gare TER qui attire une large population travaillant à Lyon (et pas uniquement ambarroise).

### 2.4.3 Un éclatement des pôles urbains internes

La ville se partage en 4 pôles :

- Le **centre d'Ambérieu-en-Bugey** (rues Bérard et Bonnet) est le seul pôle attractif de la commune qui revêt un caractère réellement urbain. Cette attractivité s'exerce par la présence des petits commerces mais aussi par la présence de l'hypermarché. En outre, le centre de la commune accueille un certain nombre de services à la population ; équipements culturels, administratifs, banques...
- Le **quartier de la gare**, du fait de la présence du TER, vit au rythme des migrations pendulaires : les parkings automobiles se remplissant le matin, se vidant le soir. La ville s'est largement développée autour de ce quartier et ces mouvements sont causes de nombreux dysfonctionnements en heures de pointe, les personnes vivant dans les communes voisines s'y rendant en voiture. Quelques commerces subsistent mais leur maintien pose question. En outre, le quartier souffre de la présence d'entreprises dont l'activité se prête difficilement au milieu urbain, cause des nuisances (présence de poids lourds) et nuit à sa qualité.
- Le **quartier sud du triangle d'activités** concentre l'espace 1500 (centre socioculturel), le centre nautique et sportif (terrain de plein-air) ainsi que le Lycée Polyvalent de la Plaine de l'Ain. Il est déconnecté du centre-ville mais peu éloigné. Ces équipements confèrent une attractivité quotidienne au quartier, générant sur le site peu de problèmes (présence de parkings nombreux dans un tissu urbain peu dense).
- Le déplacement de la clinique depuis le centre-ville, la création d'un groupe scolaire conséquent et la présence de certains équipements et services (Lycée professionnel, commerces et services d'alimentation rapide) ont créé un pôle d'attractivité à **l'entrée Nord** de la commune.

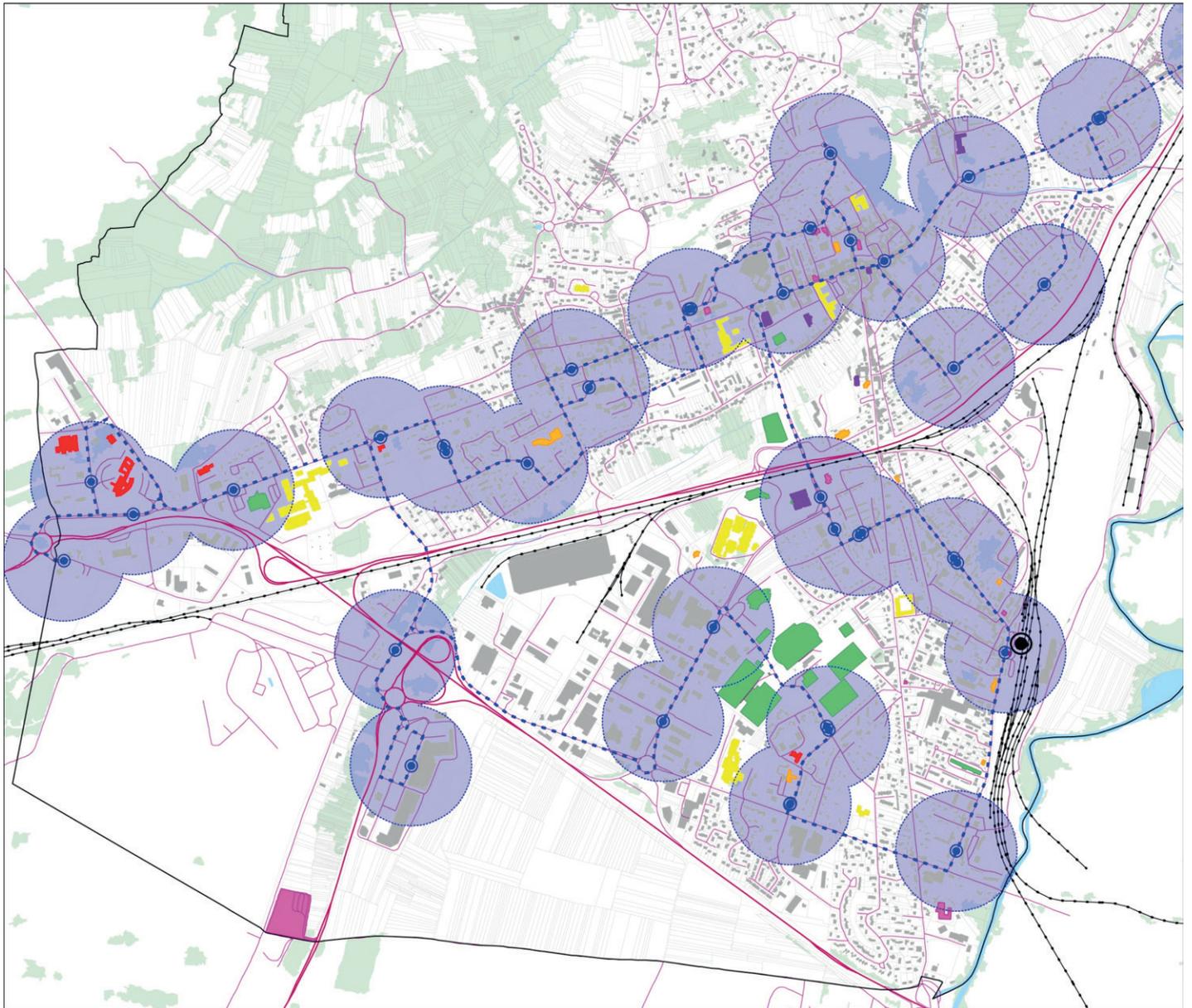
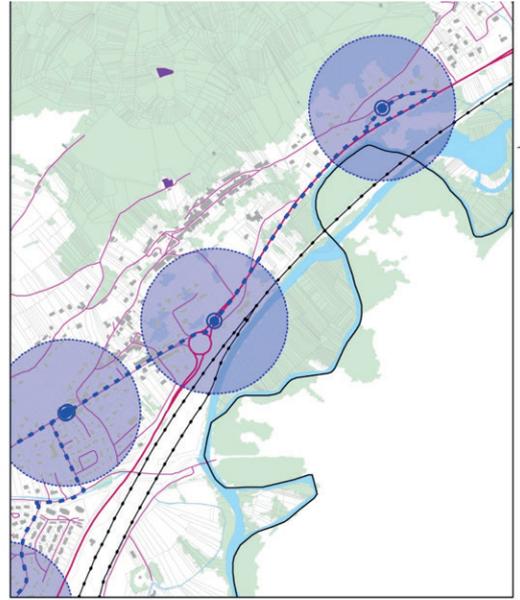


**Equipements et services**

- Administration
- Urgence/Santé
- Culture
- Gare SNCF
- Scolaire
- Social
- Sport

**Transports en commun**

- Voie ferrée
- Gare SNCF
- Ligne de bus TAM
- Arrêt de bus
- Périmètre de 200 m autour d'un arrêt de bus



### 2.4.4 Aménagement numérique

La ville est globalement bien desservie en ADSL : 5 Mbit/s pour le centre-ville, 2 Mbits/s pour le triangle d'activités. Seuls Les Allymes présente une desserte limitée inférieure à 2 Mbit/s.

En novembre 2005, le Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA) a engagé le déploiement du réseau de fibre optique.

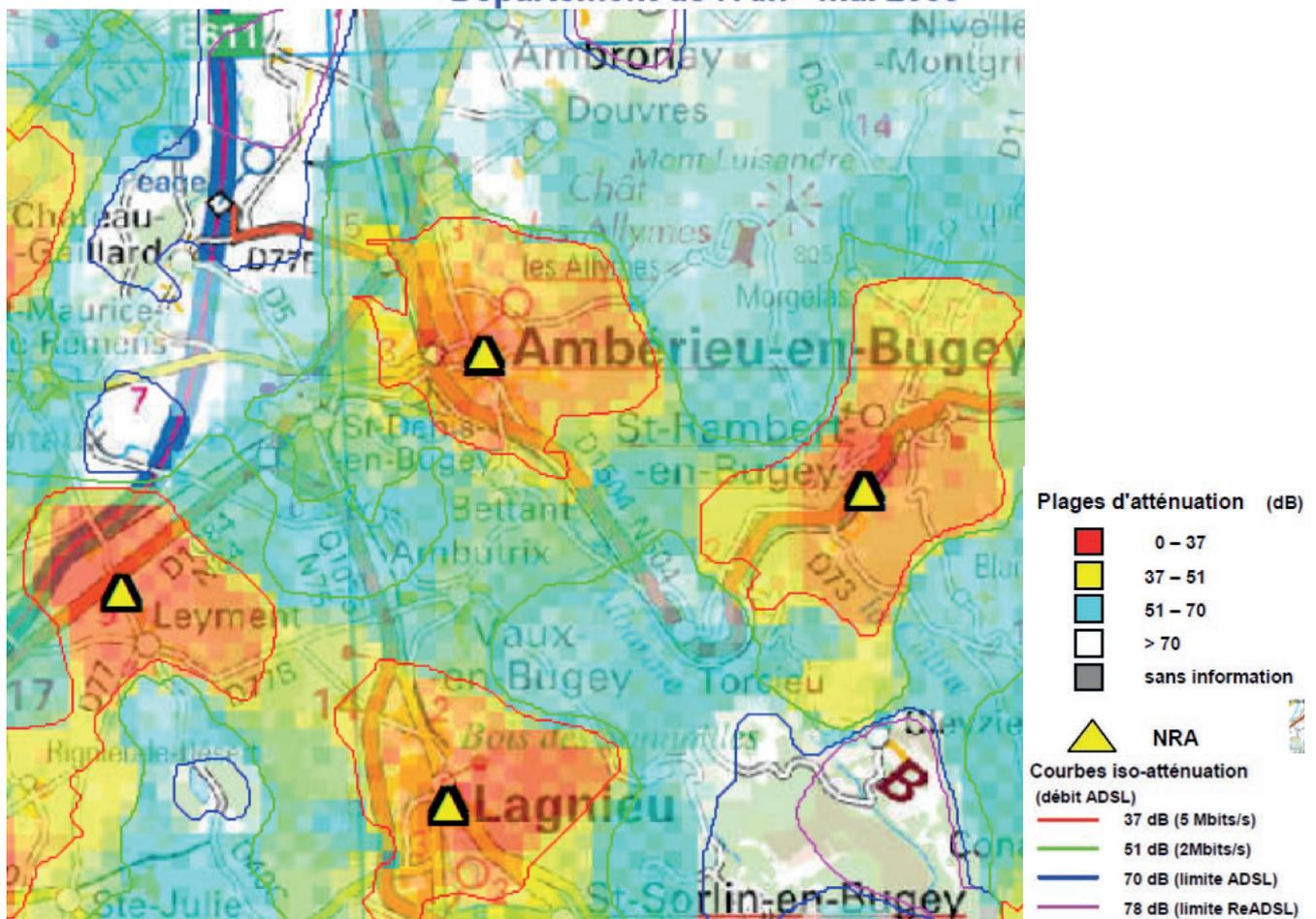
Cette infrastructure nouvelle a vocation à apporter le très haut débit aux communes de l'Ain ; l'objectif étant de couvrir en 2013 l'ensemble des villes, cœurs de village, hameaux, lotissements, zones d'activités... soit plus de 90 % des foyers et entreprises du département.

La période 2014/2020 sera quant à elle consacrée au parachèvement de la couverture en très haut débit.

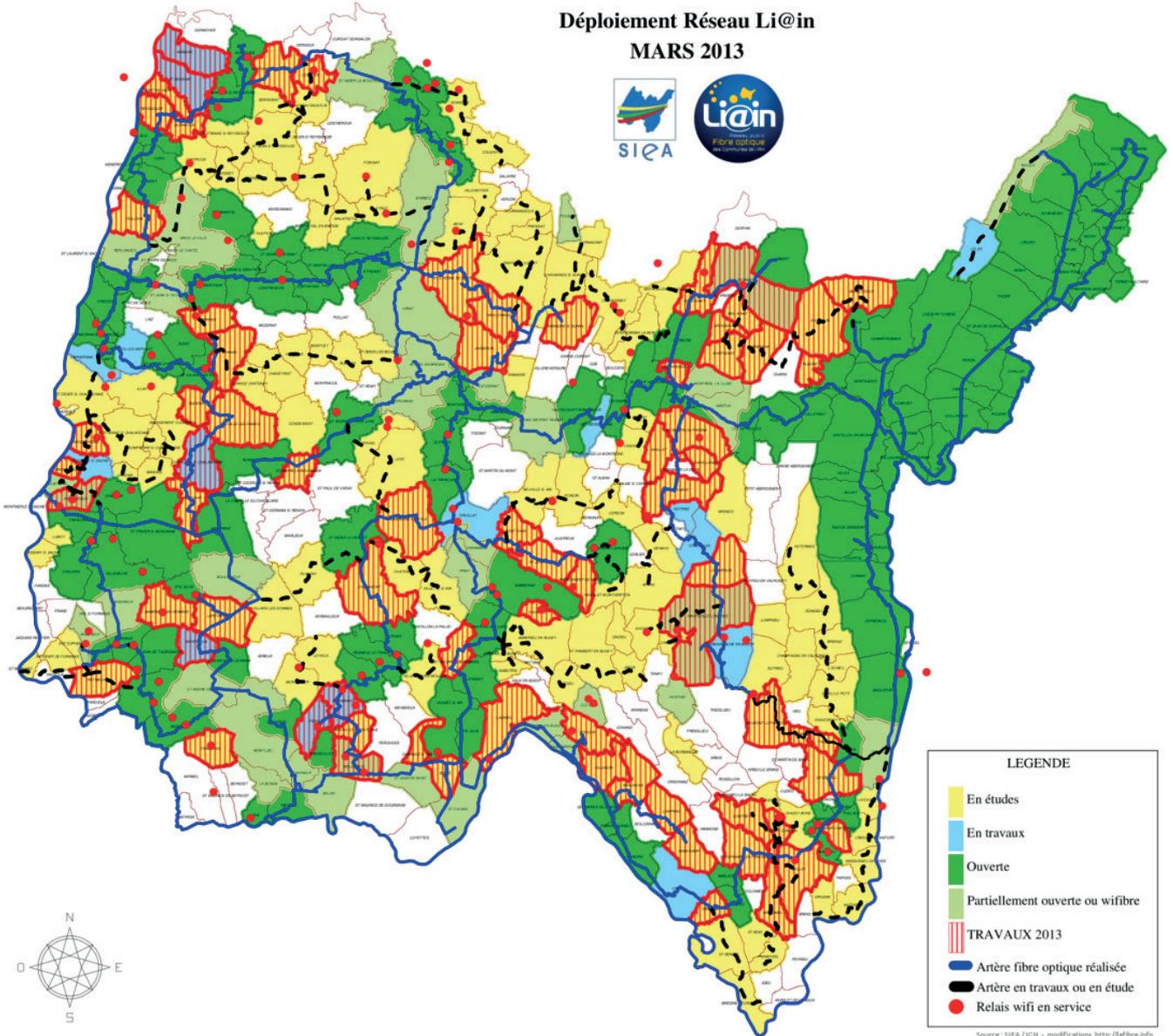


## Cartographie de couverture DSL DRE de la région Rhône-Alpes

Département de l'Ain - mai 2009



Déploiement Réseau Li@in  
MARS 2013



## 2.5. Synthèse des dynamiques résidentielles

LES RICHESSES ET LES OPPORTUNITÉS	LES FAIBLESSES ET LES MENACES
<p>Une dynamique de construction soutenue depuis 10 ans, liée à l'attractivité de la ville</p> <p>Un phénomène d'inoccupation de logements plutôt stable et limité</p> <p>La satisfaction des besoins en logements des ménages aux revenus modestes, niveau élevé de logements locatifs sociaux</p> <p>Un potentiel de renouvellement urbain important</p> <p>Un effort récent de production de logements de taille moyenne (T2-T3)</p> <p>Un bon niveau d'équipements, répartis dans la ville</p>	<p>Un parc de logements plutôt ancien en renouvellement</p> <p>Un déséquilibre sociologique et résidentiel entre quartiers : Centre-gare-Jean de Paris versus Tiret</p> <p>Un manque de logements de taille moyenne</p> <p>Un éclatement des pôles urbains internes</p>

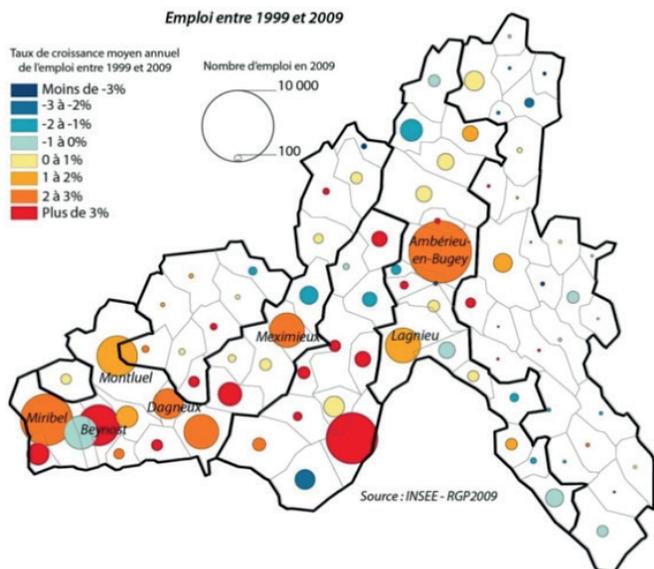
ENJEUX
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réponse aux besoins en logements et en équipements pour les habitants actuels et futurs : en quantité et en diversité</li> <li>• Accompagnement du renouvellement urbain et de la mutation des vocations</li> <li>• Rééquilibrage des quartiers en termes de politiques de l'habitat et de services</li> <li>• Redessiner la ville et les quartiers pour un cadre de vie urbain plus attractif</li> </ul>

### 3. LES DYNAMIQUES ECONOMIQUES

#### 3.1. Les dynamiques générales

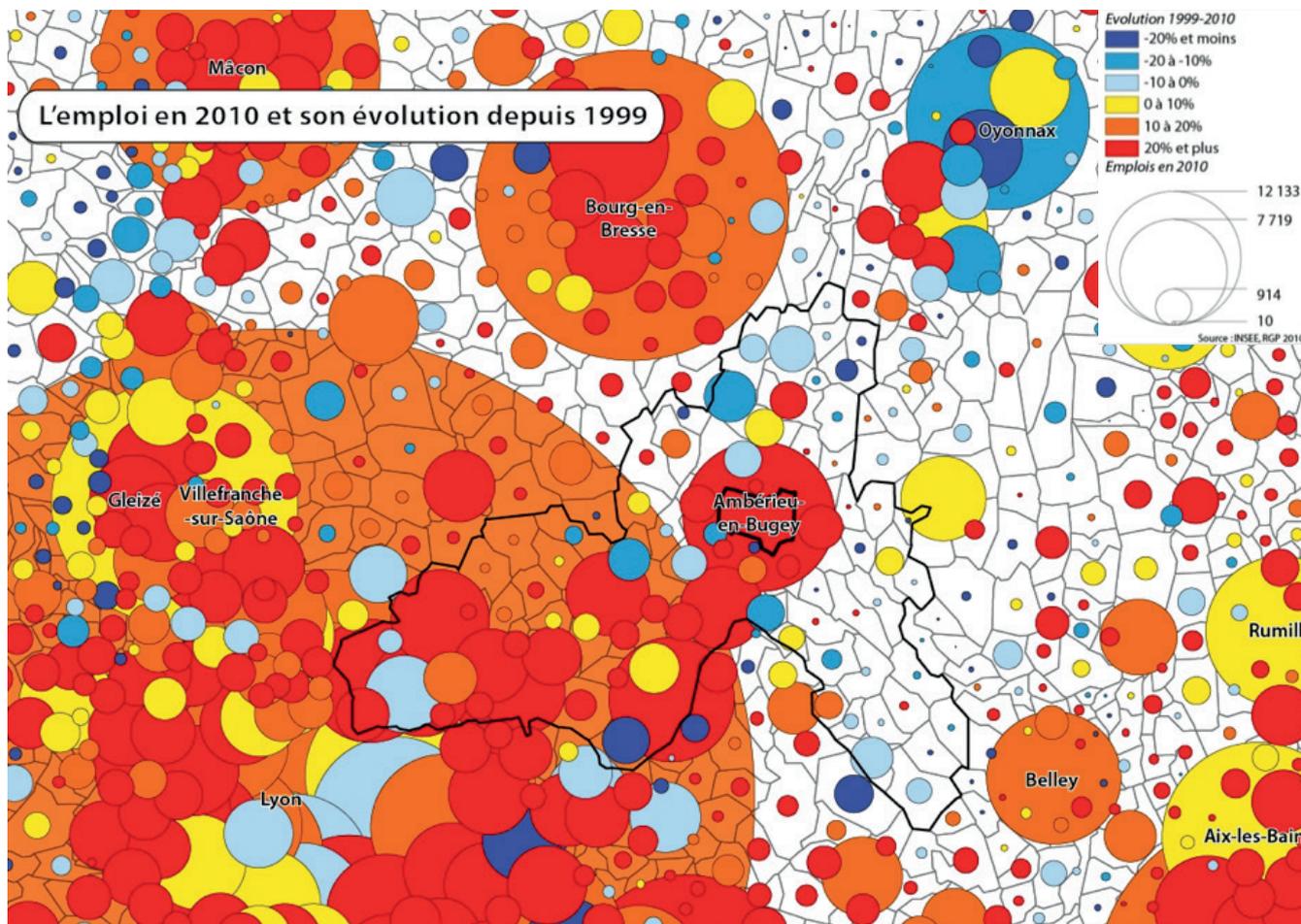
##### 3.1.1 L'emploi et la population active

##### L'emploi sur place et son évolution



Avec 7 719 emplois et 4% des emplois du département en 2010, Ambérieu-en-Bugey fait partie des principaux pôles d'emplois de l'Ain, derrière Bourg-en-Bresse et Oyonnax (26 000 et 14 400 emplois), du même niveau que Bellegarde-sur-Valserine.

La proximité de la métropole lyonnaise, loin d'appauvrir économiquement les secteurs proches, contribue au développement d'Ambérieu-en-Bugey et de la communauté de communes de la Plaine de l'Ain (Lagnieu, Saint-Vulbas).



A l'échelle d'Ambérieu-en-Bugey, le nombre d'emplois sur place a augmenté plus vite que le nombre d'habitants : respectivement +41 % et +32 % entre 1990 et 2010.

Le rythme de croissance de l'emploi s'est notamment accéléré depuis 1999, avec la création de 600 emplois entre 1990 et 1999 et de 1680 emplois entre 1999 et 2010.

### Activités des salariés et chômage

La commune est fortement pourvoyeuse d'emploi, avec un ratio de 1,3 emplois pour 1 actif en 2010. Ce ratio emploi/actif élevé (supérieur à 1) est nettement supérieur aux moyennes locales, même s'il a légèrement baissé depuis 1999.

Cette évolution s'explique par une croissance du nombre d'actifs occupés plus rapide que celle des emplois, respectivement +29%, contre +28% sur la période 1999-2010.

Depuis 10 ans, se sont ainsi installés des ménages travaillant dans l'agglomération lyonnaise et des actifs locaux : soit +1300 actifs occupés.

### Ratio emploi-actifs en 1999 et 2010

	1999			2010		
	Emplois	Actifs occupés	Ratio emploi/actifs	Emplois	Actifs occupés	Ratio emploi/actifs
Ambérieu-en-Bugey	6041	4556	1,33	7719	5862	1,32
Agglomération hors Ambérieu	1189	3170	0,38	1381	4121	0,34
CC Plaine de l'Ain	19573	22543	0,87	25138	28718	0,88
SCOT BUCOPA	43286	48516	0,89	53509	60887	0,88
Ain	188082	223759	0,84	215890	268830	0,80
Rhône-Alpes	2263018	2308436	0,98	2604729	2680261	0,97

Le taux de chômage est dans la moyenne nationale, avec une légère diminution depuis 1999 (12% en 1999, contre 11,5% en 2010), mais reste supérieur aux moyennes départementales (8,7%) et régionales (10,2%).

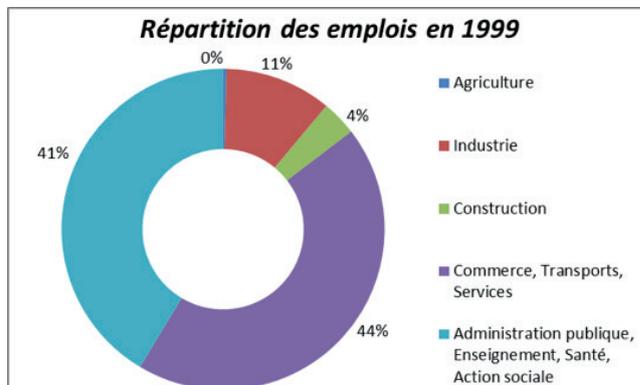
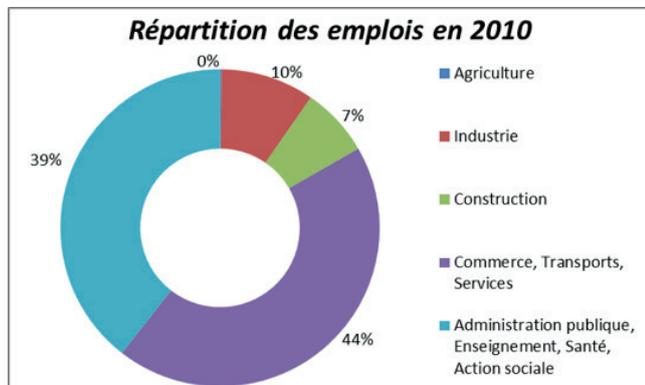
### 3.1.2 Le tissu d'entreprises et les secteurs d'activités

Le profil économique du pôle d'Ambérieu est relativement diversifié, s'appuyant sur un réseau d'industries diversifiées, d'une filière transport bien développée profitant d'infrastructures performantes et d'une base tertiaire à la fois commerciale et de services à la personne en plein essor, sous l'effet de son attractivité démographique.

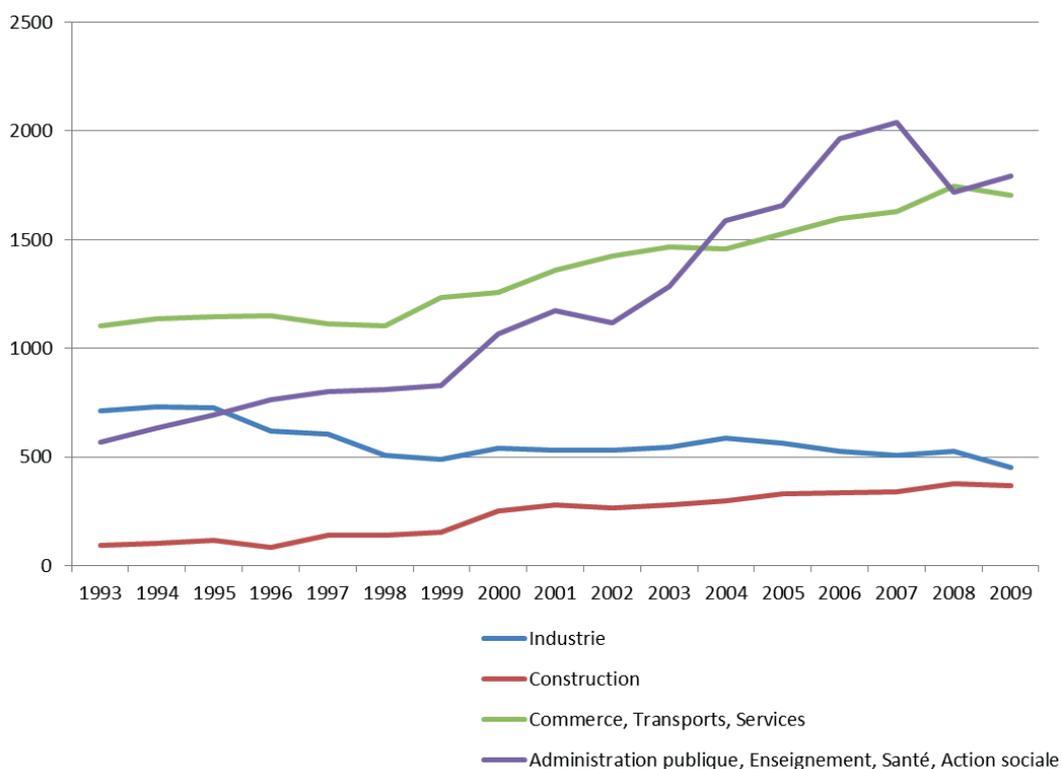
Depuis 1999, c'est le secteur tertiaire (85% des emplois en 1999 puis 83% en 2010) qui tire la croissance : + 1120 emplois en 10 ans. Plus précisément, il s'appuie sur :

- Les transports, commerces et services : 3330 emplois, +650 emplois depuis 1999,
- L'administration-éducation et santé : 3000 emplois, + 470 emplois depuis 1999.

Les bâtiments et travaux publics connaissent une forte progression (530 emplois, + 320 emplois en 10 ans), tandis que l'industrie reste un secteur moins représenté, mais en légère augmentation avec 720 emplois et +70 emplois.



### Emploi salarié privé de 1993 à 2009



Les séries longues de l'emploi salarié privé confirment la montée en puissance des emplois générés par l'ouverture et/ou le renforcement des établissements de santé (clinique mutualiste), de formation (lycées et collèges), ainsi que par l'installation de surfaces commerciales, années 2000 en particulier.

Le secteur de la construction connaît également une progression régulière de ses effectifs depuis 15 ans.

### 3.1.3 L'aménagement économique

Les zones d'activités existantes dans la ville d'Ambérieu-en-Bugey s'étendent sur un peu moins de 100 hectares, sur la moitié Ouest et la partie Nord. La mise en service de ces zones d'activité est relativement récente, notamment pour les zones d'activités En point bœuf, En Pragnat Nord et la Porte du Bugey (enseigne commerciale) depuis les années 2000. Ces zones restent de compétence communale.

A ce jour, il ne reste quasiment plus de foncier disponible : moins d'1 hectare. Quelques bâtiments communaux ou privés sont disponibles pour une future occupation, un bâtiment industriel divisible (1,8 ha, rue René Panhard) et plusieurs autres bâtiments d'une superficie d'environ 5000 m<sup>2</sup>. Mais, l'offre reste très en deçà des besoins, notamment en bureaux et en locaux artisanaux.

Les potentiels d'accueil sur la commune restent donc très limitées, d'autant plus pour le 3e pôle économique de l'Ain. Quelques secteurs sont réservés au PLU actuel permettant des développements futurs éventuels, dont 60 ha au niveau de la Porte du Bugey et 15 ha au niveau de En Pragnat Sud.

**Tableau de synthèse des zones d'activités : superficie et disponibilités foncières**

NOM ZONE D'ACTIVITES	VOCATION(S)	SUPERFICIE (ha)		
		Superficie totale	dont surfaces restant disponibles	Réserve foncière à proximité
La Porte du Bugey	Commerce	10		60
Triangle d'activités	Mixte : commerces, services, industrie, artisanat, construction	50		0
En Point-Boeuf	Mixte : industrie, artisanat, construction, services	10		0
En Pragnat Nord	Tertiaire : sanitaire (clinique mutualiste, centre de secours principal), hôtellerie	15	0,55	15
		<b>85</b>	<b>0,55</b>	<b>75</b>

Source : commune

### 3.2. L'industrie et la construction

Ambérieu-en-Bugey compte 34 établissements industriels, dont 3 de plus de 50 salariés (d'après les données Unistatis 2009). Le secteur industriel s'appuie sur quelques grandes entreprises, autour des activités suivantes :

- L'atelier industriel aéronautique de la BA 278 (base militaire), comptabilisant 850 salariés, dont une petite partie est affectée à la gestion du site (administration),
- L'agroalimentaire : Centre viande Beauvallet Fils (50 à 99 salariés),
- La mécanique de précision : RBDH (50 à 99 salariés),
- Quelques structures de 20 à 50 salariés, dans l'énergie, emballage-flaconnage,...

On constate une certaine fragilité du secteur industriel, même si certaines

filières sont moins touchées, car moins concurrentielles.

Le secteur de la construction connaît un essor particulier, le nombre d'emplois étant passé de 90 à 370 entre 1993 et 2009, avec 43 établissements en 2009 dont Brunet TP principal employeur (entre 100 et 249 salariés).

La bonne santé de ce secteur est liée au rythme soutenu de construction dans le secteur : infrastructures, habitat, équipements et zones d'activités. Le secteur reste davantage caractérisé par un tissu de petites entreprises (artisanat et petites industries).

### **3.3. Le secteur tertiaire**

#### **3.3.1 Les transports et les services**

Le secteur du transport est particulièrement bien représenté à Ambérieu-en-Bugey, du fait de sa position centrale au cœur de l'Ain et entre la métropole lyonnaise et la Suisse.

Sur les 465 établissements que compte la commune, 15 établissements sont dédiés à cette filière d'activités, dont 6 établissements de plus de 20 salariés. Tous les secteurs de transport sont représentés :

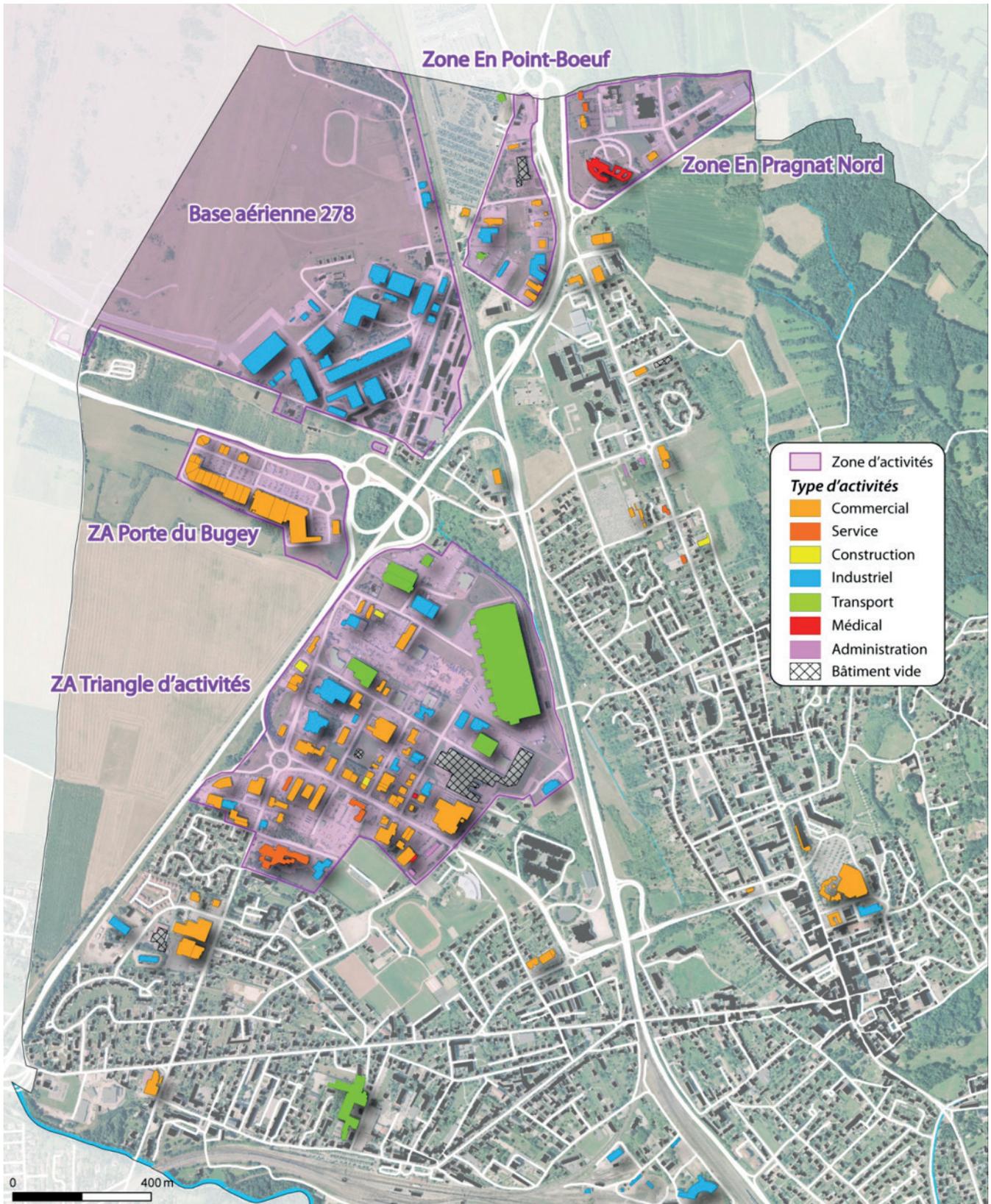
- Transport de marchandises (Alphalog-Transalliance, Gaby),
- Transport de personnes en autocars : Cars philibert (50 à 99 salariés)
- Transport ferroviaire des personnes et fret (SNCF).

#### **3.3.2 L'administration-enseignement-santé**

Parmi les services qui génèrent le plus d'emplois dans la commune se retrouvent :

- La base militaire 278, comptabilisant 850 salariés, dont une petite partie est affectée à la gestion du site (administration),
- La clinique mutualiste (200 à 249 salariés),
- Les établissements de formation secondaire (2 lycées, 2 collèges) et de formation continue,
- La mairie (100 à 249 employés),
- Les administrations déconcentrées (pôle emploi, CPAM,...).
- Les activités liées au maintien et à l'accueil de population vont vraisemblablement continuer de croître en direction :
  - des résidents, notamment des familles, avec des besoins à la fois en termes de crèche, de formation, d'action sociale, d'offre culturelle et de loisirs,
  - les retraités et les personnes âgées, dont les besoins sont davantage ciblés sur le maintien de services et d'équipement de proximité et de maintien à domicile.

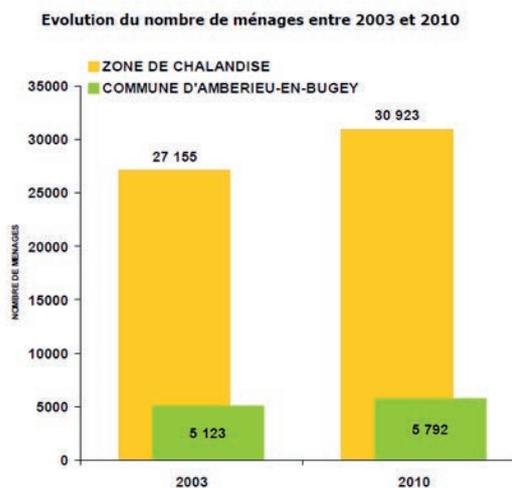
## Repérage des entreprises dans les zones d'activités existantes



### 3.3.3 Le commerce

Ambérieu-en-Bugey constitue le 3ème pôle commercial de l'Ain, avec un chiffre d'affaires de plus de 200 millions € en 2010, jouant un rôle de rayonnement élargi et d'alternative sur les besoins plus rares.

La zone d'attraction regroupe environ 30 920 ménages, soit 12% des ménages du département, sur un bassin de population en progression démographique constante.



Les commerces d'Ambérieu-en-Bugey captent plus de 63% des dépenses effectuées par les ménages de la zone de chalandise (cantons d'Ambérieu-en-Bugey, Chalamont, Lagnieu, Pont d'Ain, Saint-Rambert-en-Bugey et de Poncin).

On note des postes de dépenses en hausse notamment l'alimentaire et l'équipement de la personne et en proportion moindre l'équipement de la maison et la culture-loisirs.

Malgré un « panier » moins élevé que la moyenne départementale (13 776 € dépensés par les ménages de la zone de chalandise, contre 14 474 € pour l'Ain), la proportion du chiffre d'affaires du pôle commercial ambarrois réalisée grâce aux produits d'équipement de la personne et de la maison est plus élevée qu'au niveau du département. Elle est plus faible pour les autres familles de produits (alimentaire, culture-loisirs, hygiène-santé-beauté). (source : CCI de l'Ain – Enquêtes 2010 sur les comportements d'achat des ménages).

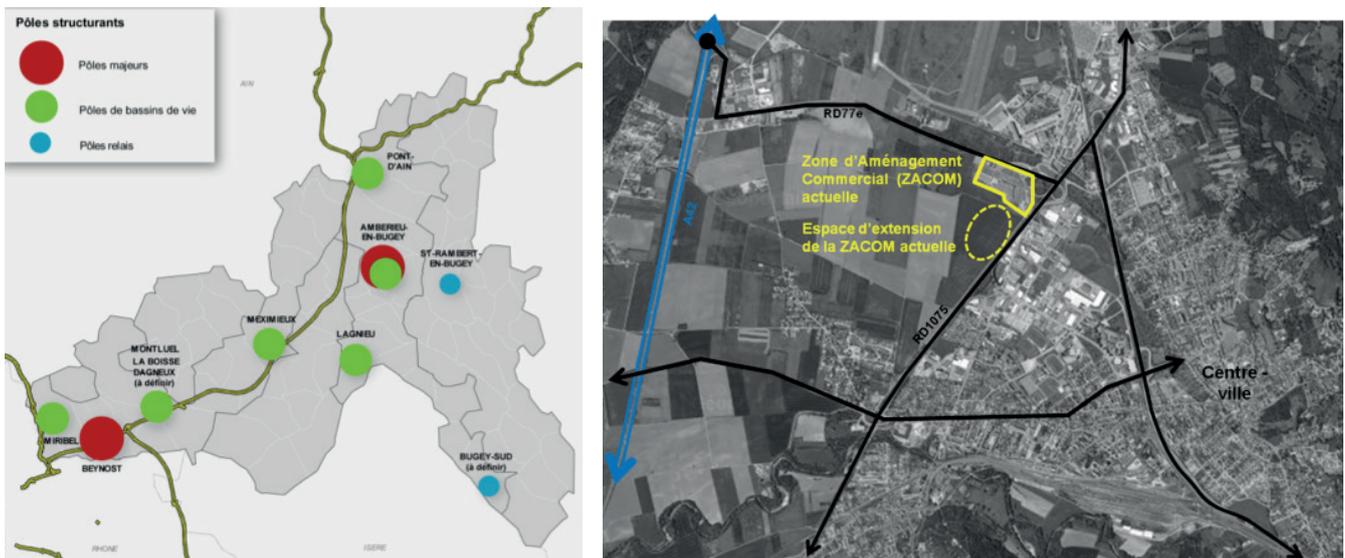
L'offre ambarroise s'appuie sur une surface totale de plus de 46 000 m<sup>2</sup> (surfaces commerciales de plus de 300 m<sup>2</sup>), avec :

- deux hypermarchés totalisant une surface de 6700 m<sup>2</sup> (Intermarché, Carrefour market),
- 41 enseignes de 300 à 7000 m<sup>2</sup> (Mr Bricolage, But,...),
- de multiples cellules commerciales dans le centre-ville ainsi que des supérettes bien réparties dans les quartiers.

Selon les prévisions démographiques, le nombre de ménages résidant dans la zone de chalandise devrait progresser de plus de 4 550 entre 2010 et 2015

correspondant à une évolution de +14,7% supérieure à celle observée dans l'Ain (+12,1%). Tout porte à croire que la croissance de la consommation des ménages de la zone de chalandise est appelée à se poursuivre.

Dans le cadre du Document d'Aménagement Commercial (adopté en 2012) du SCOT BUCOPA, des orientations en matière de localisation des implantations commerciales ont été définies notamment pour la ville d'Ambérieu-en-Bugey. Une zone d'aménagement commercial au niveau de la Porte du Bugey a été délimitée pour des implantations et/ou transferts d'enseignes commerciales (cf. carte ci-contre).



Localisation de la Zone d'Aménagement Commercial du pôle majeur d'Ambérieu-en-Bugey (extrait du Document d'Aménagement Commercial du SCOT BUCOPA – 2012)

Enfin, le commerce-réparation automobile est bien développé, avec la principale unité de stockage de voitures neuves en Rhône-Alpes (Ortrons, 50 à 99 salariés).

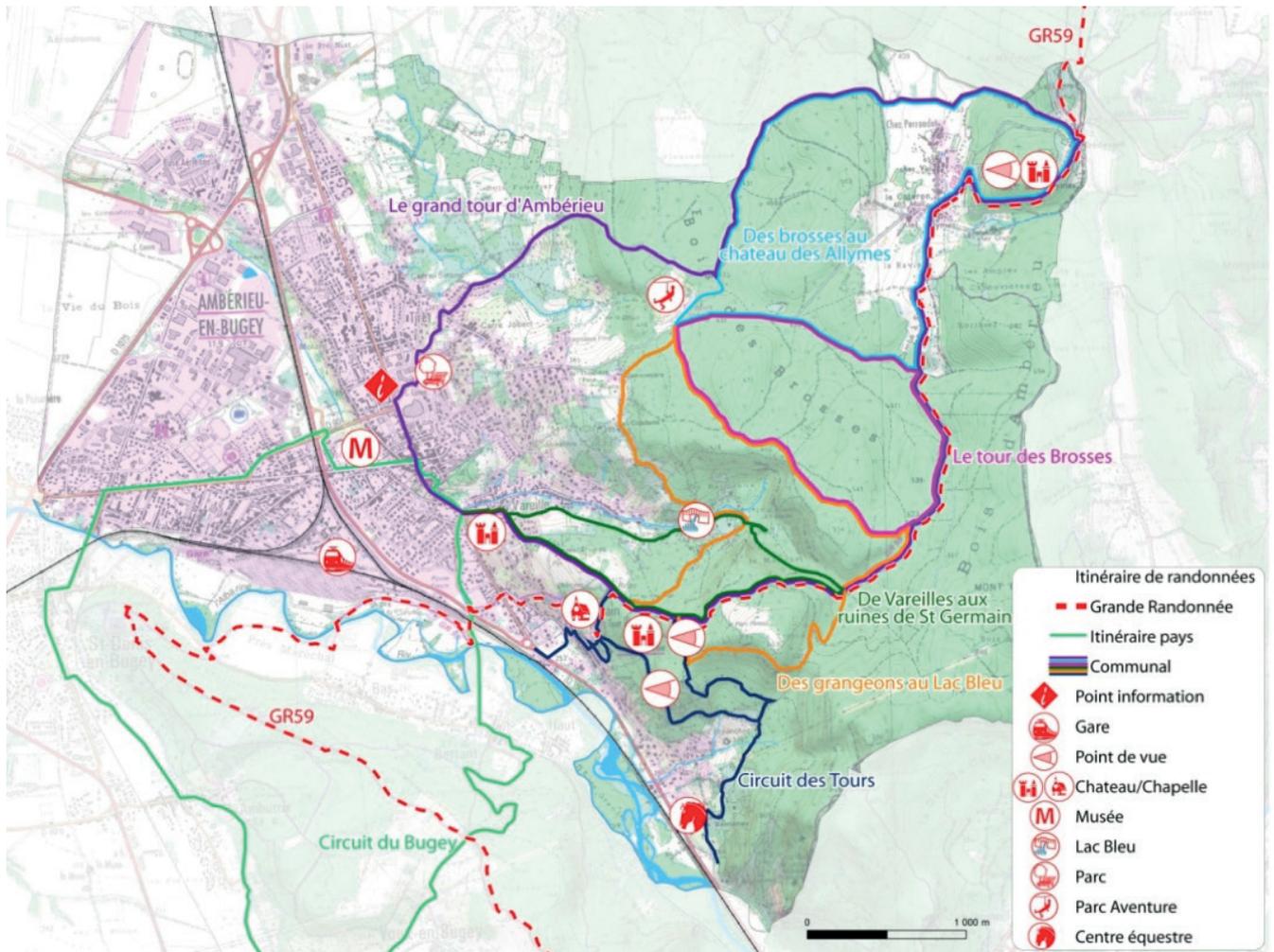
### 3.3.4 Les loisirs- tourisme

Ambérieu-en-Bugey comporte un potentiel en terme d'offre de loisirs intéressant, en s'appuyant sur :

- les sites naturels et bâtis d'intérêt local encore préservés : château des Allymes, lac bleu, quartiers anciens viticoles,
- les circuits de randonnée particulièrement nombreux, adaptés pour la randonnée pédestre, VTT et équestre,
- les activités de pleine nature : centres équestres, parc aventure (l'un des plus grands de Rhône-Alpes).

La ville constitue un secteur de passage pour découvrir le Bugey et notamment la vallée de l'Albarine, mais comporte très peu de possibilités d'hébergement :

- 1 hôtel et un gîte largement occupés par le tourisme d'affaires,
- L'absence d'aire de camping-car, la plus proche étant à Pont d'Ain.



### 3.4. Les activités et espaces agricoles

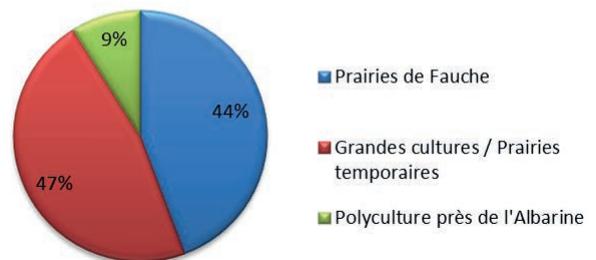
#### 3.4.1 Les espaces valorisés par des exploitations professionnelles

##### Des espaces peu nombreux, sous forte pression urbaine

On compte sur le ban communal, en 2011, environ 200 hectares d'espaces agricoles valorisés par des exploitations professionnelles :

- Des espaces de prairies de fauche en particulier localisées autour du hameau des Allymes ;
- Des espaces mécanisés valorisés en grandes cultures dans la plaine Nord-Ouest de la commune,
- Des espaces en polyculture localisés le long de l'Albarine ;
- Des espaces viticoles dispersés sur le coteau en voie d'enfrichement.

##### Les espaces agricoles cultivés par des exploitations professionnelles



Ces espaces sont localisés sur la carte de synthèse du diagnostic agricole, ci-après.

Les espaces agricoles cultivés sont, globalement, peu représentés à Ambérieu-en-Bugey, avec 8% seulement de la superficie communale totale. A titre de comparaison, la Surface Agricole de l'Ain représente environ 42% de la superficie départementale totale.

Les consommations d'espaces agricoles par l'urbanisation ont été importantes au cours des dernières décennies. Entre 2000 et 2011, entre 40 et 45 hectares d'espaces cultivés ont été artificialisés (cf. analyse de la consommation foncière) :

- Pour le développement des zones d'activités au Nord de la commune : ZA Pragnat Nord, ZA en Point Bœuf, ZA du Terreau, ZI Triangle Activités.
- Pour le développement résidentiel, en particulier au Sud du centre-ville (quartier Vareilles – Saint Germain).

##### Les prairies de fauche

Environ 90 hectares de prairies de fauche sont recensés sur le ban communal. On retrouve la majeure partie de ces prairies autour du hameau des Allymes, où les prairies sont fauchées annuellement pour vendre le foin à d'autres exploitations (en direct ou en passant par des négociants). Les prairies ne sont donc pas valorisées au sein de systèmes d'exploitation intégrés de polyculture-élevage.

La valorisation agricole de ces parcelles pose question au regard de leur faible rentabilisation actuelle, et des contraintes du secteur des Allymes en termes de fonctionnalité agricole (cf. 1.2.2). Le maintien des prairies permanentes constitue un enjeu paysager et écologique sur le secteur.

On retrouve également quelques parcelles de prairies de fauche au Nord de la commune, en continuité avec les espaces de prairie de la commune de Douvres. La valorisation de ces parcelles est moins questionnée à moyen terme.

### Les parcelles en rotation grandes cultures / prairies temporaires

Environ 95 hectares de parcelles mécanisées exploitées en grandes cultures et/ou prairies temporaires (rotations) sont recensés sur le ban communal, avec principalement du blé tendre, et de petites surfaces en oléagineux et en prairies temporaires. Deux principaux ensembles sont distingués :

- Un grand ensemble en grandes cultures près de la zone d'activités des Portes du Bugey, le long de la RD1075 ;
- Un ensemble plus restreint cultivé en grandes cultures et prairies temporaires le long de la route de Douvres.

Ces espaces sont les plus « productifs » du fait de leur caractère agronomique et topographique, et ils restent assez fonctionnels (accessibilité depuis les grands axes).

L'urbanisation a fait fortement pression sur ces espaces au cours des dernières années, en particulier du fait du développement des zones d'activités. Des projets de développement urbain à court terme pourraient réduire encore leur importance (projet de ZAC des Portes du Bugey, réserves foncières au Nord du quartier du Tiret).

### Les espaces agricoles près de l'Albarine

On retrouve, entre l'Albarine et la voie ferrée, quelques parcelles agricoles morcelées, pour une surface totale d'environ 18 hectares en cumulé.

Ces parcelles sont peu valorisées et une partie importante est gelée. Si les espaces concernés présentent un intérêt agronomique non négligeable, ils sont peu fonctionnels : enclavés, peu accessibles, concernés par un périmètre de protection de captage et situés en zone inondable.

### Les espaces viticoles

On recense un petit peu plus d'un hectare de vigne sur le coteau et dans les parties urbanisées, cultivées par un professionnel et par des particuliers.

La présence de la vigne est historique sur la commune, même si elle a fortement diminué au cours du 20ème siècle. Des espaces en Appellations d'Origine Protégée (AOP) sont présents sur la commune :

- Les AOP « Bugey » blanc, rosé, rouge, mousseux et pétillant.
- L'AOP « Roussette du Bugey ».

En outre, on retrouve des Indications Géographiques Protégées (IGP) autour des vins « Coteaux de l'Ain ».



*Un coteau historique viticole important*

### 3.4.2 Les espaces du coteau en voie d'enfrichement

#### Des espaces qui perdent leur vocation agricole

On constate sur la commune un phénomène progressif de perte de vocation agricole des espaces de coteau (entre le Bois des Brosses et Tiret). On compte aujourd'hui environ 130 hectares d'espaces ouverts sur le coteau, anciennement agricoles mais qui perdent leur vocation.

Les pressions de l'urbanisation sur ces espaces ont été importantes au cours des dernières décennies : étalement résidentiel, morcellement de l'espace, difficultés croissantes d'accessibilité pour des professionnels. Entre 2000 et 2011, environ 11 hectares d'espaces ouverts (friches et pelouses principalement) ont été urbanisés pour la création de lotissements (vocation d'habitat principalement).

Si les espaces concernés ne sont pas recensés comme des espaces exploités par des professionnels agricoles, on retrouve tout de même des usages agricoles encore présents : valorisation de quelques parcelles par des bi-actifs (vergers, vignes), pâture pour les centres équestres, implantation de ruches. Toutefois, la majorité de ces espaces s'enfrichent, et certains présentent un état d'enfrichement avancé qui les rapprochent d'une typologie d'espaces boisés.

La progression des boisements constitue un risque important sur ces espaces de coteau à moyen / long terme, pouvant impliquer une fermeture des paysages, une croissance du risque incendie et des nuisances du gibier du fait du rapprochement de la lisière par rapport aux zones habitées.

#### Un potentiel de développement d'activités agricoles, professionnelles ou non

Les espaces ouverts du coteau présentent, malgré leur état d'enfrichement, un intérêt pour le développement agricole. Plusieurs vocations pourraient être renforcées à l'avenir, en particulier :

- Développement de cultures viticoles, en s'appuyant sur les espaces AOP « Bugey » et « Roussette du Bugey ». Si la croissance viticole sera probablement limitée dans les années à venir, elle n'est pas à exclure à long terme.
- Développement d'activités vivrières par des particuliers ou des bi-actifs, suivant la topographie et les conditions d'exploitations (tous les secteurs ne sont pas adaptés) : jardins, vergers,...

Le territoire présente, en outre, un potentiel important de développement de la vente directe, du fait de la proximité du bassin de consommation d'Ambérieu. Un point de vente collectif de produits locaux est d'ailleurs installé à proximité de la commune, dans le bourg de Château-Gaillard (commune limitrophe).

Le développement des activités d'élevage extensif (ovins, caprins) serait intéressant sur le coteau pour maintenir les espaces ouverts et leur valeur paysagère et environnementale. Toutefois, un tel développement dans un cadre professionnel semble peu probable à court terme du fait des conditions d'exploitation défavorables (topographie difficile, accessibilité contrainte).

### 3.4.3 Les enjeux d'aménagement liés au fonctionnement des exploitations

#### Les bâtiments agricoles : dispositions réglementaires

##### *Les exploitations ayant leur siège dans la commune*

Trois exploitations professionnelles ont leur siège dans la commune d'Ambérieu-en-Bugey :

- Une exploitation en polyculture – élevage (production de grandes cultures et de fourrages en partie sur la commune et entretien d'un petit cheptel bovin) aux Allymes ;
- Une exploitation viticole (production en partie sur la commune) ;
- Un centre équestre ayant le statut d'exploitation agricole (ranch des Balmettes).

##### *Les bâtiments concernés par un périmètre d'éloignement*

Un seul bâtiment d'élevage est concerné par un périmètre d'éloignement sanitaire sur la commune. Il s'agit du bâtiment accueillant des animaux du ranch des Balmettes (cf. localisation sur la carte de synthèse du diagnostic agricole).

Le bâtiment concerné est affecté d'un périmètre d'éloignement réglementaire de 50 mètres par rapport aux habitations. Ce périmètre doit être pris en compte pour limiter l'urbanisation à proximité du bâtiment concerné, dans une logique de réciprocité du périmètre d'éloignement.

A noter que des habitations sont d'ores et déjà présentes dans le périmètre d'éloignement, ce qui pourra impliquer des difficultés pour répondre à d'éventuels besoins d'extensions ou de mise aux normes.

#### Les enjeux de fonctionnalité des espaces agricoles : accessibilité et déplacements

##### *Des conditions de circulation plutôt bonnes sur les grandes infrastructures*

Les traversées de la commune sont plutôt fonctionnelles du fait de la présence des grandes infrastructures routières structurantes (D1075, D1504) qui, même si elles accueillent un trafic parfois important, sont suffisamment calibrées pour permettre le passage d'engins agricoles.

Les espaces agricoles localisés à proximité de la RD1075 sont facilement accessibles tous comme ceux localisés près de la commune de Douvres (accès très convenable par la RD 36b).

##### *Des problématiques de déplacement sur le coteau*

La circulation des engins agricoles en-dehors des grandes infrastructures se révèle plus problématique :

- La traversée du cœur de ville d'Ambérieu est très difficile pour les gros tonnages du fait du calibrage des voies et des aménagements urbains (giratoires, largeur de voirie) ;
- La circulation sur les routes du coteau est de plus en plus complexe du fait du faible calibrage des voies et de la progression du développement urbain. Cette situation explique, pour partie, le peu de valorisation agricole des espaces de coteau qui sont trop peu

accessibles en plus de présenter des caractéristiques topographiques et agronomiques peu compatibles avec la mécanisation.

En particulier, on notera un enjeu de liaison entre le hameau des Allymes (qui accueille des espaces agricoles) et les infrastructures de la vallée, notamment pour assurer les livraisons de foin. Actuellement, le principal itinéraire passe par la route du Maquis et la rue Alexandre Bérard, pour rejoindre la D1075 au niveau de la clinique (cf. carte de synthèse ci-après). Le passage par la rue du Tiret ou le centre-ville est particulièrement difficile.

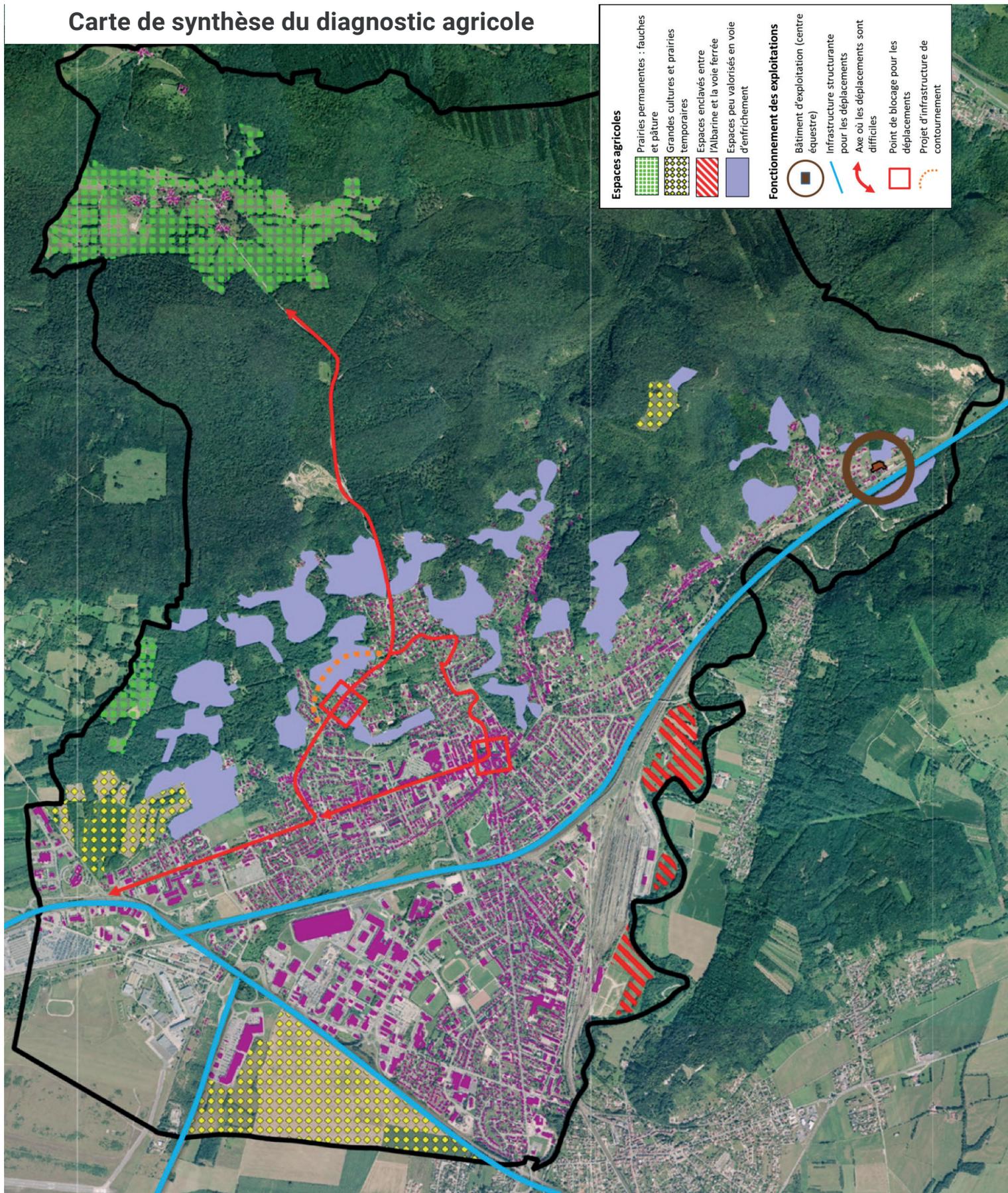
Un projet de contournement routier de la rue du Tiret est envisagé afin de faciliter la liaison des Allymes à la D1075.

**Cette problématique concerne également les déplacements des engins forestiers.**

*Les bords de l'Albarine : des espaces enclavés*

Les espaces agricoles enclavés entre l'Albarine et la voie ferrée (cf. carte de synthèse ci-après) sont principalement accessibles depuis la commune de Bettant (via les ponts qui permettent de traverser la rivière). L'accessibilité depuis la commune d'Ambérieu est particulièrement limitée.

## Carte de synthèse du diagnostic agricole



Espaces agricoles	
	Prairies permanentes : fauchages et pâture
	Grandes cultures et prairies temporaires
	Espaces enclavés entre l'Albarine et la voie ferrée
	Espaces peu valorisés en voie d'enrichissement
Fonctionnement des exploitations	
	Bâtiment d'exploitation (centre équestre)
	Infrastructure structurante pour les déplacements
	Axe où les déplacements sont difficiles
	Point de blocage pour les déplacements
	Projet d'infrastructure de contournement

### 3.5. Synthèse des dynamiques économiques

LES RICHESSES ET LES OPPORTUNITÉS	LES FAIBLESSES ET LES MENACES
<p>Une économie très diversifiée et dynamique Un pôle commercial majeur dans une zone de chalandise favorable démographiquement Des besoins en termes de services-équipements, santé,...</p> <p>Un potentiel d'offre de loisirs-détente développé</p>	<p>Des capacités d'accueil des entreprises limitées voire inexistantes dans les zones d'activités Les difficultés d'évolution des bâtiments agricoles insérés dans le tissu urbain Des problématiques de déplacement des engins agricoles sur le coteau Des espaces agricoles enclavés aux abords de l'Albarine Des capacités d'hébergement limitées</p>

ENJEUX
<ul style="list-style-type: none"><li>• Anticipation des besoins d'accueil de nouvelles entreprises</li><li>• Anticipation de la mutation des nombreuses friches et locaux vides</li><li>• Amélioration des conditions de déplacements agricoles et prise en compte dans le développement de la ville (façade Est)</li></ul>

## 4. LES TRANSPORTS ET LA MOBILITE

### 4.1. Les déplacements domicile-travail

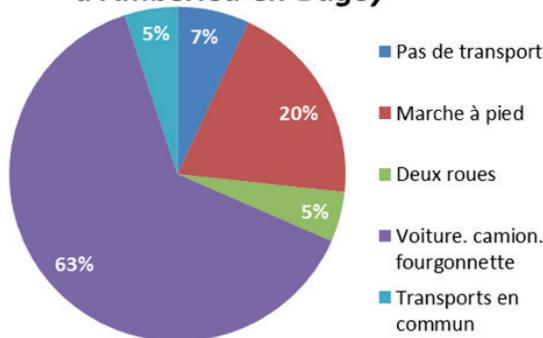
Les migrations pendulaires (déplacements des habitants pour se rendre sur leur lieu de travail) mettent en évidence l'attractivité économique d'Ambérieu-en-Bugey.

En 2010, 56% des actifs ambarrois travaillent dans leur commune de résidence, soit 3290 individus, pour 2580 ambarrois travaillant hors de la commune. Cette situation bien que favorable au territoire génère des mouvements pendulaires quotidiens importants et souvent réalisés en voiture.

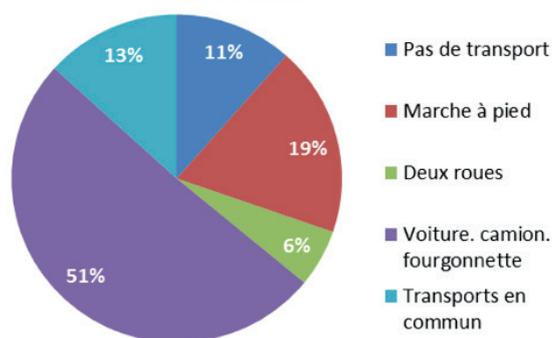
Les quartiers les plus concernés par des migrations pendulaires vers l'extérieur d'Ambérieu-en-Bugey sont le centre-ville-Vareilles-St-Germain et Tîret-Les Allymes, générant ainsi un usage plus important de la voiture.

85% des ménages ambarrois disposent d'au moins une voiture. Malgré la présence de modes de transport alternatifs (bus, TER), la voiture est utilisée dans 63% des déplacements domicile-travail, soit 12 points de plus qu'en France. A contrario, la marche à pied est bien pratiquée parmi les navetteurs.

**Modes de transport utilisés pour les déplacements domicile-travail à Ambérieu-en-Bugey**



**Modes de transport utilisés pour les déplacements domicile-travail en France**



Néanmoins, ces chiffres ne tiennent pas compte de la mise en service du réseau de bus TAM en 2010 tous motifs de déplacements confondus (étude pôle multimodal 2012), signe d'une évolution des comportements déjà enclenchée (étude Transitec 2012) :

- Part actuelle des transports en commun et modes doux : 22,5% en 2012 contre 18% en 2009,
- Part actuelle des modes motorisés voiture : 64,2% en 2012 contre 78% en 2009.

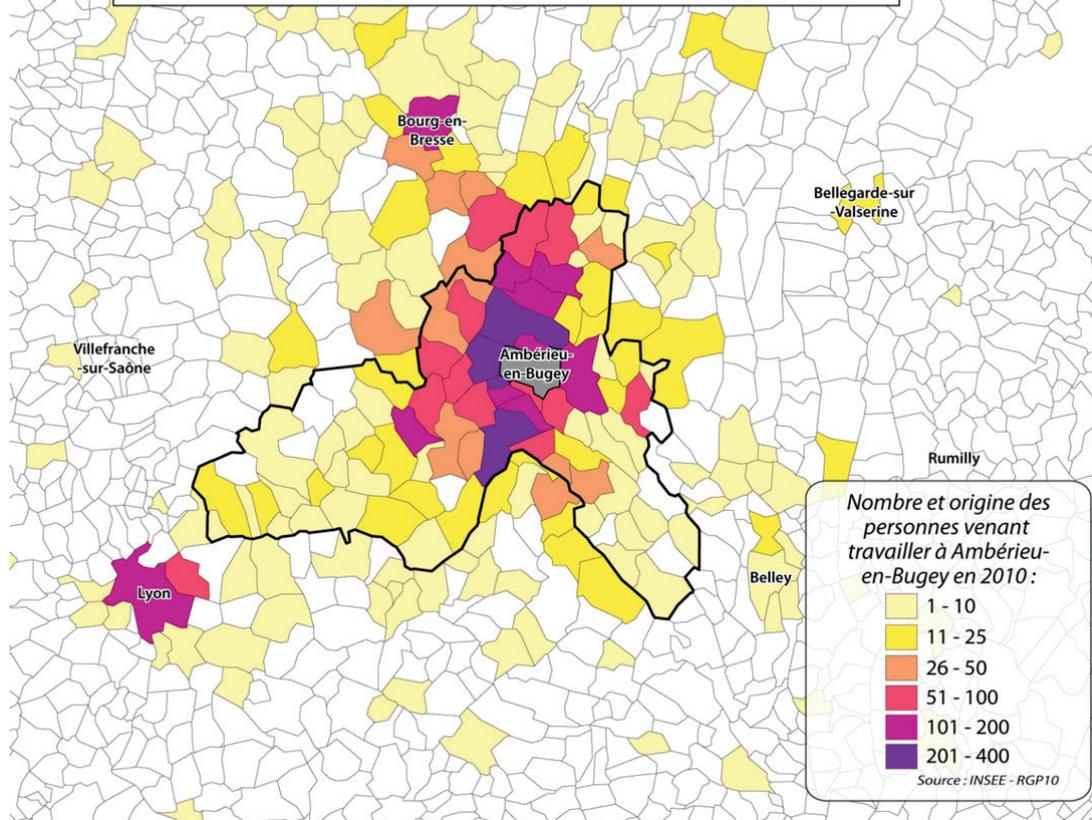
Entre 2009 et 2012, un report modal vers les transports en commun a été observé, le réseau TAM jouant un rôle très positif dans ce report.

La part des modes alternatifs à la voiture individuelle est élevée par rapport à des territoires de référence, variant entre 6-8%, et cela grâce à l'effet de la gare TER et du réseau de bus.

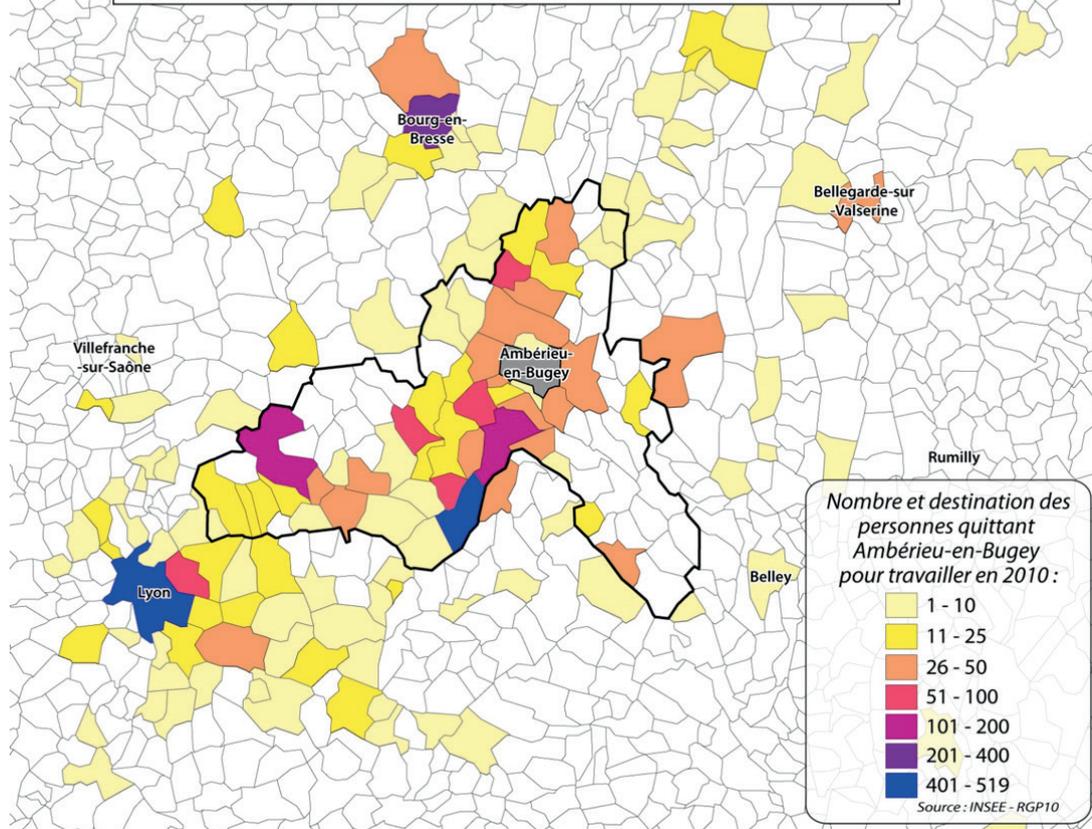
L'analyse des origines/destinations fait apparaître :

- un rayonnement de plus en plus étendu de la commune. Les personnes venant travailler à Ambérieu-en-Bugey et provenant des communes appartenant au territoire du schéma de secteur représentent 13 % des actifs se rendant sur le territoire (33% en 1999). Les actifs résidant dans l'agglomération lyonnaise représentent 3% des entrants.
- les actifs résidants dans la commune partent travailler dans le canton de Lagnieu (St-Vulbas, PIPA et Lagnieu) puis vers l'agglomération Lyonnaise et Bourg-en-Bresse.

**Mobilité domicile travail : l'attraction d'Ambérieu-en-Bugey en 2010**



**Mobilité domicile travail : le desserrement d'Ambérieu-en-Bugey en 2010**



## 4.2. Les infrastructures routières

### 4.2.1 Le réseau majeur de l'agglomération

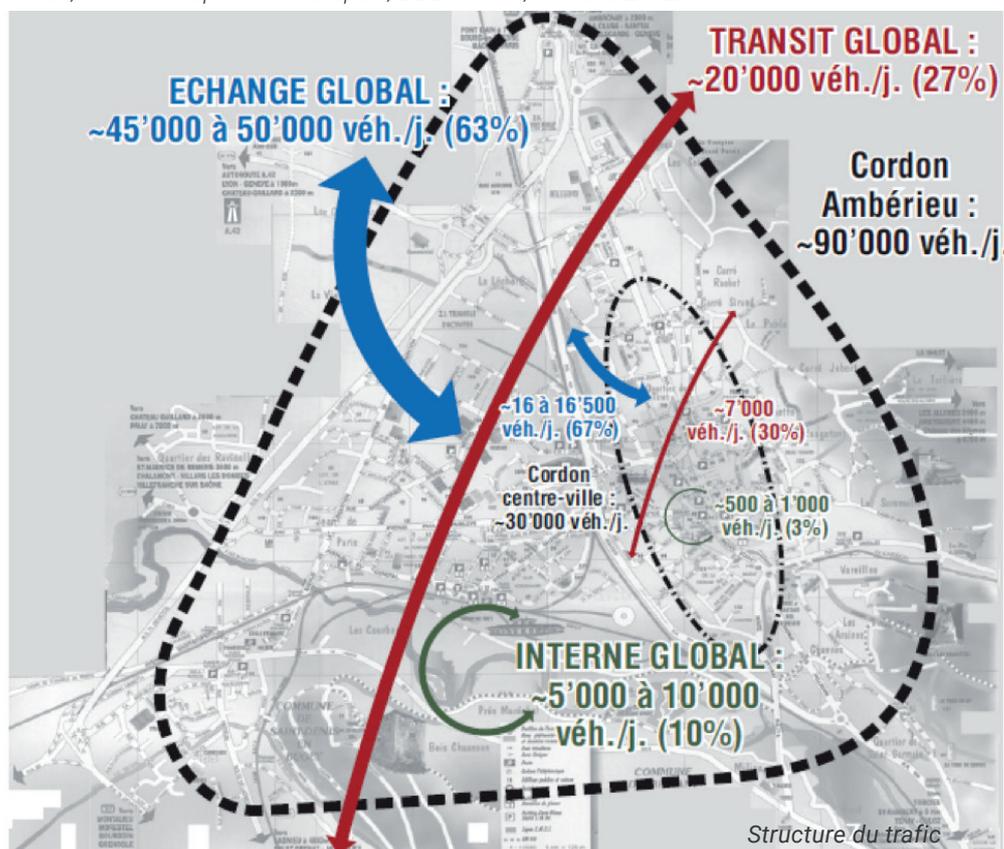
La géographie physique a eu une influence très importante sur le tracé des grandes infrastructures. Le réseau routier se caractérise par une orientation générale Nord/Sud des axes de communication.

Le trafic de transit s'organise principalement autour de :

- l'A42, liaison interrégionale qui supporte le trafic le plus important avec 37 000 véhicules par jour,
- la RD1075 rejoignant Bourg-en-Bresse à l'agglomération lyonnaise, a vu son trafic doubler en dix ans, oscillant entre 5 400 et 24 000 véhicules par jour en fonction des secteurs (du Sud de Pont d'Ain à Lagnieu).
- la RD1504 qui permet de rejoindre Aix-les-Bains, est l'axe de prédilection pour rejoindre la vallée de l'Albarine notamment en saison touristique.

La structure du trafic que connaît la ville est dominée par les flux d'échange, qui représentent environ 65% du trafic global, soit 45 000 à 50 000 véhicules sortant et entrant chaque jour de la ville d'Ambérieu-en-Bugey (63% du trafic). Le transit tient une place importante (20 000 véhicules par jour, soit 27% du trafic), notamment sur la RD1075. Celle-ci concentre à la fois du transit mais également de multiples flux locaux (près de 75% des usagers ne quittent pas le département de l'Ain<sup>1</sup>). Il est important de noter que 40 à 45% du trafic de

<sup>1</sup> Les différentes données figurant dans ce chapitre sont principalement issues de la « Note de réflexion sur le volet transports - déplacements du Secteur d'Ambérieu-en-Bugey », Service Grands Travaux, Atelier Prospective Transport, DDE de l'Ain, Octobre 2002.



véhicules légers entre Bourg-en-Bresse et Ambérieu-en-Bugey pourrait être reporté sur le réseau autoroutier parallèle.

Depuis le sud d'Ambérieu-en-Bugey vers le nord, le flux de la RN84 (en provenance de Meximieux) se reporte principalement sur la RD1075 même si une part non négligeable se dirige vers la RD36 (7 500 véhicules/jours au Sud d'Ambronay, puis au Nord de Saint-Jean-le-Vieux) qui offre un raccourci de 4 km par rapport au trajet RN75 / déviation de Pont d'Ain.

Le trafic des RD904 et RD5 entre le plateau dombiste et le secteur d'Ambérieu a considérablement augmenté (respectivement 4 600 vj et 9 200 vj), constituant des shunts pour rejoindre le péage et les communes de Château-Gaillard et St-Maurice-de-Rémens.

La réglementation du Tunnel du Chat (interdiction des >7,5 T en 2000) a entraîné une baisse considérable des Poids Lourds empruntant la RD1504. Cependant, les 700 Poids Lourds qui sont observés par jour au droit de Torcieu montrent une activité non négligeable dans la Vallée de l'Albarine. La RD1504 revêt un caractère de desserte locale (9 700 véhicules/jour) même si des pointes de trafic peuvent être observées en période de fréquentation touristique.

Les RD 1504 et RD 1075 comportent de nombreuses sections accidentogènes, notamment à proximité des carrefours et dans les traversées d'agglomération, ainsi que les RD5 et RD904.

**Evolution du trafic routier entre 2002 et 2009**

Nombre de véhicules par jour (vj)	2002	2009	Evolution 2002-2009
RD1075	12 500 vj	24 000 j	+92%
RD77E	8 200 vj	11 400 vj	+39%
RD1504	6 900 vj	9 700 vj	+40%
RD5	2 000 vj	9 200 vj	+ 360%

**5 Charges de trafic journalières**



#### 4.2.2 Le réseau routier à l'échelle locale

Sa situation stratégique à la croisée de nombreux axes de déplacements confère à l'agglomération d'Ambérieu-en-Bugey un rôle de plaque tournante pour les voies routières et ferroviaires qui sera renforcé par la réalisation de grands projets d'infrastructures (contournement ferroviaire).

Cependant, cette conjonction est aussi à l'origine de dysfonctionnements internes à l'agglomération. D'autres facteurs y contribuent :

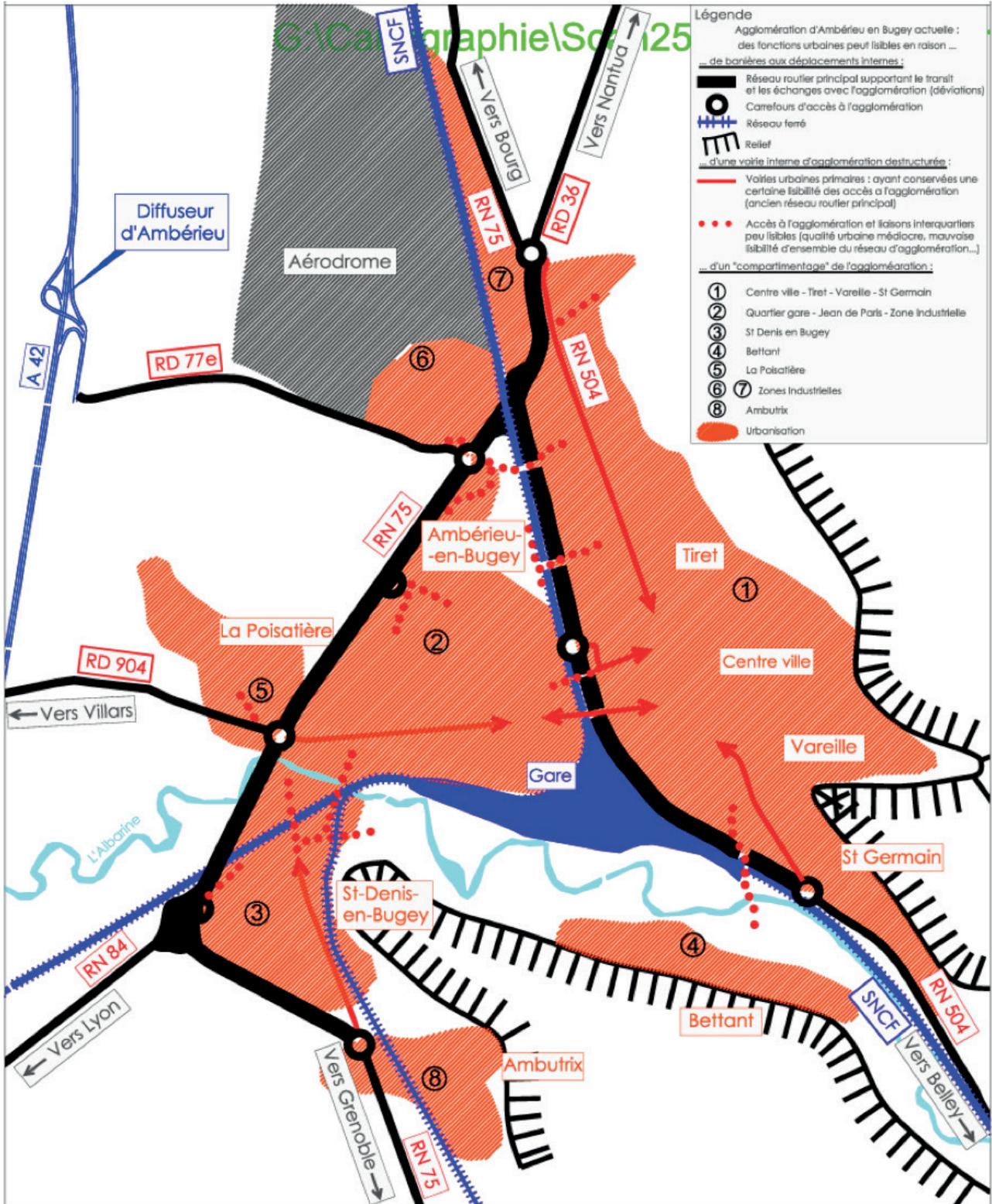
- L'éclatement des différents pôles générateurs de la commune (établissements scolaires, hôpital, centre-commercial, gare, centre-ville, etc.), incitant de fait à un usage important de la voiture ;
- Les coupures naturelles (Albarine, cours d'eau) liées à des infrastructures, morcellent de manière importante le territoire, et participent à une utilisation accrue de l'automobile au quotidien (leur franchissement restant difficile pour les piétons et les cyclistes).

Les circulations automobiles s'organisent aujourd'hui sur un réseau routier qui manque de lisibilité, notamment dans la hiérarchisation de ses axes, autour de la gare et de manière linéaire le long des axes principaux (RD 1075, RD 1084, RD 904, RD 1504). Des axes traversant des secteurs denses et animés, comme par exemple la rue A. Bérard qui traverse le cœur de ville, supportent des charges de trafic conséquentes et sont sujettes à des trafics de transit, qui sont peu compatibles avec le bon fonctionnement de tels secteurs, et notamment avec le confort et la sécurité des piétons et cyclistes. L'automobile est ainsi omniprésente, mais s'organise de manière plus ou moins anarchique, ce qui engendre des problèmes récurrents de sécurité et de qualité de l'environnement urbain.

Le réseau routier présente cependant peu de problèmes de fonctionnement, celui-ci étant en majorité largement capacitaire et pouvant supporter un trafic global interne à la ville de 5 000 à 10 000 véhicules par jour (10% du trafic global).

Des problèmes ponctuels, en majorité liés à la sécurité et à l'insertion des modes alternatifs à l'automobile, interviennent sur certains secteurs spécifiques, notamment au niveau des échangeurs entre le réseau communal et départemental.

Enfin, le projet d'extension au niveau de la Porte du Bugey (Ambérieu-en-Bugey et Château-Gaillard) va nécessiter une requalification en profondeur de la RD1075 et de ses abords (viaire et urbaine), ainsi que l'aménagement d'un carrefour urbain à l'intersection avec la RD 1075, assurant la continuité formelle et fonctionnelle entre la ville constituée et son extension Ouest.



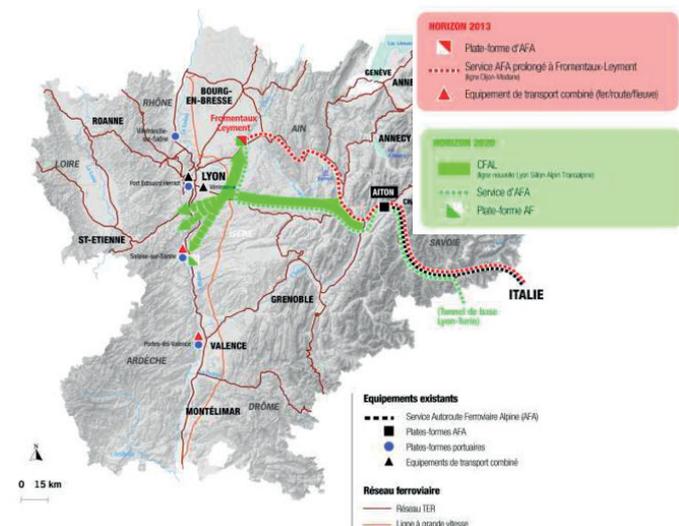
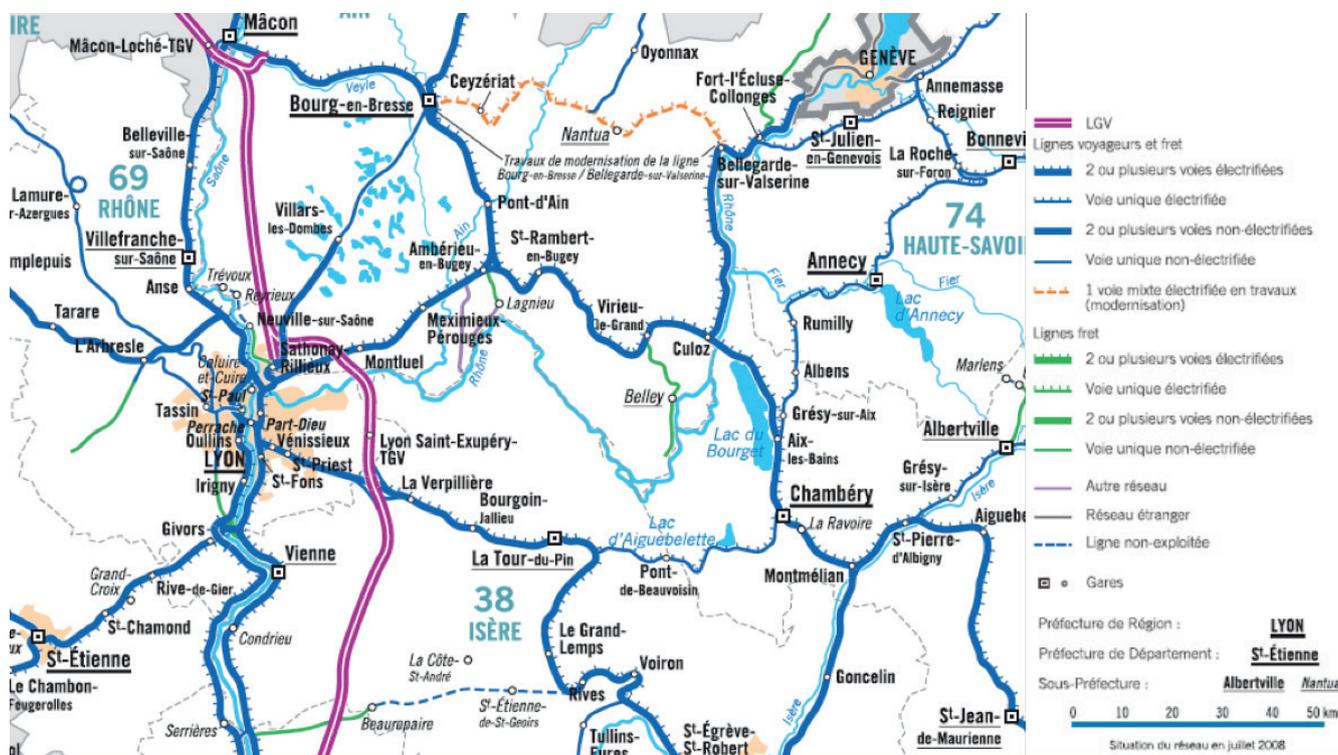
### 4.3. Les infrastructures et l'offre ferroviaire

La commune d'Ambérieu-en-Bugey est traversée par deux axes ferroviaires qui supportent un trafic TER :

- la ligne Lyon-Perrache-Chambéry (38 TER par jour), plaçant Lyon à 45 minutes maximum de temps d'accès,
- la ligne Macon-Ambérieu (11 TER par jour), plaçant Bour-en-Bresse à 25 mn maximum de temps d'accès,

Elle voit également passer des services Intercités (pour la liaison Lyon - Strasbourg) ou TGV (liaisons Genève - Paris-Gare de Lyon ou Marseille - Strasbourg par exemple), plaçant Genève à 1h30 de temps d'accès,

Enfin, le fret est également bien développé, notamment jusqu'à Lagnieu.



#### Réseau ferroviaire en Rhône-Alpes (RFF 2011)

La commune est concernée par le contournement ferroviaire de l'agglomération lyonnaise (CFAL), permettant de relier la ligne Lyon / Ambérieu-en-Bugey à la Vallée du Rhône (échéance à 2030).

Ce projet stratégique à l'échelle régionale, nationale et européenne, est prévu pour la circulation des trains de voyageurs et de marchandises. Il améliorera le maillage du réseau ferroviaire tout en libérant de la capacité au cœur du nœud ferroviaire lyonnais et favorisera la dynamique économique en Rhône-Alpes.

En gare d'Ambérieu, il s'agit d'adaptations du plan de voies pour optimiser la gestion des trains fret et voyageurs, et de la mise en place d'écrans phoniques, les nuisances sonores risquant d'être plus importantes davantage en termes de durée que d'intensité.

La gare d'Ambérieu-en-Bugey, premier pôle multimodal voyageurs du secteur, est principalement une gare de rabattement, puisque 65% des voyageurs qu'elle accueille quotidiennement viennent de l'extérieur. De plus, c'est une gare attractive, qui cumule environ 5 000 montées et descentes chaque jour, et dont la fréquentation augmente de manière assez régulière (+6% d'augmentation annuelle constatée ces dernières années).

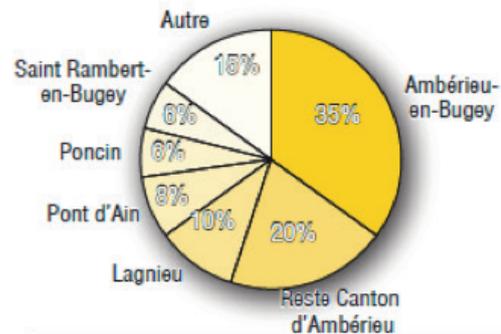
La question du stationnement automobile aux abords de la gare, en lien avec son activité, pose déjà aujourd'hui certains problèmes (saturation, gêne dans les quartiers résidentiels voisins, etc.), qui risquent de s'amplifier rapidement. L'un des enjeux importants est donc d'apporter des réponses à court et moyen termes pour le fonctionnement de ce pôle multimodal.

#### 4.4. Le transport collectif routier

Les transports collectifs routiers scolaires et non scolaires sont assurés, sur le territoire, par le réseau de transport du département CarAin. Ambérieu est desservie par 5 lignes routières régulières départementales interurbaines :

- ligne 103 Ambérieu – Lagnieu : 16 à 17 liaisons quotidiennes tous les jours ouvrables avec un temps de parcours de 15 mn. Les horaires de cette ligne sont coordonnés avec ceux de la ligne TER Ambérieu-Lyon
- ligne 127 Ambérieu – Bourg via Priay : 1 liaison quotidienne tous les jours ouvrables depuis Bourg (Champ de Foire) et 2 vers Bourg; temps de trajet: 1 h 30 à 1 h 47
- ligne 137 Ambérieu – Nantua : 3 liaisons dans chaque sens tous les jours ouvrables; temps de parcours depuis/vers Nantua : 1 h 07 à 1 h 21
- ligne 141 Ambérieu – Tenay : 1 liaison vers Tenay et 3 depuis Tenay dans chaque sens tous les jours ouvrables; temps de parcours: 32 mn arrêt gare ferroviaire Ambérieu
- ligne 149 Ambérieu – Lhuis : 4 à 5 liaisons quotidiennes tous les jours ouvrables; temps de trajet depuis/vers Lhuis : 1 h 02. Les horaires de cette ligne sont coordonnés avec ceux de la ligne TER Ambérieu-Lyon.

#### ORIGINES DU RABATTEMENT



ORIGINE	NOMBRE DE VOYAGEURS
Ambérieu	~390 voy.
Reste du canton d'Ambérieu	~280 voy.
Autre origine	~430 voy.
<b>TOTAL</b>	<b>~1100 voyageurs<sup>4</sup></b>

Source : Enquête rabattement gare TER, SNCF – 2009, réalisée à l'heure de pointe du matin (6h30 à 9h30)

Ces cars interurbains répondent principalement à une demande scolaire. L'offre reste peu lisible (une organisation compliquée de la desserte, qui s'explique en partie par les situations contraintes de certains établissements) et peu développée pour les non-scolaires.

#### 4.5. Le TAM, réseau de bus urbain

Les transports collectifs urbains sont composés de 3 lignes (TAM 1, 2 et 3) mises en service début 2010. Ces lignes remplacent d'anciennes lignes scolaires. Elles desservent l'ensemble des polarités (centre-ville, gare, équipements) et proposent un rabattement sur la gare (en partie cadencé avec le TER le matin et le soir), mais présentent des fréquences faibles en journée.

Cette situation explique en partie l'utilisation massive de la voiture des ambarrois pour le rabattement vers la gare, malgré des trajets parfois limités : environ 850 voyageurs se rabattent en voiture, mais seulement 700 habitent à plus de 3 km de la gare.

Plan général du réseau

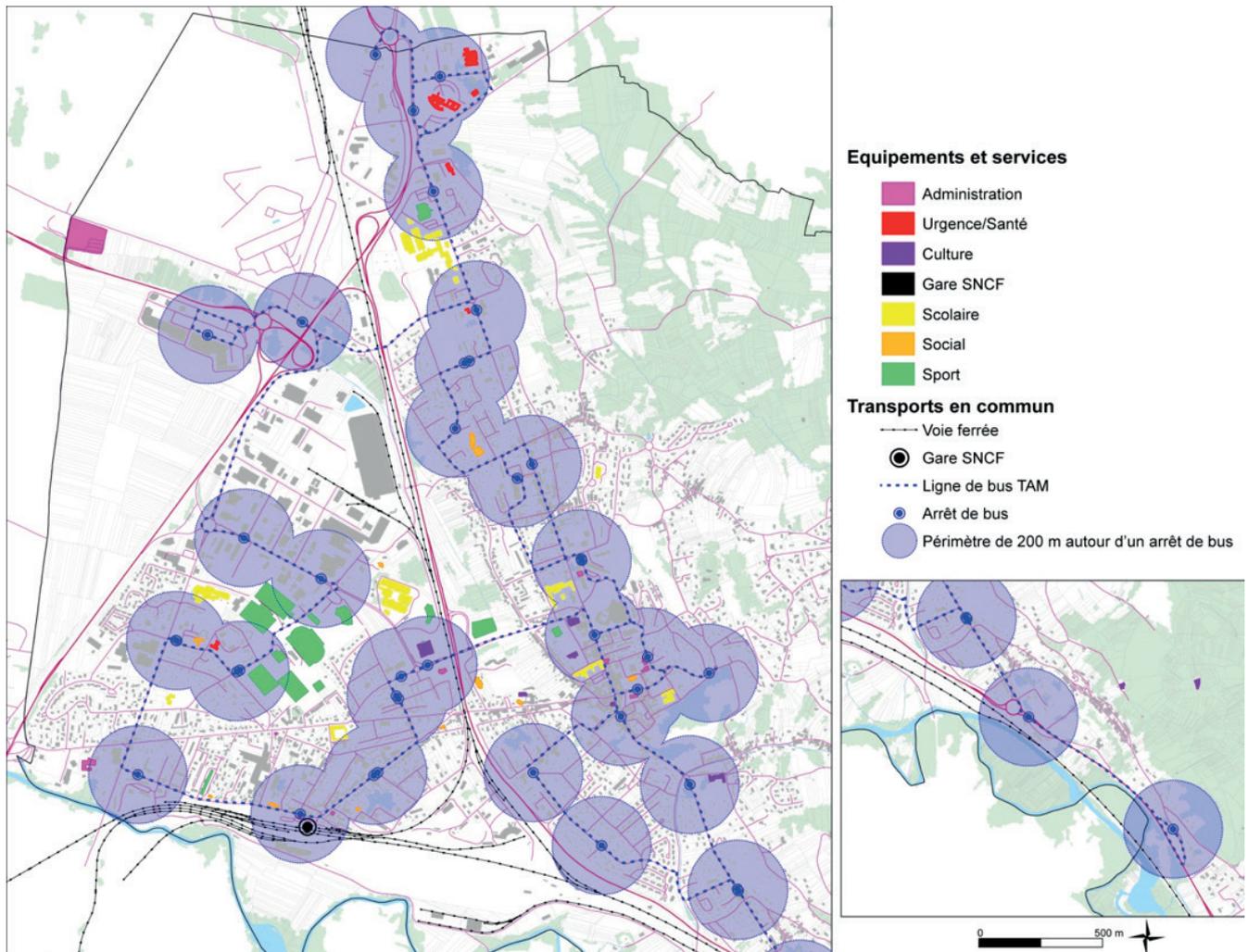


	LIGNES	AMPLITUDE	DESSERTE	RABATTEMENT SUR LE TER
Du lundi au samedi	TAM 1	de 5h45 à 20h45	15 allers-retours	8 TER le matin 10 TER le soir
	TAM 2	de 5h40 à 20h20	15 arrêts/jour	4 TER le matin 3 TER le soir
Du lundi au vendredi	TAM 3	de 6h40 à 8h30 et de 17h00 à 20h00	11 arrêts/jour	5 TER le matin 6 TER le soir



— TAM1 - GendAr Marla <-> ST Germain / Abbéanhes  
— TAM2 - Pr. Cabrol <-> Gare SNCF  
— TAM3 - GendAr Marla <-> Parc des Sports

— 15 Allers/Retours / JOUR > 6 Jours / Sem  
— 22 Allers/Retours / JOUR > 6 Jours / Sem  
— 7 Allers/Retours / JOUR > 5 Jours / Sem

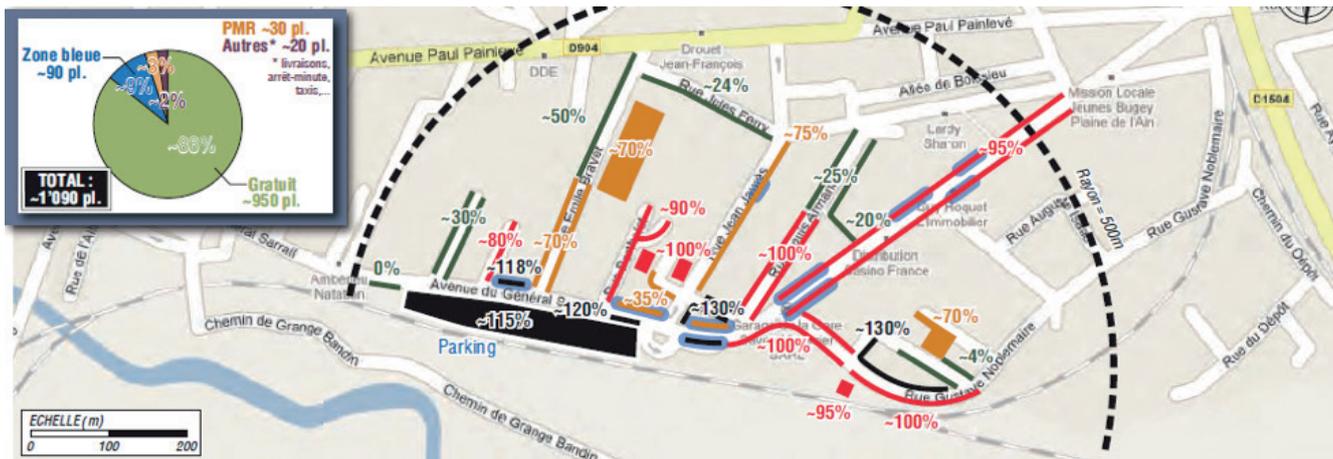


Desserte des quartiers et équipements d'Ambérieu-en-Bugey au réseau TAM

#### 4.6. Le stationnement

L'offre publique en stationnement est importante puisqu'elle totalise environ 2 200 places (environ 1 700 places en parking et environ 500 places sur voirie), qui se concentrent à proximité des grands pôles générateurs (espace 1500, lycées, zone commerciale, centre-ville, etc.). Le manque de gestion de l'offre (très peu de zones sont réglementées dans le temps), sa gratuité et sa densité, pénalisent les modes actifs (vélos et piétons), la qualité des espaces publics, mais également l'attractivité des équipements, commerces et services du centre-ville.

Le stationnement du secteur de la gare pose quant à lui des problèmes particuliers. Le stationnement y est aujourd'hui très contraint, car très sollicité par les utilisateurs de la gare, dans un secteur relativement dense en terme d'habitat. La presque totalité de l'offre est y non gérée et gratuite.



Source : Enquête d'occupation effectuée en décembre 2009 par Alyce Sofreco - 1 passage à 10h (cohérence vérifiée avec « l'enquête rabattement gare TER » effectuée en 2009 par la SNCF)

	TOTAL PLACES LICITES	PLACES OCCUPEES (licite)	OCCUPATION	PLACES OCCUPEES (illicite)	CONGESTION
SECTEUR GARE	~1090	~860	~85%	~100	~90%
PARKING GARE	~270	~260	~100%	~50	~115%

**Légende :**

- Secteur en zone bleue
- Taux de congestion à 10h :
  - 50% ≥ congestion
  - 50% > congestion > 80%
  - 80% ≥ congestion ≥ 100%
  - congestion > 100%

Répartition de l'offre de stationnement publique autour de la gare d'Ambérieu-en-Bugey  
Source : Plan Global de déplacements

Dans le cadre de l'étude de faisabilité de l'aménagement du pôle multimodal, le plan d'action retenu pour pallier à la problématique du parking de la gare, actuellement saturé est le suivant :

- extension « à plat » dans un premier temps sur du foncier libéré, traitement du parvis et de la zone de rabattement des transports en commun,
- une étude est lancée parallèlement pour un parking en ouvrage de grande capacité et la réorganisation des espaces d'intermodalité.

#### 4.7. Les modes actifs (piétons et vélos)

Les modes actifs (principalement les piétons et les cyclistes) sont très contraints par des conditions actuelles qui n'incitent pas (ou dans de mauvaises conditions) à leur pratique malgré un potentiel a priori relativement important (des distances entre les différentes polarités peu importantes, une topographie contraignante localisée). On peut citer entre autres :

- les franchissements peu sûrs et peu lisibles (par exemple : les trémies) des principales infrastructures routières et ferroviaires ;
- le manque d'aménagements cyclables ;
- la mauvaise qualité des trottoirs et aménagements pour les piétons.

Les cheminements doux ont un double rôle. Ils contribuent à la valorisation du cadre de vie des habitants tout en offrant une découverte agréable de la commune. Ils constituent une alternative à l'automobile en proposant des raccourcis dans la ville ou en rabattant sur les arrêts de bus.

Le réseau de cheminements doux est bien développé dans le centre ancien, même s'il manque quelques percées dans les grands îlots notamment depuis la rue Alexandre Bérard et l'avenue Paul Painlevé, secteurs particulièrement denses.

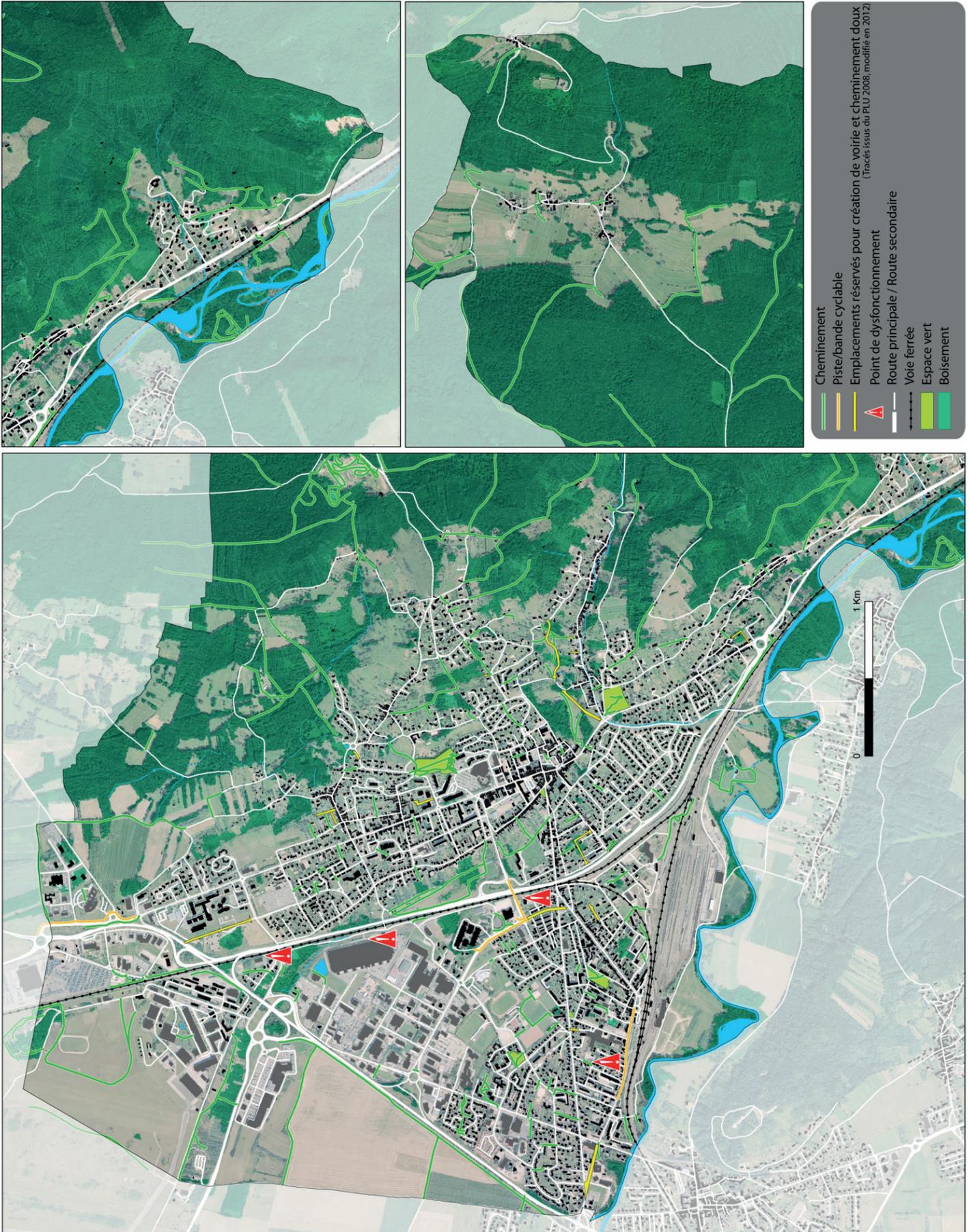
Par ailleurs, les traversées entre les quartiers de part et d'autre de la RD1504 sont difficiles, avec un nombre de franchissements limités, notamment au niveau de l'avenue de Verdun.

On remarque également que le maillage interne manque de continuité avec les grands espaces naturels extérieurs :

- du Nord au Sud, entre l'Albarine, la coulée verte centrale le long de la RD1504 et le rond-point de l'aviation (zone commerciale, zone humide des Léchères),
- d'Est en Ouest, entre les parcs urbains (coulée verte RD1504, parc de Tricaud) et le réseau dense de sentiers de randonnées de la façade Est.



*Cheminement doux hauteurs du tiret depuis la rue de la République*



## 4.8. Synthèse des enjeux de déplacements

LES RICHESSES ET LES OPPORTUNITÉS	LES FAIBLESSES ET LES MENACES
<p>Une très bonne desserte ferroviaire et routière en cours d'amélioration</p> <p>Un réseau d'infrastructures majeures, facilitant les flux de transit et de desserte locale</p> <p>Une desserte TER performante, source de rabattement pour les habitants du Bas-Bugey</p> <p>Une évolution récente favorable de l'usage des transports en commun</p> <p>Un réseau de cheminements doux bien développé à l'extérieur de la ville</p>	<p>Des liaisons fortement contraintes (infrastructures ferroviaires et routières), notamment pour la marche à pied et les vélos</p> <p>La qualité médiocre des aménagements piétons et cyclables et un manque de continuité dans la ville et avec les liaisons extérieures</p> <p>Un manque de fréquences bus dans la journée</p> <p>La problématique du stationnement notamment en gare</p>

ENJEUX
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcement du potentiel de la gare</li> <li>• Maîtrise des flux de déplacements automobiles et sécurisation de la mobilité alternative (bus, vélo, piétons)</li> <li>• Renforcement de la densité et de l'accessibilité aux abords des axes et pôles générateurs de déplacements</li> </ul>

Le diagnostic territorial a mis en exergue un éclatement des principaux lieux de vie (équipements scolaires, zones d'emplois, secteurs commerçants, hôpital, etc.), avec des liaisons assez fortement contraintes, notamment pour la marche à pied et les vélos. Le relief, l'Albarine, les grandes infrastructures ferroviaires et routières, constituent les principales contraintes, mais la qualité médiocre des aménagements piétons et cyclables, voire leur absence induit également un recours préférentiel au mode automobile, même pour des déplacements courts. La circulation et le stationnement automobiles concurrencent trop fortement les modes doux et les transports collectifs sur les espaces publics de la commune.

Les mobilités douces doivent être globalement favorisées, en favorisant le partage de la voirie, en hiérarchisant les axes routiers selon leur usage et en créant des continuités au cœur des îlots, du quartier, entre les quartiers et avec les espaces naturels extérieurs.

Pour répondre à cet enjeu, la solution réside également dans l'organisation de l'accessibilité automobile (circulation et stationnement), surtout sur le plan qualitatif, et de valoriser l'usage des réseaux de transports collectifs, notamment le réseau de transport urbain mis en place en 2010.

Hormis quelques projets de développement urbain qui auront un impact sur les déplacements, l'enjeu à court et moyen termes consiste surtout à optimiser la mobilité pour résoudre les dysfonctionnements actuels.

Concernant la gare d'Ambérieu-en-Bugey, sa bonne desserte TER couplée à sa bonne accessibilité depuis le réseau routier induisent un rabattement important depuis les territoires voisins : à la période de pointe du matin près d'un voyageur sur deux vient de l'extérieur du canton d'Ambérieu. Les situations des autres gares sur le réseau TER, beaucoup moins favorables et souvent plus contraintes en termes d'accessibilité, renforcent la vocation de rabattement de la gare d'Ambérieu, qui devrait a priori perdurer.

De plus, la diminution du nombre d'emplois disponibles à Ambérieu par rapport à la population active d'une part, et l'amélioration progressive de l'offre ferroviaire d'autre part (cadencement), induisent des perspectives d'évolution importantes pour la gare. Depuis plusieurs années déjà, le nombre de voyageurs à la gare d'Ambérieu augmente régulièrement.

L'accès à la gare génère aujourd'hui plusieurs dysfonctionnements, notamment liés à la problématique du stationnement automobile. Si la situation actuelle est encore acceptable et présente des marges de manœuvre, le potentiel de la gare gagne à être valorisé sur le long terme, via une optimisation de l'organisation multimodale du rabattement : gestion du stationnement aux abords de la gare, amélioration des conditions d'accès pour les vélos et les piétons, renforcement du rabattement en transports collectifs (réseau urbain et interurbain), etc.



---

# PLAN LOCAL D'URBANISME

## 1.A RAPPORT DE PRÉSENTATION

*État initial de l'environnement et diagnostic du territoire*



Hôtel de Ville  
Place Robert Marcelpoil  
01500 Ambérieu-en-Bugey  
Tél : 04 74 46 17 00

**URBICAND**  
71, rue Chabot Charny  
21000 DIJON  
03 80 36 49 42  
[urbicand@urbicand.com](mailto:urbicand@urbicand.com)